



Bruxelles, le 4.6.2025
SWD(2025) 201 final

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

Rapport 2025 pour la Belgique

accompagnant le document:

Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL

**relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de la
Belgique**

{COM(2025) 201 final}



European
Commission

Belgium

2025 Country Report



ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES ET PRINCIPAUX DEFIS POLITIQUES

Une croissance économique modérée

La croissance économique en Belgique s'est ralentie en 2024 et devrait ralentir encore davantage en 2025¹. En 2024, l'activité économique a augmenté de 1 %, alimentée principalement par la vigueur de la consommation privée. En 2025, la consommation privée et l'investissement devraient ralentir. Après une baisse significative sur les deux dernières années, tant les exportations que les importations devraient continuer leur déclin en 2025, touchées en particulier par des chocs extérieurs, notamment l'établissement de droits de douane américains. Globalement, la croissance du PIB devrait s'établir à 0,8 % en 2025.

L'inflation globale devrait rester élevée. La suppression progressive des mesures dans le domaine de l'énergie a entraîné une hausse des prix de l'énergie. Conjugée aux prix élevés des produits alimentaires, l'inflation globale en 2024 a donné lieu au taux annuel le plus élevé dans la zone euro (4,3 %). Les tensions inflationnistes devraient s'atténuer, étant donné que les prix des produits industriels et de l'énergie devraient sensiblement ralentir, ramenant l'inflation à 2,8 % en 2025, mais toujours au-dessus de la moyenne de l'UE de 2,3 %.

Le marché du travail est entravé par de faibles taux de participation et d'importantes disparités régionales. Bien que le taux d'emploi ait atteint un niveau

historiquement élevé en 2024, il reste inférieur à la moyenne de l'UE. En outre, de faibles taux d'activité (77,2 % contre 83,3 % dans l'UE) persistent, en particulier pour les personnes peu qualifiées, les personnes issues de l'immigration et les travailleurs âgés. Le chômage a atteint 5,7 % en 2024, mais varie considérablement d'une région à l'autre (voir annexes 10 et 17). Les pénuries de main-d'œuvre et l'inadéquation des compétences persistent, la Belgique enregistrant l'un des taux de vacance d'emploi les plus élevés en 2024 (voir section 4).

Une pression croissante sur les finances publiques

Les finances publiques se détériorent. Le déficit nominal a augmenté et est passé à 4,5 % du PIB en 2024; il devrait atteindre 5,4 % du PIB en 2025 en raison de la croissance des dépenses, les recettes restant stables à environ 50 % du PIB. En l'absence de mesures stratégiques, la dette publique devrait continuer d'augmenter, pour passer de 104,7 % du PIB en 2024 à 126,4 % en 2035.

La croissance des dépenses nettes en 2025 est supérieure au maximum prévu dans le plan budgétaire et structurel à moyen terme, mais l'application de la flexibilité prévue par la clause dérogatoire nationale serait autorisée. En 2024, les dépenses nettes² en Belgique ont

¹ La date butoir relative aux données utilisées pour l'établissement des 27 rapports par pays était fixée au 30 avril 2025.

² Les dépenses nettes sont définies à l'article 2, point 2, du règlement (UE) 2024/1263 comme étant les dépenses publiques, déduction faite i) des dépenses d'intérêts, ii) des mesures discrétionnaires en matière de recettes, iii) des dépenses relatives aux programmes de l'Union entièrement compensées par des recettes provenant de fonds de l'Union, iv) des dépenses nationales de cofinancement des programmes financés

Encadré Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies

La Belgique obtient de bons résultats et progresse pour tous les ODD liés à la productivité (ODD 4, 8 et 9), tandis qu'elle s'éloigne de la réalisation de l'ODD 16 sur la paix, la justice et les institutions efficaces et de l'ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).

La Belgique obtient de bons résultats ou s'améliore pour tous les indicateurs en lien avec l'équité (ODD 1, 3, 4, 5, 7, 8 et 10) et avec la durabilité environnementale. Elle perd toutefois du terrain en ce qui concerne l'ODD 14 (Vie aquatique) et doit rattraper son retard par rapport à la moyenne de l'UE en ce qui concerne les ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), 15 (Vie terrestre), 13 (Lutte contre les changements climatiques) et 11 (Villes et communautés durables).

augmenté de 4,2 % (voir annexe 1). Cette augmentation est principalement due aux coûts liés au vieillissement et à la formation brute de capital fixe. En 2025, la Commission prévoit une croissance des dépenses nettes de 5,0 %, ce qui est supérieur au taux de croissance maximal prévu dans le plan budgétaire et structurel à moyen terme³. La croissance des dépenses nettes est principalement due aux coûts liés au vieillissement et à la défense. L'écart prévu par rapport au taux de croissance maximal est autorisé dans les conditions de la clause dérogatoire nationale sur la base des projections actuelles pour les dépenses de défense. La mise en œuvre des réformes et des investissements qui sous-tendent une extension de l'ajustement budgétaire à 7 ans⁴ dans le plan budgétaire et structurel à moyen terme est attendue après le 30 avril 2025.

par l'Union, v) des éléments cycliques des dépenses liées aux indemnités de chômage et vi) des mesures ponctuelles et autres mesures temporaires.

³ Le plan à moyen terme de la Belgique a fait l'objet d'une évaluation positive par la Commission [recommandation de la Commission de recommandation du Conseil approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de la Belgique, COM(2025) 263 final].

⁴ Conformément au règlement, l'ajustement budgétaire requis (en particulier, pour placer ou maintenir le ratio de la dette publique sur une trajectoire descendante plausible avant la fin de la période d'ajustement ou le maintenir à des niveaux prudents inférieurs à 60 % du PIB et ramener ou maintenir le déficit en dessous de 3 % du PIB à moyen terme) devrait être achevé en quatre ans, mais peut être prolongé d'une période allant jusqu'à sept ans si l'État membre s'engage à mettre en œuvre un ensemble pertinent de réformes et d'investissements.

L'augmentation des dépenses limitera la marge de manœuvre budgétaire au cours d'une période de besoins importants en investissement public. Tous les niveaux de gouvernement ancrent les réexamens des dépenses dans leur processus budgétaire afin d'améliorer la composition et l'efficacité de leurs dépenses publiques. Les investissements publics restent plus faibles que dans les autres pays de l'UE, et il sera essentiel de les augmenter pour financer la double transition et atteindre les objectifs de développement durable des Nations unies (voir encadré 1). Le retour sur investissement peut toutefois être considérablement entravé par le manque d'efficacité dans la gestion des investissements publics (voir encadré 2).

L'augmentation des coûts liés au vieillissement met les finances publiques sous pression

Les dépenses liées au vieillissement devraient augmenter sensiblement d'ici à 2070. Selon le rapport 2024 sur le vieillissement, les dépenses liées au vieillissement devraient augmenter de 5,1 points de pourcentage (pp) entre 2022 et 2070, ce qui est nettement supérieur à la moyenne de l'UE, qui est de 1,4 pp.⁵ La majeure partie de l'augmentation des dépenses liées au vieillissement concerne les

⁵ Commission européenne et Comité de politique économique, Rapport 2024 sur le vieillissement – fiche par pays de la Belgique.

pensions et les soins de longue durée. L'augmentation des dépenses liées au vieillissement constitue un défi, compte tenu de la nécessité d'assainir les finances publiques et de réduire le niveau élevé de la dette publique.

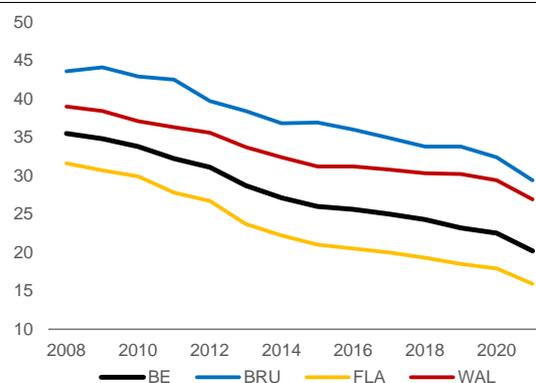
L'augmentation des dépenses liées au vieillissement est principalement due à la hausse des dépenses en matière de pensions. Le rapport 2024 sur le vieillissement prévoit que les dépenses consacrées aux pensions augmenteront de 3,5 % du PIB entre 2022 et 2070 (moyenne de l'UE: 0,4 %), soit environ 1,2 pp du PIB de plus que dans le rapport 2021 sur le vieillissement. Une part de 0,6 pp de cette prévision s'explique par des mesures adoptées en décembre 2020, qui comprennent l'augmentation de la pension minimale et la suppression des coefficients correcteurs utilisés pour calculer la nouvelle pension dans le régime des travailleurs indépendants. Ce dernier augmente les droits à pension des travailleurs indépendants sans augmenter leurs cotisations sociales, ce qui érode encore le financement des dépenses en matière de pensions⁶. Le gouvernement fédéral envisage de réformer le régime des pensions en introduisant un système de bonus-malus (pour remplacer le système de primes introduit en 2024), en accroissant l'importance de la période de travail effective par rapport aux périodes de travail assimilé, en harmonisant davantage le régime des pensions des fonctionnaires avec le régime général et en supprimant progressivement les conditions favorables dans le cadre de certains régimes spéciaux de pension dans le secteur public.

Le vieillissement de la population devrait également entraîner une hausse substantielle des dépenses en matière de soins de longue durée. Selon les projections démographiques, la population totale âgée de 75 ans ou plus devrait augmenter de 74,5 %

⁶ Le rapport 2024 sur le vieillissement ne comprend pas les mesures législatives adoptées en avril 2024, qui, selon les estimations, devraient réduire les dépenses consacrées aux pensions de 0,2 pp du PIB d'ici à 2070, ce qui ne compensera que partiellement l'augmentation due aux mesures de 2020.

au cours de la période 2022-2050 et de 97,3 % au cours de la période 2022-2070⁷. Cette tendance démographique se traduira par une augmentation du nombre de personnes âgées nécessitant des soins de longue durée et, en fin de compte, par une hausse des dépenses en matière de soins de longue durée. Selon le rapport 2024 sur le vieillissement, les dépenses consacrées aux soins de longue durée en Belgique devraient encore augmenter de 1,7 pp du PIB d'ici à 2070 (moyenne de l'UE: 0,8 pp)⁸.

Graphique 1.1: **Pourcentage de personnes indépendantes ou faiblement dépendantes (score O/A Katz) dans les structures de soins résidentiels**



Source:

<https://www.belgiqueenbonnesante.be/fr/hspa/domaines-de-soins-specifiques/soins-aux-personnes-agees>.

Les données disponibles indiquent un recours possiblement excessif aux soins résidentiels et une institutionnalisation inutile ou prématurée. Par rapport à d'autres pays européens, la Belgique se situe dans le haut du classement pour les soins de longue durée dans les établissements résidentiels et figure plutôt en bas de classement pour les soins de longue durée à domicile⁹. Les données disponibles indiquent

⁷ Bureau fédéral du plan, Perspectives de population 2024-2070, février 2025.

⁸ En 2022, les dépenses publiques associées aux soins de longue durée représentaient 2,3 % du PIB (contre une moyenne de l'UE de 1,7 %), ce qui faisait de la Belgique l'un des pays de l'UE enregistrant les dépenses les plus élevées dans ce domaine.

⁹ KCE, Performance du système de santé belge – rapport 2024, rapport n° 376 de KCE.

que le niveau d'institutionnalisation inutile ou prématurée (dans les soins résidentiels) est élevé, bien qu'il ait diminué ces dernières années (voir graphique 1.1). Le recours excessif aux soins résidentiels par comparaison avec d'autres pays démontre qu'il existe des marges pour améliorer une utilisation efficace au regard des coûts des différents environnements de soins, notamment en renforçant les services de proximité. En particulier, la part des personnes concernées par cette problématique était considérable dans la Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne. Le fait de mettre davantage l'accent sur les soins préventifs, où la Belgique dépense moins que de nombreux autres États membres, pourrait également contribuer à réduire les dépenses consacrées aux soins de longue durée (voir annexe 14).

Garantir des soins de longue durée adéquats et financièrement viables reste un défi. Toutes les entités fédérées ont pris des mesures pour renforcer l'offre et la coordination des services de soins à domicile, que ce soit par l'intermédiaire d'organismes régionaux de santé, de centres de services locaux, de services de soins à domicile ou de centres d'accueil de jour. La Flandre met en place un modèle de prévision des soins de santé afin de déterminer les besoins en soins et le financement nécessaire. La Région de Bruxelles-Capitale révisé les normes d'accréditation des services de soins afin de permettre aux personnes âgées de rester chez elles¹⁰. La Wallonie s'attache à accroître l'efficacité des parcours de soins, à préserver l'autonomie et à réduire le besoin d'institutionnalisation et de soins de longue durée. Un suivi efficace du système de soins aux personnes âgées est primordial pour améliorer l'utilisation des différents environnements de soins et des dépenses liées aux soins aux personnes âgées, pour continuer à garantir des soins et des services abordables

¹⁰ BDO, Révision des normes de financement des maisons de repos et des maisons de repos et de soins de la région bruxelloise, 2022.

et pour maintenir un niveau de vie décent pour les bénéficiaires¹¹.

Améliorer le cadre budgétaire

Il est possible de renforcer le cadre budgétaire à moyen terme de la Belgique.

La Belgique est le seul pays qui ne dispose pas d'une planification budgétaire pluriannuelle pleinement développée au niveau national¹², ce qui risque de compromettre la crédibilité de ses engagements budgétaires. La mise en place d'un tel outil permettrait de mieux aligner le cadre budgétaire national sur les exigences du nouveau cadre de gouvernance économique, qui est axé sur le moyen terme.

¹¹ Recommandation du Conseil sur l'accès à des soins de longue durée abordables et de haute qualité – Rapport belge 2024.

¹² Banque nationale de Belgique, 2020, «Le cadre budgétaire belge: quels sont les aspects positifs et ceux qui peuvent être améliorés?», Étude économique. Il existe une certaine programmation budgétaire pluriannuelle au niveau des autorités locales et, dans une mesure limitée, pour certaines régions et communautés (par exemple, la Flandre).

L'investissement privé en Belgique est freiné par:

- les pénuries de main-d'œuvre, notamment dans les professions techniques, dans un contexte de faible taux d'emploi et de fortes incitations à ne pas travailler, qui freinent la croissance de la compétitivité;
- l'innovation fortement concentrée dans quelques secteurs et le faible taux d'adoption des nouvelles technologies, qui entrave la croissance de la productivité;
- le faible dynamisme des entreprises, le niveau élevé de réglementation des services et la faible proportion d'entreprises à forte croissance, qui sont aussi des freins potentiels à la productivité.

La gestion des investissements publics en Belgique pâtit actuellement des problèmes suivants:

- un manque de coordination entre les différents niveaux de gouvernement: dans la plupart des domaines, les investissements publics sont presque entièrement délégués aux régions et aux communautés. Des plans d'investissement pluriannuels font défaut au niveau fédéral et au niveau des entités fédérées, bien que la Flandre et la Wallonie aient commencé à prendre des mesures;
- la nécessité de renforcer la préparation des projets d'investissement public: il n'existe pas de procédure standard pour l'évaluation ou la sélection des projets d'investissement public au niveau fédéral, et il en va de même pour la Wallonie, la Flandre et la Région de Bruxelles-Capitale. La Flandre a mis en place un processus visant à accélérer la mise en œuvre de projets complexes, mais il n'est pas obligatoire;
- les réexamens ex post ne sont souvent effectués qu'en cas de besoin et les registres d'actifs ne sont pas encore en place.

La mise en œuvre du plan pour la reprise et la résilience de la Belgique prend du retard, 46,5 % seulement des fonds ayant été décaissés. La Belgique a atteint 28,3 % des jalons et cibles de son plan pour la reprise et la résilience. Le renforcement des capacités administratives et l'amélioration de la détection et de la résorption en temps utile des retards potentiels favoriseraient l'exécution effective du plan.

Il reste important d'accélérer la mise en œuvre des programmes de la politique de cohésion. L'examen à mi-parcours offre des possibilités d'accélérer les progrès et de mieux répondre aux priorités stratégiques de l'UE liées à la compétitivité, à la défense, au logement, à la résilience dans le domaine de l'eau et à la transition énergétique.

Si la Belgique a manifesté son intérêt à tirer parti de la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» dans le cadre de la politique de cohésion, elle peut soutenir davantage le développement ou la fabrication de technologies critiques dans les domaines du numérique et de la technologie de rupture (deep tech), des technologies propres et économes en ressources et des biotechnologies.

L'accord de coopération entre les entités fédérales et fédérées visant à assurer une coordination budgétaire efficace n'a pas été pleinement mis en œuvre.

L'absence d'accord sur les objectifs pluriannuels proposés à chaque niveau de pouvoir par le Conseil supérieur des finances empêche un contrôle efficace du respect des règles et accroît le risque d'écart par rapport à la trajectoire budgétaire à moyen terme. Tout en assurant une coordination budgétaire efficace, l'accord de coopération de 2013

devrait être adapté pour s'aligner sur le nouveau cadre de gouvernance économique.

Il est essentiel de renforcer l'autonomie et la capacité du personnel du secrétariat de la section «Besoins de financement» du Conseil supérieur des finances.

Le manque de ressources humaines et financières a empêché le Conseil supérieur des finances de s'acquitter officiellement de sa mission principale, à savoir contrôler le respect des règles budgétaires, et de remplir le rôle qui lui est assigné dans le mécanisme de

correction. Il explique également en partie pourquoi le Conseil supérieur des finances n'a procédé à aucune évaluation ex post des prévisions et pourquoi il jouit d'une visibilité relativement faible dans les médias. Le gouvernement joue également un rôle important dans la nomination des membres du Conseil supérieur des finances et du personnel du secrétariat.

Réformer le système de prélèvements et de prestations afin de renforcer les incitations à travailler

La conception des prestations sociales a un effet dissuasif sur le travail.

Contrairement à tous les autres pays de l'UE, les prestations de chômage sont actuellement illimitées dans le temps et ne sont pas soumises à des conditions de ressources pour les chômeurs de longue durée. Les exigences relatives à l'insertion dans le monde du travail ou à la formation sont également relativement souples¹³. En outre, plusieurs prestations autres qu'en espèces sont liées au statut de chômeur des bénéficiaires, ce qui ajoute à l'inactivité et au chômage existants et réduit la transparence du système en matière d'incitations au travail. Le gouvernement fédéral prévoit de limiter les prestations de chômage à deux ans maximum pour les personnes de moins de 55 ans et de lier les prestations sociales aux revenus. Selon les estimations, limiter les prestations de chômage dans le temps affecterait davantage les ménages à faibles revenus, mais l'incidence globale sur la pauvreté serait plutôt faible¹⁴. En outre, compte tenu du plafond général des prestations, le gouvernement fédéral envisage de mettre en place un registre central des prestations sociales afin

d'améliorer la transparence du système de prestations.

Les impôts élevés sur le revenu des personnes physiques dissuadent les groupes défavorisés d'occuper un emploi ou de travailler plus d'heures.

La fiscalité du travail (cotisations sociales et impôts sur le revenu) est l'une des plus élevées de l'UE à tous les niveaux de revenus. L'important piège des bas salaires décourage les travailleurs à bas salaire de travailler davantage ou d'essayer d'obtenir des postes plus élevés. Pour les personnes apportant un second revenu, dont la plupart sont des femmes, la fiscalité du travail et certaines caractéristiques fiscales telles que le quotient conjugal favorisent les faibles niveaux d'activité ou le chômage. Afin d'encourager le travail, le gouvernement fédéral vise à rendre le salaire brut égal au salaire net pour les travailleurs percevant des salaires minimaux. À cette fin, il prévoit de supprimer le quotient conjugal, d'augmenter la tranche de base non imposable, de réduire la cotisation spéciale de sécurité sociale et d'augmenter la prime à l'emploi pour les bas salaires.

La charge fiscale élevée sur le travail est compensée par de nombreuses subventions salariales, génératrices de distorsions.

Les régimes fiscaux spéciaux tels que les chèques-repas, les subventions aux déplacements domicile-travail, les «flexi-jobs» ou l'exonération de la retenue à la source pour le travail de nuit/par roulement ont tendance à créer des pertes d'efficacité sur le plan économique et des distorsions sur le plan environnemental (voir section 3). Les subventions salariales et autres dépenses fiscales rendent également le système fiscal complexe, ce qui pèse sur l'environnement des entreprises. Si les subventions salariales sont coûteuses pour le budget et ne sont généralement pas bien ciblées, il n'existe que peu de projets visant à réduire leur utilisation au niveau fédéral. En outre, le gouvernement fédéral prévoit d'augmenter les subventions salariales afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre (flexi-jobs pour les étudiants et les retraités) ou de réduire les achats transfrontaliers (chèques-repas). En ce qui concerne les dépenses fiscales, le

¹³ OCDE (2018), How Demanding are Activation Requirements for Jobseekers?

¹⁴ Estimations réalisées par le Centre commun de recherche de la Commission européenne, avec le modèle de microsimulation fiscale d'[EUROMOD](#), à paraître.

gouvernement fédéral prévoit d'étendre les taux réduits de TVA à certains biens et services, ce qui accroîtrait encore l'écart de TVA, qui est nettement supérieur à la moyenne de l'UE (voir annexe 2).

L'imposition du capital est complexe et altère les comportements en matière d'investissement.

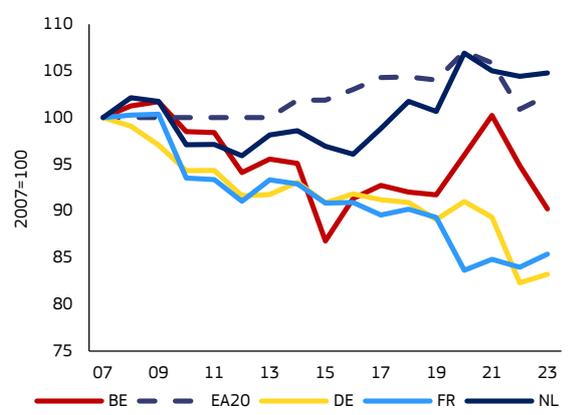
La plupart des revenus du capital font l'objet d'une retenue finale à la source et sont exclus de l'assiette de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Toutefois, des taux réduits spécifiques s'appliquent à divers types d'investissements tels que certains régimes de pensions et les intérêts perçus grâce aux comptes d'épargne. Cela fausse l'affectation des ressources et peut générer un surinvestissement induit par la fiscalité dans certains types d'actifs¹⁵ (voir annexe 5). Les investissements dans les biens immobiliers, par exemple, sont favorisés en raison de la sous-estimation du revenu cadastral (utilisé pour calculer l'impôt foncier) et de l'absence d'imposition des revenus locatifs. Alors que le gouvernement fédéral prévoit de supprimer la déduction des intérêts pour les résidences secondaires des particuliers (et non des sociétés), le traitement fiscal favorable des revenus d'intérêts provenant des comptes d'épargne ou de certains régimes de pension reste inchangé. L'accord de coalition prévoit l'imposition des plus-values en capital réalisées sur les actifs financiers afin de financer partiellement la réduction de la pression fiscale sur le travail.

¹⁵ OCDE, 2018, Taxation of household savings [Taxation de l'épargne des ménages], OECD Tax Policy Studies, n° 25.

INNOVATION, ENVIRONNEMENT DES ENTREPRISES ET PRODUCTIVITE

Préserver la compétitivité est un défi majeur pour l'économie belge. La Belgique est une petite économie axée sur l'exportation, figurant parmi les plus ouvertes de l'UE (indice d'ouverture de 84,4 en 2023). Ces dernières années, ses résultats à l'exportation ont chuté de 6 % en moyenne sur trois ans, ce qui pourrait indiquer une détérioration de la compétitivité (voir graphique 2.1). Il sera donc essentiel de soutenir la compétitivité, par exemple en utilisant les incitants prévus par la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» pour investir dans le développement ou la fabrication de technologies critiques.

Graphique 2.1: **Part de marché à l'exportation par rapport aux économies avancées, biens et services**



Source: Commission européenne.

Le suivi du coût de la main-d'œuvre est essentiel

Le niveau élevé de la fiscalité du travail et l'indexation automatique des salaires pèsent sur la compétitivité des entreprises. La charge fiscale élevée sur le travail (voir section 1) et l'indexation automatique des salaires en Belgique entraînent des coûts salariaux élevés pour les

employeurs. Les récents épisodes d'inflation élevée se sont traduits en Belgique par des hausses du salaire horaire nominal (non corrigées de l'inflation), qui sont nettement supérieures à la moyenne des trois pays voisins. En outre, l'inflation élevée a augmenté le taux de change effectif réel de la Belgique en 2024 par rapport à ses principaux concurrents. Ainsi, la Belgique voit le coût de ses exportations augmenter et celui de ses importations diminuer, ce qui réduit la compétitivité commerciale du pays et accroît le risque de pertes durables de compétitivité.

Ce risque est atténué par la stricte mise en œuvre du cadre de fixation des salaires. L'application de la norme salariale (qui limite les augmentations salariales réelles négociées afin d'éviter des différentiels de coûts avec les principaux concurrents exportateurs) devrait compenser graduellement la réaction rapide des salaires nominaux à l'évolution des prix à la consommation¹⁶. Toutefois, le mécanisme actuel de fixation des salaires ne permet pas de tenir compte des différences de niveaux de productivité entre les industries et les entreprises, ce qui est susceptible de contribuer à une surrémunération dans les secteurs à faible productivité et à une sous-rémunération dans les secteurs à forte productivité. Le gouvernement fédéral envisage diverses mesures en vue de réduire la fiscalité du travail, mais n'a pas l'intention d'adapter le système d'indexation automatique des salaires.

¹⁶ Selon le [Conseil central de l'économie](#), l'écart des coûts salariaux horaires nominaux par rapport aux principaux pays voisins a diminué, passant de 2,7 % en 2023 à 1,0 % en 2024. Cela signifie qu'il n'y aura pas de marge pour des augmentations réelles de la nouvelle norme salariale (mesure dans laquelle le coût salarial réel moyen d'une entreprise pourrait augmenter) jusqu'à la période 2025-2026.

Réduire les obstacles à l'investissement

Les coûts élevés de l'énergie constituent le principal obstacle à l'investissement.

La Belgique est fortement dépendante des importations de combustibles fossiles, ce qui la rend particulièrement vulnérable aux hausses des prix de l'énergie et réduit sa compétitivité. Pour remédier à cette situation, elle doit accélérer le rythme des mesures en faveur de la transition énergétique et aligner les coûts de l'énergie sur ceux de ses voisins (voir section 3).

La difficulté de recruter du personnel qualifié entrave les activités des entreprises et les investissements.

Si le taux de vacance d'emploi a récemment baissé, il reste parmi les plus élevés de l'UE. Cela peut s'expliquer par une inadéquation des compétences, de faibles incitations à travailler, des conditions de travail perçues comme peu attrayantes dans certains secteurs et une faible différenciation des salaires. La plupart des emplois vacants concernent des professions techniques, notamment des emplois dans le domaine de la santé et dans celui des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) (voir section 4).

Les difficultés d'accès au financement peuvent freiner la croissance des jeunes pousses innovantes.

Selon l'enquête 2024 de la BEI sur l'investissement¹⁷, 65 % des investissements des entreprises en Belgique sont financés en interne et 88 % des entreprises belges sont satisfaites de leur niveau global d'investissement au cours des trois dernières années. Cela donne à penser que les entreprises belges ne sont pas confrontées à un déficit d'investissement. Toutefois, cela ne vaut probablement pas pour les entreprises dont la capacité de financement interne est inexistante ou limitée, comme les jeunes pousses innovantes,

¹⁷ [Enquête 2024 de la BEI sur l'investissement:synthèse concernant la Belgique.](#)

d'autant plus que les marchés nationaux du capital-risque et du capital de croissance ne sont que moyennement développés (voir annexe 5).

La productivité a tendance à baisser

La croissance de la productivité de la main-d'œuvre a été faible ces dix dernières années par rapport à l'UE.

Représentant plus de 130 % de la valeur agrégée de l'UE, la productivité de la main-d'œuvre (PIB par heure travaillée) est comparativement élevée en Belgique, mais la croissance est inférieure à la moyenne depuis les années 2000. En particulier, la croissance de la productivité de la main-d'œuvre dans le secteur manufacturier est devenue négative en moyenne sur la période 2019-2023¹⁸, alors qu'elle s'est accélérée aux Pays-Bas et en Allemagne. De même, la croissance de la productivité totale des facteurs¹⁹ a été faible ces dix dernières années par rapport à celle de l'UE. Le ralentissement de la croissance de la productivité est principalement dû à des gains de productivité plus faibles au niveau sectoriel, plutôt qu'à une modification de la structure des activités. Alors que l'industrie manufacturière a connu une croissance relativement forte de la productivité de la main-d'œuvre tout en représentant une part plus faible de l'économie belge, l'inverse s'est produit dans d'autres secteurs, par exemple dans les services professionnels et scientifiques. Plusieurs facteurs expliquent la faible croissance de la productivité, notamment le faible dynamisme des entreprises, les barrières à l'entrée et les comportements restrictifs dans le commerce de détail et les services.

La Belgique affiche l'un des niveaux de dynamisme des entreprises les plus

¹⁸ Conseil national de la productivité, rapport annuel 2024.

¹⁹ Amélioration de la productivité due au progrès technologique et aux compétences des travailleurs/cadres.

faibles de l'UE. Le taux de mortalité des entreprises belges (c'est-à-dire de cessation de leurs activités) est particulièrement bas (3,8 en 2023 contre 8,0 dans l'UE)²⁰, ce qui indique que des entreprises structurellement non viables restent actives. Le manque général de dynamisme des entreprises en Belgique est un frein potentiel à la productivité, étant donné que les ressources productives (main-d'œuvre et capital) sont bloquées dans des «entreprises zombies», ce qui limite les possibilités d'expansion des entreprises saines et productives déjà en place. En outre, les jeunes entreprises innovantes sont confrontées à des barrières accrues à l'entrée sur le marché²¹. À cet égard, la part des entreprises à forte croissance en Belgique est nettement inférieure à la moyenne de l'UE.

D'importantes restrictions au commerce dans le secteur des services peuvent contribuer à affaiblir le dynamisme des entreprises. La Belgique affiche l'un des indices de restrictivité des échanges de services les plus élevés pour l'architecture, les services de courrier, la logistique (courtage en douane et transit) et le transport aérien²². Elle se situe aussi dans le haut du tableau en ce qui concerne les restrictions de services dans les domaines de la construction, de la banque commerciale, des services comptables et, dans une moindre mesure, des services d'ingénierie. La Belgique reste assez restrictive pour certaines professions réglementées. Selon les indicateurs de la réglementation des marchés de produits (PMR) 2023-2024, la Belgique reste plus restrictive pour la plupart des professions analysées (voir annexe 4).

La diffusion de l'innovation est faible

Une faible diffusion de l'innovation peut contribuer à un ralentissement de la productivité. Selon le tableau de bord européen de l'innovation²³, la Belgique figure parmi les meilleurs élèves de l'UE en matière d'innovation. Avec 3,3 % des dépenses consacrées à la R&D en pourcentage du PIB en 2023, la Belgique affiche une intensité des dépenses de R&D parmi les plus élevées de l'UE, bien au-dessus de la valeur agrégée de l'UE (2,25 %). Cela s'explique par des politiques solides en matière de R&D, des instituts de recherche d'envergure mondiale et la présence d'entreprises multinationales. Toutefois, l'activité belge de R&D est concentrée dans quelques industries et entreprises, ce qui peut expliquer en partie pourquoi elle ne s'est pas traduite par une croissance soutenue de la productivité²⁴. Quelques industries à forte intensité de R&D – l'industrie pharmaceutique, l'informatique, l'électronique et les services informatiques – représentent la majeure partie de l'ensemble des dépenses de R&D. Les fortes incitations fiscales en faveur de la R&D pourraient donc ne profiter qu'à quelques grands acteurs. Selon les estimations de l'OCDE²⁵, les petites et moyennes entreprises (PME) n'ont reçu que 8 % des montants totaux alloués en 2023, alors qu'elles représentent près de la moitié du nombre de bénéficiaires. En outre, la faible mobilité professionnelle en Belgique²⁶, qui peut être due, notamment, à des primes d'ancienneté élevées et à une faible transparence des rémunérations²⁷, limite

²⁰ Banque nationale de Belgique, indicateurs du tableau de bord de la compétitivité. Rapport 2024.

²¹ OCDE (2017), *The Walking Dead? Zombie Firms and Productivity Performance in OECD Countries* [The Walking Dead? Les entreprises zombies et les performances en matière de productivité dans les pays de l'OCDE].

²² Indice de restrictivité des échanges de services intra-EEE.

²³ Voir le [tableau de bord européen de l'innovation pour la Belgique](#).

²⁴ Voir Conseil national de la productivité, rapport annuel 2024.

²⁵ OCDE (2021a), *R&D Tax Incentives: Belgium* [Incitations fiscales à la R&D: Belgique], 2020.

²⁶ SPF Économie, *European Innovation Scoreboard* [Tableau de bord européen de l'innovation]: [NL-FR](#).

²⁷ Faible transparence des rémunérations liée à la part relativement importante des avantages extra-salariaux et des formes de salaire alternatives.

également la propagation de l'innovation au reste de l'économie.

Les niveaux importants des allègements fiscaux ne bénéficient pas aux entreprises affichant le potentiel de croissance le plus élevé. Des études²⁸ montrent que les incitations fiscales touchant à l'impôt sur le revenu des sociétés en faveur de la R&D ne sont pas efficaces pour stimuler de nouvelles activités de R&D et que les subventions directes et les incitations fiscales en faveur de l'emploi – plutôt que celles touchant à l'impôt sur le revenu des sociétés – stimuleraient les dépenses de R&D au sein des petites entreprises (voir annexe 3). La réforme des aides à la R&D pourrait améliorer l'efficacité de l'aide publique et permettre de mieux allouer les ressources aux entreprises à forte croissance. Outre le passage d'allègements fiscaux à des subventions directes, l'OCDE a suggéré de plafonner le montant éligible au soutien de l'impôt sur les sociétés afin d'éviter que l'essentiel des aides à la R&D ne soit alloué à un petit nombre de grandes entreprises²⁹.

Simplifier l'environnement des entreprises

La charge et la complexité élevées des réglementations nuisent à l'environnement des entreprises en Belgique. La fragmentation de l'action des pouvoirs publics entre les différents niveaux de gouvernement et l'absence de coordination efficace rendent l'environnement des entreprises complexe. 81 % des entreprises belges éprouvent des difficultés à se conformer aux exigences réglementaires, ce qui est nettement supérieur à la moyenne de l'UE (60 %). Si les coûts administratifs ont diminué, passant de 3,5 % du PIB en 2000 à 1,1 % en 2022, la charge réglementaire pèse

de manière disproportionnée sur les PME³⁰. La Belgique figure également parmi les pays enregistrant les moins bons résultats dans l'indice de complexité du cadre fiscal 2022 et se classe au deuxième rang pour ce qui est de la proportion d'entreprises dont plus de 10 % du personnel travaille à la mise en conformité avec la réglementation. Le gouvernement fédéral prévoit de réduire la charge administrative pesant sur les entreprises, notamment en simplifiant le système fiscal et en supprimant certaines formalités en matière de TVA (voir annexe 4). Afin d'éviter l'introduction de nouvelles exigences réglementaires, les mécanismes de réduction des formalités administratives et de simplification de la réglementation pourraient être renforcés à tous les niveaux de gouvernement (voir annexe 6). La recherche et la mise en œuvre d'éventuelles économies d'échelle pourraient être facilitées en rationalisant la structure des administrations.

²⁸ Schoonackers, R. (2020), «Tax incentives for R&D: Are they effective?», Revue économique de la BNB.

²⁹ OCDE, 2019, In-depth productivity review of Belgium.

³⁰ Selon les estimations, les coûts de mise en conformité par salarié sont huit fois plus élevés dans les PME que dans les grandes entreprises et les coûts de mise en conformité pour les PME sont parmi les plus élevés de l'UE.

DECARBONATION, CARACTERE ABORDABLE DE L'ENERGIE ET DURABILITE

Des mesures supplémentaires sont nécessaires pour mettre la Belgique sur la voie de son objectif climatique à l'horizon 2030. Dans le projet de mise à jour de son plan national en matière de climat et d'énergie, la Belgique a annoncé des mesures visant à lutter contre le changement climatique. Même avec ces mesures supplémentaires, la Belgique n'atteindra pas son nouvel objectif climatique à l'horizon 2030 pour les secteurs relevant de la répartition de l'effort³¹; par rapport à 2005, elle parviendra à une réduction de 42,6 % au lieu de 47 % (voir annexe 7). L'adoption rapide et régulière de l'ensemble des mesures supplémentaires sera essentielle, alors que de nouvelles politiques sont nécessaires pour réduire la forte dépendance de la Belgique à l'égard des importations de combustibles fossiles. Relever ces défis contribuerait à renforcer la compétitivité à long terme de la Belgique et à atteindre les objectifs de développement durable des Nations unies (voir annexe 15).

Décarboner l'industrie

L'industrie manufacturière représente 30 % des émissions de gaz à effet de serre de la Belgique, l'une des parts les plus élevées de l'UE. Si l'intensité des émissions de l'industrie manufacturière a diminué depuis 2017, conformément à la tendance générale dans l'UE, elle reste supérieure de 70 % à la moyenne de l'UE. Les industries à forte intensité énergétique sont très présentes en Belgique. En 2023, 57 % des gaz à effet de serre émis par l'industrie manufacturière belge

³¹ Secteurs ne relevant pas du système actuel d'échange de quotas d'émission de l'UE, en particulier les bâtiments (chauffage et refroidissement), le transport routier, l'agriculture, les déchets et la petite industrie.

provenaient de procédés industriels plutôt que de la consommation d'énergie.

Il convient d'encourager davantage la décarbonation des procédés industriels et la transition vers une énergie plus propre.

Les secteurs à forte intensité énergétique (par exemple, les produits chimiques, l'acier, les engrais et le ciment) doivent en particulier être encouragés à concevoir de nouvelles technologies à faibles émissions de carbone ou à recourir davantage aux solutions existantes. En outre, la promotion des pratiques de l'économie circulaire et des chaînes d'approvisionnement durables pourrait contribuer à réduire la demande industrielle d'énergie et la dépendance à l'égard des importations de matières premières critiques (75,6 % des intrants matériels en Belgique contre 22 % dans l'UE). Jusqu'à présent, les réductions des émissions dans l'industrie manufacturière sont principalement dues à l'efficacité énergétique ou à l'amélioration des produits plutôt qu'à une transition vers des sources d'énergie renouvelables. Stimuler davantage les énergies renouvelables contribuerait à décarboner l'industrie.

Le prix de l'électricité destinée aux industries est beaucoup plus élevé que celui du gaz.

Les taxes et prélèvements en Belgique représentent 28 % des coûts de l'électricité, mais seulement 18 % des coûts du gaz. Les taxes et prélèvements font passer le ratio entre le prix de l'électricité et le prix du gaz pour les industries de 3,35 à 4, ce qui constitue l'un des ratios les plus élevés de l'UE et compromet les incitations à passer des combustibles fossiles à l'électricité. Le gouvernement fédéral prévoit d'augmenter la part de l'énergie nucléaire dans le bouquet énergétique afin de réduire les coûts de l'électricité.

Le secteur des transports représente toujours une part importante des

émissions de gaz à effet de serre et génère des coûts résultant de la congestion des routes.

Les émissions de gaz à effet de serre produites par le transport aérien et le transport maritime, y compris la consommation de carburant liée aux activités de transport international (56,1 % de la part des émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble du secteur des transports par rapport à la moyenne de l'UE de 26 % en 2022), sont particulièrement importantes par rapport aux autres pays de l'UE³². Les investissements dans des infrastructures de production et de distribution de carburants durables pour le transport maritime et le transport aérien font toujours défaut. En outre, le transport ferroviaire reste insuffisamment attractif tant pour le transport de passagers que pour le transport de marchandises. L'électrification du transport routier progresse régulièrement, comme en témoigne la forte augmentation du nombre de voitures électriques et de points de charge publics. Toutefois, le nombre de voitures particulières n'a cessé d'augmenter au cours des dix dernières années, ce qui a occasionné des coûts de congestion estimés à 5,3 milliards d'EUR en 2024³³. Une plus grande différenciation de la tarification routière pour tous types de véhicule (en fonction du moment, de la performance du véhicule en matière d'émissions de CO₂ et de la distance) figure au nombre des options qui permettraient de réduire la congestion des routes et d'encourager davantage l'électrification du parc. Promouvoir et investir davantage dans les transports publics et le covoiturage, ainsi que dans la mobilité active, rendrait également les transports plus durables.

³² [EU Transport in figures: Statistical pocketbook 2024.](#)

³³ FEB et Febiac, Belgian Mobility Dashboard [Tableau de bord de la mobilité belge].

Favoriser les énergies renouvelables et stimuler l'efficacité énergétique

Le déploiement des énergies renouvelables en Belgique est faible et doit s'accélérer. Avec une part d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie de seulement 14,7 % en 2023, le déploiement des énergies renouvelables est l'un des plus faibles de l'UE. Dans le projet de mise à jour de son plan national en matière de climat et d'énergie, la Belgique a revu à la hausse son objectif concernant la part des énergies renouvelables en 2030, qui passe de 17,5 % à 21,7 %. Toutefois, ce chiffre reste inférieur à sa contribution nationale attendue à l'objectif de l'UE à l'horizon 2030 (33 %).

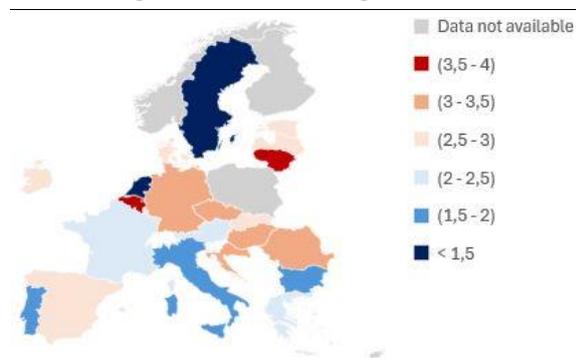
Le déploiement de l'électricité renouvelable est freiné par des contraintes sur le réseau électrique. Alors que la réduction de l'énergie solaire due à la congestion du réseau est devenue un problème sérieux, aucun nouvel investissement dans le réseau terrestre n'a été annoncé. En outre, le cadre réglementaire belge entrave encore le développement de ressources flexibles. Le pays s'est engagé à promouvoir l'installation de capacités de stockage de l'électricité et la participation active de la demande, notamment en établissant des cadres réglementaires pour le stockage de l'énergie et la flexibilité du réseau de distribution. Toutefois, des investissements supplémentaires dans la capacité du réseau de distribution terrestre sont nécessaires.

Investir dans les infrastructures de réseau et accélérer les procédures d'octroi de permis favoriserait le déploiement des énergies renouvelables.

La Belgique prévoit de déployer une île énergétique en mer, c'est-à-dire une île énergétique artificielle pionnière qui intégrera des parcs éoliens en mer supplémentaires d'une capacité maximale de 3,5 GW. Toutefois, la portée de ce projet est incertaine, étant donné que le modèle est en cours de révision en raison d'importants coûts supplémentaires escomptés. La longueur des procédures

d'octroi de permis au niveau régional pour les lignes de transport constitue une difficulté de taille qui sape le renforcement en temps voulu du réseau pour garantir la distribution terrestre de l'énergie éolienne en mer supplémentaire. En outre, l'acceptation des énergies renouvelables par le public reste un défi pour l'octroi de permis et pour la poursuite de l'expansion des projets terrestres à grande échelle. Si la Belgique a légalisé les installations solaires prêtes à brancher à partir de 2025, de nouvelles mesures sont nécessaires.

Carte 3.1: Ratio entre le prix de l'électricité et le prix du gaz pour les ménages, 2024



Source: Eurostat.

Les prix relativement élevés de l'électricité pour les ménages entravent la transition vers l'électricité. Les prix de détail de l'électricité pour les ménages en Belgique sont parmi les plus élevés de l'UE, l'écart entre le prix de l'électricité et le prix du gaz étant même le plus élevé. Après taxes et prélèvements, l'électricité coûte presque quatre fois plus par unité que le gaz, ce qui entrave le passage à des systèmes de chauffage plus écologiques. Une étude récente³⁴ montre que pour encourager l'utilisation des pompes à chaleur, le prix de l'électricité ne devrait pas dépasser respectivement 2,1 et 2,5 fois le prix du gaz et le prix du fioul domestique. Les ratios de prix de l'électricité sont inférieurs à ces seuils en France et aux Pays-Bas, mais bien au-dessus en Belgique (voir carte 3.1), malgré les

³⁴ SPF Santé publique et Finances (2023), The landscape of carbon and energy pricing and taxation in Belgium [Le paysage de la tarification et de la taxation du carbone et de l'énergie en Belgique].

mesures prises par les autorités belges pour réduire la facture d'électricité. Le transfert des droits d'accise de l'électricité vers le fioul domestique et le gaz rendrait l'électricité plus abordable que les combustibles fossiles.

La Belgique enregistre d'importantes subventions aux combustibles fossiles et ne prévoit pas de les supprimer progressivement avant 2030 (voir annexe 8). Sous un angle plus large, un récent

rapport des autorités belges estime que les subventions fédérales directes aux combustibles fossiles en Belgique s'élevaient à 12 milliards d'EUR (2,4 % du PIB)³⁵ en 2021. La suppression progressive de ces subventions contribuerait aux engagements de la Belgique en matière de climat et pourrait générer des recettes fiscales. Les subventions aux combustibles fossiles qui ne contribuent pas à la lutte contre la précarité énergétique de manière ciblée ni ne répondent à de véritables préoccupations en matière de sécurité énergétique, qui entravent l'électrification et qui ne sont pas essentielles à la compétitivité industrielle pourraient être considérées comme prioritaires en vue d'une suppression progressive (par exemple, réduction des droits d'accise sur le gazole professionnel et sur le fioul, cartes-carburant, réduction de la TVA sur le gaz, voir annexes 2 et 8). Le gouvernement fédéral prévoit d'augmenter les droits d'accises sur le gazole professionnel tout en maintenant l'avantage concurrentiel de la Belgique par rapport aux pays voisins.

Les subventions aux combustibles fossiles freinent la rénovation énergétique des bâtiments. Le chauffage et le refroidissement représentent 86 % de la consommation finale d'énergie résidentielle, malgré l'existence de régimes fondés sur des subventions visant à rendre la rénovation

énergétique abordable. À moins d'intensifier ses efforts, la Belgique n'atteindra probablement pas son objectif de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments à l'horizon 2030. Ce constat appelle à une adaptation des mesures incitatives,

³⁵ SPF Finances (2024), Inventaire des subventions fédérales aux combustibles fossiles.

notamment à travers un ajustement de la fiscalité. La taxation des combustibles de chauffage en fonction de leur contenu énergétique pourrait encourager la sobriété et la rénovation énergétiques. La taxation des revenus locatifs et la déductibilité fiscale des dépenses de rénovation pourraient accroître l'efficacité énergétique des logements locatifs.

Améliorer la qualité de l'eau en passant à une agriculture durable

La qualité de l'eau et la dégradation de la nature sont des sujets de préoccupation majeurs. La plupart des masses d'eau en Belgique sont touchées par des sources de pollution diffuse. En 2021, 72,6 % des masses d'eau de surface n'avaient pas atteint un bon état écologique et 100 % n'avaient pas atteint un bon état chimique, tandis que les masses d'eau souterraines affichaient de meilleures performances. En Flandre en particulier, la pollution de l'eau par les nitrates est très grave (voir annexe 7). En outre, la biodiversité est en déclin et seuls 4,3 % des habitats ont été déclarés comme présentant un bon état de conservation, ce qui est l'une des proportions les plus faibles de l'UE. Cela crée des risques économiques importants, étant donné que des secteurs tels que l'agriculture, la construction et les services d'approvisionnement en eau dépendent particulièrement des services écosystémiques. Les solutions fondées sur la nature sont essentielles pour renforcer la résilience au changement climatique et protéger l'économie contre les phénomènes météorologiques extrêmes.

L'agriculture intensive libère de grandes quantités de polluants de l'air et de l'eau. L'élevage intensif (y compris la volaille et les porcs), essentiellement situé en Flandre, est le principal responsable des émissions dans l'air et dans l'eau, suivi de la production d'électricité, du secteur métallurgique et de la production de produits chimiques. La pollution est directement causée par des niveaux excessifs de dépôts d'azote, qui proviennent principalement des engrais minéraux et du fumier. La densité de bétail en Belgique est l'une des plus élevées de l'UE et des pesticides

ont été détectés dans 49 % des masses d'eau de surface à des niveaux dépassant les seuils.

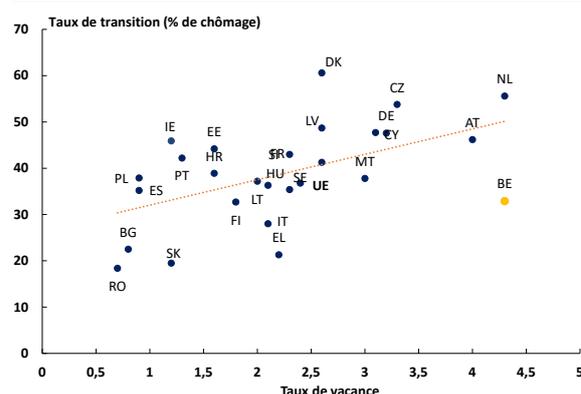
Des mesures sont nécessaires pour réduire les nutriments et les substances chimiques dans les eaux de surface et pour renforcer davantage l'agriculture durable. Le 7^e programme d'action révisé sur les nitrates, adopté par le gouvernement flamand en 2024, constitue un pas dans la bonne direction, mais ne garantira pas le respect de la directive de l'UE concernant les nitrates. Une meilleure utilisation du principe du pollueur-payeur et un réexamen plus régulier des autorisations de prélèvement et de rejet d'eau pourraient contribuer à prévenir la pollution de l'eau. La transition vers des pratiques agricoles plus durables est essentielle.

COMPETENCES, EMPLOIS DE QUALITE ET EQUITE SOCIALE

De fortes pénuries de main-d'œuvre associées à de faibles niveaux d'emploi

Même s'il atteint un niveau record, le taux d'emploi est limité par le faible taux d'activité. Le taux d'emploi (20-64 ans) a atteint un niveau record de 72,3 % en 2024, mais est resté inférieur à la moyenne de l'UE (75,8 %) et à l'objectif national de 80 % d'ici à 2029. Cela s'explique principalement par un faible taux d'activité (77,2 % contre 83,3 % dans l'UE en 2024), en particulier chez les personnes à faible niveau d'éducation, les personnes issues de l'immigration et les travailleurs âgés. Il existe également d'importantes disparités régionales (voir annexes 10 et 17), ce qui offre une marge de manœuvre pour faciliter davantage la mobilité interrégionale de la main-d'œuvre. Bien que la Belgique affiche l'un des taux de vacance d'emploi les plus élevés de l'UE, le taux de retour à l'emploi est inférieur à la moyenne de l'UE (voir graphique 4.1), ce qui remet en question l'efficacité des mesures d'activation.

Graphique 4.1: Taux de vacance d'emploi et transition du chômage vers l'emploi, 2024



(1) Pour DK: données relatives à 10 salariés ou plus dans l'économie des entreprises.

Source: Commission européenne.

Il est essentiel de renforcer les politiques d'activation pour remédier aux faibles niveaux d'emploi. Les groupes vulnérables, en particulier dans la Région de Bruxelles et en Wallonie, connaissent de faibles niveaux d'emploi dus à des niveaux d'activité faibles, bien qu'en hausse. Malgré des mesures d'activation ciblées et certaines incitations financières, les personnes à faible niveau d'éducation nées en dehors de l'UE, en particulier les femmes, et les personnes handicapées continuent d'être très peu présentes sur le marché du travail. Le renforcement des mesures d'activation personnalisées, associé à une coopération accrue entre les services régionaux de l'emploi et les services sociaux de soutien³⁶, demeure essentiel pour améliorer les résultats sur le marché du travail. Cela faciliterait également la mobilité interrégionale de la main-d'œuvre. Les travailleurs âgés et les personnes issues

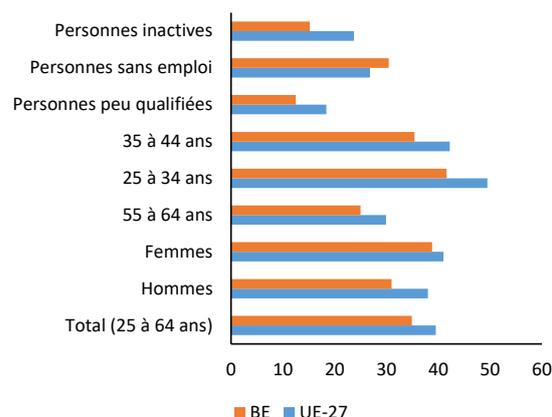
³⁶ Carpentier et al. 2023, [Interregionale tewerkstellingszones op basis van een vraag- en aanbodanalyse](#) indique que l'apprentissage des langues, les offres de mobilité et l'accueil de la petite enfance sont perçus comme des obstacles à l'emploi.

de l'immigration sont également confrontés à des difficultés liées à la discrimination, qui sont traitées en renforçant les contrôles et les amendes. Les fortes incitations à ne pas travailler intégrées dans le système de prélèvements et de prestations affectent également leur participation au marché du travail (voir section 1).

Les fortes pénuries de main-d'œuvre et l'inadéquation des compétences nécessitent une participation accrue des adultes aux mesures de perfectionnement et de reconversion professionnels.

Le taux de vacance d'emploi est parmi les plus élevés de l'UE (4,1 % contre 2,3 % dans l'UE en 2024) et le phénomène est largement répandu (voir annexe 10), en particulier dans les secteurs des services, des sciences, des soins de santé, de la construction, de l'énergie et des TIC (technologies de l'information et de la communication). Des mesures d'accompagnement du perfectionnement et de la reconversion professionnels, y compris pour soutenir les nouvelles possibilités d'emploi induites par la double transition³⁷, seraient nécessaires pour la plupart des personnes actuellement sans emploi. Entre 2016 et 2022, la participation des adultes à la formation est passée de 45,2 % à 41,6 %, les personnes ayant le niveau d'éducation le plus bas et les personnes âgées étant particulièrement à la traîne (voir graphique 4.2). La couverture des différentes initiatives publiques visant à créer des droits individuels d'apprentissage portables reste insuffisante; il convient de renforcer ces initiatives, de les rendre plus efficaces et de les aligner sur l'évolution des besoins du marché du travail.

Graphique 4.2: **Participation des adultes à l'apprentissage au cours des 12 derniers mois**



Source: Enquête 2022 sur l'éducation des adultes (à l'exclusion des formations encadrées sur le lieu de travail).

Malgré des progrès considérables, il existe un potentiel inexploité qui permettrait aux personnes âgées de rester plus longtemps sur le marché du travail.

Les taux d'emploi des personnes de plus de 55 ans ont augmenté au cours des dix dernières années, mais restent faibles par rapport aux autres pays de l'UE. L'âge légal du départ à la retraite, qui devrait passer à 67 ans à partir de 2030, pourrait stimuler davantage l'emploi des personnes âgées. Alors qu'un plan d'action fédéral a été adopté en 2023 pour améliorer leurs conditions de travail, des mesures qualitatives et financières supplémentaires pourraient contribuer à prolonger les carrières. L'accord de coalition fédéral prévoit l'introduction d'un système de bonus-malus afin d'inciter à travailler plus longtemps. Il comprend également des mesures visant à remédier au nombre croissant de personnes en congé de maladie de longue durée.

Des politiques d'activation différenciées sont nécessaires pour mieux intégrer les groupes à faibles revenus sur le marché du travail.

Même si la Belgique obtient de bons résultats dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, les groupes vulnérables sont confrontés à un risque de pauvreté plus élevé et ont besoin d'approches ciblées et adaptées qui soient axées sur l'emploi, moyen le plus durable pour sortir de la pauvreté (voir annexe 11). Accroître la

³⁷ Conseil supérieur de l'emploi (2025). La transition vers un marché du travail plus écologique.

participation au marché du travail et améliorer l'inclusivité du marché du travail sont deux aspects essentiels pour atteindre l'objectif national à l'horizon 2030, qui consiste à réduire de 279 000 le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Malgré l'efficacité globale des prestations sociales, l'accès des travailleurs atypiques (à temps partiel et intérimaires) reste plus limité, ce qui accroît leur risque de pauvreté.

Baisse des performances des élèves, inégalités en matière d'éducation et faible nombre de diplômés en STIM

Les inégalités en matière d'éducation et la baisse des performances des élèves ont une incidence négative sur la compétitivité. La maîtrise des compétences de base par les élèves est en déclin depuis longtemps, comme en témoignent les évaluations internationales (PISA, PIRLS, TIMSS), ce déclin s'accompagnant d'une forte baisse de la part des élèves très performants (voir annexe 12). Le statut socio-économique et le fait d'être issu de l'immigration sont encore des facteurs importants qui déterminent les performances des élèves. L'orientation précoce des élèves³⁸ (Communautés flamande et germanophone) et les taux élevés de redoublement (Communauté française) amplifient les effets sur les inégalités socio-économiques existantes et affectent les performances globales. En réponse, toutes les Communautés poursuivent des réformes axées sur les compétences de base et la gestion de la qualité dans les écoles³⁹. Toutefois, des

³⁸ Par «orientation précoce», on entend la sélection des élèves dans différentes filières d'enseignement en fonction des résultats obtenus à un âge précoce.

³⁹ Dans la Communauté flamande, le renforcement de la capacité professionnelle des écoles et des enseignants à intégrer activement les résultats des tests standardisés récemment lancés dans leur planification stratégique et leur pratique pédagogique pourrait améliorer les résultats des élèves. Dans la Communauté française, l'évaluation des mesures mises

mesures supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires pour lutter contre les inégalités et la baisse des performances, notamment poursuivre la révision des politiques de maintien des grades, proposer aux élèves des passerelles plus flexibles entre les filières générales et professionnelles, rendre plus attractifs l'enseignement et la formation professionnels (EFP), améliorer leur pertinence pour le marché (voir annexe 12) et renforcer l'apprentissage et le tutorat personnalisés.

Les pénuries d'enseignants restent critiques pour l'ensemble du pays, en particulier dans les langues, les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques (STIM) et les matières techniques. La pénurie d'enseignants qualifiés et expérimentés pourrait renforcer les tendances en matière de performance des élèves et affecter de manière disproportionnée les écoles dont la proportion d'élèves défavorisés est plus élevée et où les résultats sont moins bons⁴⁰. Des évaluations récentes mettent en évidence la nécessité de former davantage les enseignants aux compétences numériques et à l'utilisation efficace des TIC dans l'éducation. Les Communautés continuent de mettre en œuvre des mesures visant à remédier aux pénuries d'enseignants et à accroître l'attractivité de la profession. Des mesures à long terme telles que les réformes de la formation initiale des enseignants en sont à leurs débuts ou à leurs premières phases de mise en œuvre. Il convient d'accorder davantage d'attention à l'amélioration du bien-être des enseignants, à la stabilité de l'emploi des enseignants novices et à la mise en place de parcours de carrière attrayants et

en œuvre dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence est essentielle pour définir de nouvelles étapes, sans abandonner les objectifs initiaux d'une éducation de qualité, inclusive et fondée sur les compétences.

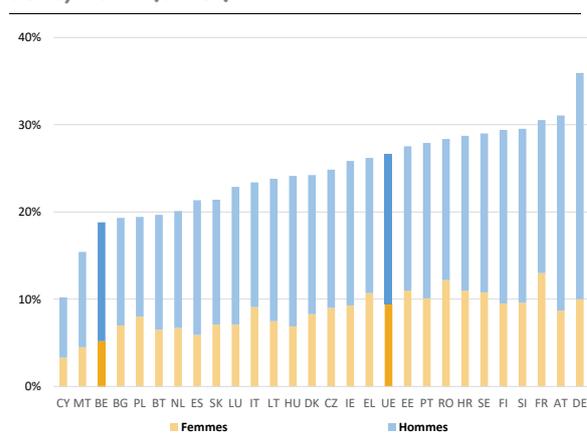
⁴⁰ Gambi, L. et De Witte, K. (2023), «The uphill battle: The amplifying effects of negative trends in test scores, COVID-19 school closures and teacher shortages» [Un combat difficile: les effets amplificateurs des tendances négatives des notes d'examen, des fermetures d'écoles dues à la COVID-19 et de la pénurie d'enseignants], *FEB Research Report Department of Economics*.

différenciés, ainsi qu'à un perfectionnement professionnel continu.

La Belgique accuse un retard en ce qui concerne l'offre de diplômés en TIC ou en STIM pour répondre à la demande du marché du travail.

Alors que la Belgique affiche un taux de diplômés de l'enseignement supérieur au-dessus de la moyenne, la proportion d'étudiants et de diplômés dans le domaine des STIM est parmi les plus faibles de l'UE (18,8 % contre 26,6 % dans l'UE en 2022, voir graphique 4.3) et ne s'est pas améliorée en près d'une décennie malgré des actions ciblées. De même, la proportion de diplômés dans le domaine des TIC est inférieure à la moyenne de l'UE (3 % contre 4,5 % dans l'UE) et la part des femmes dans les domaines des TIC et des STIM compte parmi les plus faibles de l'UE (voir annexe 12). La conception de programmes de sensibilisation pour les écoles et le renforcement des initiatives existantes (par exemple, les académies des STIM en Flandre⁴¹ et la stratégie régionale annoncée pour l'enseignement des STIM en Communauté française) pourraient contribuer à remédier à ce déséquilibre. La part des étudiants en STIM inscrits aux cours d'EFP est inférieure à la moyenne de l'UE (27,7 % contre 36,3 % en 2023). Malgré quelques efforts, peu de progrès ont été accomplis pour accroître la participation aux matières STIM dans la formation professionnelle (voir annexe 12). Développer davantage les mécanismes de suivi des diplômés⁴² pourrait mieux soutenir le suivi des parcours étudiants et des mesures incitatives visant à répondre aux besoins du marché du travail, y compris dans le domaine des STIM⁴³.

Graphique 4.3: **Proportion de diplômés en STIM par rapport au nombre total de diplômés, par sexe, 2022 (en %)**



Source: Commission européenne.

La baisse du niveau de compétences numériques chez les jeunes pèse sur la compétitivité.

Si l'habileté numérique globale de la population a augmenté, la proportion de jeunes (âgés de 16 à 19 ans) possédant des compétences numériques de base, ce qui est un aspect essentiel pour la transition numérique et la productivité, a diminué de 9,2 pp entre 2021 et 2023 (voir annexe 12). Les élèves de huitième année de la Communauté flamande sont parmi les plus performants de l'UE dans l'étude internationale sur la maîtrise des outils informatiques et la culture de l'information (ICILS) de 2023, mais 36 % d'entre eux n'ont pas atteint le seuil de compétence de base (UE: 43 %). Tandis que la Belgique modernise actuellement son infrastructure numérique pour les écoles, la formation continue des enseignants à l'utilisation efficace des outils numériques à des fins d'apprentissage pourrait être renforcée.

⁴¹ <https://www.dagvandedewetenschap.be/stem-academies>.

⁴² Collecte d'informations sur les jeunes qui quittent l'enseignement supérieur ou l'enseignement et la formation professionnels afin d'améliorer les connaissances sur la manière dont les diplômés progressent sur le marché du travail

⁴³ Recommandation du Conseil de 2017 relative au suivi des diplômés, [EUR-Lex - 32017H1209\(01\) - FR - EUR-Lex](#).

PRINCIPALES CONSTATATIONS

Le plan budgétaire et structurel à moyen terme de la Belgique comprend des mesures visant à relever une série de défis structurels:

- **améliorer la viabilité budgétaire du système des pensions;**
- **améliorer l'efficacité et la qualité des dépenses publiques;**
- **accroître l'efficacité du cadre budgétaire national** en assurant une coordination efficace des politiques budgétaires à tous les niveaux de gouvernement;
- **réformer le système de prélèvements et de prestations afin de renforcer les incitations à travailler** en déplaçant la charge fiscale pesant sur le travail et en revoquant la conception des prestations sociales;
- **simplifier l'environnement des entreprises et améliorer la dynamique des entreprises** en réduisant la charge réglementaire et en allégeant les restrictions dans le secteur des services.

Pour stimuler la compétitivité, la durabilité et l'équité sociale, la Belgique gagnerait:

- **à mettre en œuvre le PRR, y compris le chapitre REPowerEU; à mettre rapidement en œuvre la politique de cohésion**, en tirant parti des possibilités offertes par l'examen à mi-parcours et **en faisant un usage optimal des instruments de l'Union, y compris InvestEU et STEP**, pour améliorer la compétitivité;
- **à rendre le système de soins de longue durée plus efficace au regard des coûts;**
- **à rendre le système fiscal plus neutre et moins générateur de distorsions** en réexaminant les dépenses fiscales et en harmonisant l'imposition des différents types d'actifs;
- **à accroître la diffusion de l'innovation** en réformant l'aide publique à la R&D et en améliorant la mobilité professionnelle des travailleurs;
- **à décarboner les procédés industriels** en encourageant la conception de technologies à faibles émissions de carbone et en développant les solutions existantes, y compris la réutilisation et le recyclage des matières premières critiques;
- **à décarboner le secteur des transports et à lutter contre la congestion des routes**, notamment par une différenciation de la tarification routière, en soutenant les carburants durables pour le transport aérien et le transport maritime et en développant la mobilité active et les transports publics;
- **à accélérer le déploiement des énergies renouvelables**, notamment en renforçant le réseau;
- **à prendre des mesures concrètes pour supprimer progressivement les subventions aux combustibles fossiles**, notamment en transférant les charges de l'électricité vers les combustibles fossiles;

- **à réduire les pertes de nutriments et à améliorer la qualité de l'eau** en soutenant davantage l'agriculture durable, en rendant les écosystèmes plus robustes et en améliorant la résilience face au changement climatique;
- **à remédier aux pénuries de main-d'œuvre et à l'inadéquation des compétences**, notamment dans le cadre des transitions écologique et numérique, en renforçant les politiques (inter)régionales d'activation, également pour mieux intégrer les groupes défavorisés sur le marché du travail et en remédiant aux disparités régionales;
- **à améliorer les performances et l'équité des systèmes d'éducation et de formation** en les adaptant davantage au marché du travail, en particulier dans les domaines des TIC et des STIM, et en poursuivant les réformes visant à renforcer l'attractivité de la profession d'enseignant.

ANNEXES

Domaine budgétaire	28
A1. Surveillance budgétaire et soutenabilité de la dette	28
A2. Fiscalité	40
Productivité	44
A3. L'innovation au service des entreprises	44
A4. Faciliter l'activité des entreprises	49
A5. Marchés des capitaux, stabilité financière et accès au financement	57
A6. Un cadre institutionnel efficace	66
Durabilité	72
A7. Industrie propre et atténuation du changement climatique	72
A8. Une transition énergétique abordable	81
A9. Adaptation au changement climatique, préparation et environnement	89
Équité	98
A10. Marché du travail	98
A11. Politiques sociales	104
A12. Éducation et compétences	109
A13. Tableau de bord social	115
A14. Santé et systèmes de santé	116
Horizontal	120
A15. Objectifs de développement durable	120
A16. Progrès en matière de RSE et mise en œuvre des Fonds de l'UE	123
A17. Compétitivité des régions	131

LISTE DES TABLEAUX

A1.1. Déficit et dette des administrations publiques	29
A1.2. Croissance des dépenses nettes	30
A1.3. Dépenses nettes (exécution et prévisions), écarts annuels et cumulés par rapport au plan à moyen terme	31
A1.4. Dépenses de défense et clause dérogatoire nationale	31
A1.5. Évolutions et prévisions macroéconomiques	32
A1.6. Position budgétaire des administrations publiques	33
A1.7. Évolution de la dette	33
A1.8. Subventions au titre de la facilité pour la reprise et la résilience	34
A1.9. Prêts au titre de la facilité pour la reprise et la résilience	34

A1.10.	Mise en œuvre des réformes et des investissements qui sous-tendent une prolongation	36
A1.11.	Évolution prévue des dépenses liées au vieillissement de la population sur les périodes 2024-2040 et 2024-2070	37
A1.12.	Indicateurs de la base de données sur la gouvernance budgétaire	39
A2.1.	Indicateurs de la fiscalité	43
A3.1.	Indicateurs clés en matière d'innovation	48
A4.1.	Faciliter l'activité des entreprises: indicateurs	56
A5.1.	Indicateurs financiers	65
A6.1.	Indicateurs sélectionnés sur la réduction de la charge administrative et la simplification	67
A6.2.	Objectifs clés de la décennie numérique suivis dans le cadre de l'indice relatif à l'économie et à la société numériques	68
A7.1.	Indicateurs clés de l'industrie propre et de l'atténuation du changement climatique: Belgique	80
A8.1.	Indicateurs clés en matière d'énergie	88
A9.1.	Indicateurs clés permettant de suivre les progrès accomplis en matière d'adaptation au changement climatique, de résilience et d'environnement	96
A13.1.	Tableau de bord social pour la Belgique	115
A14.1.	Principaux indicateurs de santé	118
A16.1.	Palette de fonds de l'UE avec leurs dotations adoptées – données de synthèse (en millions d'EUR)	127
A16.2.	Tableau de synthèse sur les recommandations par pays de 2019 à 2024	128
A17.1.	Palette d'indicateurs au niveau régional en Belgique	133

LISTE DES GRAPHIQUES

A2.1.	Parts des recettes fiscales en 2023	40
A2.2.	Pression fiscale pour les ménages à un seul revenu et les personnes apportant un second revenu, en % du coût total de la main-d'œuvre, 2024	41
A2.3.	Fiscalité environnementale et immobilière en % des recettes fiscales totales, Belgique et UE, 2023	42
A4.1.	Faciliter l'activité des entreprises: indicateurs choisis	51
A5.1.	Solde épargne nette-investissement net en Belgique	57
A5.2.	Position extérieure globale de la Belgique	58
A5.3.	Marchés des capitaux et intermédiaires financiers en Belgique	58
A5.4.	Composition du financement des sociétés non financières en % du PIB	61
A5.5.	Composition des actifs financiers des ménages par habitant et en % du PIB	62
A6.1.	Confiance dans la justice, les autorités locales/régionales et le gouvernement	66
A6.2.	Indicateurs relatifs à la politique et à la gouvernance réglementaires (iREG)	67
A6.3.	Taux de participation des 25-64 ans à l'éducation et à la formation des adultes (%) par profession	69
A7.1.	Intensité des émissions de GES de l'industrie manufacturière et des secteurs à forte intensité énergétique, 2022	75
A7.2.	Production de l'industrie manufacturière: total et secteurs sélectionnés, indice (2021 = 100), 2017-2023	75
A7.3.	Émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs relevant de la répartition de l'effort, 2005 et 2023	76
A8.1.	Composantes du prix au détail de l'énergie pour les consommateurs résidentiels et non résidentiels (2024)	81
A8.2.	Prix de gros mensuels moyens de l'électricité à un jour et prix de référence européens du gaz naturel (TTF néerlandais)	82
A8.3.	Capacité installée d'énergie renouvelable (à gauche) et bouquet électrique (à droite) de la Belgique	83
A9.1.	Dépendance directe(1) de la valeur ajoutée brute générée par secteur économique à l'égard des services écosystémiques(2) en 2022	93
A10.1.	Indicateurs clés du marché du travail	98
A10.2.	Pénuries de main-d'œuvre et taux de vacance d'emploi	99
A10.3.	Taux d'emploi de groupes spécifiques	101
A11.1.	Populations exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	104
A11.2.	Pauvreté des travailleurs en Belgique selon les caractéristiques socio-économiques	105
A11.3.	Incidence du vieillissement de la population sur les soins de longue durée	107
A12.1.	Part des étudiants inscrits aux programmes STIM par rapport au total des étudiants de l'enseignement supérieur (CITE 5-8), par sexe, 2022 (%)	112
A12.2.	Participation des adultes à l'apprentissage au cours des 12 derniers mois	113
A14.1.	Espérance de vie à la naissance, en années	116
A14.2.	Mortalité évitable grâce aux traitements	117

A15.1.	Progrès accomplis dans la réalisation des ODD en Belgique	120
A16.1.	Répartition des financements au titre de la FRR en Belgique, par domaine d'action	124
A16.2.	Répartition du financement de la politique de cohésion, par objectif stratégique, en Belgique	124
A17.1.	Croissance annuelle moyenne du PIB réel par habitant par rapport au PIB par habitant en 2013	131
A17.2.	Productivité de la main-d'œuvre par heure	132
A17.3.	Proportion d'utilisateurs d'internet interagissant avec les pouvoirs publics: pourcentage de personnes ayant utilisé l'internet au cours de l'année écoulée (%)	134
A17.4.	Accès aux services dans les zones rurales en 2021	135

La présente annexe contient une série de tableaux pertinents pour l'évaluation de la situation budgétaire en Belgique, y compris la manière dont la Belgique répond aux recommandations du Conseil émises au titre du cadre de gouvernance économique réformé.

Le cadre réformé, qui est entré en vigueur le 30 avril 2024⁴⁴, vise à renforcer la soutenabilité de la dette et à promouvoir une croissance durable et inclusive au moyen de réformes propices à la croissance et d'investissements prioritaires. Les plans budgétaires et structurels à moyen terme constituent la pierre angulaire du cadre, fixant l'engagement budgétaire des États membres à moyen terme. Ce dernier est défini en termes de croissance des dépenses nettes, qui est l'indicateur opérationnel unique pour la surveillance budgétaire.

La Belgique a présenté son plan le 18 mars 2025. Le plan couvre la période allant jusqu'en 2029 et présente un ajustement budgétaire prolongé sur sept ans, qui s'appuie sur un ensemble de réformes et d'investissements auxquels la Belgique s'est engagée dans le but d'améliorer la croissance potentielle et la viabilité budgétaire. La Commission a évalué le plan de la Belgique et, le 21 mai 2025, elle a recommandé au Conseil d'adopter une recommandation approuvant le plan⁴⁵. À la suite de son évaluation positive du plan à moyen terme, la Commission a adopté, le 21 mai 2025, une recommandation révisée de recommandation du Conseil au titre de l'article 126, paragraphe 7, du TFUE⁴⁶ en vue de corriger le déficit excessif en Belgique. Les taux de croissance maximaux des dépenses nettes établis par cette recommandation révisée que la Commission a adoptée et qu'elle recommande au Conseil d'approuver dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs sont compatibles avec la trajectoire définie dans le plan.

L'évaluation de la situation budgétaire de la Belgique tient compte de la recommandation de la Commission pour une recommandation du Conseil en vue de corriger le déficit excessif et de la recommandation de la Commission pour une recommandation du Conseil approuvant le plan de la Belgique; elle est effectuée sur la base des données réelles d'Eurostat et des prévisions du printemps 2025 de la Commission et en tenant compte du rapport annuel d'avancement (RAA) présenté par la Belgique le 30 avril 2025. En outre, compte tenu de la demande de la Belgique d'activer la clause dérogatoire nationale⁴⁷ à la suite de la communication de la Commission du 19 mars 2025⁴⁸, l'évaluation tient également compte, le cas échéant, de l'augmentation prévue des dépenses de défense sur la base des prévisions du printemps 2025 de la Commission.

L'annexe est structurée de la manière suivante. Tout d'abord, l'évolution **du déficit et de la dette publics** est présentée sur la base des chiffres indiqués dans le tableau A1.1. Ensuite, l'évaluation de la **situation budgétaire** de la Belgique est présentée, en tenant compte de la recommandation pertinente visant à corriger le déficit excessif et de la recommandation, par la Commission, d'une recommandation du Conseil approuvant le plan, sur la base des chiffres pertinents présentés dans les tableaux A1.2 à A1.9, y compris les données relatives aux dépenses de défense. Enfin, les progrès accomplis dans la **mise en œuvre de l'ensemble de réformes et d'investissements** sous-tendant la prolongation de la période

⁴⁴ Le règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale, ainsi que le règlement (CE) n° 1467/97 modifié relatif à la mise en œuvre de la procédure concernant les déficits excessifs et la directive 2011/85/UE modifiée du Conseil sur les cadres budgétaires des États membres constituent les éléments essentiels du cadre de gouvernance économique réformé de l'UE.

⁴⁵ COM (2025)263 du 21.5.2025 final.

⁴⁶ COM (2025)264 du 21.5.2025 final.

⁴⁷ Le 30 avril 2025, la Belgique a demandé à la Commission et au Conseil d'activer la clause dérogatoire nationale. Sur cette base, la Commission a adopté une recommandation de recommandation du Conseil autorisant la Belgique à s'écarter de la trajectoire des dépenses nettes fixée par le Conseil et à la dépasser [COM(2025)600].

⁴⁸ Communication de la Commission intitulée «Concilier une augmentation des dépenses de défense avec le pacte de stabilité et de croissance» du 19 mars 2025, C(2025) 2000 final.

d'ajustement budgétaire⁴⁹ sont évalués, en tenant compte des informations présentées dans le tableau A1.10.

L'annexe fournit également des informations sur le **coût du vieillissement** de la population et le **cadre budgétaire national**. Les risques en matière de viabilité budgétaire sont examinés dans le «Debt Sustainability Monitor» (rapport de suivi de la soutenabilité de la dette) pour 2024⁵⁰.

Évolution du déficit et de la dette publics

Le déficit public de la Belgique s'élevait à 4,5 % du PIB en 2024. Selon les prévisions économiques du printemps 2025 de la Commission, il était prévu qu'il atteigne 5,4 % du PIB en 2025. Le ratio de la dette publique au PIB s'élevait à 104,7 % à la fin de 2024 et, selon la Commission, il devrait augmenter pour atteindre 107,1 % à la fin de 2025. L'augmentation du déficit en 2025 reflète principalement l'augmentation des coûts liés au vieillissement de la population, des dépenses de défense et des paiements d'intérêts.

Tableau A1.1: **Déficit et dette des administrations publiques**

	Variables		2024	2025		2026	
			Outturn	APR	COM	APR	COM
1	General government balance	% GDP	-4.5	-5.5	-5.4	n.a.	-5.5
2	General government gross debt	% GDP	104.7	107.2	107.1	n.a.	109.8

Source: Prévisions du printemps 2025 de la Commission (COM), Rapport annuel d'avancement (RAA).

Évolution des dépenses nettes

La croissance des dépenses nettes⁵¹ de la Belgique en 2025 devrait, selon la Commission⁵², dépasser le taux de croissance maximal prévu dans le plan. La différence entre les calculs de la Commission concernant la croissance des dépenses nettes de 5,0 % et la projection de la Belgique de 6,0 % est due à de plus faibles taux de croissance prévus concernant la formation brute de capital fixe et la consommation intermédiaire (principalement liée aux dépenses de défense) et à une incidence moindre, dans les prévisions de la Commission, des mesures discrétionnaires ayant pour effet de réduire les recettes.

⁴⁹ Selon le règlement, l'ajustement budgétaire requis (en particulier pour placer ou maintenir le ratio de la dette publique sur une trajectoire descendante plausible avant la fin de la période d'ajustement ou pour le maintenir à des niveaux prudents inférieurs à 60 % du PIB; et pour ramener ou maintenir le déficit en dessous de 3 % du PIB à moyen terme) devrait être achevé en quatre ans, mais peut être prolongé d'une période pouvant aller jusqu'à sept ans si l'État membre s'engage à mettre en œuvre un ensemble pertinent de réformes et d'investissements.

⁵⁰ European Commission (2025) «Debt Sustainability Monitor 2024», European Economy Institutional Paper n° 306.

⁵¹ Les dépenses nettes sont définies à l'article 2, point 2, du règlement (UE) 2024/1263 comme étant les dépenses publiques, déduction faite i) des dépenses d'intérêts, ii) des mesures discrétionnaires en matière de recettes, iii) des dépenses relatives aux programmes de l'Union entièrement compensées par des recettes provenant de fonds de l'Union, iv) des dépenses nationales de cofinancement des programmes financés par l'Union, v) des éléments cycliques des dépenses liées aux indemnités de chômage et vi) des mesures ponctuelles et autres mesures temporaires.

⁵² Prévisions de l'automne 2025 de la Commission européenne (European Economy Institutional Paper, n° 318, mai 2025).

Tableau A1.2: **Croissance des dépenses nettes**

	Annual			Cumulative*		
	MTP	APR	COM	MTP	APR	COM
	Growth rates					
2024	n.a.	3.9%	4.2%	n.a.	n.a.	n.a.
2025	3.6%	6.0%	5.0%	3.6%	10.1%	5.0%
2026	2.5%	n.a.	3.0%	6.1%	n.a.	8.2%

* Les taux de croissance cumulés dans le RAA sont calculés par référence à l'année de base 2023. Les chiffres de la Commission sont calculés par référence à 2024.

Source: Plan budgétaire et structurel à moyen terme de la Belgique, rapport annuel d'avancement (RAA) et calcul de la Commission fondé sur les prévisions du printemps 2025 de la Commission (COM).

L'évaluation de la croissance des dépenses nettes et, en particulier, la comparaison avec la trajectoire des dépenses nettes recommandée montrent que la Belgique a demandé l'activation de la clause dérogatoire nationale afin de faciliter la transition vers un niveau plus élevé de dépenses de défense. Les dépenses de défense des administrations publiques belges se sont élevées à 0,9 % du PIB en 2021, à 1,0 % du PIB en 2022 et à 0,9 % du PIB en 2023. Selon les prévisions du printemps 2025 de la Commission, les dépenses consacrées à la défense devraient s'établir à 1,3 % du PIB en 2024 et à 1,7 % du PIB en 2025. Sur la base des projections actuelles concernant les dépenses de défense, l'écart prévu pour la Belgique se situe dans les limites de la flexibilité offerte par la clause dérogatoire nationale.

Tableau A1.3: **Dépenses nettes (exécution et prévisions), écarts annuels et cumulés par rapport au plan à moyen terme**

	Variables		2023	2024	2025	2026
			Outturn	Outturn	COM	COM
1	Total expenditure	bn NAC	317.8	334.5	352.8	364.0
2	Interest expenditure	bn NAC	12.0	13.9	15.2	16.6
3	Cyclical unemployment expenditure	bn NAC	-0.2	0.2	0.7	0.4
4	Expenditure funded by transfers from the EU	bn NAC	1.5	1.6	1.8	1.8
5	National co-financing of EU programmes	bn NAC	0.5	0.6	0.7	0.7
6	One-off expenditure (levels, excl. EU funded)	bn NAC	0.5	0.0	0.1	0.0
7=1-2-3-4-5-6	Net nationally financed primary expenditure (before discretionary revenue measures, DRM)	bn NAC	303.5	318.3	334.3	344.4
8	Change in net nationally financed primary expenditure (before DRM)	bn NAC		14.8	16.0	10.1
9	DRM (excl. one-off revenue, incremental impact)	bn NAC		1.9	-0.1	0.1
10=8-9	Change in net nationally financed primary expenditure (after DRM)	bn NAC		12.9	16.0	10.0
11	Outturn / forecast net expenditure growth	% change		4.24%	5.0%	3.0%
12	Net expenditure growth as reported in the medium-term plan*	% change		n.a.	3.6%	2.5%
13=(11-12) x 7	Annual deviation	bn NAC		n.a.	4.6	1.7
14 (cumulated from 13)	Cumulated deviation	bn NAC		n.a.	4.6	6.2
15=13/17	Annual balance	% GDP		n.a.	0.7	0.3
16=14/17	Cumulated balance	% GDP		n.a.	0.7	1.0
17	p.m. Nominal GDP	bn NAC	596.2	614.0	636.1	655.2

* Le plan à moyen terme a fait l'objet d'une évaluation positive de la part de la Commission et est à présent en attente d'approbation par le Conseil.

Source: Prévisions du printemps 2025 de la Commission et calcul de la Commission.

Tableau A1.4: **Dépenses de défense et clause dérogatoire nationale**

			2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Total defence expenditure	% GDP	0.9	1.0	0.9	1.3	1.7	1.7
2	<i>of which: gross fixed capital formation</i>	% GDP	0.2	0.1	0.1	0.3	0.5	0.5
3	Flexibility from increases in defence expenditure	% GDP					0.8	0.8
4	Cumulated balance after flexibility	% GDP					-0.1	0.2

Source: Eurostat (CFAP), prévisions du printemps 2025 de la Commission et calcul de la Commission.

Tableau A1.5: **Évolutions et prévisions macroéconomiques**

	Variables		2024	2025		2026	
			Outturn	APR	COM	APR	COM
1=7+8+9	Real GDP	% change	1.0	1.2	0.8	n.a.	0.9
2	Private consumption	% change	2.0	1.8	1.5	n.a.	1.1
3	Government consumption expenditure	% change	2.6	1.3	2.2	n.a.	0.6
4	Gross fixed capital formation	% change	1.4	1.7	0.5	n.a.	1.2
5	Exports of goods and services	% change	-3.4	-0.7	-1.8	n.a.	1.9
6	Imports of goods and services	% change	-3.5	-0.2	-1.0	n.a.	2.1
	Contributions to real GDP growth						
7	- Final domestic demand	pps	2.0	1.6	1.4	n.a.	1.0
8	- Change in inventories	pps	-1.1	0.0	0.0	n.a.	0.0
9	- Net exports	pps	0.1	-0.4	-0.6	n.a.	-0.2
10	Output gap	% pot GDP	-0.2	-0.5	-0.9	n.a.	-1.3
11	Employment	% change	0.3	0.5	0.3	n.a.	0.5
12	Unemployment rate	%	5.7	6.1	6.1	n.a.	5.8
13	Labour productivity	% change	0.7	0.7	0.4	n.a.	0.3
14	HICP	% change	4.3	2.8	2.8	n.a.	1.8
15	GDP deflator	% change	1.9	2.5	2.8	n.a.	2.1
16	Compensation of employees per head	% change	2.9	3.4	3.6	n.a.	2.2
17	Net lending/borrowing vis-à-vis the rest of the world	% GDP	-0.1	n.a.	-0.5	n.a.	-0.9

Source: Prévisions du printemps 2025 de la Commission (COM), Rapport annuel d'avancement (RAA).

Tableau A1.6: **Position budgétaire des administrations publiques**

	Variables (% GDP)	2024	2025		2026	
		Outturn	APR	COM	APR	COM
1=2+3+4+5	Revenue	50.0	50.1	50.1	n.a.	50.0
	<i>of which:</i>					
2	- Taxes on production and imports	12.0	11.8	11.9	n.a.	11.9
3	- Current taxes on income, wealth, etc.	17.0	17.2	17.2	n.a.	17.2
4	- Social contributions	15.4	15.3	15.4	n.a.	15.4
5	- Other (residual)	5.6	5.8	5.6	n.a.	5.5
8=9+16	Expenditure	54.5	55.6	55.5	n.a.	55.6
	<i>of which:</i>					
9	- Primary expenditure	52.2	53.3	53.1	n.a.	53.0
	<i>of which:</i>					
10	- Compensation of employees	12.6	12.6	12.6	n.a.	12.6
11	- Intermediate consumption	4.3	4.7	4.5	n.a.	4.5
12	- Social payments	25.8	26.0	26.3	n.a.	26.3
13	- Subsidies	3.6	3.6	3.6	n.a.	3.6
14	- Gross fixed capital formation	3.0	3.5	3.3	n.a.	3.2
15	- Other	2.9	2.9	2.8	n.a.	2.9
16	- Interest expenditure	2.3	2.3	2.4	n.a.	2.5
18=1-8	General government balance	-4.5	-5.5	-5.4	n.a.	-5.5
19=1-9	Primary balance	-2.3	-3.2	-3.0	n.a.	-3.0
20	Cyclically adjusted balance	-4.4	n.a.	-4.9	n.a.	-4.7
21	One-offs	-0.1	0.0	0.0	n.a.	0.0
22=20-21	Structural balance	-4.2	-5.2	-4.8	n.a.	-4.7
23=22+16	Structural primary balance	-2.0	-2.9	-2.4	n.a.	-2.2

Source: Prévisions du printemps 2025 de la Commission (COM), Rapport annuel d'avancement (RAA).

Tableau A1.7: **Évolution de la dette**

	Variables	2024	2025		2026	
		Outturn	APR	COM	APR	COM
1	Gross debt ratio* (% of GDP)	104.7	107.2	107.1	n.a.	109.8
2=3+4+8	Change in the ratio (pps. of GDP)	1.5	2.5	2.4	n.a.	2.7
	Contributions**					
3	Primary balance	2.3	3.2	3.0	n.a.	3.0
4=5+6+7	'Snow-ball' effect	-0.7	-1.5	-1.2	n.a.	-0.6
	<i>of which:</i>					
5	- Interest expenditure	2.3	2.3	2.4	n.a.	2.5
6	- Real growth effect	-1.0	-1.2	-0.8	n.a.	-0.9
7	- Inflation effect	-2.0	-2.6	-2.9	n.a.	-2.2
8	'Stock-flow' adjustment	-0.1	0.8	0.6	n.a.	0.3

* Fin de la période.

** L'effet «boule de neige» reflète l'incidence des dépenses d'intérêt sur la dette publique cumulée, ainsi que l'incidence de la croissance du PIB réel et de l'inflation sur le ratio de la dette publique au PIB (au moyen du dénominateur). L'ajustement stocks-flux comprend les différences dans la comptabilité de caisse et la comptabilité d'exercice (y compris les avances et les retards dans les décaissements de subventions au titre de la facilité pour la reprise et la résilience), l'accumulation d'actifs financiers, ainsi que la valorisation et d'autres effets résiduels.

Source: Prévisions du printemps 2025 de la Commission et calcul de la Commission (COM), rapport annuel d'avancement (RAA)

Tableau A1.8: **Subventions au titre de la facilité pour la reprise et la résilience**

Revenue from RRF grants (% of GDP)		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	RRF grants as included in the revenue projections	n.a.	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2
2	Cash disbursements of RRF grants from EU	n.a.	0.2	0.0	0.0	0.1	0.2	0.3
Expenditure financed by RRF grants (% of GDP)		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
3	Total current expenditure	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1
4	Gross fixed capital formation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0
5	Capital transfers	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
6=4+5	Total capital expenditure	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1
Other costs financed by RRF grants (% of GDP)		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
7	Reduction in tax revenue	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	n.a.
8	Other costs with impact on revenue	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
9	Financial transactions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	n.a.

Source: Rapport d'avancement annuel

Tableau A1.9: **Prêts au titre de la facilité pour la reprise et la résilience**

Cash flow from RRF loans projected in the Plan (% of GDP)		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Disbursements of RRF loans from EU	n.a.	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
2	Repayments of RRF loans to EU	n.a.	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Expenditure financed by RRF loans (% of GDP)		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
3	Total current expenditure	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
4	Gross fixed capital formation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
5	Capital transfers	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
6=4+5	Total capital expenditure	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Other costs financed by RRF loans (% of GDP)		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
7	Reduction in tax revenue	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	n.a.
8	Other costs with impact on revenue	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	n.a.
9	Financial transactions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	n.a.

Source: Rapport d'avancement annuel

Mise en œuvre de l'ensemble de réformes et d'investissements sous-tendant la prolongation de la période d'ajustement

Le tableau A1.10 contient des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'ensemble de réformes et d'investissements sous-tendant la prolongation de la période d'ajustement que la Belgique s'est engagée à réaliser dans son plan budgétaire et structurel à moyen terme tel qu'adopté par la Commission et dans l'attente de son approbation par le Conseil.

Les réformes et les investissements qui sous-tendent une extension sont tous attendus après le 30 avril (pour de plus amples détails, voir le tableau A1.10).

Les réformes et investissements qui sous-tendent une prolongation de la période d'ajustement comprennent six mesures: i) une réforme des retraites qui améliore la viabilité financière du système, ii)

une réforme du marché du travail visant à renforcer les incitations au travail et à réduire les maladies de longue durée, iii) une réforme fiscale visant à accroître la participation au marché du travail en réduisant la charge fiscale sur le travail et en supprimant des dépenses fiscales, iv) une réforme dans le domaine des dépenses publiques visant à achever les réexamens des dépenses, v) une coordination budgétaire plus efficace entre les entités fédérales et fédérées, et iv) une amélioration de l'environnement et de la réglementation des entreprises.

La mise en œuvre de ces mesures comporte des étapes clés à partir du quatrième trimestre de 2025. Par conséquent, aucune mesure sous-tendant la prolongation n'a encore été jugée achevée.

Tableau A1.10: Mise en œuvre des réformes et des investissements qui sous-tendent une prolongation

Measure	Key steps	Recommended implementation date	Status (COM's assessment)
Pension reform (Adding to RRP measure R-4.07)	Delivery of milestones C44-R-407-M157 and C44-R-407-M158 of Belgium's RRP*	Q4 2025	
	Entry into force of legislation including on the following measures (i) Actuarial neutrality (abolishing current bonus and introducing bonus/malus system) (ii) Reduction of assimilated periods in pension calculation (iii) Phasing out of preferential schemes for civil servants (iv) Extinction of sickness pension (v) Limited indexation of civil servants' high pensions (vi) Harmonization of career requirements for early retirement	Q1 2027	
	Delivery of an impact assessment of the pension reform	Q4 2029	
Spending reviews (Adding to RRP measure R-6)	Complete spending reviews in the areas of a) fossil fuel subsidies and of b) the withholding tax exemption for R&D work, overtime and night/shift work.	Q4 2026	
	Delivery of an annual impact assessment report explaining the permanent overall reduction of annual expenditure of at least 0.1% of GDP in 2026, and as of Q4 2029 of at least 0.3% in 2029, compared with the expenditure projections at unchanged policies.	Q4 2026	
Labour market reform	Entry into force of legislation which permanently decreases general government expenditure on unemployment benefits and long-term sickness leave by at least 0.3% of GDP per year from 2027 by: (i) Limiting unemployment benefits to maximum two years (ii) Reducing long-term sickness by requiring employers to contribute to the payment of incapacity benefits and by increasing accountability for employees and doctors.	Q4 2025	
	Delivery of an impact assessment justifying the permanent reduction of 0.3% of GDP in expenditure on unemployment benefits and long-term sickness leave, compared to the expenditure projections at	Q2 2027	
Tax reform	Entry into force of legislation which reduces the tax burden for those active on the labour market, totalling a cumulative 0.5% of GDP in 2029 including by: (i) Increasing the personal tax-free allowance for earned income (ii) Reforming the special social security contribution	Q1 2026	
	Entry into force of legislation which finances the labour tax reduction of 0.5% of GDP in 2029 by: (i) Removing tax expenditure, including: - abolishing the tax reduction for unemployment benefits - limiting the 'marital quotient' (ii) Increasing capital related taxes, including: - introducing of a 10% capital gains tax on realized capital gains. - abolishing the tax deductibility of mortgage interest for secondary residences. (iii) Limiting the welfare envelope	Q1 2026	
	Delivery of an impact assessment justifying the 0.5% of GDP budgetary impact of the combined measures of the tax reform, compared to unchanged policies.	Q2 2029	
Budgetary coordination	Entry into force of legislation to ensure: (i) Effective budgetary coordination between the federal and federated entities. (ii) Redefining the tasks and enhancing the financial and staff capacity of the High Council of Finance.	Q4 2025	
	Entry into force of legislation to ensure effective budgetary coordination between the federal and federated entities by setting multiannual budgetary targets for all entities.	Q4 2026	
Business environment and regulation	Entry into force of legislation and adoption of measures to improve the business environment by: (i) Reducing the administrative burden for companies. (ii) Simplify procedures to improve access by SME's to public procurement. (iii) An SME plan with a specific focus on start-ups to reduce cost of doing business	Q4 2025	

Selon son état d'avancement, chaque étape clé rétrospective (c'est-à-dire celles dont l'achèvement est prévu avant le 30 avril 2025) est qualifiée d'«achevée» ou de «non achevée». L'état d'avancement des étapes clés prospectives qui ne sont pas encore achevées reste vide, étant donné qu'elles seront évaluées par la Commission dans les futurs RAA.

Coût du vieillissement de la population

Les dépenses totales liées au vieillissement de la population en Belgique devraient passer d'environ 27 % du PIB en 2024 à environ 28 % en 2040 et 32 % en 2070 (voir tableau A1.11).

Selon les projections, les dépenses publiques de la Belgique liées au vieillissement de la population devraient, d'ici à 2070, être les plus élevées de tous les États membres. L'augmentation globale est due à la hausse prévue des dépenses en matière de retraites et, dans une moindre mesure, des soins de longue durée et des soins de santé, tandis que les dépenses consacrées à l'éducation devraient diminuer.

Les dépenses publiques de retraite devraient augmenter de manière continue au cours des prochaines décennies. Le rapport entre les dépenses publiques consacrées aux pensions et le PIB passerait d'environ 13 % du PIB en 2024 à environ 16 % d'ici à 2070, soit le troisième niveau le plus élevé dans les États membres de l'UE selon les projections. Les mesures de réforme des retraites figurant dans l'accord de coalition fédéral ne sont pas prises en compte dans ces projections.

Les dépenses publiques consacrées à la santé devraient s'établir à 6,2 % du PIB en 2024 (soit un niveau inférieur à la moyenne de l'UE, qui est de 6,6 %) et devraient augmenter de 0,3 p.p. d'ici à 2040 et de 0,3 p.p. supplémentaire d'ici à 2070².

Les dépenses publiques consacrées aux soins de longue durée devraient s'établir à 2,3 % du PIB en 2024 (soit un niveau supérieur à la moyenne de l'UE, qui est de 1,7 %) et devraient augmenter de 0,7 p.p. du PIB d'ici à 2040 et de 1 p.p. supplémentaire du PIB d'ici à 2070³. Cette augmentation des dépenses de soins de longue durée contribue de manière significative au risque budgétaire. Le chapitre «Évolution économique et principaux défis économiques» décrit les possibilités d'améliorer le rapport coût-efficacité.

Tableau A1.11: **Évolution prévue des dépenses liées au vieillissement de la population sur les périodes 2024-2040 et 2024-2070**

	age-related expenditure 2024 (% GDP)	change in 2024-2040 (pps GDP) due to:					age-related expenditure 2040 (%GDP)	
		pensions	healthcare	long-term care	education	total		
BE	27.2	1.2	0.3	0.7	-0.6	1.6	28.7	BE
EU	24.3	0.5	0.3	0.4	-0.3	0.9	25.2	EU
	age-related expenditure 2024 (% GDP)	change in 2024-2070 (pps GDP) due to:					age-related expenditure 2070 (%GDP)	
		pensions	healthcare	long-term care	education	total		
BE	27.2	3.1	0.6	1.7	-0.7	4.7	31.9	BE
EU	24.3	0.2	0.6	0.8	-0.4	1.3	25.6	EU

Source: Rapport 2024 sur le vieillissement (Commission européenne/comité de politique économique).

Cadre budgétaire national

La Belgique a choisi de scinder les tâches de l'institution budgétaire indépendante entre deux institutions, tirant ainsi parti des institutions et pratiques établies. Le Bureau fédéral du plan, une institution déjà ancienne jouissant d'une solide réputation en matière d'expertise technique, produit les prévisions macroéconomiques qui sous-tendent les plans budgétaires du gouvernement et assure le calcul des coûts des plateformes électorales, et le Conseil supérieur des finances, section «Besoins de

financement», contrôle le respect des règles budgétaires. Les activités du Conseil supérieur des finances, section «Besoins de financement», sont gravement entravées par l'absence d'accord de financement entre les différents niveaux de gouvernement, ce qui a entraîné un manque de ressources financières et humaines. Le Bureau fédéral du plan se voit fréquemment attribuer des tâches supplémentaires sans disposer des ressources supplémentaires correspondantes, ce qui affecte sa capacité à établir de manière autonome son programme de travail. En outre, la procédure de recrutement du chef de l'institution budgétaire indépendante (le commissaire) n'a pas de fondement légal et les ministres exercent une forte influence.

Il existe des points à améliorer tout au long du cycle d'investissement public et à différents niveaux de gouvernement⁵³. En Belgique, les investissements publics sont délégués aux régions et aux communautés, à l'exception de l'énergie, des bâtiments publics, des chemins de fer et des prisons, qui relèvent de la compétence fédérale⁵⁴. Il n'existe pas de plan d'investissement intégré au niveau fédéral ou au niveau des entités fédérées qui puisse définir des objectifs stratégiques partagés entre les secteurs et réalistes sur le plan budgétaire. Dans les régions de Flandre et de Bruxelles-Capitale, la planification des investissements a lieu principalement au niveau sectoriel, avec une certaine coordination entre les secteurs, bien que la Flandre soit en train d'élaborer un plan d'investissement pluriannuel intégré⁵⁵. Les réexamens ex post sont effectués sur une base ad hoc, tandis que les registres des actifs ne sont pas encore en place.

Tableau A1.12: Indicateurs de la base de données sur la gouvernance budgétaire

2023	Belgium	EU Average
Country Fiscal Rule Strength Index (C-FRSI)	13.01	14.52
Medium-Term Budgetary Framework Index (MTBFI)	0.68	0.73

L'indice de solidité des règles budgétaires par pays (C-FRSI) montre la solidité des règles budgétaires nationales agrégées au niveau national sur le fondement i) de la base juridique, ii) du caractère contraignant de la règle, iii) des organes de suivi, iv) des mécanismes de correction et v) de la résilience aux chocs. L'indice du cadre budgétaire à moyen terme montre la solidité du cadre budgétaire à moyen terme sur la base i) de la couverture des objectifs/plafonds figurant dans les plans budgétaires nationaux à moyen terme; ii) du lien entre ces objectifs/plafonds et les budgets annuels; lii) de la participation du parlement national à l'élaboration des plans; iv) de la participation des institutions budgétaires indépendantes à leur préparation; et v) de leur niveau de détail. Une note plus élevée est associée à une règle plus élevée et à la solidité du cadre budgétaire à moyen terme.

Source: Base de données sur la gouvernance budgétaire.

⁵³ L'évaluation est fondée sur les données relatives au niveau fédéral, à Bruxelles-Capitale et à la Région flamande. Belu Manescu, C. (2022), «New evidence on the quality of public investment management in the EU» (Nouvelles données sur la qualité de la gestion des investissements publics dans l'UE), document de réflexion n° 177, ECFIN.

⁵⁴ Heme, E., 2025, «Improving the efficiency of public investment in infrastructure Belgium» (Améliorer l'efficacité des investissements publics dans les infrastructures en Belgique), FMI, Selected Issues Papers SIP 2025/020.

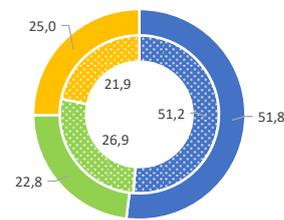
⁵⁵ Heme, E., 2025, «Improving the efficiency of public investment in infrastructure Belgium», FMI, Selected Issues Papers SIP 2025/020; Belu Manescu, C. (2022), «New evidence on the quality of public investment management in the EU», document de réflexion n° 177, ECFIN.

La présente annexe fournit, sur la base d'indicateurs, un aperçu du système fiscal de la Belgique. Elle comprend des informations sur: i) le bouquet fiscal; ii) les aspects du système fiscal liés à la compétitivité et à l'équité; et iii) le recouvrement des impôts et le respect des obligations fiscales. Le récent accord de coalition du nouveau gouvernement fédéral, élaboré en janvier 2025, comprend de nombreuses mesures liées aux thèmes de la présente fiche. Ces mesures n'ont pas encore été prises en considération puisqu'elles n'ont pas encore fait l'objet d'une législation.

La charge fiscale globale en Belgique est élevée et la structure fiscale repose largement sur la fiscalité du travail. En 2023, les recettes fiscales de la Belgique, exprimées en pourcentage du PIB, étaient supérieures à la moyenne de l'UE (42,5 % contre 39 %). En Belgique, les recettes provenant de la fiscalité du travail sont également élevées en pourcentage du PIB (22,0 % en 2023 contre 20,0 % en moyenne dans l'UE). La charge fiscale élevée qui pèse sur le travail risque de réduire la participation au marché du travail, ce qui va à l'encontre de l'objectif du gouvernement belge de porter le taux d'emploi à 80 % (en 2023: 72,1 %). En revanche, les recettes provenant des impôts sur la consommation, des impôts récurrents sur les biens immobiliers et des taxes perçues au bénéfice de l'environnement, qui sont parmi les impôts ayant le moins d'effets néfastes sur la croissance, sont proches de la moyenne de l'UE (exprimée en pourcentage du PIB). Compte tenu du déficit public élevé de la Belgique et de son ratio élevé de la dette publique au PIB, il sera difficile de réduire les recettes fiscales à court et moyen terme.

Graphique A2.1: Parts des recettes fiscales en 2023

Tax revenue shares in 2023, Belgium (outer ring) and EU (inner ring)



■ Taxes on labour ■ Taxes on consumption ■ Taxes on capital

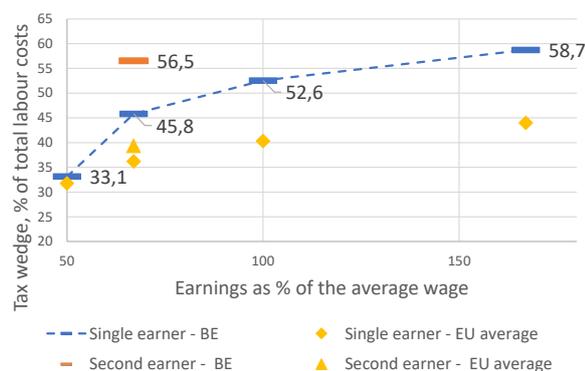
Source: Données relatives aux tendances de la fiscalité, DG TAXUD.

La pression fiscale sur le travail est nettement supérieure à la moyenne de l'UE à presque tous les niveaux de revenus, à l'exception des personnes à très faibles revenus⁵⁶. À la suite des réformes précédentes, la pression fiscale sur le travail pour la Belgique en 2024 était proche de la moyenne de l'UE pour les personnes seules gagnant 50 % du salaire moyen (33,1 % contre une moyenne de l'UE de 31,8 %), mais beaucoup plus élevée que la moyenne de l'UE pour celles ayant des niveaux de revenus plus élevés (52,6 % contre une moyenne de l'UE de 40,3 % pour les personnes seules gagnant 100 % du salaire moyen). L'impôt sur le revenu des personnes physiques en Belgique est progressif, mais les tranches d'imposition sont étroites et même les revenus moyens sont donc soumis aux taux d'imposition les plus élevés (45 % et 50 %). En conséquence, les taux marginaux d'imposition sont élevés pour les travailleurs aux salaires moyens inférieurs, ce qui entraîne d'importants pièges à bas salaires. Sur un plan plus positif, la progressivité du système fiscal se traduit par un système de prélèvements et de prestations qui s'avère plus efficace que la moyenne de l'UE pour réduire les inégalités de revenus, comme le montre le coefficient de Gini. En Belgique, les impôts et les prestations ont réduit le coefficient de Gini de 12,6 p.p., tandis que la réduction était en moyenne de 7,7 p.p. dans l'UE en 2023.

⁵⁶ La pression fiscale se définit comme la somme des impôts sur le revenu des personnes physiques et des cotisations de sécurité sociale versées par les salariés et les employeurs, déduction faite des allocations familiales, exprimée en pourcentage du coût total de la main-d'œuvre (somme des salaires bruts et des cotisations de sécurité sociale acquittées par l'employeur).



Graphique A2.2: **Pression fiscale pour les ménages à un seul revenu et les personnes apportant un second revenu, en % du coût total de la main-d'œuvre, 2024**



La pression fiscale pour les personnes apportant un second revenu suppose que le salaire du premier apporteur est égal à 100 % du salaire moyen et qu'il n'y a pas d'enfants dans le ménage. Pour des informations complètes sur la méthodologie, voir OCDE, 2016, Impôts sur les salaires 2014-2015.

Source: Commission européenne.

La Belgique a la possibilité de déplacer la charge fiscale du travail vers d'autres bases d'imposition, par exemple en limitant l'utilisation des taux réduits de TVA.

Les recettes provenant des impôts sur la consommation ont légèrement diminué en 2022 et 2023, restant légèrement inférieures à la moyenne de l'UE (9,7 % en 2023 contre 10,5 % en moyenne dans l'UE) en raison d'un recours accru à des taux réduits de TVA. Selon les estimations, l'écart de conformité en matière de TVA (l'écart entre les recettes effectivement perçues et l'obligation fiscale théorique) s'est réduit à 6,9 % en 2021, mais a ensuite augmenté pour se stabiliser à 11,6 % en 2022 et 2023. Le fait de limiter l'utilisation des taux réduits de TVA pourrait avoir une incidence budgétaire significative. Une étude récente qui a comparé la structure réelle de la TVA en Belgique en 2019 à un scénario hypothétique contrefactuel dans lequel tous les produits de base et services sont soumis au taux normal de TVA a estimé que ces taux réduits réduisent les recettes de TVA provenant du secteur des ménages de 20 %, ce qui équivaut à 1,2 % du PIB⁵⁷.

⁵⁷ Turrini, A., Guigue, J., Kiss, A., Leodolter, A., Van Herck, K., Neher, F., Leventi, C., Papini, A., Picos, F., Ricci, M. et F. Lanterna (2024), «Tax Expenditures in the EU: Recent Trends & New Policy Challenges» (Dépenses fiscales dans l'UE: tendances récentes et nouveaux défis politiques), document de réflexion n° 212, Commission européenne.

Les taux d'imposition sur les transactions immobilières ont récemment été réduits dans deux des trois régions belges.

Les taxes sur les transactions immobilières ont toujours été élevées en Belgique. Toutefois, en Flandre, le taux d'imposition des transactions immobilières pour les logements principaux a commencé à diminuer en 2016 et a encore été réduit pour atteindre 2 % en 2025. En Wallonie, cette taxe a été ramenée de 12,5 % à 3 % le 1^{er} janvier 2025. Dans le même temps, les taxes sur les transactions restent élevées à Bruxelles pour tous les types de biens immobiliers (12,5 %, bien que ce taux soit réduit dans certaines conditions⁵⁸) et en Flandre et en Wallonie pour les biens immobiliers qui ne constituent pas le logement principal d'une personne. Les taux élevés d'imposition des transactions ont une incidence négative sur le fonctionnement du marché immobilier. Un système fortement tributaire des taxes sur les transactions, qui constitue la principale source d'imposition des biens immobiliers, génère un flux de recettes plus volatil qu'un système d'impôt foncier dans lequel des taxes sur les transactions moins élevées sont combinées à des taxes foncières récurrentes plus élevées.

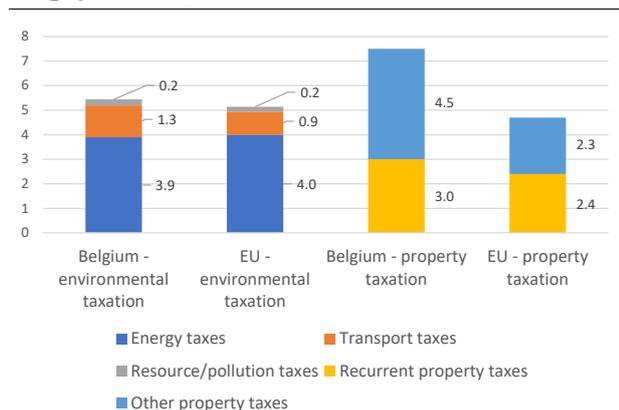
Il existe une marge de manœuvre en Belgique pour appliquer systématiquement des taxes environnementales.

Les droits d'accise sur les produits énergétiques utilisés pour le chauffage restent faibles en Belgique pour les combustibles fossiles. Le niveau des droits d'accise sur le gaz et l'électricité est lié aux niveaux des prix du marché (le «système du cliquet»), mais les droits d'accise sur le fuel domestique sont maintenus au niveau minimal de l'Union. Les droits d'accise sur les carburants de transport sont relativement élevés pour le diesel et dans la moyenne pour l'essence, mais les transporteurs professionnels et le secteur agricole bénéficient d'un taux d'accise réduit sur le diesel. Ces dernières années, dans le cadre de son plan pour la reprise et la résilience, la Belgique a rendu le régime applicable aux voitures de société (un régime qui permettrait aux employeurs de donner des voitures à leurs salariés en bénéficiant d'un taux d'imposition plus avantageux que si elles se contentaient d'augmenter les salaires) plus écologique en autorisant uniquement les voitures hybrides à en bénéficier. Dans un deuxième temps,

⁵⁸ Pour les logements principaux dont le prix est inférieur à 600 000 EUR, une réduction fiscale s'applique aux premiers 200 000 EUR.

dans le cadre de l'écologisation du système, seuls les véhicules à émissions nulles pourront bénéficier du système à partir de 2026. La législation relative à ces réformes du régime des voitures de société a pris effet le 1^{er} janvier 2023 et rend progressivement plus écologique le traitement fiscal des voitures de société.

Graphique A2.3: **Fiscalité environnementale et immobilière en % des recettes fiscales totales, Belgique et UE, 2023**



Source: Données relatives aux tendances de la fiscalité, DG TAXUD.

Les recettes provenant de l'impôt sur les sociétés en Belgique équivalaient à 3,9 % du PIB en 2023, soit un niveau supérieur à la moyenne de l'UE (3,2 %). Depuis le 1^{er} janvier 2020, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 25 %⁵⁹. Ce taux s'applique à la fois aux sociétés belges (soumises à l'impôt sur les sociétés en Belgique) et aux établissements stables belges de sociétés étrangères (soumis à l'impôt sur les sociétés non résidentes belges). Le taux moyen effectif de l'impôt sur les sociétés était de 23,8 % en 2023.

La complexité du système fiscal belge pèse sur l'environnement des entreprises et nuit à l'efficacité de la perception de l'impôt. Pour compenser la forte pression fiscale sur le travail, des subventions salariales et d'autres dépenses fiscales ont été largement utilisées en Belgique. Des régimes spéciaux (par exemple, le régime des voitures de société et l'exonération de la retenue à

la source pour les heures supplémentaires, le travail de R&D et le travail de nuit/par roulement) ont été mis en place pour compenser la charge fiscale élevée pesant sur le travail. Selon les estimations, les dépenses fiscales liées à l'impôt sur le revenu des personnes physiques représentent plus de 2,5 % du PIB, l'une des parts les plus élevées de l'UE⁶⁰. Ces régimes d'exonération fiscale sont coûteux et risquent d'entraîner un manque d'efficacité. La Belgique se classe au 25^e rang sur 27 États membres dans l'indice de complexité fiscale⁶¹, ce qui indique qu'elle possède l'un des systèmes fiscaux les plus complexes de l'UE. Pour les PME, selon les estimations, la Belgique a des coûts de mise en conformité fiscale élevés par rapport à la moyenne de l'UE (la Belgique est le troisième pays de l'UE où les coûts de mise en conformité fiscale sont les plus élevés⁶²). Le ratio des coûts de recouvrement pour la Belgique reste proche de la moyenne de l'UE (0,8 pour la Belgique contre une moyenne de l'UE de 0,9 en 2021). En outre, des préoccupations subsistent en ce qui concerne le système de l'administration fiscale belge. Malgré les efforts récemment déployés pour accroître la numérisation du système de l'administration fiscale, les taux de dépôt dans les délais des déclarations d'impôt sur le revenu des personnes physiques et le revenu des sociétés sont restés relativement faibles en 2022, s'établissant respectivement à 85,7 % et 82,6 %.

⁵⁹ Un taux d'imposition spécifique de 20 % est applicable aux PME sur les premiers 100 000 EUR de bénéfices sous certaines conditions. Une majoration est appliquée sur le montant final de l'impôt sur les sociétés lors de la mise en recouvrement si des paiements anticipés suffisants n'ont pas été effectués pour l'exercice fiscal. Pour les exercices fiscaux 2024 et 2025, la majoration est de 6,75 %.

⁶⁰ Turrini, A., Guigue, J., Kiss, A., Leodolter, A., Van Herck, K., Neher, F., Leventi, C., Papini, A., Picos, F., Ricci, M. et F. Lanterna (2024), «Tax Expenditures in the EU: Recent Trends & New Policy Challenges» (Dépenses fiscales dans l'UE: tendances récentes et nouveaux défis politiques), document de réflexion n° 212, Commission européenne.

⁶¹ L'indice varie de zéro (non complexe) à un (extrêmement complexe).

⁶² Voir Commission européenne (2022), «Tax Compliance costs for SMEs: An update and a complement. Final report» (Coûts de conformité fiscale pour les PME: mise à jour et complément. Rapport final), DG GROW.

Tableau A2.1: Indicateurs de la fiscalité

		Belgium					EU-27				
		2010	2021	2022	2023	2024	2010	2021	2022	2023	2024
Tax structure	Total taxes (including compulsory actual social contributions) (% of GDP)	43,6	43,2	42,4	42,5		37,8	40,2	39,7	39,0	
By tax base	Taxes on labour (% of GDP)	23,7	21,8	22,0	22,0		19,8	20,5	20,1	20,0	
	of which, social security contributions (SSC, % of GDP)	14,0	13,0	12,8	13,0		12,9	13,0	12,7	12,7	
	Taxes on consumption (% of GDP)	10,8	10,6	9,8	9,7		10,9	11,2	10,9	10,5	
	of which, value added taxes (VAT, % of GDP)	7,0	6,8	6,4	6,3		6,8	7,3	7,4	7,1	
	Taxes on capital (% of GDP)	8,8	10,6	10,4	10,6		7,1	8,5	8,7	8,5	
Some tax types	Personal income taxes (PIT, % of GDP)	12,1	11,3	11,8	11,7		8,6	9,6	9,4	9,3	
	Corporate income taxes (CIT, % of GDP)	2,5	3,8	3,8	3,9		2,2	2,9	3,2	3,2	
	Total property taxes (% of GDP)	3,1	3,7	3,3	3,2		1,9	2,2	2,1	1,9	
	Recurrent taxes on immovable property (% of GDP)	1,3	1,2	1,2	1,3		1,1	1,1	1,0	0,9	
	Environmental taxes (% of GDP)	2,4	2,5	2,2	2,3		2,5	2,4	2,1	2,0	
	Effective carbon rate in EUR per tonne of CO ₂ equivalents	NA	71,0	NA	74,0		NA	86,0	NA	84,8	
Progressivity & fairness	Tax wedge at 50% of average wage (single person) (*)	41,8	33,4	33,9	33,5	33,1	33,9	31,8	31,5	31,5	31,8
	Tax wedge at 100% of average wage (single person) (*)	55,9	52,4	53,0	52,7	52,6	40,9	39,9	39,9	40,2	40,3
	Corporate income tax - effective average tax rates (1) (*)	26,8	23,8	23,8	23,8		21,3	19,3	19,1	18,9	
	Difference in Gini coefficient before and after taxes and cash social transfers (pensions excluded from social transfers) (2) (*)	11,0	13,5	12,6	12,6		8,6	8,2	7,9	7,7	
Tax administration & compliance	Outstanding tax arrears: total year-end tax debt (including debt considered not collectable) / total revenue (in %) (*)		15,5	12,6				35,5	32,6		
	VAT gap (% of VAT total tax liability, VTTL) (**)		7,0	11,0	11,7			6,6	7,0		

(1) Taux effectif d'imposition prévisionnel (KPMG).

(2) Une valeur plus élevée indique un effet de redistribution plus fort de la fiscalité.

(*) Moyenne simple de l'EU-27.

(**) Valeur prévisionnelle pour 2023. Pour de plus amples informations sur l'écart de TVA, voir Commission européenne, direction générale de la fiscalité et de l'union douanière, «VAT gap in the EU – 2024 report», <https://data.europa.eu/doi/10.2778/2476549>. Pour plus de données sur les recettes fiscales ainsi que sur la méthode appliquée, voir la page web consacrée aux données sur la fiscalité, https://ec.europa.eu/taxation_customs/taxation-1/economic-analysis-taxation/data-taxation_en.

Source: Commission européenne, OCDE.

La Belgique continue d'afficher de très bons résultats en matière de recherche et d'innovation (R&I), bien que cela ne se traduise pas pleinement par un dynamisme des entreprises. Le tableau de bord européen de l'innovation 2024 classe la Belgique dans la catégorie «innovateur notable», avec des résultats nettement supérieurs à la moyenne de l'UE⁶³ et presque comparables à ceux des pays «chefs de file en matière d'innovation». Les performances de la Belgique en matière d'innovation par rapport à la moyenne de l'UE n'ont cessé d'augmenter ces dix dernières années, tout comme l'intensité de ses dépenses totales de R&D⁶⁴, qui a atteint 3,32 % du PIB en 2023 (contre 2,06 % en 2010). Cette croissance a été obtenue grâce à une augmentation très importante de l'intensité des dépenses de R&D des entreprises (2,46 % en 2023), qui est aujourd'hui la deuxième plus élevée de l'UE. Grâce, en particulier, à la qualité de sa base scientifique publique et aux excellentes interconnexions intersectorielles et internationales de ses acteurs dans le domaine de la R&D, la Belgique dispose d'un système de R&I performant. Toutefois, le dynamisme des entreprises dans l'écosystème de l'innovation reste modéré et les pénuries de ressources humaines qualifiées entravent les transitions écologique et numérique de l'économie belge.

Science et écosystèmes innovants

La solide base scientifique de la Belgique est un atout majeur, mais son excellence s'érode progressivement. La qualité des résultats de la recherche, mesurée par la part de publications scientifiques figurant parmi les 10 % de publications les plus citées à l'échelle mondiale, est nettement supérieure à la moyenne de l'UE⁶⁵ (11,5 % contre 9,6 % en 2021). Toutefois, elle a suivi une légère tendance à la baisse au cours des dix dernières années (13,7 % en 2013). Les dépenses publiques de R&D en pourcentage du

PIB, qui sont les sixièmes plus élevées de l'UE (0,85 % contre 0,72 % en moyenne dans l'UE en 2023), ont stagné au cours des trois dernières années. Si cette stagnation se poursuit, cela pourrait empêcher la Belgique d'inverser la tendance à la baisse de ses performances scientifiques et de rester une puissance en matière de R&D. En outre, plusieurs facteurs, tels que l'accélération du rythme de développement des outils d'intelligence artificielle (IA), nécessitent d'importants investissements publics en R&D, même si les investissements publics régionaux dans les infrastructures numériques bénéficient jusqu'à présent d'un soutien important.

Les acteurs belges de la R&I sont bien connectés au niveau mondial. La part des copublications internationales dans le nombre total de publications du pays a progressivement augmenté, passant de 55,8 % en 2010 à 70,4 % en 2023, ce qui est nettement supérieur à la moyenne de l'UE de 55,9 %. La communauté belge de la R&I participe activement à des projets collaboratifs de R&I financés par Horizon Europe, le programme-cadre de l'UE pour la R&I. À ce jour, les acteurs belges de la recherche ont obtenu 5,5 % des fonds d'Horizon Europe⁶⁶, la Belgique se classant en sixième position parmi les États membres. Ensemble, les régions de Bruxelles et de Flandre ont attiré environ 90 % du budget obtenu par les chercheurs belges dans le cadre d'Horizon Europe. Le pays participe à six projets importants d'intérêt européen commun. Ces projets transfrontières à grande échelle présentant un niveau élevé de risque technologique sont essentiels pour stimuler la R&I dans les petites et moyennes entreprises (PME).

Il est possible de mieux utiliser les données scientifiques pour soutenir l'élaboration des politiques. Comme l'a souligné l'OCDE dans son évaluation des réponses de la Belgique à la COVID-19 (OCDE, 2023)⁶⁷, une utilisation accrue des données et des éléments probants pour la prise de décision politique contribuerait à accroître l'efficacité des mesures adoptées. Dans ce

⁶³ Commission européenne, 2024, *Tableau de bord européen de l'innovation (TBEI), profil par pays: Belgique*, ec.europa.eu.

⁶⁴ Dépenses intérieures brutes allouées à la recherche et au développement en pourcentage du PIB.

⁶⁵ Tableau des principaux indicateurs d'innovation.

⁶⁶ Tableau de bord d'Horizon Europe.

⁶⁷ OCDE (2023), «Evaluation of [Belgium's COVID-19 Responses: Fostering Trust for a More Resilient Society](#)» (Évaluation des réponses de la Belgique à la crise de la COVID-19: favoriser la confiance pour une société plus résiliente), Éditions OCDE, Paris.

contexte, il est de la plus haute importance de renforcer les liens, la collaboration et la coordination entre les décideurs politiques et les scientifiques. Le système «Flash» est un exemple de bonne pratique. Il est ouvert à l'ensemble de la communauté scientifique belge et vise à apporter une réponse rapide aux besoins urgents en matière de données scientifiques afin de soutenir les processus décisionnels au niveau fédéral⁶⁸. Il est particulièrement important de développer davantage la collecte, l'analyse et le partage des données afin de mieux concevoir, cibler et évaluer les mesures économiques.

Des différences persistent entre les Régions en matière de performances d'innovation.

Selon le tableau de bord régional de l'innovation 2023, alors que Bruxelles et la Flandre font partie des régions «cheffes de file en matière d'innovation»⁶⁹, la Wallonie est classée dans la catégorie «innovateur notable». Une différence majeure dans l'écosystème d'innovation des trois Régions est l'intensité de la R&D publique, qui est beaucoup plus faible en Wallonie (0,52 %) que dans les deux autres Régions (Bruxelles 0,76 %, Flandre 0,94 %). Toutefois, les performances de la Wallonie s'améliorent nettement: l'indice régional d'innovation montre une forte augmentation entre 2014 et 2023, en ligne avec les autres Régions.

Innovation des entreprises

L'écosystème belge d'innovation bénéficie d'un niveau élevé d'investissement dans la R&D des entreprises et de très bons liens entre la science et les entreprises, mais ses performances en matière de développement technologique affichent une légère tendance à la baisse. L'intensité des dépenses de R&D des entreprises, (2,46 %), nettement supérieure à la moyenne de l'UE (1,49 %), est l'une des plus élevées de l'UE. Les indicateurs relatifs aux liens entre la science et les entreprises se sont

améliorés au cours de la dernière décennie. Les copublications scientifiques public-privé ont représenté en 2023 11,5 % du nombre total de publications (une proportion largement supérieure à la moyenne de l'UE, soit 7,7 %), tandis que les dépenses publiques consacrées à la R&D financées par le secteur des entreprises sont, en pourcentage du PIB, parmi les plus élevées de l'UE (0,077 % contre 0,05 % en moyenne dans l'UE). En ce qui concerne le développement technologique tel qu'il ressort des données relatives aux brevets, le nombre de demandes de brevets déposées au titre du traité de coopération en matière de brevets par milliard de PIB (en SPA) a affiché une légère tendance à la baisse ces dix dernières années, ce qui est conforme à la tendance observée au niveau de l'UE. En 2020, la part la plus élevée des demandes de brevets de la Belgique a concerné les écosystèmes industriels de l'agroalimentaire, de la santé et de l'électronique.

Le dynamisme des entreprises dans l'écosystème de l'innovation reste modéré, malgré les aides publiques spécifiquement destinées aux jeunes pousses et aux entreprises en expansion.

Les indicateurs suggèrent que, malgré des résultats relativement bons par rapport à d'autres États membres, le secteur belge des PME pourrait s'engager davantage dans l'innovation⁷⁰. En outre, la Belgique dispose d'un large éventail de programmes de soutien aux PME, dont les effets positifs sont peu probants. Les PME belges semblent rencontrer des difficultés à se développer (les entreprises à forte croissance ne représentent que 5,75 % de l'emploi, contre une moyenne de l'UE de 12,51 %), malgré le fait que la Belgique offre de nombreuses et substantielles incitations et exonérations fiscales qui ciblent les jeunes entreprises et les entreprises en expansion. Il s'agit notamment du régime d'exonération fiscale pour les investisseurs («tax shelter»)⁷¹ et des exonérations de la taxe sur les plus-values en

⁶⁸ Science advice to policymakers: Roles, enabling conditions and incentives, Horizon Policy Support Facility Mutual Learning Exercise on bridging the gap between science and policy, [Second thematic report, 2024](#).

⁶⁹ [Tableau de bord de l'innovation régionale](#) 2023. Profils régionaux de la Belgique dans le cadre du tableau de bord européen de l'innovation en ce qui concerne les performances des Régions en matière de R&I.

⁷⁰ [OCDE \(2024\), Études économiques de l'OCDE: Belgique 2024](#).

⁷¹ Le régime d'exonération fiscale accorde aux contribuables une réduction d'impôts de 30 % du montant investi dans les jeunes pousses (entreprises de moins de 50 salariés et de moins de 4 ans d'existence), de 45 % pour les investissements dans les micro-entreprises (moins de 10 salariés et moins de 4 ans d'existence) et de 25 % pour les entreprises en expansion (moins de 10 salariés, entre 5 et 10 ans d'existence et plus de 10 % de croissance annuelle).

capital réalisées lors de la vente d'actions de jeunes pousses remplissant les conditions requises⁷². L'incidence du renforcement du «Tax Shelter pour start-up et scale-up» en 2021, une mesure de soutien dans le cadre de laquelle les particuliers investissant dans des jeunes pousses ou des entreprises en expansion bénéficient d'une réduction d'impôts allant de 25 % à 45 % du montant investi, reste à voir.

L'efficacité et l'additionnalité du soutien public aux entreprises de R&D à forte croissance pourraient encore être améliorées. En Belgique, le soutien public à la R&D des entreprises est substantiel, les incitations fiscales en faveur de la R&D représentant la part la plus importante de ce soutien. Des études⁷³ suggèrent que si le soutien direct – principalement les subventions accordées par les régions – et l'exonération partielle du versement du précompte professionnel sur les salaires du personnel affecté à la R&D ont encouragé des investissements supplémentaires dans ce domaine, les crédits d'impôt pourraient ne pas stimuler de manière significative les investissements dans la R&D.

En outre, les données disponibles montrent que les grandes entreprises ont tendance à être les principales destinataires du soutien public et à bénéficier de manière disproportionnée des aides fiscales en faveur de la R&D⁷⁴. Les indicateurs suggèrent que la part des aides fiscales en faveur de la R&D dans les petites entreprises est faible au regard des normes de l'OCDE et nettement inférieure à leur contribution aux dépenses de R&D des entreprises, qui s'élève à environ 20 % du total. Les données disponibles montrent que l'efficacité et l'impact

des incitations fiscales en faveur des activités de R&D pourraient être augmentés en ciblant les petites entreprises financièrement limitées⁷⁵. L'OCDE a recommandé de réformer le système et propose de plafonner les allègements fiscaux en faveur de la R&D accordés à chaque entreprise afin de garantir que les petites et les jeunes entreprises reçoivent une part plus importante du soutien public à la R&D, ou de fournir ce soutien public non plus sous la forme d'allègements fiscaux indirects mais de financements publics directs.

Malgré des progrès substantiels au cours des vingt dernières années, la Belgique peine encore à promouvoir un environnement réglementaire pleinement favorable à l'innovation et au dynamisme des entreprises. La charge réglementaire peut réellement peser sur les petites entreprises. Selon les indicateurs de réglementation des marchés de produits de l'OCDE, la Belgique obtient de moins bons résultats que la moyenne de l'OCDE et les pays les plus performants dans quatre domaines clés pour les PME: la simplification de la charge administrative et réglementaire (voir annexe 4), l'assouplissement des exigences applicables aux nouvelles entreprises, les barrières à l'entrée dans le secteur des services et l'amélioration de la réglementation sur les pratiques de lobbying (voir annexe 4). De nouvelles réformes sont nécessaires pour créer un environnement réglementaire qui favorise véritablement l'innovation et le dynamisme des entreprises⁷⁶.

En 2023 et 2024, la Belgique a accompli des progrès notables et constants en ce qui concerne l'adoption des technologies numériques par les entreprises. 83,7 % des PME belges présentaient au moins un niveau élémentaire d'intensité numérique en 2023, ce qui était supérieur à la moyenne de l'UE (72,9 %). 24,7 % des PME belges avaient adopté l'IA en 2024, ce qui est nettement supérieur à la moyenne de l'UE (13,5 %) et représente une augmentation par rapport aux 13,8 % enregistrés en 2023. L'adoption de solutions en nuage par les

⁷² Les jeunes pousses (entreprises créées depuis moins de 48 mois) sont partiellement dispensées du versement du précompte professionnel – une avance sur l'impôt sur les revenus professionnels que les entreprises doivent collecter et reverser à l'État (10 % pour les petites entreprises et 20 % pour les micro-entreprises). Le montant investi pour lequel la réduction peut être octroyée est limité à 100 000 EUR par contribuable et par an.

⁷³ Dumont, M. (2019), «Tax incentives for business R & D in Belgium: Third evaluation» (Incitants fiscaux à la R&D des entreprises en Belgique: troisième évaluation), Bureau fédéral du Plan, working paper n° 4-19.

⁷⁴ Dumont, M. (2022), «Public support to business research and development in Belgium: fourth evaluation» (Soutien public à la recherche et au développement des entreprises en Belgique: quatrième évaluation).

⁷⁵ OCDE (2022), *Études économiques de l'OCDE: Belgique 2022*, Éditions OCDE, Paris.

⁷⁶ OCDE (2024), *Études économiques de l'OCDE: Belgique 2024*. L'étude de l'OCDE formule des recommandations d'actions visant à améliorer la croissance, la productivité et l'innovation des PME.

entreprises belges (47,7 % en 2024) est supérieure à la moyenne de l'UE (38,9 %), à l'instar de leur adoption de l'analyse des données (44,5 % en 2023, contre une moyenne de l'UE de 33,1 %).

Innovation financière

L'intensité du capital-risque a diminué ces dernières années, signe des difficultés de la Belgique à tirer pleinement parti des atouts de son système de R&I. Le volume de capital-risque est passé de 0,084 % en 2020 à 0,063 % du PIB en 2023 et est désormais inférieur à la moyenne de l'UE (0,078 %). Au cours de la période 2015-2023, la plupart des investissements en fonds propres et en capital-risque ont été réalisés dans des entreprises technologiques innovantes actives dans le domaine de la santé et des technologies médicales, ce qui témoigne de l'importance des activités des jeunes pousses et des entreprises en expansion dans ce secteur en Belgique. Le secteur de la santé était suivi par les secteurs de l'agroalimentaire, de l'aérospatial et de la défense⁷⁷.

Talents innovants

Des pénuries de travailleurs qualifiés entravent la double transition de l'économie belge et pèsent sur le dynamisme des entreprises. En 2022, le nombre de nouveaux diplômés pour mille personnes âgées de 25 à 34 ans dans les matières STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques), qui s'établissait à 12,9, était inférieur à la moyenne de l'UE (17,6). Le nombre de nouveaux diplômés en TIC pour mille personnes âgées de 25 à 34 ans était de 2,4, soit l'un des plus faibles de l'UE (moyenne de l'UE: 3,6). Le fait d'améliorer l'accès à la formation au moyen de services de conseil et de modules de formation flexibles pourrait contribuer à remédier aux pénuries de compétences qui entravent la capacité des entreprises à se développer.

Un soutien à l'éducation entrepreneuriale existe bien en Belgique, mais des difficultés subsistent au niveau de sa mise en œuvre.

Dans la Communauté française, l'éducation à l'entrepreneuriat est intégrée dans les programmes scolaires et il existe des politiques éducatives et des initiatives soutenant l'entrepreneuriat à l'intention des jeunes et des enseignants. Toutefois, les initiatives existantes ne sont pas suffisamment évaluées et coordonnées. En Flandre, l'éducation à l'entrepreneuriat est présente dans les politiques gouvernementales depuis 2011. Afin d'accroître encore les compétences entrepreneuriales, le gouvernement a mis en œuvre un plan d'action sur l'éducation à l'entrepreneuriat (2015-2019). Ce plan a donné lieu à la conception d'initiatives et d'outils éducatifs efficaces à tous les niveaux qui sont encore utilisés aujourd'hui. Toutefois, les données disponibles sur l'incidence de ces initiatives sur l'attitude des élèves sont limitées.

⁷⁷ [Monitoring industrial ecosystems \(2024\). Fact sheets: Belgium.](#)

Tableau A3.1: Indicateurs clés en matière d'innovation

Belgium	2012	2017	2020	2021	2022	2023	2024	EU average (1)	USA
Headline indicator									
R&D intensity (gross domestic expenditure on R&D as % of GDP)	2.27	2.68	3.37	3.41	3.29	3.32	:	2.24	3.45
Science and innovative ecosystems									
Public expenditure on R&D as % of GDP	0.67	0.78	0.86	0.84	0.85	0.85	:	0.72	0.64
Scientific publications of the country within the top 10% most cited publications worldwide as % of total publications of the country	13.8	12.8	11.7	11.5	:	:	:	9.6	12.3
Researchers (FTE) employed by public sector (Gov+HEI) per thousand active population	4.5	4.9	5.4	5.6	5.8	5.8	:	4.2	:
International co-publications as % of total number of publications	58	65.9	69.7	69.9	70.6	70.4	:	55.9	39.3
R&D investment & researchers employed in businesses									
Business enterprise expenditure on R&D (BERD) as % of GDP	1.59	1.88	2.49	2.54	2.42	2.46	:	1.49	2.70
Business enterprise expenditure on R&D (BERD) performed by SMEs as % of GDP	0.56	0.72	:	0.95	:	:	:	0.40	0.30
Researchers employed by business per thousand active population	4.6	5.9	6.9	9.2	9.5	9.9	:	5.7	:
Innovation outputs									
Patent applications filed under the Patent Cooperation Treaty per billion GDP (in PPS €)	3.5	3.2	3.4	3	2.7	:	:	2.8	:
Employment share of high-growth enterprises measured in employment (%)	9.51	:	5.76	:	:	:	:	12.51	:
Digitalisation of businesses									
SMEs with at least a basic level of digital intensity	:	:	:	:	77.23	:	83.7	72.91	:
% SMEs (EU Digital Decade target by 2030: 90%)	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Data analytics adoption	:	:	:	:	:	44.47	:	33.17	:
% enterprises (EU Digital Decade target by 2030: 75%)	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Cloud adoption	:	:	:	46.87	:	47.69	:	38.86	:
% enterprises (EU Digital Decade target by 2030: 75%)	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Artificial intelligence adoption	:	:	:	10.32	:	13.81	24.71	13.48	:
% enterprises (EU Digital Decade target by 2030: 75%)	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Academia-business collaboration									
Public-private scientific co-publications as % of total number of publications	9.9	10.8	11	11.3	11.4	11.5	:	7.7	8.9
Public expenditure on R&D financed by business enterprises (national) as % of GDP	0.064	0.076	0.083	0.077	:	:	:	0.05	0.02
Public support for business innovation									
Total public sector support for BERD as % of GDP	0.228	0.264	:	0.356	:	:	:	0.204	0.251
R&D tax incentives: foregone revenues as % of GDP	0.124	0.177	0.226	0.2	0.2	:	:	0.1	0.1
Business enterprise expenditure on R&D (BERD) financed by the public sector (national and abroad) as % of GDP	0.104	0.086	:	0.124	:	:	:	0.1	0.11
Financing innovation									
Venture capital (market statistics) as % of GDP, total (calculated as a 3-year moving average)	0.0029	0.037	0.084	0.087	0.079	0.063	:	0.078	:
Seed funding (market statistics) as % of GDP	2.4	12.2	7.4	5.4	5.3	6.1	:	7.3	:
Start-up and early-stage funding (market statistics) as % of GDP	61.9	40.9	60.3	64.8	57.3	54.8	:	44.0	:
Later stage and scale-up funding (market statistics) as % of GDP	35.6	47	32.3	29.8	37.3	39.1	:	48.7	:
Innovative talent									
New graduates in science and engineering per thousand population aged 25-34	12.6	11.7	13.1	13.2	12.9	:	:	17.5	:
Graduates in the field of computing per thousand population aged 25-34	1.4	1.5	1.8	2.3	2.4	:	:	3.6	:

(1) Moyenne de l'UE pour la dernière année disponible ou l'année pour laquelle le nombre de données par pays est le plus important.

Source: Eurostat, DG JRC, OCDE, Science-Metrix (base de données Scopus), Invest Europe, Tableau de bord européen de l'innovation.



La croissance de l'économie belge se poursuit, malgré des incertitudes politiques, des coûts de l'énergie élevés, des taux de vacance d'emploi élevés et un léger ralentissement de l'industrie manufacturière depuis 2020. Le secteur pharmaceutique ainsi qu'un bon niveau de recherche et développement et d'intensité numérique soutiennent ces progrès. La productivité du travail reste relativement élevée, malgré un ralentissement récent. La Belgique dispose d'infrastructures très développées et d'une main-d'œuvre qualifiée. La part des investissements dans le PIB était supérieure à la moyenne de l'UE en 2023. Toutefois, des défis en matière de compétitivité subsistent, liés notamment aux coûts élevés de la main-d'œuvre et au vieillissement de la population. Les incertitudes politiques et la transition climatique exercent une pression sur les finances publiques.

Conditions-cadres économiques

Le climat d'investissement reste plutôt favorable par rapport au reste de l'UE, toutefois une grande partie des investissements visent davantage le remplacement des capacités que leur expansion⁷⁸. En ce qui concerne les investissements en pourcentage du PIB (formation brute de capital fixe en % du PIB), la Belgique occupait en 2023 la 8^e place dans l'UE (avec un taux de 24,5 %, supérieur à la moyenne de l'EU-27, soit 22 %). En 2023, 88 % du total des investissements provenaient du secteur privé (comprenant les entreprises et les ménages), soit la deuxième part la plus élevée de l'UE. Toutefois, les investissements belges sont axés sur le remplacement des capacités (équipements, machines, etc.) (61 % des entreprises)⁷⁹. La Belgique occupe une place de premier plan dans l'UE en ce qui concerne la part des investissements des entreprises dans des actifs incorporels.

Les entreprises belges signalent moins d'obstacles à l'investissement que la moyenne de l'UE (les coûts de l'énergie, la difficulté de recruter du personnel qualifié et l'incertitude quant à l'avenir restent les principaux obstacles) et les contraintes d'approvisionnement diminuent. Selon l'enquête de la BEI sur l'investissement⁸⁰, les trois principaux obstacles à l'investissement pour les entreprises belges sont les coûts de l'énergie (pour 47,1 % des entreprises belges), la difficulté de recruter du personnel qualifié (37 %) et l'incertitude quant à l'avenir (18,6 %). Dans l'ensemble, toutefois, la part des entreprises déclarant des obstacles à l'investissement à long terme est inférieure à la moyenne des entreprises de l'UE. La part des entreprises confrontées à des contraintes en matière d'offre de main-d'œuvre diminue (13,8 % en 2024 contre 15,7 % en 2023) et est plus faible que dans le reste de l'UE (20,16 % en moyenne dans l'UE)⁸¹. La part des entreprises belges confrontées à des contraintes d'approvisionnement en matières premières diminue également (13,3 % en 2024 contre 20,8 % en 2023), mais reste supérieure à celle de l'UE dans son ensemble (10 % en moyenne)⁸².

En Belgique, le nombre d'entreprises qui estiment que les infrastructures de transport et les infrastructures numériques constituent des obstacles à l'investissement est moindre que dans le reste de l'UE. 19 % des entreprises belges considèrent comme un obstacle à l'investissement les infrastructures de transport (contre 45 % dans l'UE) et 18 % l'accès aux infrastructures numériques (contre 41 % dans l'UE)⁸³. Les infrastructures de la Belgique sont parmi les meilleures au monde; ce pays figurait parmi les dix premiers du classement de l'indice de performance logistique 2024, et était en outre le cinquième État membre de l'UE le plus performant.

Les entreprises belges sont parmi les moins confrontées à des contraintes financières dans l'UE, néanmoins les déficits liés aux retards de paiement se sont accentués et

⁷⁸ Commission européenne, Business and consumer survey (BCS) (Enquête auprès des entreprises et des consommateurs), novembre 2024.

⁷⁹ Enquête 2024 de la BEI sur l'investissement: synthèse concernant l'Union européenne.

⁸⁰ Enquête 2024 de la BEI sur l'investissement (sur la base d'entretiens menés entre avril et juillet 2024).

⁸¹ Commission européenne, ECFIN BCS.

⁸² Commission européenne, ECFIN BCS.

⁸³ Enquête 2024 de la BEI sur l'investissement (sur la base d'entretiens menés entre avril et juillet 2024).

sont supérieurs à la moyenne de l'UE. La part des entreprises confrontées à des contraintes financières en Belgique est la deuxième plus faible de l'UE (moins de 5 %). La disponibilité des financements constitue un obstacle à l'investissement pour seulement 23 % des entreprises belges (moyenne de l'UE: 45 %) ⁸⁴. La part des PME belges confrontées à des retards de paiement entre entreprises (45,4 %) et à des retards de paiement des administrations publiques aux entreprises (14 %) est légèrement inférieure ⁸⁵ à celle de l'UE dans son ensemble (respectivement 47,9 % et 16,6 %). Toutefois, les retards de paiement entre entreprises se sont accentués au cours des cinq dernières années pour atteindre 16,5 jours en 2024 (au-dessus de la moyenne de l'UE, qui est de 15,5 jours). En revanche, les retards des paiements des administrations publiques aux entreprises ont légèrement diminué depuis 2023 pour s'établir à 16,9 jours, mais restent supérieurs à la moyenne de l'UE, qui est de 15,2 jours.

Le paysage numérique des entreprises en Belgique est globalement positif (y compris sur le plan de la cybersécurité), mais la Belgique doit progresser en ce qui concerne la couverture 5G et la fibre optique. Le nombre de PME ayant au moins un niveau élémentaire d'intensité numérique est de 74,5 %, ce qui est nettement supérieur à la moyenne de l'UE, soit 57,7 % (voir l'annexe intitulée «L'innovation au service des entreprises»). Il en va de même pour l'offre de services publics numériques aux entreprises (91,6 %, contre 85,4 % en moyenne dans l'UE) (voir l'annexe intitulée «Des conditions-cadres efficaces»).

La Belgique progresse dans la mise en place d'un échange automatisé et sans recherche de documents authentiques et de données entre les autorités de l'ensemble du territoire de l'UE. Elle a déjà testé avec succès ses premières opérations au moyen du système technique «une fois pour toutes» (Once-Only), qui fait partie du portail numérique unique de l'Union européenne. La Belgique est en train de connecter les premières autorités, mais des efforts

supplémentaires doivent être fournis pour réduire encore davantage la charge administrative.

La Belgique a amélioré la couverture de ses réseaux gigabit et 5G, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires. Alors que la Belgique est en avance pour ce qui est de la couverture des réseaux à très haute capacité (gigabit), avec un taux élevé de 96 % en 2023, le pays accuse un retard en ce qui concerne la couverture 5G et FTTP, avec seulement 40,4 % (moyenne de l'UE: 89,3 %) et 25 % (moyenne de l'UE: 64 %) respectivement. La couverture 5G dans la bande 3,4-3,8 GHz est en cours d'amélioration, passant de 14,2 % à 87 % au mois de janvier 2024, bien que l'adoption du haut débit reste faible par rapport aux moyennes de l'UE.

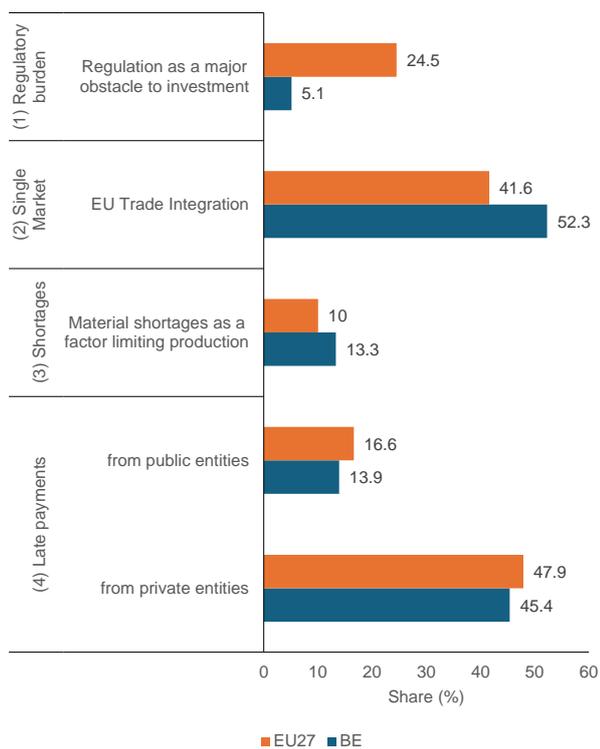
Le plan national pour le haut débit financé par le PRR de la Belgique renforce le déploiement des réseaux à très haute capacité dans les zones mal desservies. Dans le cadre de deux appels à projets lancés respectivement en 2022 et 2023, dotés d'un budget de 26,5 millions d'EUR, la Belgique vise à combler le déficit d'investissement pour le déploiement de réseaux à très haute capacité fixes, en connectant plus de 15 000 ménages sans accès à des réseaux à 100 Mbps. Malgré les difficultés, des initiatives renforcent les infrastructures dans les zones fédérales et régionales, en vue d'une connectivité plus large.

Sur le plan de la cybersécurité, de nombreuses initiatives sont en place pour renforcer les capacités et l'état de préparation de la Belgique, notamment grâce aux efforts de sensibilisation et d'éducation déployés par le Centre national pour la cybersécurité. En 2022, 96,12 % des entreprises avaient déjà déployé certaines mesures de sécurité dans le domaine des TIC (soit un peu plus que la moyenne de l'UE, qui s'établissait à 92,76 %). 62,82 % des entreprises avaient informé leurs salariés de leurs obligations en matière de sécurité des TIC, soit un niveau supérieur à la moyenne de l'UE (59,97 %). En 2024, 3,96 % des entreprises ont signalé des incidents de sécurité des TIC causés par des cyberattaques extérieures (soit un peu plus que la moyenne de l'UE, à savoir 3,5 %).

⁸⁴ Enquête 2024 de la BEI sur l'investissement (sur la base d'entretiens menés entre avril et juillet 2024).

⁸⁵ Enquête SAFE 2023.

Graphique A4.1: **Faciliter l'activité des entreprises: indicateurs choisis**



Part (1) des entreprises, (2) des exportations et importations intra-UE moyennes dans le PIB, (3) des sociétés, (4) des PME. **Source:** (1) BEI IS, (2) Eurostat, (3) ECFIN BCS, (4) enquête SAFE.

La Belgique affiche un important taux de vacance d'emploi, néanmoins son faible taux d'emploi indique qu'il existe des freins au travail. En 2024, le taux de vacance d'emploi de la Belgique était le plus élevé de l'UE (5,1 %, contre 2,3 % en moyenne pour l'UE). Or, la même année, son taux d'emploi (72,3 %) était le cinquième plus faible de l'UE (inférieur à la moyenne de l'UE de 75,8 %). Plusieurs indicateurs, tels que ceux relatifs à la trappe à chômage, à l'écart entre le taux d'emploi des personnes handicapées et à la trappe à bas salaires, mettent en évidence des freins au travail en Belgique. Le système complexe de prestations sociales (dont certaines ne dépendent pas des revenus ou de la situation financière du bénéficiaire) et la facilité d'accès à certaines formes de retraite anticipée n'encouragent pas la participation à long terme au marché du travail. En outre, dans certaines conditions, les retraités qui travaillent au-delà d'un (faible) niveau de revenus voient leur pension réduite ou supprimée.

Le nombre de personnes en incapacité de travail de longue durée en Belgique est passé

à 500 000 ces dernières années; ces personnes constituent l'une des parts de la main-d'œuvre les plus élevées de l'UE. En 2018, la part des bénéficiaires de pension d'invalidité dans la population en âge de travailler en Belgique était de 4,8 %, soit l'une des plus élevées de l'UE⁸⁶. Une étude du Conseil supérieur de l'emploi⁸⁷ montre que le contexte économique ne peut à lui seul expliquer cette augmentation. Les auteurs de l'étude mettent également en évidence des problèmes structurels et préconisent (entre autres) de ne pas rendre le régime d'invalidité plus attrayant, d'un point de vue financier, que les autres systèmes de prestations (voir l'annexe intitulée «Marché du travail»).

Trouver du personnel qualifié (en particulier des diplômés des matières STIM) reste un sujet de préoccupation pour les entreprises.

Les trois Communautés belges, chargées des politiques éducatives, concentrent leurs réformes de l'EFP sur le renforcement des compétences numériques, STI(A)M (sciences, technologies, ingénierie, arts et mathématiques) et entrepreneuriales, tout en tenant compte des besoins propres à chaque région. La Belgique compte une proportion élevée de diplômés de l'enseignement supérieur, mais peu dans les matières STIM. Dans la Communauté française, on constate chaque année une pénurie de 500 ingénieurs sur le marché du travail.

Malgré ces défis, la Belgique reste un pays de l'UE attrayant pour les investissements étrangers.

La Belgique se classe 8^e sur 27 États membres, avec 215 investissements étrangers en 2023, dans un contexte de tendance générale à la baisse dans l'UE. La Belgique a obtenu de bons résultats dans les indicateurs 2023 de l'OCDE relatifs à la réglementation des marchés de produits concernant les obstacles à la facilitation des échanges, les obstacles à l'investissement direct étranger et les obstacles tarifaires. La Flandre a attiré 3,5 fois plus de projets d'investissement que la Région bruxelloise et 5 fois plus que la Wallonie⁸⁸. Les projets sont axés sur les services aux entreprises et les services

⁸⁶ OCDE.

⁸⁷ Conseil supérieur de l'emploi, «Incapacité de travail et réintégration des salariés sur le marché de l'emploi», mars 2024.

⁸⁸ EY Belgian Attractiveness Survey, juin 2024.

professionnels, les transports, la logistique et les produits pharmaceutiques. En 2023, la France a dépassé les États-Unis en tant que principale source d'investissements étrangers de la Belgique. Le Comité de filtrage interfédéral des investissements étrangers⁸⁹ n'a fait état d'aucun investissement bloqué dans son premier rapport pour la période 2023-2024.

Obstacles réglementaires et administratifs

La Belgique est l'un des États membres les plus innovants et a pris plusieurs initiatives pour simplifier les procédures administratives, mais ses indicateurs révèlent un faible dynamisme des entreprises. Il n'y a pas eu d'augmentation significative du nombre d'immatriculations d'entreprises ces dernières années. L'augmentation des immatriculations d'entreprises en 2024 (100) et leur moyenne globale sur cinq ans (92,5) étaient toutes deux inférieures aux moyennes de l'UE (respectivement 103 et 98,6). En raison d'une suspension des dépôts de bilan, les faillites d'entreprises ont cessé pendant la période 2020-2021, mais leur nombre a augmenté depuis et dépasse désormais la moyenne de l'UE. Dans l'ensemble, toutefois, le taux de renouvellement de 14,2 % en 2022 figurait parmi les trois plus faibles de l'UE et était nettement inférieur à la moyenne de l'UE (19,2 %)⁹⁰.

La Belgique a récemment pris des initiatives pour réduire la charge réglementaire et administrative qui pèse sur les entreprises. La Belgique a réformé son droit des sociétés en 2019, faisant passer de 17 à 5 le nombre de types de sociétés et supprimant les exigences de fonds propres pour les travailleurs indépendants et les sociétés à responsabilité limitée. Le Plan d'action fédéral pour la simplification administrative

(PAFSA), également appelé Plan Kafka, a été lancé en janvier 2022 pour poursuivre la simplification et la numérisation administratives. Le premier bilan du PAFSA (2022-2024) énumère 16 mesures qui ont collectivement réduit les coûts administratifs de 116,2 millions d'EUR. Parmi ces mesures figurent la suppression de certains seuils pour les cotisations sociales provisoires des travailleurs indépendants, la simplification des procurations notariées et l'introduction d'e-Box Entreprise, un système de communication centralisé entre les entreprises et l'administration. Le régime fiscal belge favorise la recherche et développement pour attirer les entreprises. Le plan national pour la reprise et la résilience (PRR) comprend plusieurs mesures de numérisation de l'administration aux niveaux fédéral et régional. La réglementation des entreprises et le droit du travail constituent respectivement le quatrième et le cinquième obstacle le plus important parmi ceux cités par les entreprises dans l'enquête de la BEI sur l'investissement.

Malgré ces initiatives, les entreprises rencontrent toujours des difficultés pour se conformer à la réglementation. Selon les estimations, les coûts de mise en conformité pour les PME en Belgique sont les troisièmes plus élevés de l'UE, dont ils dépassent la moyenne. 81 % des entreprises exportatrices font état de difficultés pour se conformer à diverses exigences réglementaires, ce qui est nettement supérieur à la moyenne de l'UE (60 %). La Belgique se classe également 24^e sur 27 États membres dans l'indice de complexité du cadre fiscal 2022 (voir l'annexe intitulée «Fiscalité»). La Belgique occupe la deuxième place pour ce qui est de la proportion de PME consacrant plus de 10 % de leur personnel à la mise en conformité avec la réglementation, et la deuxième place pour ce qui est de la proportion d'entreprises employant du personnel dans l'ensemble sur ces questions.

La compétitivité est affectée par une réglementation élevée des marchés de produits (comme le montrent les données PMR de l'OCDE de 2023 et l'indicateur de restrictivité des échanges de services). Si les indicateurs relatifs à la réglementation des marchés de produits (PMR) 2023-2024 indiquent une légère baisse par rapport à 2018, la Belgique reste au-dessus de la moyenne de l'OCDE et est l'un des cinq États membres de l'UE affichant le score PMR le plus restrictif. En ce qui concerne les domaines clés pour les PME, la Belgique se situe

⁸⁹ Les principales missions du Comité de filtrage interfédéral sont i) d'analyser les investissements directs étrangers en provenance de pays tiers (qu'ils soient réalisés ou non par l'intermédiaire d'une société de l'UE) qui permettent d'acquérir un certain pourcentage de droits de vote dans une société belge; et ii) d'évaluer si ces investissements présentent des risques potentiels pour la sécurité nationale et les intérêts stratégiques de la Belgique.

⁹⁰ Eurostat.

également dans le bas du classement pour ce qui est de i) l'allègement de la charge administrative et réglementaire; ii) les exigences administratives applicables aux nouvelles entreprises; iii) les barrières à l'entrée dans le secteur des services; et iv) la réglementation sur les pratiques de lobbying. La répartition des compétences entre le niveau fédéral et les Régions complique les choses, car plusieurs organismes différents doivent être contactés.

Malgré sa réforme, le cadre belge en matière d'insolvabilité a été jugé moins favorable aux PME que ceux de nombreux autres pays de l'OCDE en 2022. Bien qu'une distinction soit désormais opérée entre les grandes entreprises et les PME afin d'alléger certains aspects pour ces dernières, le cadre en matière d'insolvabilité reste assez complexe et ressemble toujours à la procédure de réorganisation au moyen d'une convention collective avec les créanciers, qui préexistait à la réforme.

Les règles relatives aux interactions entre les fonctionnaires et les groupes d'intérêt pourraient être plus transparentes. De telles règles existent en Belgique mais sont peu contraignantes, leur application étant volontaire. Il n'existe pas de registre public obligatoire. Les fonctionnaires ne sont pas tenus de divulguer l'ordre du jour de leurs réunions ni l'identité des groupes d'intérêt qu'ils ont consultés au cours du processus réglementaire. Un régime aussi laxiste est susceptible de favoriser les grandes entreprises et les entreprises existantes au détriment des entreprises plus petites et plus récentes.

Le marché unique

La Belgique est bien intégrée dans le marché unique. En 2024, les importations et les exportations intra-UE représentaient 52 % du PIB de la Belgique. Cette proportion est l'une des plus élevées de l'UE et dépasse la moyenne de l'UE en 2024, qui était de 42 %. En 2024, la Belgique était parmi les sept premiers États membres pour ce qui est de la part du PIB générée par les échanges de biens intra-UE. Elle figurait également parmi les sept États membres les mieux placés pour ce qui est du commerce des services.

La Belgique est bien intégrée dans le marché unique, mais son bilan en matière de transposition du droit de l'UE est médiocre.

La Belgique affiche un déficit de 1 % (contre 0,8 % en moyenne dans l'UE) et se classe 21^e sur 27 États membres. Toutefois, ses performances se sont améliorées depuis l'année dernière, date à laquelle elle occupait le 25^e rang sur 27. Elle occupe la 14^e place en matière de conformité, affichant un taux de 1,2 % de directives mal transposées (la moyenne de l'UE est de 1,1 %). La Belgique a résolu 59 % des dossiers SOLVIT qu'elle a traités en tant que centre chef de file en 2024, ce qui est nettement inférieur à la moyenne de l'UE (84,9 %) et nettement inférieur à ses propres performances en 2023 (81 %).

En ce qui concerne le contrôle des prix et du commerce de détail, la Belgique figure parmi les États membres les plus restrictifs de l'UE.

Selon l'indicateur PMR pour 2023 de l'OCDE, la Belgique pourrait s'améliorer en réduisant les contrôles et la réglementation des prix, les ventes en ligne et la charge administrative et réglementaire pesant sur les établissements de commerce de détail. La vente au détail de médicaments est plus strictement réglementée que la moyenne de l'OCDE; les médicaments soumis à prescription ne peuvent pas être vendus en ligne et tous les prix des médicaments sont soumis à des plafonds fixés par le ministre de l'économie. Les honoraires des notaires, le prix des livres, l'essence et le GPL sont réglementés et les tarifs des services de lignes fixes et des services mobiles sont plafonnés pour les bénéficiaires de prestations sociales. Sur la base des pondérations de l'IPCH, environ 12 % des prix étaient administrés au moins partiellement par les pouvoirs publics belges en 2023⁹¹.

Les restrictions élevées imposées par la Belgique au commerce des services pourraient contribuer à un faible dynamisme des entreprises.

La Belgique affiche l'un des indices de restrictivité des échanges de services (IRES) les plus élevés au sein de l'Espace économique européen (EEE). Elle obtient le plus mauvais score en matière d'indice IRES intra-EEE dans l'UE pour l'architecture et pour les services de courrier. Elle figure parmi les trois États membres les plus restrictifs en matière de

⁹¹ FMI, rapport au titre de l'article IV, 2023, Belgique.

télécommunications et de logistique (courtage en douane et services de transit) et se classe au 4^e rang pour le transport aérien. Elle affiche également des résultats médiocres en ce qui concerne les restrictions de services dans les domaines de la construction, de la banque commerciale, des services comptables et des services d'ingénierie. L'arrivée d'un quatrième opérateur de télécommunications à l'automne 2024 pourrait renforcer la concurrence. Des réformes dans ces domaines et ceux couverts par l'indicateur PMR de l'OCDE pourraient augmenter la productivité totale des facteurs d'environ 3,5 % à 7,5 %⁹², ce qui situerait la Belgique au même niveau que les pays les plus performants de l'UE.

moins favorables à la concurrence que la moyenne de l'UE.

La Belgique reste assez restrictive pour certaines professions réglementées. Selon les indicateurs PMR 2023-2024 et conformément à la communication de la Commission de 2021 sur la mise à jour des recommandations de 2017 en matière de réglementation des services professionnels, la Belgique reste plus restrictive pour la plupart des professions analysées, à savoir les architectes, les comptables, les agents immobiliers et les guides touristiques (Wallonie). Les exigences en matière d'admission restent particulièrement élevées pour ces professions, de même que pour les avocats, bien que les conditions d'accès aient été légèrement assouplies pour les agents immobiliers entre 2018 et 2023.

Marchés publics

Dans l'ensemble, la Belgique obtient des résultats moyens en matière de marchés publics. La part des attributions directes est d'environ 2 %, ce qui est nettement inférieur à la moyenne de l'UE (8 %). En 2023, 26 % des marchés ont été attribués à la suite de soumissions uniques, soit un résultat légèrement moins bon qu'en 2022 (24 %), mais meilleur que la moyenne de l'UE (29 %). La plateforme de passation électronique de marchés a été renouvelée et modernisée (voir l'annexe intitulée «Un cadre institutionnel efficace»). Les indicateurs PMR de l'OCDE classent les dispositions belges en matière de marchés publics comme étant un peu

⁹² FMI, rapport au titre de l'article IV, 2023, Belgique.

Tableau A4.1: Faciliter l'activité des entreprises indicateurs

Belgium								
POLICY AREA	INDICATOR NAME	2020	2021	2022	2023	2024	EU-27 average	
Investment climate								
Shortages	Material shortage, firms facing constraints, % ¹	8.6	19.4	33.6	20.8	13.3	10.0	
	Labour shortage, firms facing constraints, % ¹	12.2	16.2	24.3	15.7	13.9	20.2	
	Vacancy rate, vacant posts as a % of all available ones (vacant + occupied) ²	3.7	5.2	5.9	5.5	5.1	2.3	
Infrastructure	Transport infrastructure as an obstacle to investment, % of firms reporting it as a major obstacle ³	12.7	12.1	16.9	4.9	1.9	13.4	
	VHCN coverage, % ⁴	-	68.9	78.3	96.0	-	78.8	
	FTTP coverage, % ⁴	-	10.1	17.2	25.0	-	64.0	
	5G coverage, % ⁴	-	4.2	29.6	40.4	-	89.3	
Reduction of regulatory and administrative barriers								
Regulatory environment	Impact of regulation on long-term investment, % firms reporting business regulation as a major obstacle ³	25.6	19.4	21.9	7.3	5.1	24.5	
Late payments	Payment gap - corporates B2B, difference in days between offered and actual payment ⁵	2.5	11.5	11.7	15.3	16.5	15.6	
	Payment gap - public sector, difference in days between offered and actual payment ⁵	6.1	12.2	16.0	17.7	16.9	15.1	
	Share of SMEs experiencing late payments, % ⁶	from public or private entities in the last 6 months	42.0	42.4	50.0	49.8	-	-
		from private entities in the previous or current quarter	-	-	-	-	45.4	47.9
	from public entities in the previous or current quarter	-	-	-	-	13.9	16.6	
Single Market								
Integration	EU trade integration, % (Average intra-EU imports + average intra EU exports)/GDP ²	51.6	58.5	61.3	55.0	52.3	41.6	
	EEA Services Trade Restrictiveness Index ⁷	0.055	0.055	0.055	0.055	0.063	0.050	
Compliance	Transposition deficit, % of all directives not transposed ⁸	1.5	2.8	2.3	1.6	1.0	0.8	
	Conformity deficit, % of all directives transposed incorrectly ⁸	1.1	1.2	1.1	1.2	1.3	0.9	
	SOLVIT, % resolution rate per country ⁸	89.8	91.2	88.2	81.0	59.0	84.9	
	Number of pending infringement proceedings ⁸	38.0	32.0	33.0	31.0	34.0	24.4	
Public procurement								
Competition and transparency in public procurement	Single bids, % of total contractors ^{**8}	21	22	24	26	22	-	
	Direct awards, % ^{**8}	2	2	2	2	3	7.0	

* Changement de méthodologie en 2024: déclaration séparée des retards de paiement de la part des entités publiques et privées.
 ** Les données relatives aux soumissions uniques pour 2024 sont provisoires et sujettes à révision. Veuillez noter qu'environ 52 % du total des données font actuellement défaut, ce qui peut avoir une incidence sur l'exactitude et l'exhaustivité des informations. En raison de données manquantes, la moyenne des données relatives aux attributions directes dans l'UE est calculée sans la Roumanie.

Source: Source: (1) ECFIN BCS, (2) Eurostat, (3) Enquête de la BEI sur l'investissement, (4) Rapports par pays sur la décennie numérique; objectif = 100 %, (5) Intrum Payment Report, (6) Enquête SAFE, (7) OCDE, (8) jusqu'en 2023: tableau d'affichage du marché unique et de la compétitivité, 2024: espace de données sur les marchés publics.

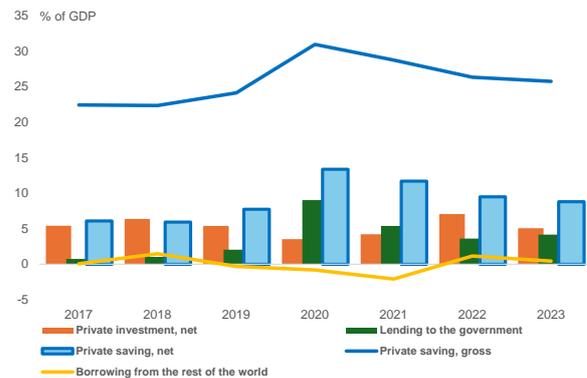
Le secteur bancaire semble relativement sain et rentable. Les banques ont résisté à la hausse des taux d'intérêt sans risque, mais elles restent confrontées à d'importants défis. La politique macroprudentielle a contribué à un ralentissement maîtrisé des cycles du crédit et de l'immobilier à usage résidentiel. Le secteur de l'assurance semble actuellement sain dans son ensemble, mais le cadre juridique régissant l'assurance contre les catastrophes naturelles n'est pas totalement adéquat et expose le secteur à des pertes imprévues en cas de sinistres tels que les inondations de 2021. Comme dans la plupart des États membres, les ménages belges investissent relativement peu en actifs financiers et, surtout, en fonds propres. Ils investissent un peu plus en fonds propres que la moyenne de l'UE, mais beaucoup moins que les ménages américains. Le système fiscal belge fausse les choix d'investissement et entraîne un surinvestissement dans certains actifs. En outre, le fait d'encourager le développement des régimes de retraite complémentaires universels par capitalisation contribuerait positivement i) à la viabilité et à l'adéquation des prestations de retraite; ii) à l'investissement en fonds propres; iii) à l'accès au financement; iv) à la croissance; et v) à l'innovation.

Disponibilité et utilisation de l'épargne nationale

L'économie belge emprunte autant qu'elle prête au reste du monde. Ces dix dernières années, le ratio d'épargne privée, nette de la consommation de capital fixe, a affiché une certaine volatilité autour de sa moyenne sur dix ans de 8,6 % du PIB. Il a fortement augmenté pour atteindre 13,4 % du PIB en 2020, avant de retomber progressivement à 8,8 % en 2023 (voir graphique A5.1). Le ratio d'investissement privé net, qui mesure la contribution nette du secteur privé à l'accumulation de capital dans le pays, a connu une tout autre évolution. Il a fluctué autour de sa moyenne sur dix ans de 5,1 % du PIB, puis chuté à 3,6 % du PIB en 2020, avant de remonter à 5,1 % du PIB en 2023. Dans le même temps, sur la même période, le budget public était régulièrement en déficit, en moyenne à 3,4 % du PIB, avec un pic à 9,0 % du PIB en 2020. Ainsi, le solde positif élevé entre l'épargne nationale nette

et l'investissement net a été presque entièrement compensé par les déficits publics, ce qui s'est traduit par une capacité de financement structurelle de la Belgique à l'étranger de 0,1 % du PIB en moyenne, avec un pic de 1,5 % en 2018 et un creux de -2,1 % en 2021.

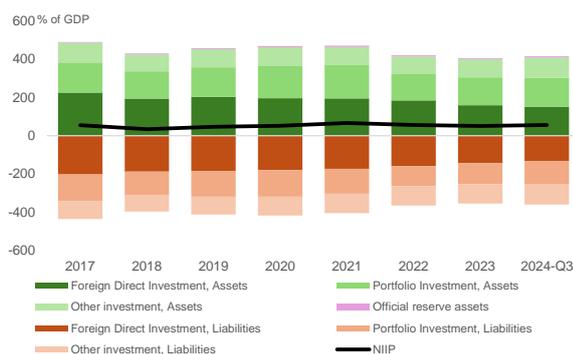
Graphique A5.1: Solde épargne nette-investissement net en Belgique



Source: AMECO.

Conformément à sa position habituelle passée de créancier net du reste du monde, l'économie belge a accumulé d'importants actifs étrangers et affiche une position extérieure globale nette positive. Au troisième trimestre de 2024, le total des créances en devises atteignait 415 % du PIB, tandis que les dettes en devises s'élevaient à 359 % du PIB, ce qui a entraîné une position extérieure globale nette (PEGN) équivalente à 56 % du PIB (voir graphique A5.2). Les investissements nets cumulés de portefeuille, qui atteignaient 32 % du PIB au troisième trimestre de 2024, représentaient la majeure partie de la PEGN. Les investissements directs étrangers nets étaient en deuxième position, avec 20 % du PIB, tandis que l'ampleur des autres investissements était négligeable. En conséquence, l'économie belge apparaît comme un exportateur net de capitaux, notamment au moyen d'investissements de portefeuille et d'investissements directs à l'étranger.

Graphique A5.2: **Position extérieure globale de la Belgique**

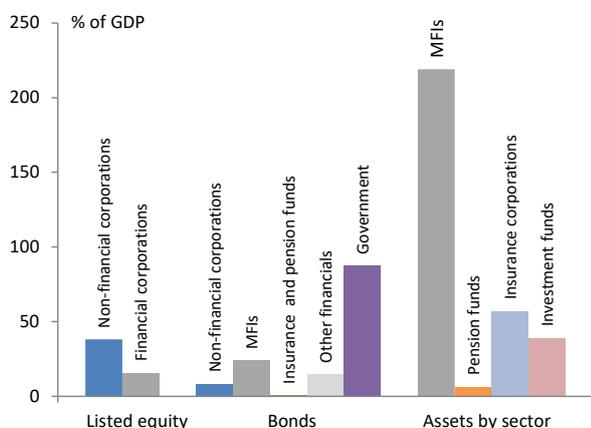


Source: BCE.

Structure des marchés des capitaux et taille du secteur financier

Le secteur financier belge est bien développé. La capitalisation boursière des actions cotées a atteint 54 % du PIB à la fin de 2023. Il est révélateur que les sociétés financières représentaient près de 30 % de cette capitalisation, ce qui reflète l'orientation du marché boursier belge vers le financement du segment financier de l'économie réelle. Le volume de l'encours des titres de créance a atteint 135 % du PIB à la fin de 2023. Les obligations émises par l'État représentaient 65 % du total, ce qui témoigne du poids élevé de la dette publique brute sur le marché obligataire.

Graphique A5.3: **Marchés des capitaux et intermédiaires financiers en Belgique**



Source: BCE, AEAPP, AMECO.

Même si le secteur financier en Belgique reste dominé par les banques, les assureurs

et les fonds d'investissement occupent une place importante. Au troisième trimestre de 2024, les actifs des banques représentaient 226 % du PIB (contre 248 % dans l'UE). Les banques ont réduit leur présence physique et considérablement développé les services bancaires en ligne et mobiles. Le nombre de succursales et de salariés a diminué. Le secteur bancaire est assez diversifié, plusieurs acteurs nationaux et étrangers proposant un large éventail de services. Les quatre principales banques représentaient environ 72 % du total des actifs du secteur (à l'exclusion d'Euroclear) en 2023. Elles proposent un large éventail de services dans le domaine de la banque de détail, de la banque privée, du financement des entreprises et des services de paiement. En outre, plusieurs établissements de plus petite taille sont actifs sur un nombre limité de segments de marché, tandis que quelques établissements se sont spécialisés dans les activités de niche internationales, comme Euroclear (l'un des principaux acteurs mondiaux dans le domaine des services de compensation et de règlement) ou la Bank of New York Mellon (dépositaire). Les banques nationales représentaient environ 53 % du secteur bancaire en 2023. La plupart des banques sont privées, à l'exception notable de Belfius, qui est détenue à 100 % par l'État depuis 2012. Le secteur des assurances, dont l'actif total représentait 56 % du PIB au troisième trimestre de 2024, domine l'intermédiation non bancaire et se situe dans la moyenne de l'UE (55 % du PIB). Les actifs des fonds de pension sont beaucoup plus modestes: ils ne représentent que 8 % du PIB (contre 23 % dans l'UE). Les fonds d'investissement représentent une part plus importante de 39 % du PIB, au-dessus de la médiane de l'UE.

Résilience du secteur bancaire

Le secteur bancaire semble relativement sain et rentable. La solvabilité des banques est satisfaisante, avec un ratio moyen d'adéquation des fonds propres relativement stable, bien qu'en légère baisse, de 19,1 % au troisième trimestre de 2024 (il est de 20,1 % dans l'UE). L'exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL) moyenne des banques belges s'élevait à 33,0 % du montant total d'exposition au risque (TREA) en septembre 2024, contre 31,8 % du TREA en décembre 2023. Par rapport à

un objectif contraignant de MREL moyenne (y compris les exigences globales de coussin de fonds propres) fixé à 29,7 % du TREA en septembre 2024, aucune banque n'a présenté de déficit en matière de MREL. En juillet 2024, la Belgique a publié des informations sur son mécanisme national de renflouement interne conformément aux orientations de l'Autorité bancaire européenne. Outre la capitalisation, la qualité de crédit est solide, même si le ratio de prêts non productifs a légèrement augmenté, passant d'un niveau historiquement bas de 1,4 % au deuxième trimestre de 2022 à 1,7 % au troisième trimestre de 2024 (contre 1,9 % dans l'UE). Avec un rendement des capitaux propres de 10,5 % au cours des trois premiers trimestres de 2024, les banques belges ont été rentables et ont affiché en moyenne de meilleurs résultats que les autres pays de l'UE (10,0 %). Le financement de la BCE a chuté, passant d'un niveau record de 8,8 % en avril 2021 à 0,23 % en mai 2024, tendance commune à de nombreux États membres de la zone euro. Le financement par les déposants reste satisfaisant, avec un ratio prêts/dépôts de 91,5 % au troisième trimestre de 2024 (contre 95,5 % dans l'UE).

Les banques ont résisté à la hausse des taux d'intérêt sans risque, mais elles restent confrontées à d'importants défis. La bonne gestion du risque de taux d'intérêt a permis aux banques belges de bénéficier de la hausse générale des taux d'intérêt après une longue période de taux d'intérêt bas, voire négatifs. Toutefois, les produits d'intérêts nets des banques ont très probablement atteint leur maximum au second semestre 2023, car la forte concurrence sur le marché du crédit réduit leurs marges, tandis que les volumes de nouveaux prêts restent nettement inférieurs à ceux observés jusqu'au milieu de l'année 2022. Les produits d'intérêts des banques et leurs performances générales à l'avenir dépendront également d'autres facteurs. Un comportement plus volatil des déposants, une nouvelle augmentation de la pression politique exercée sur les banques pour qu'elles relèvent les taux d'intérêt sur les dépôts ou une nouvelle émission d'obligations d'État à un an s'adressant aux ménages pourraient avoir une incidence significative sur les coûts de financement et la rentabilité des banques. Enfin, la numérisation et la recherche de la rentabilité continuent de présenter des défis à relever et des occasions à saisir sur le plan structurel. Ces défis pourraient à nouveau exercer une pression sur la rentabilité et

les modèles d'activité des banques belges dans les années à venir.

La politique macroprudentielle a contribué à un ralentissement ordonné des cycles du crédit et de l'immobilier à usage résidentiel.

En 2023, la Banque Nationale de Belgique (BNB) a maintenu ses attentes prudentielles en ce qui concerne les nouvelles hypothèques. Elles avaient été introduites en 2020 pour améliorer la qualité de crédit moyenne des nouveaux prêts hypothécaires, notamment en réduisant la part des prêts présentant un ratio prêt/valeur élevé. Grâce à l'allongement des échéances et à la marge de manœuvre laissée aux prêteurs pour octroyer des prêts présentant un ratio prêt/valeur plus élevé, ces restrictions n'ont pas limité l'accès des emprunteurs solvables aux crédits hypothécaires. Compte tenu du niveau généralement élevé de respect des attentes prudentielles pour les prêts hypothécaires belges, la BNB a décidé de réduire son coussin sectoriel pour le risque systémique des prêts hypothécaires belges de 9 % à 6 % à compter du 1^{er} avril 2024. Dans le même temps, en raison du durcissement progressif des conditions financières et du risque de pertes imprévues, la BNB a décidé d'augmenter le coussin de fonds propres contracyclique en deux étapes, passant de 0 % à 1 % à compter du 1^{er} octobre 2024. En conséquence, le niveau agrégé de ces deux coussins de fonds propres macroprudentiels est passé de 2 milliards d'EUR fin 2023 à 3,8 milliards d'EUR au 1^{er} octobre 2024. Enfin, la BNB a maintenu, et dans un cas (Euroclear) augmenté, le coussin applicable aux banques d'importance systémique nationales. L'importance systémique d'Euroclear s'étant considérablement accrue à la suite de l'imposition de sanctions à la Russie, la BNB a augmenté la surcharge en capital applicable à cet établissement. D'un point de vue procédural, le processus décisionnel de la politique macroprudentielle ne semble pas tout à fait optimal, étant donné que certains outils macroprudentiels sont, sur le plan formel, soumis à l'approbation du gouvernement, ce qui peut créer un biais d'inaction dans certaines circonstances.

Résilience des intermédiaires financiers non bancaires

Le secteur de l'assurance semble actuellement sain dans son ensemble, mais

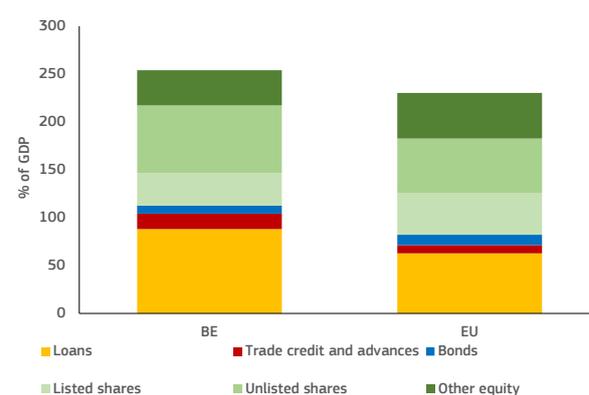
des vulnérabilités peuvent exister au niveau individuel. Le ratio de solvabilité des assureurs a légèrement diminué, passant de 215 % au quatrième trimestre de 2023 à 208 % au troisième trimestre de 2024. Ce ratio reste plus de deux fois supérieur à l'exigence réglementaire, mais inférieur à la moyenne de l'EEE (247 %). En 2023, la rentabilité des assureurs-dommages s'est améliorée, leur ratio combiné passant de 96 % à 94 % (96 % dans l'EEE). Les assureurs (et notamment les assureurs-vie) ont bénéficié de la hausse des taux sans risque, qui a fait baisser la valeur de leurs engagements. Toutefois, ils ont pâti (en particulier les assureurs-dommages) de la hausse de l'inflation. Par conséquent, le fait que la poussée de l'inflation semble pour l'essentiel être terminée est une évolution positive pour les assureurs-dommages.

Les risques financiers résultant à la fois du changement climatique physique et de la transition climatique sont considérables pour les assureurs. Le secteur de l'assurance a dû faire face aux conséquences des inondations qui ont frappé la Belgique en juillet 2021. Les dommages, d'un montant de 2,4 milliards d'EUR, dépassaient largement le plafond contractuel de 0,4 milliard d'EUR fixé pour la couverture d'assurance. Les assureurs ont accepté, à titre exceptionnel, d'assumer une plus grande part de la charge et ont versé 2 milliards d'EUR d'indemnités, dont 1,03 milliard d'EUR sera progressivement remboursé par la Région wallonne aux assureurs au fil du temps. Cela montre que la limite légale d'assurance n'est pas une limite ferme et fiable et que les assureurs peuvent être contraints d'intervenir au-delà de cette limite. Le 20 juillet 2023, le ministère de l'économie a annoncé que la limite légale serait multipliée par quatre, passant de 0,4 milliard d'EUR à 1,6 milliard d'EUR. Les assureurs devront couvrir 100 % des sinistres jusqu'à concurrence de ce plafond. Le nouveau cadre ne prévoit aucune intervention publique ou privée si les dommages dépassent le plafond, comme ce fut le cas en 2021. Le niveau fédéral refuse d'intervenir et les régions ne sont pas parvenues à un accord pour prendre en charge (en tout ou en partie) le coût des dommages futurs dépassant le plafond. Selon une étude de la BNB, cette augmentation du plafond entraînera une augmentation des primes de 1,26 %, mais les assureurs s'attendent à une augmentation plus importante.

Sources de financement des entreprises et rôle des banques

En Belgique, les entreprises dépendent plus que la moyenne de l'UE de financements provenant des banques et moins que la moyenne de l'UE de financements provenant des marchés des capitaux. Plus précisément, à la fin de 2023, le financement bancaire au moyen de prêts représentait 34,7 % de l'ensemble des sources de financement des sociétés non financières belges (contre 27,2 % dans l'UE), tandis que les actions et obligations cotées ne représentaient que 16,7 % de l'ensemble des sources de financement (contre 23,8 % dans l'UE). Exprimé en pourcentage du PIB, le niveau global de financement des sociétés non financières était plus élevé en Belgique (254,0 % du PIB) que dans l'UE (230,3 %), voir graphique A5.4.

Graphique A5.4: **Composition du financement des sociétés non financières en % du PIB**



(1) Période de référence: 2023.

Source: Eurostat.

Les entreprises belges dépendent autant du financement interne que leurs homologues européennes. Selon l'enquête 2024 de la BEI sur l'investissement, 65 % des besoins d'investissement des entreprises belges sont couverts par des financements internes, contre une moyenne de 66 % dans l'UE. Dans le même temps, 88 % des entreprises belges estiment que leurs activités d'investissement au cours des trois dernières années étaient proches du montant approprié, ce qui est mieux que la moyenne de l'UE (80 %) et suggère qu'il n'y a pas de déficit de financement significatif par rapport à la demande d'investissement dans le pays. Toutefois, ce n'est probablement pas le cas des entreprises dont la

capacité de financement interne est inexistante ou limitée, telles que les jeunes pousses innovantes (voir plus loin).

Le secteur bancaire belge joue un rôle important dans le financement de l'économie. Le secteur bancaire belge est important mais son ampleur est bien moindre aujourd'hui qu'avant la crise financière mondiale, qui a entraîné une réduction massive du levier d'endettement et une diminution de la taille des quatre principales banques du pays. Le marché bancaire est assez diversifié, plusieurs acteurs nationaux et étrangers proposant un large éventail de services. Le secteur bancaire est relativement sain et assez rentable (voir tableau 1). La qualité du crédit est élevée, malgré la légère augmentation de la proportion de prêts improductifs par rapport à son niveau historiquement bas de 2022.

La croissance du crédit s'est ralentie au cours des deux dernières années en raison de conditions de prêt moins attrayantes, mais elle reste plus forte que dans le reste de la zone euro. En raison de la récente hausse des taux d'intérêt, la croissance du crédit aux ménages en glissement annuel en Belgique s'est sensiblement ralentie, passant de 6,8 % en septembre 2022 (contre 4,3 % dans la zone euro) à 2,7 % en janvier 2025 (contre 1,3 % dans la zone euro). Les prêts aux sociétés non financières ont été plus résilients et leur croissance en glissement annuel a atteint 4,4 % en janvier 2025 (contre 1,4 % dans la zone euro), en légère baisse par rapport à leur pic de 6,8 % en septembre 2022. Les taux d'intérêt sur les nouveaux prêts aux ménages et aux PME ont augmenté d'environ 3,5 points de pourcentage depuis 2022 pour atteindre des niveaux inégalés depuis la crise financière mondiale, mais ils ont partiellement reculé depuis leur pic de décembre 2023. En mai 2024, les taux d'intérêt sur les nouveaux prêts aux ménages belges pour l'achat d'un logement à des taux variables ont atteint 3,16 % (contre 3,35 % dans la zone euro), tandis que les taux d'intérêt sur les nouveaux prêts aux PME ont atteint 4,24 %, en ligne avec la moyenne de 4,07 % observée dans la zone euro.

Les banques belges n'ont signalé aucun changement concernant leurs critères d'octroi des prêts aux sociétés non financières et des prêts aux ménages au deuxième trimestre de 2024. Dans l'enquête de

juillet 2024 sur la distribution du crédit bancaire⁹³, les banques belges ont indiqué que leurs critères d'octroi des prêts aux sociétés non financières étaient restés neutres au deuxième trimestre de 2024 par rapport au premier trimestre, tandis que, dans la zone euro, on constatait un léger durcissement en moyenne. Les banques belges n'ont pas non plus signalé de changement concernant les critères d'octroi des prêts aux ménages au deuxième trimestre de 2024. La demande nette de prêts aux entreprises a continué de baisser fortement au deuxième trimestre de 2024, pour le sixième trimestre consécutif. La demande de prêts au logement a légèrement augmenté au deuxième trimestre de 2024, après plusieurs trimestres de baisse continue.

Marchés des capitaux et participation des investisseurs de détail

Les marchés des capitaux belges sont relativement petits. La principale bourse en Belgique est Euronext Bruxelles. Le marché des actions est relativement modeste en ce qui concerne la capitalisation (équivalente à 54,7 % du PIB alors que la moyenne de l'UE se situait à 68 % à la fin de 2023) et les volumes négociés, a fortiori en comparaison avec les États-Unis (la capitalisation boursière américaine équivaut à 170,4 % du PIB américain). La profondeur de marché⁹⁴ des marchés obligataires belges n'a cessé de diminuer depuis 2018 et est désormais inférieure à la moyenne de l'UE (1,2 contre 1,5). L'écart de cotation⁹⁵ sur les marchés d'actions belges est inférieur à la moyenne de l'UE (1,3 contre 1,6 %). L'utilisation des fonds propres par les PME dans le pays est relativement faible, puisque seulement 8,8 % des PME ont indiqué dans l'enquête SAFE de 2023 que les fonds propres étaient une source de financement importante pour elles, contre une moyenne de 10,1 % dans l'UE⁹⁶. En 2023, il n'y a pas eu d'offres publiques initiales (OPI) de PME en

⁹³https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/bank_lending_survey/html/ecb.blssurvey2024q2~f97cb321f1.en.html

⁹⁴ Le rapport entre l'encours des obligations et le PIB.

⁹⁵ La médiane de l'écart entre cours acheteur et cours vendeur en % du cours moyen.

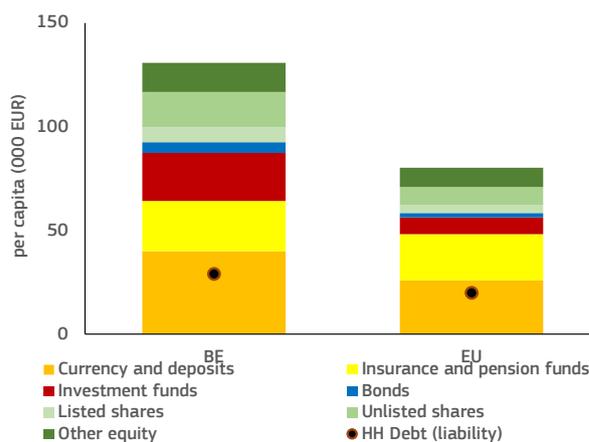
⁹⁶ Commission européenne, Data and surveys – SAFE, 2023, Résultats par pays, T27.

Belgique (alors qu'on a compté, dans l'UE, des OPI de PME équivalant à une moyenne de 0,01 % du PIB).

Comme dans la plupart des États membres, les ménages belges investissent relativement peu dans des actifs financiers et des fonds propres. Les actifs financiers des ménages belges n'ont représenté que 257,7 % du PIB en 2023, soit plus que la moyenne de l'UE (209,4 %), mais bien moins qu'aux États-Unis (435 %)⁹⁷. Les actifs investis en fonds propres ne représentaient que 147 % du PIB, soit un niveau supérieur à la moyenne de l'UE (118 %), mais nettement inférieur à celui des États-Unis (334 %). La répartition des actifs des ménages belges est globalement semblable à celle de la moyenne des ménages de l'UE, à ceci près que les ménages belges investissent moins dans des fonds d'assurance et de pension, et davantage dans des fonds d'investissement.

La conception de l'ensemble du système de pension n'est pas axée sur l'investissement en fonds propres et le développement des marchés des capitaux. Le fait que le système public de pension soit un système par répartition signifie que seuls les régimes privés complémentaires investissent dans des actifs à haut rendement tels que des fonds propres. Toutefois, les régimes privés complémentaires ne sont pas universels et les droits accumulés restent souvent limités pour les personnes couvertes. En conséquence, ils ne contribuent que dans une mesure modérée au revenu de pension total et ne favorisent pas pleinement le développement des marchés des capitaux. Encourager la mise en place de régimes complémentaire de pension universels par capitalisation contribuerait positivement i) à la viabilité et à l'adéquation des prestations de pension; ii) à l'investissement en fonds propres; iii) à l'accès au financement; iv) à la croissance; et v) à l'innovation.

Graphique A5.5: **Composition des actifs financiers des ménages par habitant et en % du PIB**



(1) Période de référence: 2023.

Source: Eurostat.

Le système fiscal belge décourage les investissements en fonds propres. Certaines caractéristiques du système fiscal faussent les choix d'investissement et entraînent un surinvestissement ou un sous-investissement relatif dans certains actifs. Les revenus des actions sont actuellement imposés à des taux relativement élevés, ce qui contraste avec le taux d'imposition plus faible applicable aux revenus des obligations et des intérêts des comptes de dépôt. L'imposition des actions est également moins favorable que celle des logements occupés par leur propriétaire. Les ménages sont ainsi incités à être propriétaires de leur résidence plutôt qu'à la louer et à investir dans d'autres actifs tels que les fonds propres. Dans le domaine des pensions, certaines incitations fiscales favorisent des régimes spécifiques, ce qui crée des obstacles à une meilleure allocation des capitaux. Enfin, la taxe sur les comptes-titres introduit une distorsion en défaveur de l'investissement en valeurs mobilières. Il est donc possible de simplifier le système fiscal et de le rendre moins générateur de distorsions entre les catégories d'actifs.

Le rôle des investisseurs institutionnels nationaux

Le portefeuille d'investissement des assureurs belges se compose principalement de titres obligataires. Le secteur belge de l'assurance, qui est moyennement important selon les normes de l'UE (58,2 % du ratio des actifs par

⁹⁷ Les chiffres américains datent de 2022.

rapport au PIB contre 55,3 % en moyenne dans l'UE), a investi 49,1 % de ses actifs dans des obligations au deuxième trimestre de 2024 (en moyenne, les assureurs de l'Espace économique européen investissent 36,9 % de leurs actifs en obligations)⁹⁸. Les obligations d'État (les obligations émises par l'État belge représentant 41 % des obligations d'État détenues) constituaient 32,5 % de l'ensemble du portefeuille d'actifs (contre 18,9 % en moyenne pour les assureurs dans l'EEE). Le reste du portefeuille d'actifs comprenait: i) des obligations d'entreprises à hauteur de 16,6 % (contre 18,0 % pour les assureurs dans l'EEE); ii) des fonds propres à hauteur de 7,9 % (contre 15,9 % pour les assureurs dans l'EEE); iii) des fonds d'investissement à hauteur de 24,7 % (contre 35,4 % pour les assureurs dans l'EEE); iv) des espèces et dépôts à hauteur de 2,1 % (contre 3,7 % pour les assureurs dans l'EEE); et v) des crédits hypothécaires et des prêts à hauteur de 13,1 % (contre 3,9 % pour les assureurs dans l'EEE).

Le secteur des fonds de pension nationaux a un profil d'investissement beaucoup plus dynamique que celui des assureurs belges et se concentre davantage sur les fonds d'investissement. Les actifs des fonds de pension belges équivalaient à 6,5 % du PIB à la fin de 2023, et les obligations⁹⁹ ne représentaient que 11,8 % de ces actifs (les obligations représentent en moyenne 35,2 % des actifs des fonds de pension dans l'EEE). Les fonds d'investissement représentaient 79,6 % des actifs (contre 37,9 % dans l'EEE), avec des obligations d'État à hauteur de 6,5 % (contre 22,8 % dans l'EEE), des obligations d'entreprises à hauteur de 5,3 % (contre 12,4 % dans l'EEE), des actions à hauteur de 5,8 % (contre 19,4 % dans l'EEE) et des espèces et dépôts à hauteur de 1,4 % (contre 4,5 % dans l'EEE).

La participation des investisseurs institutionnels nationaux au financement des jeunes pousses et des investisseurs en capital-risque belges est faible. Un récent document du Centre for European Policy Studies a montré que les fonds de pension en Belgique ne

représentaient en moyenne que 7 % des fonds de capital-investissement et des fonds de capital-risque levés chaque année par les jeunes pousses belges au cours de la période 2007-2023, un chiffre nettement inférieur aux 19 % des pays baltes ou aux 20 % et plus des pays nordiques¹⁰⁰.

La profondeur du capital-risque et du capital de croissance

Les marchés nationaux du capital-risque et du capital de croissance sont moyennement développés. La valeur moyenne des investissements annuels en capital-investissement par rapport au PIB nominal est passée de 0,39 % au cours de la période 2015-2020 à 0,59 % au cours de la période 2021-2023, ce qui est relativement proche de la moyenne de l'UE pour la période 2021-2023, qui est de 0,6 %. La valeur moyenne des investissements annuels en capital-risque par rapport au PIB nominal est elle restée inchangée au cours de la période 2021-2023 par rapport à la période 2015-2020, s'établissant à 0,06 %, soit un niveau proche de la moyenne de l'UE pour la période 2021-2023 (0,08 %). En conséquence, le déficit de financement en Belgique pour les entreprises innovantes en phase de démarrage ayant besoin de capital-investissement est comparable à la moyenne de l'UE.

Certaines politiques ont été mises en place pour promouvoir le financement des jeunes pousses. Les programmes et les politiques de soutien sont généralement élaborés au niveau régional et sont donc différents en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie. Le financement des jeunes pousses est généralement assuré par l'Agence flamande pour l'innovation et l'entrepreneuriat, le fonds «Wallonia Innovation and Growth» et la société finance&invest.brussels. L'écosystème belge des jeunes pousses est soutenu par Start it X, le principal accélérateur du pays, qui aide les jeunes pousses à se développer, à accélérer leur développement et à s'étendre.

⁹⁸ Source: Statistiques de l'AEAPP sur les assurances.

⁹⁹ Par obligations et fonds propres, il convient d'entendre les obligations et les fonds propres autres que ceux détenus par l'intermédiaire d'un fonds d'investissement.

¹⁰⁰ Source: [Closing the gaping hole in the capital market for EU start-ups – the role of pension funds – CEPS](#) [Comblant les lacunes du marché des capitaux pour les jeunes pousses de l'UE – le rôle des fonds de pension].

Financer la transition verte

La finance durable commence à se développer en Belgique. La part des obligations vertes dans l'encours total des obligations émises par les émetteurs belges est passée de 2,9 % en 2022 à 3,3 % en 2023, mais reste inférieure à la moyenne de la zone euro (4,0 %). Toutefois, l'émission d'obligations ayant des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance en pourcentage de l'émission totale d'obligations était légèrement inférieure au premier semestre de 2024 à sa moyenne sur trois ans, qui était d'environ 15 %¹⁰¹. Les fonds environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ont gagné un peu de terrain entre mars 2023 et mars 2024, mais les flux monétaires vont de préférence aux fonds dont les normes ESG sont moins strictes [article 8 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)] plutôt qu'aux fonds dont les normes ESG sont plus strictes (article 9 du SFDR). En mars 2024, environ 72 % de l'actif net total du secteur de la finance durable étaient détenus dans les fonds relevant de l'article 8 (contre 69 % en mars 2023), tandis que les fonds relevant de l'article 9 représentaient environ 1 % du secteur (une nette diminution par rapport aux 4 % de mars 2023). La situation contrastée des fonds relevant de l'article 8 et de l'article 9 est principalement due à un reclassement des fonds relevant de l'article 9 en fonds relevant de l'article 8 entre mars 2023 et mars 2024. Les fonds non ESG ont été les plus durement touchés, avec des flux sortants cumulés de 534 millions d'EUR au cours de la même période, tandis que les fonds relevant de l'article 8 et de l'article 9 ont enregistré des flux sortants de 202 millions d'EUR et 21 millions d'EUR respectivement. La valeur inférieure des flux sortants est un signe d'un intérêt accru des investisseurs pour des types de fonds durables et de leur participation accrue à ces derniers.

¹⁰¹ Source: AFME CMU Key Performance Indicators, septième édition, novembre 2024.

Éducation financière

Le niveau de l'éducation financière des citoyens belges est moyen, mais plusieurs initiatives sont en cours pour la promouvoir. L'éducation financière est essentielle pour renforcer la participation des investisseurs de détail aux marchés des capitaux et pour familiariser les PME avec des alternatives au financement bancaire. Une récente enquête Eurobaromètre¹⁰² montre que 22 % des Belges ont un niveau élevé d'éducation financière, 58 % un niveau moyen, et les 20 % restants un niveau faible, alors que les moyennes de l'UE sont de 18 % pour le niveau élevé d'éducation, de 64 % pour le niveau moyen et de 18 % pour le niveau faible. Il en résulte un indicateur global de l'éducation financière en Belgique de 45,5, ce qui est identique à la moyenne de l'UE. La Belgique a pris plusieurs initiatives pour améliorer l'éducation financière. Celle-ci est, par exemple, de plus en plus intégrée dans le programme éducatif. Dans le système éducatif néerlandophone, elle est progressivement intégrée, depuis 2019, à la première et à la troisième année de l'enseignement secondaire. Dans le système éducatif francophone, elle est progressivement intégrée depuis 2022, dans le cadre du Pacte d'excellence. Plus généralement, en 2013, l'Autorité belge des services et marchés financiers a lancé le programme Wikifin pour contribuer à l'éducation financière en Belgique. Ce programme s'articule autour de trois grands piliers: i) une section destinée au grand public, notamment par l'intermédiaire du site internet Wikifin.be; ii) une plateforme Wikifin School qui met gratuitement à disposition des enseignants du matériel pédagogique; et iii) le Wikifin Lab, un centre d'éducation financière interactif dans lequel les élèves de l'enseignement secondaire expérimentent diverses situations financières de la vie quotidienne.

¹⁰² Source: [Monitoring the level of financial literacy in the EU \[Suivi du niveau d'éducation financière dans l'UE\] – Juillet 2023 – Enquête Eurobaromètre.](#)

Tableau A5.1: Indicateurs financiers

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024-Q3	EU
Banking sector									
Total assets of MFIs (% of GDP)	230,0	218,0	214,8	240,2	229,5	226,5	219,0	225,8	248,4
Common Equity Tier 1 ratio	16,2	15,6	15,5	17,1	17,6	17,3	16,8	15,6	16,6
Total capital adequacy ratio	19,0	18,8	18,7	20,3	20,4	20,1	19,5	19,1	20,1
Overall NPL ratio (% of all loans)	2,7	2,3	2,1	2,1	1,6	1,5	1,6	1,7	1,9
NPL (% loans to NFC-Non financial corporations)	4,3	3,7	3,6	4,0	3,2	2,8	2,9	3,4	3,5
NPL (% loans to HH-Households)	3,0	2,3	2,0	2,0	1,4	1,1	1,3	1,4	2,2
NPL-Non performing loans coverage ratio	42,7	44,1	42,9	41,1	45,0	44,1	42,9	40,9	42,1
Return on equity ¹	8,8	8,2	8,6	5,9	9,9	9,9	11,4	10,5	10,0
Loans to NFCs (% of GDP)	29,6	30,5	30,5	32,4	31,5	29,9	29,3	28,7	30,0
Loans to HHs (% of GDP)	48,5	49,6	50,2	53,5	51,7	49,0	47,0	45,8	44,5
NFC credit annual % growth	6,4	6,9	4,1	1,8	3,8	6,3	4,0	4,1	0,8
HH credit annual % growth	5,1	5,7	6,8	4,5	6,4	6,4	2,3	2,2	0,7
Stock market capitalisation (% of GDP)	87,8	63,8	75,8	69,3	70,8	55,9	53,6	55,3	69,3
Initial public offerings (% of GDP)	0,34	0,01	0,02	0,30	1,33	0,00	0,00	-	0,05
Market funding ratio	65,0	63,7	62,6	62,3	61,0	58,9	57,8	-	49,6
Private equity (% of GDP)	0,44	0,46	0,38	0,31	0,88	0,50	0,39	-	0,41
Venture capital (% of GDP)	0,05	0,07	0,09	0,09	0,08	0,07	0,04	-	0,05
Non-banks sector									
Financial literacy (composite)	-	-	-	-	-	-	45,5	-	45,5
Bonds (as % of HH financial assets)	3,6	3,2	2,8	2,3	1,8	1,9	4,0	-	2,7
Listed shares (as % of HH financial assets)	5,0	4,5	5,0	5,1	5,9	5,3	5,5	-	4,8
Investment funds (as % of HH financial assets)	15,8	15,0	15,6	16,0	18,1	16,9	17,7	-	10,0
Insurance/pension funds (as % of HH financial assets)	22,9	22,7	22,9	22,8	21,5	18,3	18,6	-	27,8
Total assets of all insurers (% of GDP)	72,5	70,2	75,2	81,3	74,8	57,8	57,1	56,3	54,8
Pension funds assets (% of GDP)	-	-	8,4	9,2	9,2	7,0	7,6	7,7	23,4
	1-3	4-10	11-17	18-24	25-27	Colours indicate performance ranking among 27 EU Member States.			

¹ Annualised data.

(1) Données annualisées.

Les données de l'UE relatives à la croissance du crédit et aux fonds de pension se rapportent à la moyenne de la zone euro.

Source: BCE, ESTAT, AEAPP, [DG FISMA CMU Dashboard](#) [Tableau de bord de l'UMC de la DG FISMA], AMECO.

Le cadre institutionnel de la Belgique influe sur la compétitivité du pays. La qualité perçue des institutions publiques est supérieure à la moyenne de l'EU-27. La gouvernance réglementaire est bonne, mais des difficultés subsistent en matière de coordination et de transparence. Des efforts de simplification administrative sont en cours. La Belgique affiche de bons résultats en matière de fourniture de services publics en ligne et de numérisation des services de santé. Toutefois, le système judiciaire gagnerait à être plus efficace.

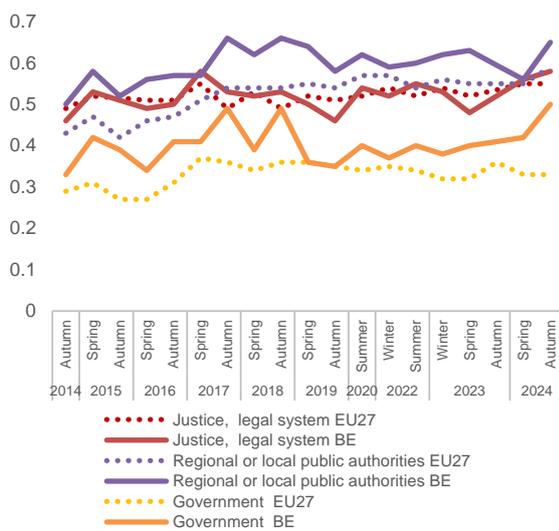
citoyens (UE: 31 %) ¹⁰³. Dans l'ensemble, la qualité perçue du gouvernement s'est améliorée et se situe au-dessus de la moyenne de l'UE ¹⁰⁴.

Qualité de la législation et simplification réglementaire

La Belgique obtient des résultats proches de la moyenne de l'EU-27 en ce qui concerne l'élaboration et l'évaluation de la législation adoptée. Dans l'ensemble, la Belgique dispose d'un système de surveillance et de contrôle de la qualité pour la consultation publique et les examens ex ante et ex post de la réglementation existante sous-développé par rapport à la moyenne de l'UE. Les exigences relatives à l'adoption systématique d'analyses d'impact réglementaires du droit primaire et du droit dérivé pourraient également être plus strictes (graphique A6.2). Dans le cadre de son plan pour la reprise et la résilience, la Belgique renforce l'évaluation des politiques au moyen de réexamens réguliers des dépenses aux niveaux fédéral et régional. Ces réexamens seront intégrés dans le processus budgétaire ¹⁰⁵. Des défis majeurs subsistent en matière d'élaboration des politiques en raison de l'inefficacité de la coordination entre les services du gouvernement fédéral et du manque de transparence ¹⁰⁶. En outre, les évaluations ex post ne doivent pas nécessairement comprendre une évaluation des charges administratives et des coûts de mise en conformité matérielle (tableau A6.1). Dans ce contexte, une initiative gouvernementale sur la simplification administrative et la réduction de la charge réglementaire appelée «Regelrecht» ¹⁰⁷ a été annoncée en Flandre.

Perceptions par le public

Graphique A6.1: **Confiance dans la justice, les autorités locales/régionales et le gouvernement**



(1) EU-27 à partir de 2019; EU-28 avant.
Source: Enquêtes Eurobaromètre standard.

La confiance dans les institutions publiques belges reste supérieure à la moyenne de l'UE. La confiance dans le gouvernement national s'est considérablement accrue après la pandémie de COVID-19 et a poursuivi cette trajectoire depuis lors. La confiance dans les autorités locales et régionales a toujours été plus élevée et a atteint 65 % à l'automne 2024 (graphique A6.1). Interrogés sur les améliorations susceptibles d'accroître la confiance dans l'administration publique belge, 57 % des citoyens ont cité une plus grande transparence en ce qui concerne les décisions et l'utilisation des fonds publics (UE: 44 %), 38 % moins de bureaucratie (UE: 52 %) et 41 % davantage de communication avec les

La Belgique a mis en œuvre des mesures visant à réduire la charge administrative

¹⁰³ <https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/3054>.
¹⁰⁴ Inforegio – European Quality of Government Index [Indice européen de la qualité de l'administration].
¹⁰⁵ Spending review: assessment report - RRF étape 208 | BOSA.
¹⁰⁶ OCDE (2023), Improving decision making through policy evaluation in Belgium [Améliorer la prise de décision grâce à l'évaluation des politiques en Belgique]: [lien](#).
¹⁰⁷ [Beslissingen van de Vlaamse Regering | Vlaanderen.be](https://www.vlaanderen.be/beslissingen-van-de-vlaamse-regering).

Tableau A6.1: Indicateurs sélectionnés sur la réduction de la charge administrative et la simplification

Ex ante impact assessment of legislation		Ex post evaluation of legislation		
When developing new/legislation, regulators are required to ...	Identify and assess the impacts of the baseline or 'do nothing' option.	<input type="radio"/>	Is required to consider the consistency of regulations and address areas of duplication.	<input type="radio"/>
	Identify and assess the impacts of alternative non-regulatory options.	<input type="radio"/>	Is required to contain an assessment of administrative burdens.	<input checked="" type="radio"/>
	Quantify administrative burdens of new regulations.	<input type="radio"/>	Is required to contain an assessment of substantive compliance costs.	<input type="radio"/>
	Quantify substantial costs of compliance of new regulations.	<input type="radio"/>	Compares the impact of the existing regulation to alternative options.	<input type="radio"/>
	Assess macroeconomic costs of new regulations.	<input type="radio"/>	Periodic ex post evaluation of existing regulations is mandatory.	<input checked="" type="radio"/>
	Assess the level of compliance.	<input type="radio"/>	Government uses stock-flow linkage rules when introducing new regulations (e.g., one-in one-out).	<input type="radio"/>
	Identify and assess potential enforcement mechanisms.	<input checked="" type="radio"/>	A standing body has published an in-depth review of specific regulatory areas in the last 3 years.	<input checked="" type="radio"/>
			In the last 5 years, public stocktakes have invited businesses and citizens to assess the effectiveness, efficiency, and burdens of legislation.	<input checked="" type="radio"/>

Yes / For all primary laws
 For major primary laws
 For some primary laws
 No / Never

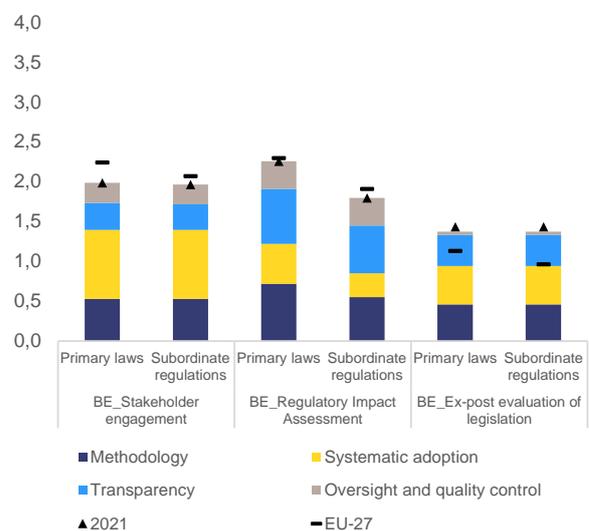
(1) Ce tableau présente un sous-ensemble d'indicateurs iREG axés sur les coûts réglementaires. Les indicateurs se réfèrent au droit primaire.

Source: OCDE (2025), Perspectives de l'OCDE sur la politique de la réglementation 2025

[https://www.oecd.org/fr/publications/perspectives-de-l-ocde-sur-la-politique-de-la-reglementation-2025_2f1a3d38-fr.html] et Meilleures pratiques de réglementation dans l'Union européenne 2025 (à paraître).

pesant sur les entreprises¹⁰⁸. Les indicateurs de l'OCDE sur la réglementation des marchés de produits montrent que le système belge d'octroi de licences respecte la plupart des bonnes pratiques, mais pas toutes. Parmi les domaines à améliorer figure l'évaluation régulière de la question de savoir si ces licences et permis sont toujours nécessaires ou s'il y a lieu de les supprimer (voir également annexe 4).

Graphique A6.2: Indicateurs relatifs à la politique et à la gouvernance réglementaires (iREG)



Source: OCDE (2025), Perspectives de l'OCDE sur la politique de la réglementation 2025 et Meilleures pratiques de réglementation dans l'Union européenne 2025 (à paraître).

Dialogue social

La Belgique dispose d'un cadre généralement bien établi et structuré pour le dialogue

¹⁰⁸ [Bilan FAAV 2022-2024 FR.pdf](#).

Tableau A6.2: **Objectifs clés de la décennie numérique suivis dans le cadre de l'indice relatif à l'économie et à la société numériques**

		Belgium			EU-27	Digital Decade target by 2030
		2022	2023	2024	2024	EU-27
Digitalisation of public services						
1	Digital public services for citizens Score (0 to 100)	72	81	82	79	100
		2021	2022	2023	2023	2030
2	Digital public services for businesses Score (0 to 100)	81	88	92	85	100
		2021	2022	2023	2023	2030
3	Access to e-health records Score (0 to 100)	na	85	100	79	100
		2021	2022	2023	2023	2030

Source: Rapport 2024 sur l'état d'avancement de la décennie numérique.

social, avec un niveau exceptionnellement élevé de négociation collective. La structure institutionnelle globale et hiérarchisée de la Belgique fonctionne à différents niveaux: niveau fédéral (Service public fédéral Emploi, travail et dialogue social), interprofessionnel (Conseil national du travail), sectoriel (comités paritaires), entreprises (comités d'entreprise composés de représentants des employeurs et des travailleurs dans les entreprises employant plus de 100 travailleurs), interrégional (comité consultatif, composé de représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements régionaux) et plusieurs grands syndicats (organisés par secteur, statut professionnel et profession). Malgré cette structure institutionnelle complexe, le niveau de négociation collective est exceptionnellement élevé (plus de 95 % des salariés¹⁰⁹ et près de 100 % dans le secteur public)¹¹⁰.

Les organisations patronales et syndicales ont un niveau de représentativité relativement élevé. Environ 70 % des entreprises belges sont membres d'une organisation patronale. Si la syndicalisation a diminué au cours des dernières décennies, le taux d'affiliation à un syndicat ne se situe actuellement

que légèrement en dessous de 50 % et est l'un des plus élevés dans l'UE¹¹¹.

Services publics numériques

La Belgique se distingue par son offre de services publics numériques aux entreprises et aux citoyens, avec un score de 92 et 82, contre 85 et 79 respectivement pour l'EU-27 (tableau A6.2). En 2023, la Belgique a été le premier État membre de l'UE à obtenir une note de 100 pour la maturité de son système de santé en ligne en ce qui concerne l'indicateur de santé en ligne, conformément à l'objectif de l'UE (tableau A6.2). L'année précédente, le score de maturité était de 85 alors que la moyenne de l'UE était de 79.

La part des utilisateurs de l'administration en ligne est également très élevée. 85,85 % des internautes belges utilisent des services publics numériques, ce qui est nettement supérieur à la moyenne de l'UE (75 %)¹¹². L'investissement numérique le plus important consenti par la Belgique au titre de son plan pour la reprise et la résilience (391,2 millions d'EUR) est destiné à accroître encore davantage l'utilisation des services publics numériques. En 2023, 77 % des Belges avaient utilisé les systèmes d'identification électronique existants pour accéder à des services

¹⁰⁹ Source: [580056-collective-bargaining-database-Belgium.pdf](https://s80056-collective-bargaining-database-Belgium.pdf).

¹¹⁰ Pour une analyse de la participation des partenaires sociaux belges au niveau national au Semestre européen et à la facilité pour la reprise et la résilience, voir Eurofound (2025), [National-level social governance of the European Semester and the Recovery and Resilience Facility](#).

¹¹¹ Source: <https://hiva.kuleuven.be/sites/bfore/docs/d3-1-national-report-for-belgium>.

¹¹² Commission européenne, [Digital Decade 2024:Country reports](#) [Décennie numérique 2024: rapports par pays].

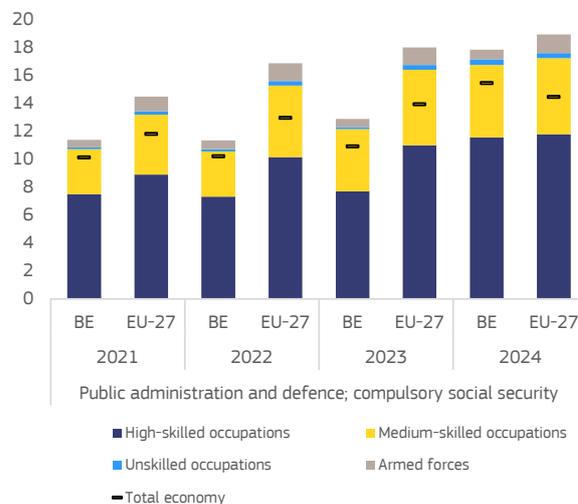
numériques à des fins privées au cours des 12 derniers mois, contre 41,11 % en moyenne dans l'UE. L'utilisation de l'identification électronique pour accéder aux services fournis par les autorités publiques nationales ou les services publics était légèrement inférieure (59,1 % des Belges), mais toujours nettement supérieure à la moyenne de l'UE (36,14 %).

100 % des Belges ont actuellement accès à un formulaire d'identification électronique notifié en vertu du règlement sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (ci-après le «règlement eIDAS»). La Belgique propose six systèmes d'identification électronique [cartes électroniques, itsme®, mot de passe à usage unique (OTP) par email, OTP par SMS, mot de passe à usage unique basé sur le temps (TOTP) et nom d'utilisateur/mot de passe]. En particulier, itsme® reste un succès en tant qu'application d'authentification belge et constitue un bon exemple de collaboration entre le secteur public et le secteur privé. L'application est aujourd'hui régulièrement utilisée par 7 millions de Belges, soit environ 90 % de la population active âgée de plus de 16 ans. Toutefois, la Belgique n'a pas encore mis en place ni notifié de systèmes d'identification électronique pour les personnes morales au titre du règlement eIDAS¹¹³. Cela signifie que les entreprises belges ne peuvent pas s'authentifier pour accéder aux services publics proposés par d'autres États membres, y compris ceux rendus possibles par le système technique «une fois pour toutes», qui fait partie du portail numérique unique de l'UE¹¹⁴.

La Belgique progresse de manière satisfaisante vers un échange automatisé et fluide de documents authentiques et de données dans l'ensemble de l'UE. Elle a déjà testé avec succès ses premières opérations au moyen du système technique «une fois pour

toutes». La Belgique est en train de connecter les premières autorités¹¹⁵.

Graphique A6.3: Taux de participation des 25-64 ans à l'éducation et à la formation des adultes (%) par profession



Source: Commission européenne, sur la base de l'enquête sur les forces de travail.

Fonction publique

Le taux de participation des fonctionnaires à l'éducation et à la formation des adultes, bien qu'il soit en hausse, reste inférieur à la moyenne de l'UE (graphique A6.3). En 2024, le gouvernement fédéral a introduit un nouveau cadre de compétences visant à aider l'administration à attirer et à retenir les talents. Ce cadre complète les compétences techniques par des compétences non techniques et sera utilisé pour le recrutement, la sélection, le développement professionnel et la gestion des performances¹¹⁶. La part des employés qui télétravaillent a diminué depuis la pandémie de COVID-19, mais reste plus élevée que dans le secteur des entreprises.

Afin de renforcer son état de préparation, le gouvernement fédéral a mis en place une

¹¹³ Commission européenne, [eIDAS Dashboard](#) [Tableau de bord eIDAS].

¹¹⁴ Commission européenne, [The Once Only Principles System: A breakthrough for the EU's Digital Single Market](#) [Le système du principe «une fois pour toutes»: une avancée pour le marché unique numérique de l'UE].

¹¹⁵ Commission européenne, Once-Only Technical System Accelerator, [ec.europa.eu](#).

¹¹⁶ Service public fédéral Stratégie et appui (SPF BOSA): [lien](#).

réserve fédérale de crise¹¹⁷ dans le cadre de laquelle des volontaires issus de tous les niveaux fédéraux et ayant une expérience dans les tâches administratives, la logistique, la santé et les technologies de l'information sont mobilisés pour une durée maximale de quatre semaines par an. En 2024, en réponse aux inondations dans le pays, la réserve a été activée pour soutenir le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides.

Intégrité

La perception de la corruption par les entreprises est inférieure à la moyenne de l'UE, tandis que les ressources sont limitées.

En Belgique, 56 % des entreprises estiment que la corruption est répandue (moyenne de l'UE: 64 %), tandis que 24 % d'entre elles estiment que la corruption est un problème dans le monde des affaires (moyenne de l'UE: 36 %)¹¹⁸. En outre, 37 % des entreprises estiment que les personnes et les entreprises poursuivies pour corruption d'un haut fonctionnaire sont sanctionnées de manière appropriée (moyenne de l'UE: 31 %)¹¹⁹. L'Office central pour la répression de la corruption (OCRC) et les parquets ont continué de s'attaquer à plusieurs affaires importantes de corruption à haut niveau, malgré des ressources globalement limitées¹²⁰. Les enquêtes et les poursuites dans les affaires de corruption transnationale restent difficiles en raison du manque de ressources et de la complexité des opérations menées avec des pays tiers, et peu de dossiers ont progressé¹²¹.

Les marchés publics sont considérés comme un domaine exposé à un risque élevé de corruption en Belgique¹²². 28 % des entreprises (moyenne de l'UE: 27 %) estiment que, dans la pratique, la corruption les a empêchées de

¹¹⁷ Service public fédéral Stratégie et appui (SPF BOSA). (2023). <https://bosa.belgium.be/fr/regulations/circulaire-ndeg-724-du-12-octobre-2023>.

¹¹⁸ Eurobaromètre Flash n° 543 sur l'attitude des entreprises à l'égard de la corruption dans l'UE (2024).

¹¹⁹ Ibidem.

¹²⁰ Voir le chapitre du rapport 2024 sur l'état de droit consacré à la Belgique, p. 13 et 14.

¹²¹ Ibidem, p. 15.

¹²² Ibidem, p. 20.

remporter un appel d'offres ou un marché public au cours des trois dernières années¹²³. Les parties prenantes ont fait état d'une faible transparence des marchés publics, qu'il s'agisse des marchés d'une valeur élevée soumis à des obligations de transparence en vertu de la législation de l'UE ou de ceux qui se situent en dessous du seuil. L'échelon des collectivités locales est également considéré comme un domaine de corruption à haut risque après qu'un certain nombre d'allégations de conflits d'intérêts ont été détectées par l'organe de surveillance. Bien que les parties prenantes aient indiqué juger pertinente et appropriée la réponse des institutions d'audit et des autorités régionales chargés de la surveillance de ces cas, ces derniers soulèvent des inquiétudes quant à la faible connaissance de la notion de conflit d'intérêts au niveau des collectivités locales¹²⁴.

Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la réforme de la législation sur le lobbying, avec la récente présentation de projets de règles supplémentaires sur les pratiques de lobbying des membres du gouvernement, mais l'achèvement de la réforme législative est toujours en suspens.

Contrairement à la plupart des États membres de l'UE, la Belgique ne dispose pas de règles sur les pratiques de lobbying des membres du gouvernement. Un cadre de transparence de base en matière de lobbying en ce qui concerne les députés au Parlement fédéral est en place, mais il est obsolète et est en cours de réforme. En particulier, il n'existe pas encore de cadre complet comprenant un registre de transparence et une empreinte législative couvrant à la fois les députés et les membres du gouvernement¹²⁵. Un tel cadre de transparence pourrait contribuer à préserver des conditions d'égalité entre les entreprises en ce qui concerne l'accès aux décideurs politiques.

Justice

Le système de justice continue d'être confronté à plusieurs problèmes d'efficacité globale. Aucune vue d'ensemble de l'efficacité de

¹²³ Eurobaromètre Flash n° 543 sur l'attitude des entreprises à l'égard de la corruption dans l'UE (2024).

¹²⁴ Ibidem, p. 20 et 21.

¹²⁵ Ibidem, p. 17.

la justice n'est encore disponible, en raison d'un manque persistant de données sur les procédures judiciaires, bien que des efforts soient déployés pour cartographier l'arriéré judiciaire. En 2023, la durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes en matière civile et commerciale devant les juridictions de première instance était de 246 jours. Aucune donnée n'était disponible pour les années précédentes. Le délai estimé pour trancher les affaires administratives devant les juridictions de première instance a augmenté (288 jours en 2023 contre 235 en 2022). La qualité du système judiciaire est sujette à plusieurs problèmes. Des progrès supplémentaires ont été accomplis en ce qui concerne la mise à disposition de ressources suffisantes au sein du système de justice, mais une mesure de la charge de travail a confirmé les lacunes structurelles en matière de ressources¹²⁶. De nouvelles mesures ont été prises en vue d'améliorer la numérisation de la justice, notamment dans le cadre du plan pour la reprise et la résilience (PRR): les juges et les procureurs peuvent travailler à distance et utiliser un système électronique de gestion des affaires, tandis qu'il reste une marge d'amélioration dans l'utilisation des outils de communication électronique, des solutions numériques pour engager et suivre des procédures judiciaires, l'accès en ligne aux jugements publiés et les modalités de production de décisions de justice lisibles par machine¹²⁷.

¹²⁶ Voir le chapitre du rapport 2024 sur l'état de droit consacré à la Belgique, p. 6 et 7.

¹²⁷ Pour une analyse plus détaillée de la performance du système judiciaire en Belgique, voir le prochain tableau de bord 2025 de la justice dans l'UE et le rapport 2024 sur l'état de droit.



La Belgique est confrontée à d'importants défis en ce qui concerne sa transition vers une industrie propre et l'atténuation du changement climatique: sa forte dépendance à l'égard des importations de matières premières critiques essentielles pour les technologies vertes entraîne des vulnérabilités dans la chaîne d'approvisionnement; son cadre d'action visant à soutenir l'expansion de l'industrie manufacturière «zéro net» est limité, les prix élevés de l'énergie et l'intensité des émissions menacent la compétitivité, et, si la Belgique excelle dans certaines pratiques de l'économie circulaire, il subsiste des lacunes en matière d'investissement et de soutien stratégique en faveur de la réduction de la pollution de l'air et de l'eau en particulier. La présente annexe passe en revue les domaines qui nécessitent une attention urgente dans le cadre de la transition vers une industrie propre et de l'atténuation du changement climatique en Belgique, en examinant différentes dimensions.

Autonomie stratégique et technologie au service de la transition écologique

Industrie «zéro net»

La Belgique est l'un des principaux fournisseurs d'électrolyseurs et dispose d'un potentiel inexploité de production diversifiée de technologies «zéro net»¹²⁸. La capacité de production de la Belgique est comprise entre 250 et 650 MW/an (4 %-11 % de la capacité de l'UE) pour les électrolyseurs. L'avenir du secteur est prometteur, car la centrale de production d'hydrogène à grande échelle de 100 MW prévue par Plug Power à Anvers devrait permettre une production supplémentaire d'électrolyseurs. La Belgique devient également une plateforme de transport de l'hydrogène et a signé un protocole d'accord avec l'Allemagne et les Pays-Bas. Dotée de capacités de production pour l'énergie solaire photovoltaïque, d'une installation de production de batteries et de trois usines de pompes à chaleur, la

Belgique dispose d'un portefeuille de production à zéro émission nette diversifié.

Toutefois, le renforcement de la capacité de production de technologies propres en Belgique n'est soutenu que par un faible nombre de cadres d'action et d'investissements. Le projet de plan national en matière d'énergie et de climat porte sur la production de plusieurs technologies «zéro net», notamment le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, ainsi que les électrolyseurs et les piles à combustible. Au niveau des incitations, un programme en Wallonie apporte un soutien à l'investissement aux entreprises qui produisent des batteries. Toutefois, aucun guichet unique n'a été mis en place pour l'octroi de permis industriels et il n'existe pas de critères de résilience dans les règles de passation des marchés publics pour favoriser le développement de capacités de production à zéro émission nette.

Les initiatives de recherche et de développement de la Belgique dans le domaine de l'énergie visent essentiellement à assurer la transition énergétique tout en maintenant la compétitivité des industries à forte intensité énergétique du pays. Alors que le Fonds pour la transition énergétique soutient les initiatives de recherche et de développement menées dans le domaine de l'énergie au niveau fédéral, la Flandre accorde la priorité aux pôles d'innovation pour l'énergie et stimule la compétitivité des entreprises flamandes en encourageant la collaboration intersectorielle. La stratégie de spécialisation intelligente de la Wallonie soutient la recherche et le développement dans le domaine de l'énergie photovoltaïque, des réseaux et des technologies de captage et de stockage du carbone, et encourage les initiatives privées par l'intermédiaire de pôles de compétitivité.

Transformation de l'industrie automobile

La position de la Belgique en tant qu'assembleur et exportateur de voitures est en train d'évoluer et l'industrie automobile belge doit se réinventer. Le nombre de voitures assemblées en Belgique a diminué de près d'un quart depuis 2002, passant de plus de 1 000 000

¹²⁸ Commission européenne, [The net-zero manufacturing industry landscape across the Member States \[Le paysage de l'industrie manufacturière «zéro net» dans les États membres\]](#), 14 janvier 2025.

véhicules à moins de 268 000 en 2020¹²⁹. La production de véhicules est passée de 36 pour 1 000 habitants en 2016 à 25 pour 1 000 en 2020. Des usines emblématiques ont fermé ou sont en difficulté en raison de la perte de compétitivité due aux coûts élevés de la main-d'œuvre et aux prix élevés de l'énergie. L'emploi dans la fabrication de véhicules, de remorques et de semi-remorques a diminué de plus de 50 % entre 2000 et 2023¹³⁰. Le secteur est en phase de restructuration.

Les acheteurs de voitures en Belgique se sont tournés vers des véhicules électrifiés, principalement grâce au passage à une politique fiscale à émissions nulles, notamment dans le cadre du plan pour la reprise et la résilience de la Belgique. Pour la première fois en 2024, les véhicules électrifiés ont représenté la majorité (52,6 %) des nouvelles immatriculations de voitures. Un certain nombre de mesures importantes au titre du plan soutiennent la mobilité verte. Les investissements et les réformes comprennent l'installation de plusieurs milliers de points de recharge pour véhicules électriques à batterie (VEB), le déploiement de bus verts et, surtout, des réformes fiscales en faveur d'une politique de voitures de société à émissions nulles. La Belgique figure parmi les cinq premiers États membres de l'UE en ce qui concerne le nombre de points de recharge pour véhicules électriques par habitant. Elle détient également certaines des parts de marché les plus importantes pour les VEB. En avril 2025, la part de marché des VEB s'élevait à 32,4 %, un nouveau record, plaçant la Belgique loin devant le marché européen, où la part des immatriculations de VEB était de 15,5 %. Grâce à la prime régionale, les immatriculations de voitures électriques neuves par des clients individuels ont augmenté¹³¹.

Matières premières critiques

L'industrie manufacturière belge est fortement dépendante des importations de

¹²⁹ [Statistiques | FEBIAC](#).

¹³⁰ [Eurostat, Emploi par branche d'activité détaillée \(NACE Rév. 2\) - comptes nationaux \[nama_10_a64_e_custom_15039797\]](#).

¹³¹ [FEBIAC Communiqué de presse-07-2024.pdf](#).

matières premières critiques nécessaires aux transitions écologique et numérique.

L'industrie manufacturière belge dépend des matières premières critiques nécessaires aux transitions écologique et numérique, telles que le lithium, le cobalt et les terres rares, qui sont essentielles à la production de produits de haute technologie, notamment les véhicules électriques, les éoliennes et les produits électroniques. Cela pose d'importants défis en matière de durabilité et de résilience, tels que les risques liés à la chaîne d'approvisionnement, la dégradation de l'environnement et les préoccupations sociales. Avec 75,6 % des intrants matériels dans la production manufacturière provenant des importations en 2023, contre 22 % en moyenne dans l'UE, la Belgique est particulièrement vulnérable aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement.

La Belgique met actuellement en œuvre des politiques visant à renforcer les chaînes d'approvisionnement et à adopter des solutions circulaires pour les matières premières critiques.

Le gouvernement encourage la réduction des risques et la diversification de l'industrie belge, notamment pour les chaînes de valeur stratégiques, et a mis en œuvre diverses mesures¹³² visant à réduire la dépendance à l'égard des importations et à promouvoir l'utilisation de matériaux recyclés. Les Régions imposent, par exemple, des objectifs de recyclage de 95 % pour les métaux ferreux et non ferreux issus du démantèlement et du traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques, de batteries et de véhicules hors d'usage.

À l'heure actuelle, la Région de Bruxelles-Capitale ne dispose pas d'une stratégie spécifique sur les matières premières critiques. Un nouveau plan de gestion des déchets qui sera adopté par le gouvernement régional en 2025 comprendra une stratégie spécifique sur les matières premières critiques, conformément à la législation pertinente de l'UE. Dans le cadre de l'agence d'économie circulaire flamande «Circular Flanders», une étude a été réalisée¹³³, qui a montré qu'en s'établissant à

¹³² [Le décret wallon du 9 mars 2023 relatif aux déchets, à la circularité des matières et à la propreté publique mentionne expressément les matières premières critiques.](#)

¹³³ <https://ce-center.vlaanderen-circulair.be/nl/publicaties/publicatie-2/17-circular-economy->

73,2 % en 2022, le taux de recyclage des déchets électroniques, une source essentielle de matières premières critiques, était inférieur à la moyenne de l'UE, qui était de 81 %. Dans le même temps, le taux de réutilisation et de recyclage des véhicules hors d'usage était nettement supérieur à la moyenne de l'UE (93,5 % contre 89 % en 2022). Cela souligne la nécessité d'éviter les fuites de matières premières critiques, d'autant plus que l'industrie automobile se tourne vers les véhicules électriques à batterie.

Atténuation du changement climatique

Décarbonation de l'industrie

Le rôle important joué par l'industrie manufacturière en Belgique se reflète dans la part élevée qu'elle représente dans les émissions totales de gaz à effet de serre; sa production manufacturière est fortement génératrice d'émissions. Près de 30 % des émissions totales de gaz à effet de serre de la Belgique provenaient de l'industrie manufacturière, ce qui la place au troisième rang de l'UE¹³⁴. Avec 460 g CO₂ eq par euro (70 % au-dessus de la moyenne de l'UE), l'intensité des émissions de l'industrie manufacturière en Belgique est parmi les plus élevées de l'UE. Entre 2017 et 2022, l'intensité des émissions de l'industrie belge a diminué d'environ 19 %, conformément à la tendance générale de l'UE. Une part élevée des émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie manufacturière belge, à savoir 57 % en 2023, provient de procédés industriels (et non de la consommation d'énergie).

[and-the-energy-transition-potential-of-a-flemish-circularity-hub-for-ev-li-ion-batteries.](#)

¹³⁴ En 2023. L'industrie manufacturière comprend toutes les divisions de la section «C» de la nomenclature statistique des activités économiques de la NACE Rév. 2. Dans la suite de la présente section, sauf indication contraire, les données relatives à l'industrie manufacturière correspondent aux divisions de la section C de la NACE, à l'exclusion de la division C19 (cokéfaction et raffinage du pétrole), et à l'année 2022. La source de toutes les données de la présente section est Eurostat; les données issues du format de rapport commun (Common Reporting Format, CRF) de la CCNUCC proviennent de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), republiées par Eurostat.

La production manufacturière belge devient de plus en plus efficace sur le plan énergétique, mais la transition vers une énergie plus propre n'a pas encore eu lieu.

Entre 2017 et 2022, l'intensité des émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie de l'industrie manufacturière belge a diminué de 14 %, soit un peu moins que dans l'ensemble de l'UE (16 %)¹³⁵. Au cours de la même période, la part de l'électricité et des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie de l'industrie manufacturière est restée globalement stable, aux alentours de 38 %. On peut ainsi penser que la baisse de l'intensité des émissions liées à l'énergie de l'industrie manufacturière était principalement due à des améliorations de l'efficacité énergétique ou à des améliorations des produits reflétées dans la valeur ajoutée, plutôt qu'à une transition vers l'énergie verte. Cela correspond à la baisse de l'intensité énergétique de l'industrie manufacturière en Belgique, qui a diminué d'environ 14 % entre 2018 et 2023 pour atteindre 1,9 GWh/EUR de valeur ajoutée brute (VAB) (moyenne de l'UE: 1,1 GWh/EUR). En ce qui concerne les procédés industriels et l'utilisation de produits, l'intensité des émissions de gaz à effet de serre a diminué de 23 % entre 2017 et 2022, ce qui correspond à la moyenne de l'UE. Cette baisse peut refléter à la fois des améliorations de l'efficacité et des innovations en matière de processus.

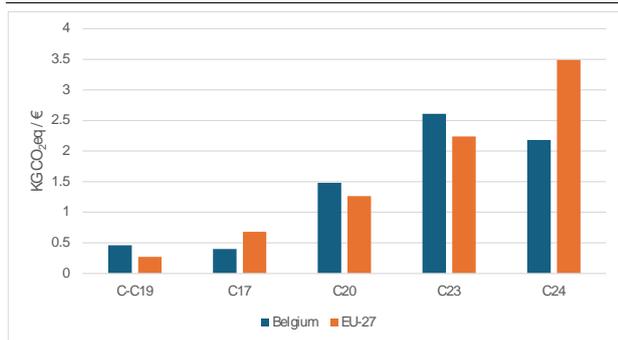
Les industries à forte intensité énergétique sont très présentes en Belgique; ces derniers temps, elles ont été confrontées à des difficultés. Les industries à forte intensité énergétique¹³⁶ représentent 22 % de la valeur

¹³⁵ En ce qui concerne l'intensité des émissions de GES imputables à la VAB liée respectivement à la consommation d'énergie et aux procédés industriels et à l'utilisation de produits, ces émissions proviennent de données d'inventaire conformes au format de rapport commun de la CCNUCC, correspondant notamment aux secteurs sources CRF1.A.2 – combustion de combustibles dans les industries manufacturières et la construction et CRF2 – procédés industriels et utilisation de produits. Les données CRF1.A.2 correspondent globalement aux secteurs C et E de la NACE, à l'exclusion de C-19. Les données relatives à la VAB (dans le dénominateur pour les deux intensités) sont alignées sur cette couverture sectorielle. Par conséquent, elles ne sont pas totalement cohérentes avec les données visées dans d'autres parties de la présente section.

¹³⁶ Notamment l'industrie du papier et du carton (division C17 de la NACE), l'industrie chimique (C20), la fabrication «d'autres» produits minéraux non métalliques (C23; cette division comprend les activités de fabrication liées à une

ajoutée brute manufacturière totale de la Belgique (2022), soit la deuxième valeur la plus élevée de l'UE. Parmi ces industries, la fabrication de produits minéraux non métalliques et la métallurgie représentent environ 4 % à 4,5 % de la VAB manufacturière de la Belgique; elles ont émis respectivement 2,6 kg et 2,2 kg CO₂ eq par euro de VAB, contre 2,2 kg et 3,5 kg en moyenne dans l'UE.

Graphique A7.1: Intensité des émissions de GES de l'industrie manufacturière et des secteurs à forte intensité énergétique, 2022



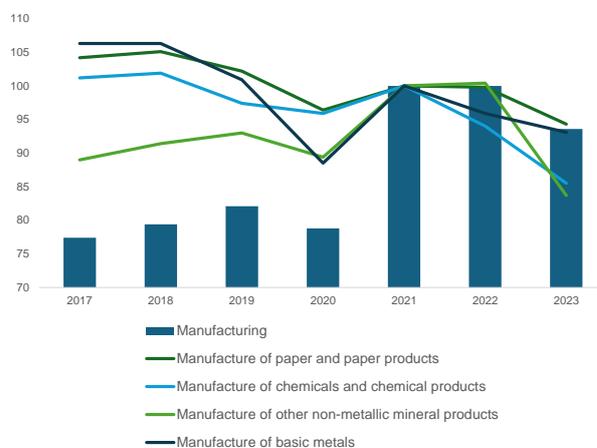
Source: Eurostat.

Les prix de l'énergie en Belgique sont nettement plus élevés que ceux de ses voisins, ce qui constitue un obstacle majeur à la compétitivité des entreprises belges¹³⁷. Cette situation et, plus généralement, la concurrence mondiale ont exercé une pression sur les industries à forte intensité énergétique. Depuis 2021, la production de ces industries a reculé de quelques points de pourcentage (industrie du papier et du carton, industrie chimique) à plus de 10 % (métallurgie et produits minéraux non métalliques).

seule substance d'origine minérale, comme le verre, les produits céramiques, les carreaux, le ciment et le plâtre) et la métallurgie (C24). À ce jour, ces industries sont à forte intensité énergétique – c'est-à-dire qu'elles consomment beaucoup d'énergie sur place et/ou sous forme d'électricité achetée – et à forte intensité d'émissions de gaz à effet de serre, sous diverses formes.

¹³⁷ Pour une analyse détaillée des prix de l'énergie, voir l'annexe 8 intitulée «Une transition énergétique abordable».

Graphique A7.2: Production de l'industrie manufacturière: total et secteurs sélectionnés, indice (2021 = 100), 2017-2023



Source: Eurostat.

La Belgique a mis en place des politiques visant à soutenir la décarbonation de l'industrie. Les décideurs politiques belges au sein de différentes entités fédérées ont mis en œuvre diverses mesures telles que: un soutien au développement d'infrastructures de CO₂ (couvrant les transports, la distribution et l'utilisation) et d'un secteur de l'hydrogène vert; des accords en matière de politique énergétique avec l'industrie en vue de l'adoption de procédés plus efficaces; des exigences applicables aux installations solaires pour les grands consommateurs d'électricité; des programmes d'incitation en faveur de la transition vers des systèmes de chauffage et de refroidissement durables; un soutien à des projets industriels innovants et collaboratifs en faveur de la durabilité dans les secteurs des produits chimiques, des matériaux et de la construction; un soutien au développement de nouvelles technologies visant à réduire les émissions; et des subventions aux entreprises qui adoptent un plan climatique.

Des efforts supplémentaires sont encore nécessaires pour encourager les investissements dans la décarbonation des procédés de fabrication, en particulier dans les secteurs à forte intensité énergétique, par exemple sous la forme d'un soutien à la conception de nouvelles technologies à faibles émissions de carbone, au développement des solutions existantes (par exemple, dans le cadre du Fonds pour l'innovation) et à la promotion des chaînes

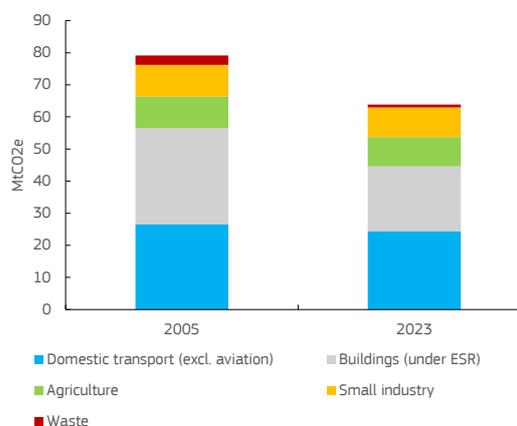
d'approvisionnement durables et des pratiques de l'économie circulaire.

Réduction des émissions dans les secteurs relevant de la répartition de l'effort

Pour atteindre son objectif à l'horizon 2030 pour les secteurs relevant de la répartition de l'effort, la Belgique doit préciser davantage ses politiques d'atténuation du changement climatique et adopter et mettre en œuvre rapidement les mesures prévues¹³⁸.

Les émissions de GES des secteurs relevant de la répartition de l'effort de la Belgique en 2023 devraient être inférieures de 23,3 % à celles de 2005, soit nettement en deçà de son objectif de réduction de 47 %. Si des politiques supplémentaires actuellement envisagées par la Belgique sont mises en œuvre, la réduction prévue d'ici à 2030 est de 42,6 % par rapport aux niveaux de 2005. Il en résulte un déficit de 4,4 points de pourcentage par rapport à l'objectif¹³⁹. Bien que la Belgique puisse atteindre son objectif en utilisant les flexibilités nationales disponibles au titre du règlement sur la répartition de l'effort, il sera essentiel d'adopter rapidement et régulièrement l'ensemble des mesures. La Belgique doit encore présenter la version finale de son plan national en matière d'énergie et de climat mis à jour.

Graphique A7.3: Émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs relevant de la répartition de l'effort, 2005 et 2023



Source: Agence européenne pour l'environnement.

Industrie durable

La transition vers une économie circulaire

La Belgique compte parmi les pays qui affichent les meilleures performances de l'UE en matière d'économie circulaire et de recyclage des déchets. En 2023, le taux d'utilisation circulaire des matériaux¹⁴⁰ en Belgique (19,7 %) était nettement supérieur à la moyenne de l'UE (11,8 %). En outre, la productivité des ressources s'élevait à 2,84 EUR par kg de matières premières consommées¹⁴¹. En décembre 2021, la Belgique a adopté un nouveau plan d'action complet sur l'économie circulaire pour la période 2021-2024 au niveau fédéral¹⁴², activant des leviers dans les domaines de la politique des

¹³⁸ L'objectif national de réduction des émissions de gaz à effet de serre est fixé dans le règlement (UE) 2023/857 (le règlement sur la répartition de l'effort). Il s'applique conjointement aux bâtiments (chauffage et refroidissement), au transport routier, à l'agriculture, aux déchets et à la petite industrie (les secteurs relevant de la répartition de l'effort).

¹³⁹ Les émissions générées par les secteurs relevant de la répartition de l'effort pour 2023 sont fondées sur des données d'inventaire par approximation. Les données définitives seront établies en 2027 à l'issue d'un examen complet. Projections sur l'incidence des politiques actuelles («avec les mesures existantes») et des politiques supplémentaires («avec des mesures supplémentaires»), conformément au dernier plan national en matière d'énergie et de climat mis à jour de la Belgique.

¹⁴⁰ Cet indicateur, également connu sous le nom de taux de circularité, mesure la part des matériaux recyclés et réinjectés dans l'économie et reflète les progrès globaux accomplis par la Belgique sur la voie d'une économie circulaire.

¹⁴¹ La productivité des ressources montre la richesse supplémentaire (en EUR) qu'un pays produit (PIB) par sa consommation de matières premières (en kg) au cours du processus de production. En d'autres termes, cet indicateur montre à quel point l'économie utilise efficacement les matières premières et fait apparaître que l'économie belge produit une plus grande valeur ajoutée que l'économie de l'UE.

¹⁴² Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (2023), Plan d'action fédéral pour une économie circulaire 2021-2024, [lien](#).

produits, de la politique de protection des consommateurs, des marchés publics et de la politique fiscale. À l'heure actuelle, les plans régionaux sont le moteur de la transition vers une économie circulaire en Belgique. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, malgré la multiplication des initiatives en faveur de l'économie circulaire¹⁴³, l'économie particulièrement linéaire de la Région est fortement dépendante des importations dans les secteurs de la construction, de l'agriculture, de l'alimentation et des carburants. La circularisation de ces flux par la réutilisation et leur transformation en matières premières secondaires permet, pour chaque tonne de déchets récupérés, d'éviter l'utilisation de 60 tonnes de ressources¹⁴⁴. Il ressort de la stratégie régionale de la Wallonie circulaire (2021)¹⁴⁵ et de son rapport de mise en œuvre (2024)¹⁴⁶ que 86 des 262 communes wallonnes adoptent une approche «zéro déchet», couvrant ainsi plus de 53 % de la population wallonne. À la fin de 2023, 136 millions d'EUR avaient été alloués en vue de soutenir la transition circulaire à 648 entreprises privées et publiques et à des projets de recherche et d'innovation, et 1 367 marchés publics circulaires ont été lancés entre 2021 et 2023. Le budget consacré à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) portant sur le soutien aux approches de l'économie circulaire a été doublé afin d'atteindre un budget annuel de 14 millions d'EUR sur la période 2020-2025. Tous les contrats de démolition comportent une clause identifiant et classifiant les matériaux susceptibles d'être réutilisés. Les politiques et mesures importantes en faveur de l'économie circulaire en Flandre sont présentées dans le rapport intitulé «Circular Economy Country Profile – Belgium» (profil de l'économie circulaire pour la Belgique – 2024)¹⁴⁷. Le «Lokaal Materialenplan» (plan local des matériaux)¹⁴⁸ et le plan d'action sur les pertes

alimentaires circulaires, la biomasse et les plastiques¹⁴⁹ ont fixé des objectifs pour 2025. La Belgique compte parmi les premiers pays de l'UE en matière de recyclage des déchets municipaux (taux de 55 % en 2023). Toutefois, des améliorations sont encore possibles, notamment en recyclant les déchets plutôt qu'en les incinérant. Des progrès pourraient être réalisés grâce à l'introduction de nouveaux instruments économiques visant à prévenir les déchets: i) en évitant l'incinération de déchets réutilisables ou recyclables; ii) en rendant la réutilisation et le recyclage des déchets plus attrayants sur le plan économique. Le plan national en matière d'énergie et de climat¹⁵⁰ fixe un objectif de réduction de 25 % de l'incinération des déchets et comprend des mesures de traitement des déchets organiques.

Les investissements actuellement réalisés dans la transition circulaire s'avèrent insuffisants. Selon les estimations, la Belgique a besoin d'un investissement supplémentaire total d'au moins 886 millions d'EUR par an pour la transition vers l'économie circulaire, y compris pour la gestion des déchets, ce qui représente 0,16 % du PIB du pays. Pour combler le déficit d'investissement dans l'économie circulaire en vue d'atteindre les objectifs stratégiques qui ne sont pas encore budgétisés, 214 millions d'EUR sont nécessaires au financement d'initiatives récentes telles que l'écoconception des produits durables; les déchets d'emballage; l'étiquetage et les outils numériques; les matières premières critiques et les mesures proposées au titre de la directive-cadre modifiée sur les déchets. Un montant supplémentaire de 604 millions d'EUR est nécessaire pour libérer le potentiel de la Belgique en matière d'économie circulaire¹⁵¹.

Industrie «zéro pollution»

La Belgique a accompli des progrès considérables dans la réduction de la

¹⁴³ Shifting Economy Brussels, [lien](#).

¹⁴⁴ De nombreux résultats des instruments économiques et en matière d'accès aux matières premières et secondaires durables sont disponibles dans le [Rapport d'activité FR web.pdf](#).

¹⁴⁵ Circular Wallonia (Économie circulaire Wallonie – 2021), Stratégie de déploiement de l'économie circulaire, [lien](#).

¹⁴⁶ [Consultez le rapport de mise en œuvre de Circular Wallonia \(2021-2023\) | Circular Wallonia](#)

¹⁴⁷ AEE (2024), Circular economy country profile 2024 – Belgium (profil de l'économie circulaire pour la Belgique – 2024), [lien](#).

¹⁴⁸ Vlaamse overheid, Lokaal Materialenplan 2023-2030, [lien](#).

¹⁴⁹ Vlaamse Regering, Relanceplan Vlaamse Regering – Vlaamse Veerkracht, [lien](#).

¹⁵⁰ [PNEC 2021-2030](#), p. 86, 96 et 224 et, en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale, p. 201-202.

¹⁵¹ Commission européenne, DG Environnement, Environmental investment needs & gaps assessment programme (Programme d'évaluation des besoins et des lacunes en matière d'investissement environnemental), édition 2025. Exprimés au prix de 2022.

pollution atmosphérique, qui est désormais découplée de la croissance du PIB. Les engagements en matière de réduction des émissions pris pour la période 2020-2029 dans le cadre du programme national de lutte contre la pollution atmosphérique ont été respectés. La Belgique est en bonne voie pour respecter les engagements pris pour les années 2030 en ce qui concerne les cinq polluants¹⁵². Toutefois, en 2023, les limites fixées pour le dioxyde d'azote (NO₂) par la directive concernant la qualité de l'air ambiant ont été dépassées dans deux zones de mesure de la qualité de l'air (Anvers et Gand). En outre, la valeur cible pour la concentration d'arsenic n'a pas été atteinte dans une zone de mesure de la qualité de l'air¹⁵³. Le transport automobile reste le mode de transport le plus fréquent, en raison de l'utilisation généralisée des voitures de société, et une source importante de gaz à effet de serre (GES). La réduction des émissions de GES n'a été que de 8 % par rapport à 2022. La réforme du régime fiscal des voitures de société, prévue dans le plan pour la reprise et la résilience, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023¹⁵⁴. Elle comprend notamment une réduction progressive de la déductibilité fiscale des voitures de société classiques (à moteur thermique) jusqu'à leur exclusion totale et une limitation de la déductibilité fiscale aux voitures électriques à partir de 2026.

L'industrie belge continue de dégager de grandes quantités de polluants atmosphériques et aquatiques. En Belgique, environ 2 457 installations industrielles tenues de posséder une autorisation en vertu de la directive relative aux émissions industrielles (DEI) n'en disposent pas. La plupart sont actives dans le secteur de l'élevage intensif de volailles et de porcs (44 %). Vient ensuite le secteur de la gestion des déchets (19,6 %). La Belgique affiche un indicateur relativement élevé en ce qui concerne les dommages pour la santé ou l'environnement¹⁵⁵

(le septième niveau de dommage le plus élevé de l'UE) et la Belgique affiche la septième intensité d'émissions la plus élevée au-dessus de la moyenne de l'UE, qui s'établit à 27,5 EUR/millier d'EUR de VAB. Les principaux contributeurs aux émissions sont le secteur de l'élevage intensif, le secteur de la production d'électricité, le secteur métallurgique et la production de produits chimiques. En ce qui concerne la pollution des eaux, compte tenu de la répartition des compétences, la gestion des masses d'eau est relativement compartimentée. Les pressions exercées dans différentes parties du pays sont similaires, mais leur intensité varie considérablement. En effet, la densité de population en Flandre est plus de deux fois supérieure à celle de la Wallonie. Les principales difficultés auxquelles la Belgique est confrontée sont liées aux pressions massives exercées par l'agriculture (pollution par les nitrates et les pesticides), à la densité de la population (utilisation des sols et déversements d'eaux usées) et aux pressions hydromorphologiques connexes. La pollution héritée du passé et la pollution transfrontière causent des problèmes spécifiques^{156, 157}).

Les coûts associés à la pollution demeurent bien plus élevés que les investissements dans la prévention et la réduction de la pollution. Les dernières estimations annuelles disponibles (pour 2022) de l'Agence européenne pour l'environnement¹⁵⁸ attribuent 4 100 décès par an [soit 41 300 années de vie perdues (AVP)] aux particules fines (PM_{2,5})¹⁵⁹, 1 200 décès par an (soit

¹⁵² Commission européenne (2022), Troisième édition du rapport «Perspectives en matière d'air pur», [lien](#).

¹⁵³ AEE, EIONET Central Data Repository (répertoire central de données EIONET), [lien](#).

¹⁵⁴ Loi fédérale du 25 novembre 2021: loi organisant le verdissement fiscal et social de la mobilité/Wet houdende fiscale en sociale vergroening van de mobiliteit, publiée au Journal officiel le 3 décembre 2021.

¹⁵⁵ L'indicateur reflète le rapport entre les dommages et l'activité industrielle [exprimé en valeur ajoutée brute (VAB)], qui donne une indication de l'intensité des émissions.

¹⁵⁶ SWD(2025) 16 final – Report from the Commission on the implementation of the Water Framework Directive (2000/60/EC) and the Floods Directive (2007/60/EC) [rapport de la Commission sur la mise en œuvre de la directive-cadre dans le domaine de l'eau (2000/60/CE) et de la directive relative aux inondations (2007/60/CE)].

¹⁵⁷ Commission européenne, Report on 3rd RBMP and 2nd FRMP for Belgium, SWD(2025) 16 final, 4.2.2025, p. 10-11.

¹⁵⁸ AEE (2024), Harm to human health from air pollution in Europe: burden of disease status, [lien](#).

¹⁵⁹ Les particules fines (PM) désignent un mélange de particules d'aérosol (solides et liquides) couvrant un large éventail de tailles et de compositions chimiques. L'appellation PM₁₀ désigne des particules d'un diamètre maximal de 10 micromètres. L'appellation PM_{2,5} désigne des particules d'un diamètre maximal de 2,5 micromètres. Les PM sont émises à partir de nombreuses sources humaines, dont la combustion.

12 300 AVP) au dioxyde d'azote (NO₂)¹⁶⁰ et 1 400 décès par an (soit 13 700 AVP) à l'ozone. Pour réaliser ses objectifs environnementaux en matière de prévention et de réduction de la pollution (et atteindre l'objectif «zéro pollution»), la Belgique doit fournir 1,5 milliard d'EUR supplémentaires par an (0,28 % du PIB), principalement pour des mesures relatives à la propreté de l'air et aux nuisances sonores¹⁶¹. La mise en œuvre du plan national en matière d'énergie et de climat (PNEC), qui comprend des investissements en faveur de l'énergie et des transports durables, permettrait dans une large mesure d'y parvenir.

¹⁶⁰ Le dioxyde d'azote (NO₂) appartient à un groupe de gaz appelé NO_x, qui comprend également le monoxyde d'azote (NO). Les oxydes d'azote (NO_x) sont émis pendant la combustion de carburant, par exemple par des installations industrielles et le secteur du transport routier.

¹⁶¹ Commission européenne, DG Environnement, Environmental investment needs & gaps assessment programme (Programme d'évaluation des besoins et des lacunes en matière d'investissement environnemental), édition 2025. Exprimés au prix de 2022.

Tableau A7.1: Indicateurs clés de l'industrie propre et de l'atténuation du changement climatique: Belgique

Strategic autonomy and technology for the green transition		Belgium							EU-27		
Net zero industry											
Operational manufacturing capacity 2023											
- Solar PV (c: cell, w: wafer, m: module), MW	100-150 (m)						- Electrolyzer, MW	250-650			
- Wind (b: blade, t: turbine, n: nacelle), MW	-						- battery, MWh	-			
Automotive industry transformation	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023		2018	2021	
Motorisation rate (passenger cars per 1000 inhabitants), %	509	511	510	510	510	507	511	↗	539	561	
New zero-emission vehicles, electricity motor, %	0.49	0.67	1.59	3.43	5.80	10.08	19.29	↗	1.03	8.96	
Critical raw materials	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023		2018	2021	
Material import dependency, %		72.7	72.5	72.3	72.9	75.2	75.6	↗	24.2	22.6	
Climate mitigation		Belgium							Trend	EU-27	
Industry decarbonisation											
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023		2017	2022	
GHG emissions intensity of manufacturing production, kg/€	0.56	0.55	0.52	0.51	0.55	0.46	0.44	↘	0.34	0.27	
Share of energy-related emissions in industrial GHG emissions	60.5	60.2	60.0	58.8	58.0	56.3	57.3	↘	44.8	42.5	
Energy-related GHG emissions intensity of manufacturing and construction, kg/€	175.3	175.8	168.3	172.3	184.5	151.2	-	↘	158.4	132.9	
Share of electricity and renewables in final energy consumption in manufacturing, %	38.4	38.0	37.3	37.0	36.8	38.8	38.8	↗	43.3	44.2	
Energy intensity of manufacturing, GWh/€	2.13	2.14	2.07	2.11	2.34	1.92	1.85	↘	1.29	1.09	
Share of energy-intensive industries in manufacturing production						21.8				7.3	
GHG emissions intensity of production in sector [...], kg/€											
- paper and paper products (NACE C-17)	0.33	0.34	0.37	0.40	0.42	0.40	-	-	0.73	0.68	
- chemicals and chemical products (NACE C20)	1.42	1.41	1.36	1.35	1.65	1.48	1.52	-	1.25	1.26	
- other non-metallic mineral products (NACE C23)	2.63	2.70	2.76	2.72	2.53	2.61	-	-	2.53	2.24	
- basic metals (NACE C24)	2.24	2.34	2.19	2.20	2.56	2.18	-	-	2.79	3.49	
Reduction of effort sharing emissions		2018	2019	2020	2021	2022	2023		2018	2023	
GHG emission reductions relative to base year, %					-15.7	-21.8	-21.7				
- domestic road transport		-1.8	-2.7	-18.9	-10.7	-9.5	-8.1	↘	1.4	5.2	
- buildings		-18.1	-20.2	-22.3	-19.1	-32.3	-32.7	↘	21.4	32.9	
	2005				2021	2022	2023	Target	WEM	WAM	
Effort sharing: GHG emissions, Mt; target, gap, %	81.6				68.8	63.8	63.9	-47.0	0	0	
Sustainable industry		Belgium							Trend	EU-27	
Circular economy transition											
	2018	2019	2020	2021	2022	2023		2018	2021		
Material footprint, tonnes per person	14.9	12.8	13.0	14.0	12.9	13.8	↗	14.7	15.0		
Circular material use rate, %	20.6	20.5	22.9	21.4	18.3	19.7	↘	11.6	11.1		
Resource productivity, €/kg	3.2	3.2	3.4	3.8	3.7	3.5	↗	2.1	2.3		
Zero pollution industry											
Years of life lost due to PM2.5, per 100,000 inhabitants		538	415	308	415	541	-	↗	702	571	
Air pollution damage cost intensity, per thousand € of GVA					46.8					27.5	
Water pollution intensity, kg weighted by human factors per bn € GVA						0.9				0.9	

Source: Neutralité carbone de l'industrie: Commission européenne: [The net-zero manufacturing industry landscape across Member States: final report](#) (2025). **Transformation de l'industrie automobile:** Eurostat. **Matières premières critiques:** Eurostat. **Atténuation du changement climatique:** voir les notes de bas de page dans la rubrique «Atténuation du changement climatique»; réduction des émissions relevant de la répartition de l'effort: [EEA greenhouse gases data viewer](#); Commission européenne, [Climate Action Progress Report](#) (2024). **Industrie durable:** Années de vie perdues en raison des PM2,5: Eurostat et AEE, [Harm to human health from air pollution in Europe: burden of disease status](#) (2024). Préjudice causé par la pollution atmosphérique: AEE, [EU large industry air pollution damage costs intensity](#) (2024). Émissions couvertes: As, benzène, Cd, Cr, Hg, NH₃, Ni, COVNM, NO_x, Pb, dioxines, PM₁₀, HAP et SO_x. Intensité de la pollution de l'eau: AEE, [EU large industry water pollution intensity](#) (2024). Rejets dans l'eau recouverts de cadmium, de plomb, de mercure et de nickel. Autres indicateurs: Eurostat.

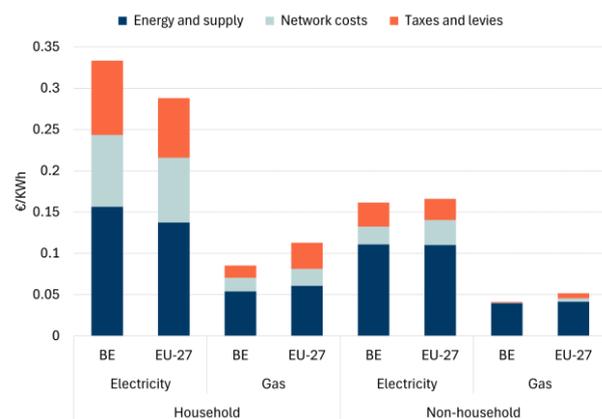
La présente annexe expose les progrès accomplis et les défis actuels rencontrés pour améliorer la compétitivité et l'accessibilité financière de l'énergie, tout en faisant progresser la transition vers le «zéro net». Elle examine les mesures et les objectifs proposés dans les mises à jour finales (à l'état de projets) des plans nationaux en matière d'énergie et de climat (PNEC) pour 2030.

La Belgique a pris de nouvelles mesures pour moderniser ses infrastructures énergétiques, accroître son efficacité énergétique et améliorer sa flexibilité non fossile. Le nombre de consommateurs et de communautés énergétiques ne cesse d'augmenter.

Toutefois, la Belgique est confrontée à un certain nombre de défis liés à son objectif de parvenir à une transition énergétique abordable, en particulier la lenteur du déploiement des sources d'énergie renouvelable (SER), le caractère limité des échanges transfrontaliers d'énergie, la faible autonomisation des consommateurs et l'augmentation de la charge fiscale pesant sur l'électricité, ce qui fausse les signaux de prix pour l'électrification.

Prix et coûts de l'énergie

Graphique A8.1: Composantes du prix au détail de l'énergie pour les consommateurs résidentiels et non résidentiels (2024)



i) Pour les consommateurs résidentiels, la tranche de consommation est DC pour l'électricité et D2 pour le gaz. Les taxes et prélèvements indiqués incluent la TVA.

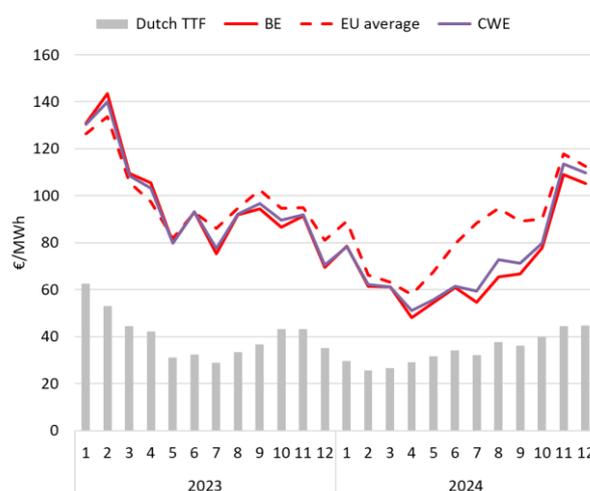
ii) Pour les consommateurs non résidentiels, la tranche de consommation est ID pour l'électricité et I4 pour le gaz. Les taxes et prélèvements indiqués n'incluent ni la TVA et ni les charges récupérables, étant donné qu'elles sont généralement recouvrées par les entreprises.

Source: Eurostat.

Les prix de détail de l'énergie en Belgique ont chuté sensiblement en 2024, tombant en dessous de la moyenne de l'UE pour les consommateurs non résidentiels, tandis que les prix de l'électricité pour les ménages sont restés supérieurs à la moyenne de l'UE, au quatrième rang des plus élevés de l'UE. Les coûts de réseau pour les consommateurs non résidentiels, inférieurs à la moyenne de l'UE, en particulier pour le gaz (1,4 % du prix total du gaz contre 7,1 % en moyenne dans l'UE), ont conduit à des prix légèrement inférieurs à la moyenne de l'UE pour les consommateurs industriels. Les taxes et prélèvements (hors TVA) pèsent de manière disproportionnée sur l'électricité: ils ne représentaient que 2,4 % des prix du gaz pour les consommateurs industriels (nettement en dessous de la moyenne de l'UE, de 11,6 %), tandis qu'ils représentent 18 % des prix de l'électricité (au-dessus de la moyenne de l'UE, de 15,4 %). Bien que les prix de détail de l'électricité et du gaz pour les ménages aient également diminué par rapport à 2023, les premiers sont restés nettement supérieurs à la moyenne de l'UE. Les taxes et prélèvements représentaient 26,9 % du prix de détail de l'électricité pour les ménages, soit plus que la moyenne de l'UE (25 %).

Grâce à la part importante des énergies renouvelables (35,8 %) et de l'énergie nucléaire (42,0 %) dans le bouquet électrique de la Belgique, les prix de gros de l'électricité s'y sont élevés en moyenne à 70,3 EUR/MWh en 2024¹⁶², soit moins que la moyenne de l'UE (84,7 EUR/MWh). À l'instar de l'ensemble de la région d'Europe centrale et occidentale (CWE), la Belgique a connu au cours des mois hivernaux du début de l'année 2024 des flambées de prix, qui se sont produites dans un contexte d'augmentation de la demande due à un hiver particulièrement froid (+ 3,6 % en janvier 2024 par rapport à janvier 2023). Les prix ont de nouveau augmenté au second semestre de l'année, la Belgique ayant augmenté la production coûteuse à partir de gaz naturel (respectivement + 80 % et + 25 % en novembre et décembre par rapport à la même période en 2023) pour couvrir une production éolienne plus faible (respectivement - 41,4 % et - 19,3 % en novembre et décembre par rapport à la même période en 2023) en raison de la sécheresse énergétique enregistrée dans la région¹⁶³.

Graphique A8.2: Prix de gros mensuels moyens de l'électricité à un jour et prix de référence européens du gaz naturel (TTF néerlandais)



- i) On entend par «Title Transfer Facility» (TTF) un point d'échange virtuel pour le gaz naturel aux Pays-Bas. Il sert de référence principale pour les prix du gaz naturel en Europe.
 ii) Le tracé correspondant à la région CWE donne les prix moyens sur le marché de l'Europe centrale et occidentale (Belgique, France, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas et Autriche).

Source: S&P Platts et REGRT-E.

Flexibilité et réseaux électriques

La Belgique fait partie de la région de calcul de la capacité Core¹⁶⁴. Les États membres devraient veiller à ce qu'au moins 70 % de la capacité technique transfrontalière soit disponible pour des échanges d'électricité. En 2023, la Belgique bénéficiait encore d'une dérogation à la règle du seuil minimal de 70 %, en raison de flux de bouclage excessifs en provenance d'États membres voisins¹⁶⁵.

La Belgique continue de moderniser ses infrastructures de réseaux, et des investissements supplémentaires dans les

¹⁶² Fraunhofer (données du REGRT-E).

¹⁶³ Données annuelles pour l'électricité, Ember (données relatives à la consommation et à la production dans l'ensemble du paragraphe).

¹⁶⁴ La région Core est la région de calcul de la capacité (RCC) qui couvre la Belgique, la Tchéquie, l'Allemagne, la France, la Croatie, la Hongrie, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne, la Roumanie, la Slovénie et la Slovaquie (et, une fois qu'elle sera connectée, l'Irlande). Une RCC est un ensemble de pays qui calculent ensemble les flux d'échanges transfrontaliers d'électricité.

¹⁶⁵ Cette dérogation déduit du pourcentage de 70 % les flux de bouclage prévus au-dessus d'un seuil acceptable donné. Elle a été accordée en partant de l'hypothèse que le potentiel de mesures correctives à l'échelle locale est insuffisant pour atténuer l'incidence de ces flux. Une dérogation permet de réduire le niveau des échanges pendant une période limitée dans le temps si cela est nécessaire pour des raisons de sécurité opérationnelle.

infrastructures lui permettraient de disposer d'une part plus importante d'électricité renouvelable. L'un des projets clés est l'île énergétique Princesse Elisabeth, une île énergétique artificielle pionnière qui intégrera des parcs éoliens en mer supplémentaires d'une capacité maximale de 3,5 GW. Nautilus est une interconnexion hybride sous-marine assurant la liaison entre la Belgique et le Royaume-Uni via l'île Princesse Elisabeth. Le projet a bénéficié d'un financement de l'UE¹⁶⁶ pour la réalisation d'études et est un projet d'intérêt commun (PIC). TritonLink a le statut de PIC et concerne une interconnexion hybride en mer entre la Belgique et le Danemark qui relie deux plateformes énergétiques en mer: le centre énergétique danois et l'île Princesse Elisabeth. Le modèle du projet est en cours de réexamen pour des raisons budgétaires. La Belgique a mis en œuvre les dispositions en matière d'autorisation du règlement relatif aux réseaux transeuropéens d'énergie (RTE-E), mais il est possible de rationaliser davantage la situation entre la Flandre et la Wallonie.

Le réseau reste confronté à d'importantes contraintes. En 2023, il y a eu 221 cas de prix de l'électricité négatifs en Belgique¹⁶⁷ et le délestage de la production d'énergie solaire photovoltaïque constitue désormais un problème de taille. En 2024, Fluvius (l'exploitant du réseau électrique en Flandre) a décidé d'indemniser les producteurs photovoltaïques résidentiels qui ne seraient pas reconnectés dans les 30 jours ouvrables suivant une coupure de courant.

Malgré les défis qui subsistent, la Belgique a pris des mesures pour soutenir sa flexibilité non fossile. La Belgique ne fait pas état de la capacité installée en matière de flexibilité non fossile dans le projet de PNEC. Toutefois, elle s'est engagée à promouvoir l'installation de capacités de stockage d'électricité et la participation active de la demande, par exemple en encourageant le stockage de l'énergie (au moyen d'un système d'incitations), en établissant un cadre réglementaire pour le stockage de l'énergie et en concevant des cadres réglementaires pour la flexibilité du système de distribution.

Le cadre réglementaire belge contient encore des obstacles au développement de ressources flexibles. La participation active de la demande et le stockage installé au niveau de la distribution sont également autorisés à participer à l'ensemble des services auxiliaires, mais ne sont pas autorisés à fournir des services de gestion de la congestion aux gestionnaires de réseau de transport (GRT).

Le déploiement lent (bien que s'accélérait) des compteurs intelligents a une incidence sur la disponibilité de contrats dynamiques de services au détail. En 2023, le déploiement de compteurs intelligents a atteint 35 %. La Belgique progresse sur le plan des mesures visant à autonomiser les consommateurs en matière de participation active de la demande, de tarification dynamique et de réseaux intelligents.

Le nombre de consommateurs et de communautés énergétiques ne cesse d'augmenter. Une part de 24 % des consommateurs résidentiels et 81 communautés énergétiques actives ont été enregistrées en 2023. Les cadres régionaux de Bruxelles et de Flandre permettent également le partage d'énergie entre les clients finaux, quel que soit leur fournisseur, et il y aurait eu 177 projets actifs dans la région de Bruxelles en 2024¹⁶⁸.

L'électricité représentait 21,3 % de la consommation d'énergie finale (CEF) de la Belgique en 2023 (soit moins que la moyenne de l'UE de 22,9 %), cette part ayant largement stagné au cours de la dernière décennie¹⁶⁹, en partie en raison d'un rapport de prix défavorable entre l'électricité et le gaz qui freine l'électrification et nuit à une décarbonation rentable. L'électricité représente respectivement 19,6 % et 31,1 % de la CEF des ménages et de l'industrie (voir également l'annexe «Un cadre institutionnel efficace»). Pour le secteur des transports, cette part est restée négligeable (2,5 %). Des progrès supplémentaires en matière d'électrification dans tous les secteurs sont nécessaires afin de décarboner l'économie de manière rentable et de faire bénéficier les

¹⁶⁶ Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) et facilité pour la reprise et la résilience (FRR).

¹⁶⁷ Rapport de suivi de l'ACER.

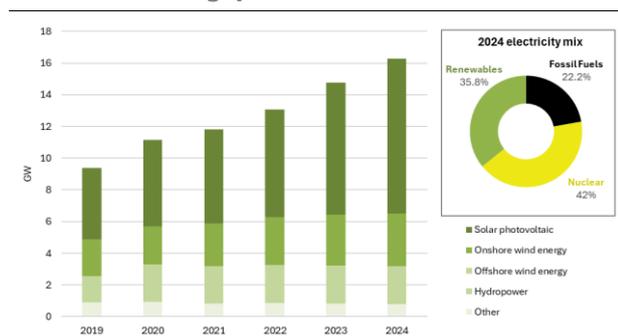
¹⁶⁸ Brugel – Cartographie.

¹⁶⁹ Le taux de croissance annuel composé (TCAC) s'élevait à 0,2 % entre 2013 et 2023. Les parts minimales/maximales étaient respectivement de 20,8 % et 21,9 %. Source: Bilans énergétiques finaux, Eurostat.

consommateurs des avantages d'une production d'énergie renouvelable abordable. Au second semestre 2024, la Belgique affichait des prix de l'électricité pour les ménages parmi les plus élevés de l'UE, le ratio entre le prix de l'électricité et le prix du gaz étant le troisième plus élevé. Les taxes et prélèvements représentaient 31,7 % des coûts de l'électricité, contre seulement 19,3 % pour le gaz. Pour les industries à forte intensité énergétique, les prix de l'électricité étaient alignés sur la moyenne de l'UE, mais le ratio entre le prix de l'électricité et le prix du gaz était le troisième plus élevé. Les taxes et prélèvements non récupérables ont fait passer ce ratio de 3,2 à 3,8, ce qui a nui aux incitations visant à encourager les entreprises et les ménages à passer à l'électricité plutôt qu'à continuer à utiliser des énergies fossiles¹⁷⁰.

Énergies renouvelables et contrats à long terme

Graphique A8.3: **Capacité installée d'énergie renouvelable (à gauche) et bouquet électrique (à droite) de la Belgique**



La catégorie «Other» («Autres») comprend les déchets municipaux renouvelables, les biocarburants solides, les biocarburants liquides et le biogaz.

Source: IRENA et Ember.

- **En 2024, les sources d'énergie renouvelables (SER) représentaient 36 % du bouquet électrique (contre 47 % pour l'ensemble de l'UE), soit une augmentation**

¹⁷⁰ Analyse fondée sur les données d'Eurostat pour le second semestre de 2024. Pour les consommateurs résidentiels, la tranche de consommation est DC pour l'électricité et D2 pour le gaz, se rapportant aux consommateurs moyens et fournissant des informations utiles sur l'accessibilité financière. Pour les consommateurs non résidentiels, la tranche de consommation est ID pour l'électricité et I4 pour le gaz, se rapportant aux grands consommateurs et fournissant des informations utiles sur la compétitivité internationale (le prix utilisé pour le calcul exclut la TVA et d'autres taxes/prélèvements/frais récupérables, étant donné que les consommateurs non résidentiels sont généralement en mesure de récupérer la TVA et autres taxes).

par rapport aux 33 % de 2023¹⁷¹ (énergie éolienne et solaire principalement). La part des SER à des fins de chauffage et de refroidissement, ainsi que dans le secteur des transports, est restée limitée.

La capacité installée des SER a augmenté de 10 % en Belgique en 2024, soit moins que la moyenne de l'UE (11,5 %). Cela résulte principalement d'une augmentation de 16,8 % de la capacité solaire et d'une augmentation de 4,5 % de l'énergie éolienne terrestre¹⁷².

La Belgique a certes accompli des progrès dans l'accélération des procédures d'octroi d'autorisations en matière de SER, mais des mesures supplémentaires sont nécessaires.

L'acceptation des énergies renouvelables par le public reste un défi pour la poursuite de l'expansion des projets d'infrastructures terrestres à grande échelle. Du côté positif, les systèmes solaires «plug and play» (prêts à l'emploi) sont en cours de légalisation en 2025. Le guichet unique numérique pour l'octroi des autorisations en Flandre fonctionne également de manière satisfaisante et les procédures administratives sont globalement rapides (quand elles ne sont pas prolongées par des recours juridiques).

Le plan pour la reprise et la résilience (PRR) de la Belgique comprend des réformes visant à accélérer l'octroi d'autorisations. Il s'agit notamment d'une réforme des procédures de recours (dans le cadre d'une réforme plus globale visant à accélérer la transition énergétique en Wallonie) et d'une réforme qui impose une obligation en matière d'énergie photovoltaïque aux grands consommateurs en Flandre.

La Belgique a fait passer de 17,5 % à 21,7 % son objectif en matière de part des énergies renouvelables en 2030 dans son projet de mise à jour du PNEC; ce taux reste inférieur à la contribution nationale attendue pour atteindre l'objectif de l'UE pour 2030 (33 %). D'ici à 2030, la Belgique entend disposer d'une capacité éolienne installée de 11,8 GW et d'une capacité solaire installée de 8,5 GW. Le projet de mise à jour du PNEC fixe également un objectif de 15,6 GW de capacité éolienne installée d'ici à 2040. Dans le contexte des engagements pris

¹⁷¹ Données annuelles pour l'électricité, Ember.

¹⁷² IRENA, Statistiques de capacité renouvelable 2025.

dans le cadre du plan d'action de l'UE en matière d'énergie éolienne, la Belgique s'est engagée à installer une capacité éolienne terrestre de 0,3 GW par an entre 2024 et 2026 et à atteindre une capacité éolienne en mer de 6 GW d'ici à 2028.

La Belgique a progressé en matière de soutien aux SER, en particulier en ce qui concerne les contrats sur différence (CfD) et les accords d'achat d'électricité. La Belgique utilise des CfD bidirectionnels pour soutenir le développement de l'éolien en mer; une enchère a été lancée en 2024 et deux autres suivront en 2026. Le marché de l'énergie solaire s'éloigne d'une croissance soutenue par les fonds publics. Le recours à des accords d'achat d'électricité renouvelable a pris son essor en Belgique, avec une capacité contractuelle de 1 GW jusqu'à présent (principalement dans le secteur éolien)¹⁷³.

Efficacité énergétique

La Belgique continue de réaliser des progrès significatifs dans ses efforts pour atteindre les objectifs de l'UE en matière d'efficacité énergétique à l'horizon 2030. En 2023, la consommation d'énergie primaire (CEP) a diminué de 7,0 % pour atteindre 42,06 Mtep. La consommation d'énergie finale (CEF) a diminué de 1,8 % et est passée à 31,3 Mtep. La CEF a diminué en 2023 dans la plupart des principaux secteurs: de 5,4 % dans l'industrie, de 1,8 % dans le secteur résidentiel et de 3,9 % dans les services. Toutefois, elle a augmenté de 1,8 % dans le secteur des transports. Ces progrès globaux sont conformes à la moyenne de l'UE et témoignent de l'engagement de la Belgique en faveur de l'efficacité énergétique. Conformément à la refonte de la directive sur l'efficacité énergétique (DEE), la Belgique devrait s'efforcer d'atteindre une CEP de 34,66 Mtep et une CEF de 28,82 Mtep d'ici à 2030, ce qui nécessiterait des baisses de 23,4 % et de 13,8 % respectivement.

La Belgique n'a pas notifié son évaluation complète en matière de chaleur et de froid visant à identifier un potentiel pour l'application de la cogénération à haut rendement et de réseaux efficaces de chaleur et de froid conformément à la directive sur l'efficacité énergétique (UE).

¹⁷³ [PPA deal tracker \(outil de suivi des contrats d'achat d'électricité\) – plateforme RE-Source.](#)

Aucune estimation de la date à laquelle l'évaluation sera effectuée n'est disponible. Les objectifs énoncés dans le dernier projet de PNEC (2023) étaient relativement peu ambitieux, malgré une croissance significative des pompes à chaleur, et montraient une dépendance constante à l'égard de la biomasse en tant que premier contributeur à la chaleur renouvelable.

Aucun progrès visible n'a été enregistré en ce qui concerne la CEF dans le secteur résidentiel entre 2022 et 2023 (selon les données corrigées des variations climatiques). Si elle n'intensifie pas ses efforts dans le secteur résidentiel, il est peu probable que la Belgique atteigne son objectif de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments pour 2030.

Le chauffage et le refroidissement représentent 86 % de la CEF résidentielle du pays. Environ 103 000 pompes à chaleur ont été vendues en 2023 (soit une augmentation de 72 % par rapport à 2022), maintenant ainsi la forte tendance à la hausse des ventes, quoiqu'à un rythme légèrement inférieur à celui de l'année précédente. En Belgique, l'électricité était 3,8 fois plus chère que le gaz en 2023 et cette différence s'est encore creusée, l'électricité étant 4,2 fois plus chère que le gaz au cours du premier semestre de 2024, ce qui signifie que les utilisateurs finaux économisent de l'énergie, mais payent davantage s'ils optent pour une pompe à chaleur pour se chauffer.

Le soutien financier aux chaudières à gaz à condensation dans les bâtiments a pris fin en 2023. Plusieurs mesures sont en place pour soutenir l'utilisation accrue des énergies renouvelables dans les bâtiments, par exemple au moyen d'installations solaires (photovoltaïques et solaires thermiques) et de pompes à chaleur. La rénovation des bâtiments constitue un volet important du PRR belge, avec des investissements à hauteur de plus de 1 milliard d'EUR dans la rénovation efficace sur le plan énergétique des bâtiments (y compris les logements sociaux).

La Belgique s'appuie principalement sur des mécanismes de financement de l'efficacité énergétique fondés sur des subventions, l'accent étant mis en particulier sur les bâtiments résidentiels. En 2024, la Belgique a continué de mettre en œuvre les mécanismes de financement de l'efficacité énergétique prévus, en

particulier dans le cadre de son PRR. En outre, le gouvernement belge a initialement supprimé le taux de TVA réduit de 6 % pour la démolition et la reconstruction de logements, mais a ensuite décidé de le rétablir et d'en prolonger l'application jusqu'en juin 2025. Le nouveau gouvernement fédéral a indiqué qu'il prévoyait de prolonger à nouveau l'application du taux de TVA réduit pour la démolition et la reconstruction. Il a également annoncé qu'à partir du 1^{er} juillet 2025, le taux de TVA réduit sur les chaudières à combustibles fossiles serait supprimé et que la TVA sur les pompes à chaleur diminuerait. Parallèlement, les autorités belges travaillent à la mise en place d'instruments financiers supplémentaires ciblant la rénovation énergétique des bâtiments et infrastructures publics.

Sécurité de l'approvisionnement et diversification

Les énergies renouvelables (ainsi que les biocarburants) comptaient pour une faible part du bouquet énergétique^{174, 175} en Belgique en 2024, restant à 11 % (soit un pourcentage similaire à celui de l'année précédente). La part de l'énergie nucléaire est tombée à 16 % (contre 20 % l'année précédente). Le gaz naturel représentait 25 % du bouquet énergétique, soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente, tandis que le pétrole et les produits pétroliers (hors biocarburants) en représentaient plus de 41 %.

Il existe actuellement cinq réacteurs nucléaires (à eau légère

pressurisée) en exploitation, bénéficiant d'un approvisionnement diversifié en combustible nucléaire. Ils sont situés sur deux sites (deux unités à Tihange et trois unités à Doel) et représentent environ 4 GWe de capacité nominale installée totale. En 2022, le gouvernement fédéral a décidé de prendre les mesures nécessaires pour prolonger de 10 ans, soit jusqu'en 2035, la durée de vie opérationnelle des deux réacteurs nucléaires les plus récents, à savoir Doel 4 et Tihange 3. En juin 2024, la Belgique a notifié à la Commission ses plans visant à soutenir la prolongation de la durée de vie des deux réacteurs nucléaires. À l'issue d'une

procédure formelle d'examen au titre de l'article 108, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) ([SA.106.107](#)), la Commission européenne est parvenue à une décision finale en février 2025 et a décidé d'approuver la prolongation demandée. En 2023, les cinq réacteurs nucléaires en service ont produit 31 320 GWh, soit 41,2 % de la production totale d'électricité¹⁷⁶. Dans la recommandation (UE) 2024/1042 de la Commission du 23 février 2024, la Belgique a été invitée i) à définir des mesures appropriées en ce qui concerne la diversification et l'approvisionnement à long terme en matières, combustible, pièces de rechange et services nucléaires, ainsi que la gestion à long terme des déchets nucléaires; et ii) à fournir plus de précisions sur les activités de recherche en cours concernant les petits réacteurs modulaires (PRM). Selon l'Agence d'approvisionnement d'Euratom, la Belgique a mis en œuvre une stratégie d'approvisionnement bien diversifiée et fondée sur des contrats avec l'UE ou d'autres fournisseurs occidentaux à chaque étape du cycle du combustible nucléaire.

Subventions aux combustibles fossiles

En 2023, les subventions aux combustibles fossiles préjudiciables à l'environnement¹⁷⁷ sans élimination progressive prévue avant 2030 représentaient 0,85 %¹⁷⁸ du PIB de la Belgique¹⁷⁹, ce qui est supérieur à la moyenne pondérée de l'UE (0,49 %). Les mesures fiscales représentaient 81 % de ce volume, tandis que les subventions directes en représentaient 18 %. Les subventions aux combustibles fossiles sans élimination progressive prévue avant 2030 et qui ne n'avaient pas spécifiquement pour objet, de manière ciblée, de lutter contre la précarité énergétique ou de répondre à des préoccupations réelles en matière

¹⁷⁶ <https://cnpp.iaea.org/public/countries/BE/profile/preview>.

¹⁷⁷ Les subventions directes relatives aux combustibles fossiles qui encouragent le maintien ou l'augmentation de la disponibilité des combustibles fossiles et/ou de leur utilisation.

¹⁷⁸ Le numérateur est basé sur les volumes contrôlés par recoupement avec les autorités belges. Pour tous les États membres, il inclut les dépenses publiques de R&D pour les combustibles fossiles telles que déclarées par l'AIE (budgets de RD&D dans le domaine des technologies énergétiques) et exclut, pour des raisons de cohérence méthodologique, l'exonération des droits d'accise sur le kérosène consommé dans le trafic aérien au sein de l'EU-27.

¹⁷⁹ Produit intérieur brut 2023 aux prix du marché, Eurostat.

¹⁷⁴ L'électricité et la chaleur ont été exclues afin d'éviter un double comptage. L'accent est mis sur les sources d'énergie primaire.

¹⁷⁵ Consommation intérieure brute, [Eurostat](#).

de sécurité énergétique comprenaient une réduction des droits d'accise sur le fioul lourd et léger, des cartes carburant de société prévoyant des avantages fiscaux pour les salariés, des remboursements de droits d'accise partiels sur le diesel destiné aux chauffeurs de taxi et au fret, ainsi que l'exonération des droits d'accise pour les travaux agricoles et horticoles, la pisciculture et la sylviculture. En outre, le taux effectif sur le carbone de la Belgique pour 2023¹⁸⁰ s'élevait en moyenne à 74 EUR par tonne de CO₂, soit moins que la moyenne pondérée de l'UE de 84,80 EUR¹⁸¹.

¹⁸⁰ Le taux effectif sur le carbone est la somme des taxes sur le carbone, des prix des autorisations SEQE et des droits d'accise sur les carburants, représentant le taux effectif agrégé sur le carbone payé sur les émissions.

¹⁸¹ OCDE (2024), tarification 2024 des émissions de gaz à effet de serre.

Tableau A8.1: Indicateurs clés en matière d'énergie

	Belgium				EU			
	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
Household consumer - Electricity retail price (EUR/kWh)	0,2847	0,3963	0,4064	0,3333	0,2314	0,2649	0,2877	0,2879
Energy & supply [%]	29,6%	57,9%	57,0%	46,9%	36,6%	54,3%	55,6%	47,8%
Network costs	36,7%	23,1%	21,5%	26,1%	26,7%	25,3%	24,8%	27,2%
Taxes and levies including VAT	33,6%	19,1%	21,5%	26,9%	36,7%	20,3%	19,6%	25,0%
VAT	17,0%	7,9%	5,6%	5,6%	14,5%	13,4%	13,8%	14,6%
Household consumer - Gas retail price	0,0572	0,1152	0,1069	0,0852	0,0684	0,0948	0,1121	0,1128
Energy & supply	54,2%	75,0%	72,9%	63,4%	43,7%	61,0%	64,5%	53,9%
Network costs	24,7%	13,7%	15,2%	19,5%	22,5%	17,3%	17,1%	18,3%
Taxes and levies including VAT	21,2%	11,3%	11,9%	17,1%	33,8%	21,7%	18,4%	27,8%
VAT	17,1%	9,5%	5,7%	5,6%	15,5%	11,6%	10,2%	13,6%
Non-household consumer - Electricity retail price	0,1085	0,1785	0,2141	0,1616	0,1242	0,1895	0,1971	0,1661
Energy & supply	40,5%	60,4%	63,4%	56,7%	43,0%	66,5%	63,0%	55,8%
Network costs	19,8%	8,3%	8,0%	11,1%	15,8%	10,7%	11,9%	15,5%
Taxes and levies excluding VAT	27,5%	16,9%	13,6%	18,0%	30,4%	9,9%	11,2%	15,4%
Non-household consumer - Gas retail price	0,0273	0,0555	0,0539	0,0413	0,0328	0,0722	0,0672	0,0517
Energy & supply	76,9%	85,4%	86,3%	79,2%	66,2%	77,3%	77,3%	68,7%
Network costs	2,4%	1,3%	1,2%	1,4%	7,7%	3,8%	5,3%	7,1%
Taxes and levies excluding VAT	4,4%	1,6%	1,5%	2,4%	12,5%	6,1%	7,3%	11,6%
Wholesale electricity price (EUR/MWh)	103,8	243,8	97,6	70,5	111,0	233,2	99,1	84,7
Dutch TTF (EUR/MWh)	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>	46,9	123,1	40,5	34,4

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Gross Electricity Production (GWh) (2)	86.619	75.040	93.644	89.454	100.482	95.948	83.669	-
Combustible Fuels	32.615	33.171	34.497	35.275	30.677	30.773	25.407	-
Nuclear	42.227	28.597	43.524	34.435	50.326	43.879	32.928	-
Hydro	1.397	1.308	1.180	1.315	1.350	1.646	1.656	-
Wind	6.521	7.574	9.755	12.819	11.998	12.353	15.444	-
Solar	3.308	3.904	4.252	5.113	5.623	6.879	7.820	-
Geothermal	-	-	-	-	-	-	-	-
Other Sources	551	487	436	498	508	418	415	-
Gross Electricity Production [%]								
Combustible Fuels	37,7%	44,2%	36,8%	39,4%	30,5%	32,1%	30,4%	-
Nuclear	48,8%	38,1%	46,5%	38,5%	50,1%	45,7%	39,4%	-
Hydro	1,6%	1,7%	1,3%	1,5%	1,3%	1,7%	2,0%	-
Wind	7,5%	10,1%	10,4%	14,3%	11,9%	12,9%	18,5%	-
Solar	3,8%	5,2%	4,5%	5,7%	5,6%	7,2%	9,3%	-
Geothermal	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-
Other Sources	0,6%	0,6%	0,5%	0,6%	0,5%	0,4%	0,5%	-
Net Imports of Electricity (GWh)	6.022	17.328	-1.855	-333	-7.877	-7.528	1.638	-
As a % of electricity available for final consumption	7,2%	20,6%	-2,2%	-0,4%	-9,4%	-9,5%	2,1%	-
Electricity Interconnection [%]	18,9%	9,5%	18,3%	14,2%	16,1%	14,8%	15,4%	15,9%
Share of renewable energy consumption - by sector [%]								
Electricity	17,2%	18,9%	20,8%	25,1%	26,0%	29,1%	31,4%	-
Heating and cooling	8,2%	8,3%	8,3%	8,4%	9,3%	10,6%	11,3%	-
Transport	6,6%	6,7%	6,8%	11,0%	10,3%	10,4%	12,1%	-
Overall	9,1%	9,5%	9,9%	13,0%	13,1%	13,8%	14,7%	-

	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
Import Dependency [%]	78,1%	70,9%	74,0%	76,1%	57,5%	55,5%	62,5%	58,3%
of Solid fossil fuels	102,1%	92,6%	99,5%	102,5%	35,8%	37,2%	45,9%	40,8%
of Oil and petroleum products	102,7%	95,8%	100,6%	100,1%	96,8%	91,7%	97,8%	94,5%
of Natural Gas	99,1%	99,9%	100,8%	100,6%	83,6%	83,6%	97,6%	90,0%
Dependency from Russian Fossil Fuels [%]								
of Natural Gas	13,0%	11,3%	11,7%	17,6%	41,0%	40,9%	20,7%	9,3%
of Crude Oil	29,9%	29,2%	22,1%	0,0%	25,7%	25,2%	18,4%	3,0%
of Hard Coal	38,9%	42,9%	24,5%	0,0%	49,1%	47,4%	21,5%	1,0%

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Gas Consumption (in bcm)	17,8	18,4	18,5	18,4	18,5	15,6	14,6
Gas Consumption year-on-year change [%]	2,4%	3,0%	0,9%	-0,7%	0,4%	-15,6%	-6,2%
Gas Imports - by type (in bcm)	17,9	19,8	23,3	21,7	21,3	24,2	22,8
Gas imports - pipeline	16,7	17,3	16,5	17,0	17,1	12,9	11,6
Gas imports - LNG	1,1	2,5	6,7	4,7	4,2	11,2	11,2
Gas Imports - by main source supplier [%]							
Norway	53,0%	52,9%	39,9%	52,4%	54,3%	21,4%	22,6%
Qatar	6,3%	10,2%	19,3%	11,6%	12,0%	23,9%	18,7%
Russia	8,3%	12,1%	16,2%	13,0%	11,3%	11,7%	17,6%
United Kingdom	8,4%	4,2%	5,9%	4,7%	3,9%	15,6%	11,5%

Source: Eurostat, REGRT-E, Platts S & P.

La région côtière de faible altitude en Belgique est une zone à risque sur le plan climatique, principalement menacée par des risques liés à l'eau tels que les inondations et les sécheresses. Le pays est également confronté à des problèmes persistants en matière de qualité de l'eau en raison de la pollution diffuse. La Belgique se trouve dans l'une des trois régions (régions côtières de faible altitude) considérées comme des zones à risque, fortement touchées par le changement climatique¹⁸². La gestion de l'eau est de plus en plus considérée comme un des principaux secteurs touchés et les risques liés à l'eau, les inondations fluviales et pluviales et les sécheresses sont relevés dans tous les secteurs. La qualité de l'eau reste problématique. Une action efficace est nécessaire pour améliorer la qualité tant des masses d'eau de surface que des masses d'eau souterraines, étant donné que la majorité des masses d'eau en Belgique sont soumises à une pression causée par des sources de pollution diffuse.

Adaptation et préparation au changement climatique

La Belgique connaît des périodes plus fréquentes et plus longues de phénomènes météorologiques extrêmes tels que la sécheresse, la chaleur extrême, les vagues de chaleur et les fortes précipitations provoquant des inondations. Elle connaît également des changements à évolution lente, tels qu'une hausse générale de la température et une élévation du niveau de la mer. Une évaluation complète des risques climatiques a été réalisée en 2023, laquelle a mis en évidence plusieurs vulnérabilités majeures pour la Belgique. Les zones urbaines connaissent des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes et intenses, ce qui intensifie considérablement les risques pour la santé, en particulier pour les populations âgées et les régions disposant d'espaces verts limités. Cette évolution exerce également une pression sur la capacité du système de soins de santé à faire face aux phénomènes météorologiques extrêmes, comme

en témoigne l'augmentation de la mortalité liée à la chaleur, qui est passée à 25 décès en moyenne pour 100 000 habitants entre 2013 et 2022. L'évaluation a également révélé des menaces importantes dues aux inondations fluviales et pluviales en Wallonie et en Flandre, qui ont contribué à des pertes économiques considérables. Sur les 17 milliards d'EUR de dommages économiques enregistrés entre 1980 et 2023, 11,7 milliards sont imputables aux inondations fluviales. La couverture d'assurance est élevée pour la plupart des risques (par exemple, les incendies de forêt), mais la couverture contre le risque d'inondation est nettement moindre¹⁸³. Dans le secteur agricole, la résilience diminue, comme l'indique le score de résilience de 1,5, qui reflète les problèmes posés par l'évolution des régimes de précipitations, qui ont une incidence sur les rendements agricoles¹⁸⁴. Le secteur est également confronté à un risque accru de sécheresse et à une prévalence accrue des organismes nuisibles. Ces dernières années, de graves sécheresses ont eu une incidence considérable sur les écosystèmes belges, 38,6 % du pays ayant été touché en 2020 et 57 % en 2022.

La Belgique indique avoir mis en œuvre des mesures aux niveaux fédéral et régional pour contribuer à réduire les incidences, les vulnérabilités et les risques climatiques. Il est reconnu que des efforts supplémentaires doivent être consentis pour renforcer la capacité d'adaptation. Bien que davantage de connaissances soient désormais disponibles, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour sensibiliser les municipalités et les aider à mettre en œuvre des mesures d'adaptation.

Les priorités, stratégies, politiques, plans et mesures d'adaptation adoptés par la Belgique sont clairement corrélés aux vulnérabilités et aux risques recensés. Un plan fédéral d'adaptation (pour la période 2023-

¹⁸³ Le score global du déficit de protection par les assurances estimé par l'AEAPP est de 1,00 et de 1,5 pour la protection contre les inondations.

¹⁸⁴ Le score, qui est calculé sur une échelle de 0 à 4, compare la position de chaque pays par rapport à la médiane de l'UE pour une période de référence (2001-2015) et une période d'évaluation (2007-2021), mettant ainsi en évidence l'orientation des progrès par rapport à la période de référence du pays. Les valeurs inférieures à 2 indiquent une diminution de la résilience.

¹⁸² AEE (2024), Évaluation européenne des risques climatiques.



2026) a été adopté au printemps 2023; il recense 28 mesures d'adaptation s'articulant autour de huit domaines. Le plan prévoit des mesures telles que la réalisation d'évaluations pluridisciplinaires des risques, l'analyse des effets du changement climatique sur les services essentiels à la société, l'évaluation des effets du changement climatique sur la sécurité et les infrastructures énergétiques ainsi que la définition de critères relatifs aux zones exposées à un risque de catastrophes naturelles. Le plan comprend également des mesures visant à améliorer la coordination sectorielle, notamment en organisant des séances d'information sur l'adaptation au changement climatique et en mettant à disposition davantage d'informations sur celle-ci, par exemple au moyen d'une plateforme nationale en ligne.

Les trois régions belges ont également défini des priorités, des stratégies, des politiques, des plans et des mesures en matière d'adaptation. Le plan flamand d'adaptation au changement climatique a été adopté en octobre 2022. Ce plan, qui met l'accent sur 2030, définit une vision pour une Flandre résiliente au changement climatique d'ici à 2050 grâce à des solutions fondées sur la nature et à l'innovation technologique. Le plan prévoit six stratégies, dont la construction et la connexion d'infrastructures vertes et bleues, l'aménagement d'espaces pour le stockage de l'eau à des fins de garantie de la sécurité de l'eau et de prévention des épisodes de sécheresse, ainsi que la collaboration et la coordination. Des mesures concrètes pour atteindre les objectifs du plan sont définies dans chacune de ces stratégies. Le plan repose sur une analyse coûts-avantages des mesures d'adaptation au changement climatique et est doté d'un budget global de 150 millions d'EUR pour la période 2023-2024. Dans la région bruxelloise, le plan de gestion de l'eau pour la période 2022-2027 comporte un chapitre sur l'adaptation au changement climatique dans le but spécifique de renforcer la lutte contre la sécheresse. Le nouveau plan énergétique en matière d'air et de climat comporte également un chapitre sur l'adaptation. Ce plan prévoit des mesures telles que la mise au point de solutions fondées sur la nature, le renforcement de la résilience des ressources naturelles et des infrastructures face au changement climatique, et la définition d'indicateurs pour le suivi de la politique en matière d'adaptation. La Wallonie a mis à disposition un budget de 737 millions d'euros au titre de son «Plan Relance» pour la

reconstruction des zones touchées par les inondations historiques de juillet 2021¹⁸⁵. Bruxelles, la Wallonie et la Flandre ont intégré les effets du changement climatique dans leurs plans de gestion des bassins hydrographiques et des risques d'inondation pour la période 2022-2027. La Flandre a également lancé l'initiative du pacte bleu visant à renforcer la lutte contre la sécheresse et la rareté de l'eau, qui bénéficie d'un soutien au titre de la facilité pour la reprise et la résilience¹⁸⁶. Bruxelles a mis en place des mesures visant à intégrer des initiatives d'adaptation au changement climatique dans les plans d'aménagement du territoire, les règlements urbanistiques et le secteur de la construction.

La Belgique dispose de structures de gouvernance nationales pour appuyer ses mesures d'adaptation. Elle a créé plusieurs mécanismes de coordination en matière d'adaptation au changement climatique entre les niveaux fédéral et régional, tels que la Commission nationale climat, qui comprend un groupe de travail sur l'adaptation, CONCERE/ENOVER, qui contribue à aligner les mesures d'adaptation qui se recoupent avec la politique énergétique, et un groupe de travail sur l'adaptation au sein du Comité de coordination de la politique internationale de l'environnement. La structure est assez complexe en raison du système fédéral belge. Les régions ont la responsabilité première en matière d'adaptation dans des domaines tels que la gestion de l'eau et l'agriculture, tandis que les domaines tels que la planification d'urgence et certaines infrastructures sont traités à l'échelon fédéral. Certaines responsabilités se chevauchent, ce qui nécessite une coordination minutieuse.

La Belgique apporte également un appui aux structures de gouvernance infranationales. Cet appui passe notamment par un accompagnement dans la rédaction de dispositions légales et de documents stratégiques à différents niveaux de gouvernance, l'élaboration de plans d'adaptation pour les provinces et les communes, ainsi que la collaboration entre autorités nationales et régionales. Parmi les exemples de bonnes pratiques figurent les plateformes de connaissances et les outils

¹⁸⁵ Service public de Wallonie, 2022, Bilan des émissions, [Link](#).

¹⁸⁶ Integraal Waterbeleid, About Blue Deal, [lien](#).

destinés à appuyer les politiques en matière d'adaptation.

Résilience dans le domaine de l'eau

De grandes zones de la Belgique sont soumises à un stress hydrique en raison de la demande d'eau provenant de l'industrie manufacturière, du secteur de l'énergie et de l'approvisionnement public en eau. La productivité de l'eau en Belgique n'est pas élevée (elle se classe à la 17^e place à l'échelle de l'UE), avec 75 EUR par m³ d'eau captée en 2022, et affiche une tendance à la baisse sur une période de cinq ans¹⁸⁷. L'indice d'exploitation de l'eau, plus (WEI+), qui mesure la consommation totale d'eau en pourcentage des ressources en eau douce renouvelables disponibles dans une zone donnée sur une période donnée, s'élevait à 5,2 en 2022. Cet indice WEI+, le 8^e plus élevé de l'UE, a augmenté ces dernières années. Au cours des mois d'été 2022, le WEI+ saisonnier était encore plus élevé (10,3). Bien que ces valeurs restent inférieures au seuil critique de 20 %, elles dépassent celles de la plupart des autres États membres de l'UE. En outre, le WEI+ moyen masque les variations régionales de la distribution et de la consommation des ressources en eau, l'industrie manufacturière étant le plus grand consommateur d'eau. Entre 2018 et 2022, le captage d'eau dans le secteur manufacturier a augmenté de 61 %. Le secteur représente la part la plus élevée de la consommation d'eau (656 millions de m³, soit 50 % de la consommation totale en 2022), ce qui exerce une pression considérable sur les ressources en eau du pays. L'industrie manufacturière et le secteur de l'énergie représentent ensemble 76 % de la consommation totale d'eau. Les défis restent importants, en particulier dans les régions où les niveaux de stress hydrique sont élevés.

La qualité de l'eau en Belgique reste une source de préoccupation majeure pour les masses d'eau de surface et souterraines. Le troisième plan de gestion de district hydrographique montre qu'une action suivie

d'effets est nécessaire pour améliorer la qualité de l'eau, tant dans les masses d'eau de surface que dans les masses d'eau souterraines, étant donné que la majorité des masses d'eau en Belgique sont touchées par la pression exercée par des sources de pollution diffuse. L'évaluation du troisième plan ne révèle qu'une amélioration mineure de l'état/du potentiel écologique des masses d'eau de surface et aucune amélioration de leur état chimique depuis le deuxième plan de gestion de district hydrographique (couvrant la période 2015-2021). En 2021, 71 % des masses d'eau de surface étaient classées comme n'atteignant pas un bon état écologique et 100 % comme n'atteignant pas un bon état chimique. Les pourcentages sont respectivement de 12 % et de 47 % pour les masses d'eau souterraines. L'évaluation de la Commission indique qu'il serait bénéfique pour la Belgique de relever les défis liés à l'hydromorphologie (c'est-à-dire la modification des débits fluviaux et des rives) et aux niveaux des nutriments et des substances chimiques dans les eaux de surface. Il serait également utile de mieux utiliser la récupération des coûts et le principe du pollueur-payeur pour les masses d'eau souterraines et lors de pénuries d'eau en période sèche. En outre, il serait utile de soumettre les permis de captage, d'endiguement et de rejet à un examen périodique obligatoire. En Flandre en particulier, la pollution de l'eau par les nitrates est très grave et la qualité de l'eau ne cesse de se détériorer. Dans les deux districts hydrographiques flamands, aucune des masses d'eau de surface n'est en bon état chimique, contre 93 % dans la deuxième évaluation. Cette pollution est directement causée par des niveaux excessifs de dépôts d'azote, qui menacent la biodiversité et nuisent à la quantité et à la qualité des eaux de surface. Le 7^e programme d'action révisé pour la mise en œuvre de la directive nitrates (MAP7), adopté en décembre 2024, ne garantira pas le respect de la directive nitrates de l'UE¹⁸⁸.

La qualité de l'eau potable est actuellement satisfaisante, mais des investissements importants sont nécessaires pour maintenir les normes élevées en matière de traitement de l'eau¹⁸⁹. En Belgique, 95 % des eaux urbaines

¹⁸⁷ Mesurée sous forme de PIB en volumes chaînés de 2010 sur l'ensemble des eaux douces superficielles captées en mètres cubes.

¹⁸⁸ Vlaamse Land Maatschappij (2024), Nieuwe mestmaatregelen vanaf 2025, [lien](#).

¹⁸⁹ En résumé, le taux de conformité pour tous les groupes de paramètres en Belgique était d'au moins 98,5 % en 2017, de 98,8 % en 2018 et de 98,7 % en 2019.

résiduaire sont traitées conformément aux exigences de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires. Ce chiffre est supérieur à la moyenne de l'UE (76 %). Les besoins annuels en investissements dans le secteur de l'eau sont estimés à 2,3 milliards d'EUR en Belgique pour la période 2021-2027. Il s'agit notamment de besoins d'investissement pour l'industrie de l'eau et pour la protection et la gestion de l'eau. La majeure partie des besoins annuels totaux, soit 1,8 milliard d'EUR, concernent la gestion des eaux usées (dont les coûts supplémentaires liés à la mise en œuvre de la directive révisée). Un montant supplémentaire de 59 millions d'EUR est nécessaire pour les investissements liés à l'eau potable et environ 363 millions d'EUR pour la protection et la gestion de l'eau. Les investissements dans le secteur de l'eau en Belgique sont estimés à environ 868 millions d'EUR par an pour la période 2021-2027. Pour ce qui est d'atteindre les objectifs environnementaux de la directive-cadre sur l'eau et de la directive «Inondations», le déficit d'investissement de la Belgique dans le domaine de l'eau atteint 1,4 milliard d'EUR par an (0,25 % du PIB), la majeure partie de ce montant étant liée aux eaux usées (1,2 milliard d'EUR par an). Les dispositions supplémentaires de la directive-cadre sur l'eau nécessitent environ 217 millions d'EUR par an par rapport aux niveaux de financement existants¹⁹⁰.

Biodiversité et écosystèmes

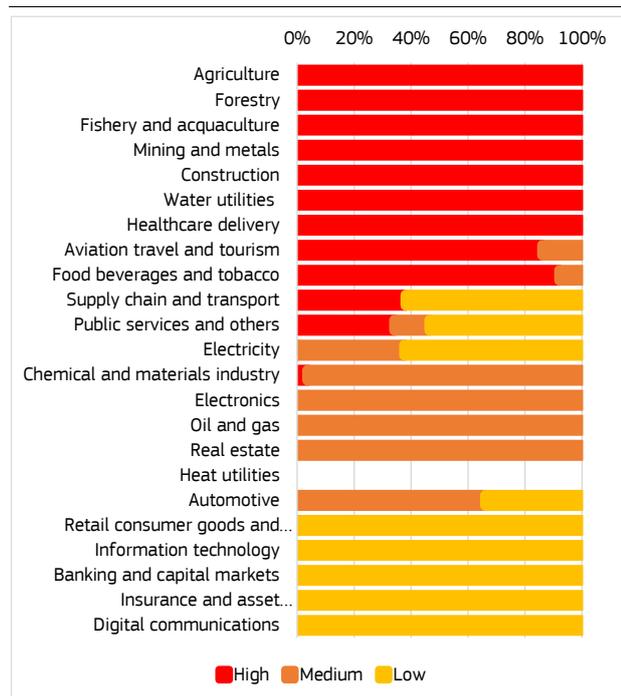
Le déclin de la biodiversité reste une grave préoccupation en Belgique. Seuls 4,3 % des habitats ont été déclarés comme présentant un bon état de conservation au cours de la période de déclaration 2013-2018. Il s'agit de la part la plus faible de l'UE. La part des espèces protégées déclarées comme ayant un bon état de conservation est de 25 %, soit une augmentation par rapport à l'évaluation précédente, selon laquelle cette part était de 19 %. L'indice des oiseaux communs des milieux agricoles a diminué entre 2018 et 2020, passant de 60,9 à 56,6. Ce chiffre est nettement inférieur à la moyenne de

l'EU-27 (74,6) pour la même année et indique une détérioration significative de l'abondance de la population et de la diversité des espèces d'oiseaux communs des milieux agricoles.

La dégradation de la nature crée des risques importants pour l'économie et la compétitivité. Une proportion de 20 % de la valeur brute de la chaîne d'approvisionnement belge dépend fortement des services écosystémiques, soit un niveau de dépendance semblable à la moyenne de l'EU-27 (22 %). Dans l'ensemble, 38 % de l'économie belge est particulièrement dépendante des services écosystémiques pour créer une valeur ajoutée brute. Plusieurs secteurs tels que l'agriculture, la sylviculture et la pêche, l'exploitation minière et les métaux, la construction, les services d'approvisionnement en eau et les soins de santé (voir graphique A9.1) sont particulièrement dépendants. La valeur ajoutée brute de ces secteurs dépend à 100 % directement des services écosystémiques, ce qui signifie que le fait de ne pas maintenir la capacité des écosystèmes à fournir des services pourrait entraîner des coûts importants, voire interrompre la production dans ces secteurs. La protection et la restauration des écosystèmes clés contribueraient à maintenir la compétitivité à long terme de ces secteurs.

¹⁹⁰ Commission européenne, DG Environnement, Environmental investment needs & gaps assessment programme (Programme d'évaluation des besoins et des lacunes en matière d'investissement environnemental), édition 2025. Exprimés au prix de 2022.

Graphique A9.1: **Dépendance directe(1) de la valeur ajoutée brute générée par secteur économique à l'égard des services écosystémiques(2) en 2022**



(1) Dépendance fondée sur les propres opérations du secteur, à l'exclusion des opérations de la chaîne de valeur au sein même des pays et entre les chaînes de valeur internationales. Une dépendance élevée indique une exposition potentielle élevée aux chocs ou évolutions défavorables liés à la nature, ce qui signifie que la perturbation d'un service écosystémique pourrait entraîner une défaillance de la production et de lourdes pertes financières.

(2) Les services écosystémiques sont les contributions des écosystèmes aux retombées positives qui sont utilisées dans les activités économiques et les autres activités humaines, y compris les services d'approvisionnement (par exemple, l'approvisionnement en biomasse ou l'approvisionnement en eau), les services de régulation et de maintien (par exemple, la régulation de la qualité des sols ou la pollinisation) et les services culturels (par exemple, les activités récréatives).

Source: Hirschbuehl et al. (2025), *The EU's economy on nature*, [lien](#).

Une action ciblée sur la protection et la restauration de la nature est nécessaire pour atteindre les objectifs de la Belgique en matière de restauration de la nature. En 2022, 15 % des terrains en Belgique étaient protégés, soit bien moins que la moyenne de l'UE (26 %). La Belgique est en train de mettre à jour sa stratégie nationale en faveur de la biodiversité afin d'aligner ses objectifs sur les objectifs de l'UE et les objectifs mondiaux pour 2030. Un projet révisé de stratégie nationale en faveur de la biodiversité est disponible; des contributions y ont été apportées au cours de consultations

publiques¹⁹¹. L'adoption est prévue pour le début de l'année 2025. Toutefois, entre 2006 et 2012, la proportion des zones de sol fournissant des services écosystémiques de lutte contre les inondations a diminué de 67 % en raison de l'imperméabilisation des sols¹⁹². L'analyse d'impact de la Commission montre que jusqu'à 2 925 km² d'habitats visés à l'annexe I de la directive Habitats doivent être restaurés, ce qui représente jusqu'à 9,5 % des terres¹⁹³. La Belgique doit investir 491 millions d'EUR par an pour protéger et restaurer efficacement son capital naturel, atténuer les effets du changement climatique et protéger la riche biodiversité du pays. La mesure d'investissement I-1.22, «Biodiversité et adaptation au changement climatique», de la Région wallonne vise à financer la protection, la restauration et l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques, à améliorer la capacité de séquestration du carbone et la résilience aux effets du changement climatique tels que les inondations et les sécheresses. Elle comprend deux sous-mesures: Forêts et reméandration (24,05 millions d'EUR) et Aires protégées et parcs nationaux (50 millions d'EUR)¹⁹⁴.

Agriculture durable et utilisation des terres

Les absorptions de carbone de la Belgique sont en deçà du niveau d'ambition nécessaire pour atteindre son objectif pour 2030 en matière d'utilisation des terres, de changement d'affectation des terres et de foresterie (UTCATF). Le secteur de l'UTCATF de la Belgique est un puits de carbone net depuis 1990, mais le volume des absorptions de carbone a diminué. Pour atteindre son objectif en matière

¹⁹¹ SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (2024), Consultation publique sur le projet de «la mise à jour de la stratégie nationale de la Belgique sur la biodiversité jusqu'en 2030», [lien](#).

¹⁹² Commission européenne, Agence européenne pour l'environnement (2021), Accounting for ecosystems and their services in the European Union.

¹⁹³ Commission européenne (2022), Impact assessment accompanying the proposal for a Regulation on nature restoration.

¹⁹⁴ Next Gen Belgique, Forêts et nature résilientes en Wallonie comme tampon contre le réchauffement climatique, [lien](#).

d'UTCATF pour 2030, des absorptions de carbone supplémentaires de – 0,3 million de tonnes d'équivalent CO₂ (équiv. CO₂) sont nécessaires¹⁹⁵. Les dernières projections disponibles font état d'un excédent par rapport à l'objectif de 0,3 million de tonnes d'équivalent CO₂ pour 2030¹⁹⁶. La Belgique est donc en bonne voie pour atteindre cet objectif.

L'agriculture belge reste une source notable d'émissions de gaz à effet de serre et continue d'avoir une incidence significative sur l'air, l'eau et les sols.

En 2022, l'agriculture a généré 9,1 millions de tonnes d'équivalent CO₂, ce qui représente environ 8,4 % des émissions totales du pays. Ce chiffre inclut 6,3 millions de tonnes d'équivalent CO₂ provenant du bétail. La superficie agricole utile (SAU) en Belgique est restée relativement stable, mais a présenté une légère tendance à la baisse ces dernières années, pour atteindre 1,35 million d'hectares en 2023. Toutefois, les sols belges ont été fortement touchés par la perte de nutriments, principalement en raison des engrais minéraux et du fumier. Il s'agit là d'une préoccupation environnementale importante et d'une menace pour la santé humaine, qui se reflète dans l'équilibre azoté du pays de 132 kg d'azote par hectare de SAU (dernière estimation disponible à partir de 2015). Selon les données recueillies dans le cadre de la directive nitrates, 16 % des stations de surveillance des eaux souterraines en Belgique ont enregistré des concentrations moyennes de nitrates supérieures à 50 mg/L entre 2016 et 2019, ce qui dépasse le seuil de salubrité pour la consommation humaine. Malgré la tendance à la baisse, l'indice de densité du cheptel était de 2,68 en 2020; il s'agit du troisième taux le plus élevé et d'un taux supérieur à la moyenne de l'UE (0,75). Les émissions d'ammoniac ont également diminué de 5 % entre 2016 et 2022. Entre 2017 et 2022, des pesticides ont été détectés dans 49 % des masses d'eau de surface à des niveaux dépassant les seuils.

La Belgique est en train de transitionner vers un système alimentaire plus durable en mettant en œuvre des politiques et en allouant des fonds dans le but de réduire l'incidence environnementale de l'agriculture,

¹⁹⁵ Objectifs nationaux UTCATF des États membres conformément au règlement (UE) 2023/839.

¹⁹⁶ Rapport d'étape sur l'action climatique de l'UE (2024), COM(2024) 498 final.

mais elle est confrontée à des défis tels que les disparités régionales en matière d'adoption de l'agriculture biologique.

En 2022, 5,6 % des terres agricoles présentaient des particularités topographiques, telles que des forêts et des prairies non productives, ce qui correspond à la moyenne de l'UE (5,64 %). L'agriculture biologique, qui réduit l'utilisation d'engrais de synthèse et de pesticides, concernait 7,6 % des terres agricoles belges, soit une augmentation de 69 % par rapport à 2012. La Wallonie obtient de bons résultats avec 12,5 % de l'ensemble des terres agricoles consacrées à l'agriculture biologique, mais en Flandre seulement 1,5 % de l'ensemble des terres agricoles sont consacrées à l'agriculture biologique. Une croissance supplémentaire de l'agriculture biologique est attendue en Flandre (l'objectif étant de quasiment quadrupler la superficie actuelle) et plus modérément en Wallonie pour atteindre 18 %, ce qui contribue à réduire l'utilisation d'engrais et la perte de nutriments. La Belgique entend faire en sorte que 30 % de la SAU soit consacrée à l'agriculture biologique d'ici à 2030 en Wallonie et 5 % en Flandre d'ici à 2027, ce qui semble réalisable si la tendance actuelle à la croissance de l'agriculture biologique se poursuit au cours des prochaines années^{197, 198}. La Belgique dispose de deux plans stratégiques régionaux pour mettre en œuvre la politique agricole commune (PAC). Les objectifs comprennent les avantages pour l'environnement et la protection des ressources naturelles. Le plan stratégique relevant de la PAC de la Wallonie alloue 110 millions d'EUR (56 % du financement du développement rural) aux objectifs environnementaux et climatiques ainsi que 345 millions d'EUR (26 % des paiements directs). Le plan stratégique relevant de la PAC de la Flandre alloue 185 millions d'EUR (54 % du financement du développement rural) aux objectifs en matière d'environnement et de climat et 261 millions d'EUR (25 % des paiements directs). Les plans soutiennent des actions visant à protéger la biodiversité, à accroître la part de l'agriculture biologique, l'utilisation de la couverture des sols ainsi que la rotation et la diversification des cultures, à contribuer à réduire

¹⁹⁷ Département de l'agriculture et de la pêche (2023), Strategisch plan bio 2023-2027. Bio van boer tot bord: 5 x 5% Vlaamse ambities op maat, [lien](#).

¹⁹⁸ Le site officiel de la Wallonie – Agriculture en Wallonie (2021), Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030, [lien](#).

les pertes de nutriments et à promouvoir d'autres pratiques agricoles durables.

Tableau A9.1: Indicateurs clés permettant de suivre les progrès accomplis en matière d'adaptation au changement climatique, de résilience et d'environnement

Climate adaptation and preparedness:	Belgium							EU-27	
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2018	2021
Drought impact on ecosystems <i>[area impacted by drought as % of total]</i>	11.6	4.69	38.56	0.01	56.99	0		6.77	2.76
Forest fires burned area ⁽¹⁾ <i>[ha, annual average 2006-2023]</i>	225	225	225	225	225	225			
Economic losses from extreme events <i>[EUR million at constant 2022 prices]</i>	212	288	536	11 159	840	99		24 142	62 981
Insurance protection gap ⁽²⁾ <i>[composite score between 0 and 4]</i>	-	-	-	-	1.00	1.00			
Heat-related mortality ⁽³⁾ <i>[number of deaths per 100 000 inhabitants in 2013-2022]</i>	25	25	25	25	25				
Sub-national climate adaptation action <i>[% of population covered by the EU Covenant of Mayors for Climate & Energy]</i>	92	90	93	95	93	93		41	44

Water resilience:	Belgium							EU-27	
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2018	2021
Water Exploitation Index Plus, WEI+ ⁽⁴⁾ <i>[total water consumption as % of renewable freshwater resources]</i>	4.2	4.2	3.8	3.3	5.2	-		4.5	4.5
Water consumption <i>[million m³]</i>	1 019	990	976	988	1 291	-			
Ecological/quantitative status of water bodies ⁽⁵⁾ <i>[% of water bodies failing to achieve good status]</i>									
Surface water bodies	-	-	-	70%	-	-		-	59%
Groundwater bodies	-	-	-	12%	-	-		-	93%

Biodiversity and ecosystems:	Belgium							EU-27	
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2018	2021
Conservation status of habitats ⁽⁶⁾ <i>[% of habitats having a good conservation status]</i>	4.3	-	-	-	-	-		14.7	-
Common farmland bird index <i>2000=100</i>	60.9	58.8	56.6	-	-	-		72.2	74.4
Protected areas <i>[% of terrestrial protected areas]</i>	-	-	-	15	15	-		-	26

Sustainable agriculture and land use:	Belgium							EU-27	
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2018	2021
Bioeconomy's added value ⁽⁷⁾ <i>[EUR million]</i>	20 723	23 191	23 543	24 618				634 378	716 124
Landscape features <i>[% of agricultural land covered with landscape features]</i>	-	-	-	-	6	-			
Food waste <i>[kg per capita]</i>	-	-	-	-	-	-			
Area under organic farming <i>[% of total UAA]</i>	6.6	6.9	7.3	7.5	7.6			7.99	-
Nitrogen balance <i>[kg of nitrogen per ha of UAA]</i>	-	-	-	-	-	-			
Nitrates in groundwater ⁽⁸⁾ <i>[mgNO₃/l]</i>	28.6	28.3	27.9	28.6	-	-			
Net greenhouse gas removals from LULUCF ⁽⁹⁾ <i>[Kt CO₂-eq]</i>	- 555	- 400	- 374	- 270	- 408	-		- 256 077	- 240 984

(1) Les données montrent la moyenne pour la période 2006-2023 sur la base du système européen d'information sur les feux de forêts (EFFIS).

(2) Échelle: 0 (pas de déficit de protection) — 4 (déficit très élevé). AEAPP (2024), tableau de bord du déficit de protection par les assurances en cas de catastrophes naturelles.

(3) van Daalen, K. R. et al. (2024), The 2024 Europe report of the Lancet Countdown on health and climate change: unprecedented warming demands unprecedented action, The Lancet Public Health.

(4) Cet indicateur mesure la consommation totale d'eau en pourcentage des ressources en eau douce renouvelables disponibles pour un territoire et une période donnés. Les valeurs supérieures à 20 % sont généralement considérées comme un signe de pénurie d'eau, tandis que les valeurs égales ou supérieures à 40 % indiquent des situations de pénurie grave d'eau.

(5) Commission européenne (2024), septième rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE) et de la directive «Inondations» (2007/60/CE) — Troisièmes plans de gestion de district hydrographique — Deuxièmes plans de gestion des risques d'inondation.

(6) Pour cet indicateur, la moyenne de l'UE inclut les chiffres du Royaume-Uni dans la configuration précédente, EU-28.

(7) Commission européenne (2023), tableaux de bord du système de suivi de la bioéconomie à l'échelle de l'UE.

(8) Les nitrates peuvent persister longtemps dans les eaux souterraines et s'accumuler à un niveau élevé en raison d'apports provenant de sources anthropiques (principalement l'agriculture). La norme de l'UE en matière d'eau potable fixe une limite de 50 mg NO₃/L afin de prévenir les menaces pour la santé humaine.

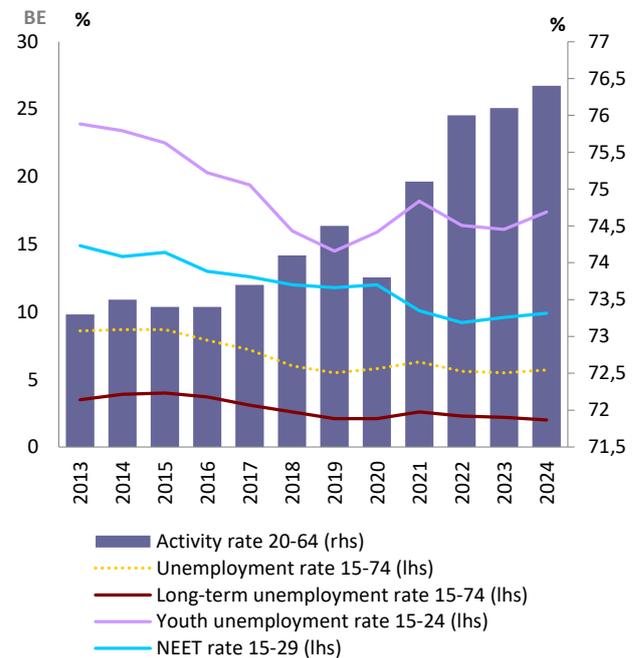
(9) Les absorptions nettes sont exprimées en chiffres négatifs, les émissions nettes en chiffres positifs. Les données communiquées proviennent du rapport d'inventaire des gaz à effet de serre pour 2024. Valeur des absorptions nettes de gaz à effet de serre pour 2030 conformément au règlement (UE) 2023/839 - annexe II bis.

Source: Eurostat, AEE.

Après une forte reprise à l'issue de la pandémie, la croissance du marché du travail belge s'est ralentie en 2024, parallèlement à la croissance économique. Bien que la plupart des indicateurs relatifs à l'emploi aient atteint des niveaux historiquement élevés, le dynamisme du marché du travail belge ces dernières années a été à la traîne par rapport à la moyenne de l'UE, et des efforts considérables seront nécessaires pour atteindre l'objectif de 2030, à savoir un taux d'emploi de 80 %. Ces efforts seront essentiels pour améliorer la participation des groupes sous-représentés sur le marché du travail, notamment en réduisant les freins au travail, en renforçant la coopération interrégionale dans les services de l'emploi et en intensifiant les possibilités de reconversion et de perfectionnement professionnels. De telles initiatives contribueraient également à remédier à l'inadéquation élevée des compétences et aux pénuries de main-d'œuvre qui entravent la croissance économique¹⁹⁹. Début 2025, le nouveau gouvernement de coalition fédéral a annoncé plusieurs réformes importantes de la fiscalité du travail et du système d'indemnisation du chômage qui pourraient avoir des effets positifs sur le marché du travail.

¹⁹⁹ Banque nationale de Belgique, Projections économiques pour la Belgique, décembre 2024.

Graphique A10.1: Indicateurs clés du marché du travail



Source: Eurostat, EFT (en %).

L'emploi en Belgique a atteint des niveaux historiquement élevés, mais sa croissance a ralenti dans un environnement caractérisé par des défis structurels. Bien que le taux d'emploi (pour les personnes âgées de 20 à 64 ans) ait atteint un niveau record, il a stagné à 72,3 % en 2024; il accusait un retard par rapport à la moyenne de l'UE (75,8 %) en ce qui concerne tant le niveau que la croissance au cours des neuf dernières années [+ 5,1 points de pourcentage (pp) contre + 7,3 pp entre 2015 et 2024] et était inférieur à l'objectif du pays fixé à 80 % pour 2030. Le taux d'emploi continue d'être freiné par un taux de participation au marché du travail faible depuis longtemps chez la population en âge de travailler (âgée de 20 à 64 ans), à savoir de 76,4 % en 2024, contre 80,4 % en moyenne dans l'UE, ce qui correspond à une augmentation de 3 pp en neuf ans (4,3 pp pour l'ensemble de l'UE). L'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes est plus faible que dans la plupart des autres États membres (8 pp contre 10 pp dans l'UE en 2024), mais aucune amélioration n'a été observée par rapport à 2023. La croissance de l'emploi a ralenti pour s'établir à 0,3 % en 2024, principalement en raison de la réduction de la main-d'œuvre dans les secteurs de l'industrie et du commerce de détail. À l'avenir, malgré les (annonces de) fermetures d'entreprises



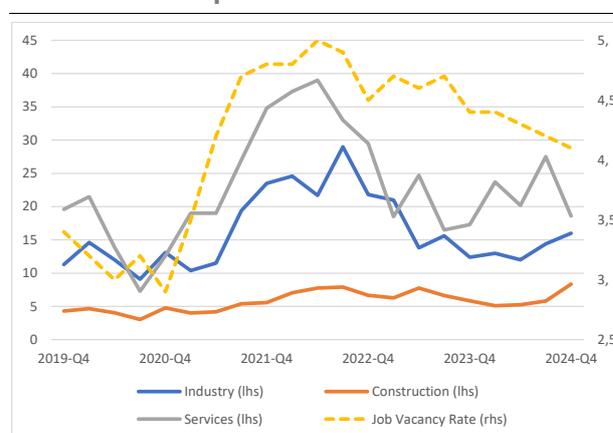
industrielles, l'emploi devrait augmenter, dans son ensemble, de 0,5 % en 2025.

Le chômage et la sous-utilisation de la main-d'œuvre restent à des niveaux faibles. En 2024, le taux de chômage s'élevait à 5,7 %, contre 5,5 % en 2023, mais il reste proche des faibles niveaux observés ces dernières années et s'approche de la moyenne de l'UE (5,9 % en 2024). Le chômage de longue durée a atteint un niveau historiquement bas en 2024 (2 %), même si l'UE affiche des résultats supérieurs à ceux de la Belgique pour la deuxième année consécutive pour la première fois depuis 2009 (1,9 %). Le taux de chômage des jeunes a de nouveau augmenté et s'est établi à 17,4 % en 2024 (contre 14,9 % dans l'UE). Alors que la part des jeunes ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ou de formation (NEET) avait diminué en 2021 et 2022, elle a légèrement augmenté depuis lors, passant à 9,9 % en 2024, ce qui correspond à une hausse de 0,7 pp en deux ans. Toutefois, elle reste inférieure à la moyenne de l'UE (11 %). La sous-utilisation de la main-d'œuvre était de 11,2 % en 2024, ce qui correspond à une petite augmentation par rapport à 2023 (10,8 %) et n'est que légèrement inférieur à la moyenne de l'UE (11,7 %).

Le marché du travail reste tendu, avec de fortes pénuries de main-d'œuvre et de compétences, malgré certains signes d'amélioration. Les pénuries de main-d'œuvre restent parmi les plus élevées de l'UE, avec un taux de vacance d'emploi de 4,1 % au quatrième trimestre de 2024, contre 2,3 % dans l'UE, et une demande croissante de main-d'œuvre dans le domaine des transitions écologique, numérique et démographique. À l'échelon sectoriel, les pénuries sont particulièrement importantes dans les activités de services administratifs et de soutien, les activités professionnelles, scientifiques et techniques, ainsi que dans les secteurs de la construction, de l'énergie et des TIC. Dans tous ces secteurs, les taux de vacance d'emploi sont nettement supérieurs aux moyennes de l'UE. Selon les données du Cedefop-EURES²⁰⁰, en 2024, les professions les plus demandées étaient les professions intermédiaires de bureau, les travailleurs du secteur des métaux et des machines, ainsi que les aide-comptables, les vendeurs, les employés de bureau, les chercheurs

et les ingénieurs²⁰¹. En janvier 2025, la perception des employeurs selon laquelle les pénuries de main-d'œuvre étaient censées limiter leur production était la plus élevée dans le secteur des services (17 %) et dans celui de l'industrie (14,7 %), mais relativement faible dans le secteur de la construction (6,4 %)²⁰². Il existe également un taux élevé de surqualification, ce qui montre qu'il reste possible de mieux faire correspondre les cours de formation aux besoins du marché du travail. L'inadéquation macroéconomique des compétences est restée globalement inchangée en 2023 (25,9 % contre 26 % en 2022), bien qu'elle figure toujours parmi les plus élevées de l'UE (UE: 19,6 % en 2023).

Graphique A10.2: **Pénuries de main-d'œuvre et taux de vacance d'emploi**



Source: Eurostat, enquête européenne de conjoncture.

Si les transitions écologique et numérique sont des moteurs essentiels du changement, la compétitivité du pays peut être entravée si les compétences appropriées ne sont pas disponibles. Dans le secteur numérique, la Belgique comptait 273 600 spécialistes des TIC en 2023, soit 5,4 % de l'emploi (UE: 4,8 %). Toutefois, le secteur souffre d'une pénurie de femmes, la Belgique affichant l'un des taux d'obtention de diplômes les plus faibles de l'UE pour les femmes dans les matières liées aux TIC. Les femmes ne représentaient que 19,4 % des diplômés en TIC en 2023, en amélioration toutefois par rapport à l'année précédente (18,7 %). La proportion des individus possédant au moins des compétences numériques élémentaires en 2023 était au-dessus de la moyenne de l'UE (59,4 % contre 55,6 %). Compte tenu de l'écart entre les hommes et les

²⁰⁰ EURES – Pays et professions | Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop).

²⁰¹ De janvier à septembre 2024.

²⁰² Source: Enquêtes européennes de conjoncture.

femmes et des pénuries de main-d'œuvre, des mesures de grande envergure aideraient la Belgique à atteindre son objectif visant à compter plus de 500 000 spécialistes des TIC d'ici à 2030. Sur le plan de la transition écologique, l'intensité moyenne des émissions de gaz à effet de serre par travailleur a connu une évolution positive, passant de 20,7 tonnes en 2011 à 14,8 tonnes en 2023 (évolution de 27,8 à 22,1 pour l'UE). Malgré ces progrès, l'emploi dans les industries énergivores représentait encore 3,0 % de l'emploi total en 2023. En revanche, le secteur des biens et services environnementaux employait environ 89 000 équivalents temps plein en 2022. Des pénuries ont été signalées en 2023 dans les secteurs les plus touchés par la transformation écologique mais néanmoins essentiels à celle-ci, en particulier dans la construction (5,9 %) et dans les secteurs de l'approvisionnement en électricité, en gaz, en vapeur et en climatisation (5,1 %), ce qui a considérablement entravé les perspectives du pays de tirer rapidement parti des investissements dans ces secteurs tournés vers l'avenir.

Le système socio-fiscal est complexe et n'encourage pas suffisamment l'emploi, ce qui pose des problèmes pour la participation au marché du travail. Le coin fiscal sur les bas salaires²⁰³ est l'un des plus élevés de l'UE (45,8 % en 2024 contre 38,8 % pour l'UE). La trappe à chômage²⁰⁴ pour les bas salaires est également l'une des plus élevées de l'UE, avec 85,8 % pour les personnes célibataires (UE: 74,4 %), ce qui réduit considérablement l'incitation à passer du chômage à l'emploi. La complexité du système socio-fiscal, en particulier l'accent mis sur les prestations non financières, dont certaines ne sont pas soumises à des conditions de ressources mais sont liées au statut, complique l'évaluation des effets de l'emploi sur le chômage ou l'inactivité (voir également l'annexe 13 sur la fiscalité). À l'échelon fédéral, le système de «prime au travail» visant à inciter les chômeurs à accepter un emploi

²⁰³ Le pourcentage des revenus bruts qui est retranché sous l'effet combiné de l'impôt sur le revenu, des cotisations sociales et de toute suppression de prestations lorsque le salaire brut augmente de 33 % à 67 % du salaire moyen.

²⁰⁴ Le pourcentage des revenus bruts retranché, lorsqu'un chômeur retourne sur le marché du travail, en raison de l'augmentation de l'impôt et des cotisations sociales ainsi que de la suppression des prestations de chômage et d'autres prestations.

a été analysé par le Bureau fédéral du plan²⁰⁵ comme ayant une incidence positive pour certaines catégories de travailleurs. Le nouvel accord de coalition du gouvernement fédéral de 2025 comprend une vaste réforme fiscale visant à alléger la charge fiscale sur le travail et à simplifier le système d'allocations de chômage.

Une activation, une intégration et des incitations bien ciblées pourraient contribuer à exploiter pleinement le potentiel des groupes défavorisés. Les efforts d'activation et d'incitation peuvent être associés à des possibilités de reconversion et de perfectionnement professionnels, en particulier compte tenu du niveau élevé de postes vacants non pourvus en raison de pénuries de compétences et du faible nombre d'étudiants diplômés dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). Le taux d'emploi des personnes peu qualifiées est nettement inférieur à la moyenne de l'UE (47,5 % contre 58,7 % en 2024). De même, le taux d'emploi des personnes nées en dehors de l'UE accuse un retard (59,4 % contre 67,9 % dans l'UE en 2024), en particulier le taux d'emploi des femmes, qui atteint seulement 50,2 % contre 58,8 % dans l'UE en 2024. Un rapport de l'OCDE²⁰⁶ a fait état d'améliorations du cadre d'intégration flamand pour les nouveaux arrivants au cours de la dernière décennie, en particulier en ce qui concerne la formation linguistique, les possibilités de perfectionnement et de reconversion professionnels et l'intégration civique. Toutefois, il y est souligné que des améliorations sont encore possibles pour les immigrés de longue date et leurs enfants. Le gouvernement flamand a pris des mesures pour renforcer son cadre d'intégration, en particulier pour les nouveaux arrivants, et a facilité la reconnaissance des diplômes étrangers. Le gouvernement fédéral a renforcé les sanctions contre l'emploi illégal et l'exploitation économique. Les immigrants de deuxième génération (nés en Belgique) sont victimes de discrimination et éprouvent des difficultés à trouver un emploi; seulement 57,8 % des immigrants de deuxième génération dont les deux parents étaient nés à l'étranger avaient un emploi en 2024 (UE: 73,0 %), contre 77,1 % lorsque les deux parents étaient nés

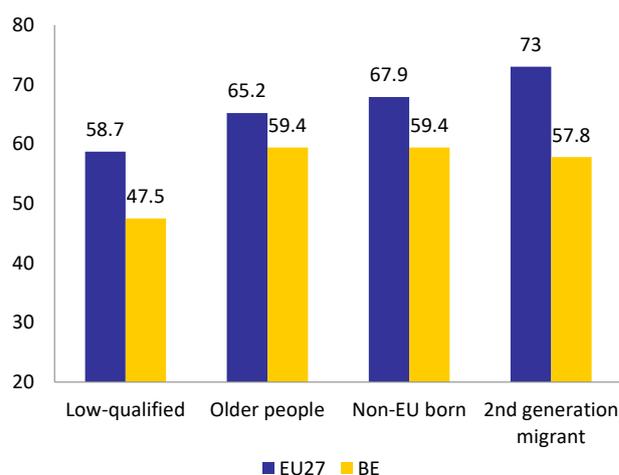
²⁰⁵ Bureau fédéral du plan, document de travail 11-24, juillet 2024 [www.plan.be].

²⁰⁶ OCDE, Skills and Labour Market integration of Immigrants and their Children in Flanders, juin 2023.

en Belgique (UE: 77,1 % pour l'UE). Ces pourcentages mettent en évidence des problèmes d'intégration dans le système éducatif. Un renforcement du cadre juridique fédéral contre la discrimination au travail a été adopté en juin 2024, offrant une protection plus large aux victimes. Toutefois, en 2023, l'Agence fédérale de lutte contre la discrimination (Unia) a demandé l'élaboration d'un plan interfédéral pour consolider les efforts dans ce domaine.

La main-d'œuvre vieillit, mais un solde migratoire positif contribue à compenser cette tendance. En 2023, les mouvements de population ont entraîné un gain net d'environ 66 000 personnes, avec 128 000 départs et 195 000 arrivées²⁰⁷. Ce gain migratoire a compensé le solde naturel négatif, entraînant une augmentation de la population d'environ 66 000 personnes, soit 0,57 %. Comme dans la majeure partie de l'Europe, la population belge vieillit, aucune croissance de la population en âge de travailler (20-64 ans) n'étant attendue à partir de 2024. Le taux de dépendance des personnes âgées devrait passer de 34,9 % en 2024 à 39 % d'ici à 2030 et à 43,5 % d'ici à 2040. L'immigration constitue un contrepoids au vieillissement naturel de la population en raison de l'arrivée de cohortes beaucoup plus jeunes. Afin d'améliorer les politiques de migration économique, des modifications ont été apportées en 2023 aux procédures de permis unique, en particulier pour les professions qui connaissent des goulets d'étranglement. La Région flamande a également amélioré la manière dont elle fournit des informations aux étrangers souhaitant s'installer en Belgique pour y travailler.

Graphique A10.3: Taux d'emploi de groupes spécifiques



Source: Eurostat, EFT (en %, 2024).

Le maintien des travailleurs âgés sur le marché du travail plus longtemps pose d'importants défis. En 2024, seulement 59,4 % des personnes âgées de 55 à 64 ans occupaient un emploi, ce qui est inférieur à la moyenne de l'UE (65,2 %). Bien que l'emploi dans cette tranche d'âge ait augmenté de 16,1 pp entre 2013 et 2023 — à peu près comme dans l'UE (16 pp) —, la croissance récente a été modeste, avec une hausse de 1,6 pp entre 2023 et 2024. L'âge légal de départ à la retraite devrait passer de 65 à 66 ans en 2025 et à 67 ans en 2030, ce qui devrait avoir une incidence positive sur le taux d'emploi²⁰⁸. Toutefois, des efforts supplémentaires contribueraient à maintenir les travailleurs âgés sur le marché du travail. Diverses mesures et incitations sont déjà en place et un plan d'action fédéral a été adopté en 2023, à la suite de discussions avec les partenaires sociaux, afin d'améliorer les conditions de travail des personnes âgées.

Il existe encore d'importantes lacunes à combler en ce qui concerne la situation des personnes handicapées sur le marché du travail, et le nombre de personnes en congé de maladie de longue durée est extrêmement élevé, ce qui s'avère préoccupant. En 2023, le nombre de travailleurs en congé de maladie de longue durée a dépassé un demi-million, ce qui a conduit à des actions récentes en faveur de leur

²⁰⁷ Selon les statistiques nationales (Statbel).

²⁰⁸ Banque nationale de Belgique, Projections économiques pour la Belgique, décembre 2024.

réintégration, telles que les accords-cadres entre l'autorité fédérale et les régions pour mettre en œuvre le plan «Back To Work». Les effets concrets découlant de ce plan doivent encore être analysés. Pour les personnes handicapées, l'écart en matière d'emploi par rapport aux personnes sans handicap reste l'un des plus élevés des États membres (33,5 pp en 2024 contre 24,0 pp dans l'UE). La Belgique a fixé l'objectif de réduire l'écart entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui des personnes sans handicap à 24,5 pp d'ici à 2030. Le taux de NEET chez les jeunes handicapés reste également élevé (27,2 % en 2022)²⁰⁹. En 2024, il a été établi que les services publics constituaient un domaine d'action essentiel, mais ces services restent loin de leur objectif de 3 % d'emploi pour les personnes handicapées (seulement 1,44 % en 2023)²¹⁰. Environ 62 % des personnes handicapées étaient actives en Belgique en 2023, bien que la majorité d'entre elles souhaitaient travailler²¹¹. Les mesures prises pour améliorer l'emploi des personnes handicapées comprennent des réformes et des clarifications du système de combinaison du travail et des prestations sociales. Les initiatives récentes englobent aussi une réforme de l'aide financière à l'emploi au service public de l'emploi de la Région de Bruxelles-Capitale, financée par le Fonds social européen plus (FSE+) et la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), les objectifs étant de contribuer aux frais d'adaptation des équipements, d'inciter les employeurs à recruter des demandeurs d'emploi handicapés et de faire progresser l'intégration durable des personnes handicapées sur le marché du travail. À la suite de la publication du rapport final du plan d'action fédéral handicap 2021-2024, une nouvelle loi a été adoptée en 2024, chargeant chaque nouveau gouvernement d'élaborer un plan d'action en la matière.

De fortes différences régionales mettent en évidence la nécessité d'améliorer la mobilité interrégionale. Les taux de chômage en Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne étaient nettement supérieurs en 2024 (respectivement 11,8 % et 7,4 %) à celui de la

Flandre (3,8 %), ce qui fait de cette disparité régionale l'une des plus marquées de l'UE. Par ailleurs, le taux de vacance d'emploi est plus élevé en Flandre (4,6 % au quatrième trimestre de 2024) qu'en Wallonie et que dans la Région de Bruxelles-Capitale (3,5 % et 3,4 %), bien que les taux restent tous supérieurs à la moyenne de l'UE (2,3 %). La mobilité interrégionale limitée pèse sur le dynamisme du marché du travail et entrave la compétitivité du pays. Les récentes initiatives des services publics de l'emploi (SPE) flamand et bruxellois, telles que «Employing Foreign-language Talents» et «Activa.Brussels», visent à résoudre ces problèmes, tout comme l'accord de coopération existant entre les SPE flamand et bruxellois, qui vise à accroître la mobilité des demandeurs d'emploi entre les régions. Toutefois, il reste pas mal de marge pour améliorer la situation²¹², notamment en renforçant l'apprentissage des langues et la coopération entre les services publics de l'emploi régionaux et en examinant les offres de mobilité et les structures d'accueil des jeunes enfants²¹³.

La forte croissance des salaires en Belgique ces dernières années s'est considérablement ralentie en 2024. La croissance des salaires

nominaux devrait être de 2,9 % en 2025 et se stabiliser au niveau de 2024, après des hausses importantes en 2022 (7,5 %) et en 2023 (8,0 %). Ces évolutions salariales correspondent aux moyennes de l'UE, bien que la croissance des salaires ait été sensiblement plus élevée que les moyennes de l'UE en 2022 et 2023 (en partie en raison de l'indexation automatique), avant de tomber en dessous de la moyenne de l'UE en 2024. Le taux de croissance prévu pour 2025 figure également parmi les plus faibles des États membres²¹⁴. Les salaires réels ont le plus diminué dans l'UE en 2024 (- 1,6 %) et devraient connaître l'augmentation la plus faible en 2025 (0,1 %). Cette évolution fait suite à un fort rebond en 2023 (5,8 %), après des pertes relativement modérées en 2022 (2,3 %, contre 3,7 % pour l'UE) dans un

²⁰⁹ European comparative data on persons with disabilities (2022), European Disability Expertise.

²¹⁰ SPF Sécurité Sociale, Plan d'action fédéral handicap 2021-2024: rapport final.

²¹¹ Fondation Roi Baudouin (2024), enquête sur l'emploi des personnes en situation de handicap en Belgique.

²¹² SPF Emploi, État des lieux de la mobilité professionnelle en Belgique (2022); Carpentier, M. et al., (2023), Interregionale tewerkstellingszones op basis van een vraag- en aanbodanalyse: [lien](#).

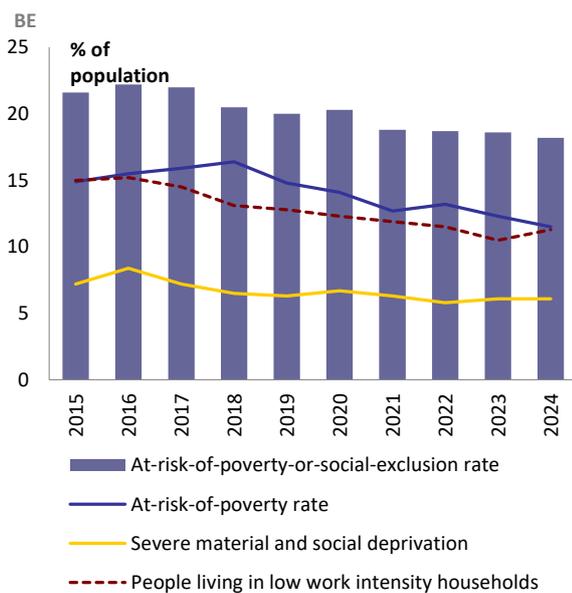
²¹³ Voir: Banque nationale de Belgique, Les flux économiques entre les régions de Belgique (2019); Carpentier et al. (2023); OCDE (2023), Promouvoir les talents à Bruxelles, Belgique: [lien](#).

²¹⁴ Sur la base des prévisions économiques de l'automne 2024 de la Commission européenne.

contexte d'inflation élevée. La récente décélération des salaires réels est due au ralentissement des salaires nominaux et à la persistance de l'inflation, qui a de nouveau augmenté (passant de 2,3 % en 2023 à 4,4 % en 2024). À son tour, le salaire minimum légal a augmenté de près de 25 % entre janvier 2022 et juillet 2024, ce qui correspond à une hausse d'environ 12 % en valeur réelle.

Les bons résultats globaux de la politique sociale de la Belgique masquent des chances inégales entre les groupes en fonction du statut socio-économique, du fait que la personne concernée est issue ou non de l'immigration et de la situation parentale. Les groupes vulnérables sont plus exposés aux risques de pauvreté et d'exclusion sociale et les différences régionales sont relativement marquées. La protection sociale et les prestations connexes sont efficaces, mais sont soumises à des difficultés croissantes liées à des lacunes persistantes en matière de couverture. La promotion d'un vieillissement actif et en bonne santé, la prolongation de la vie active et le soutien d'une croissance et d'une compétitivité inclusives contribueront à garantir l'adéquation et la viabilité budgétaire des pensions et des soins de longue durée, tout en soutenant une croissance et une compétitivité inclusives.

Graphique A11.1: **Populations exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale**



Source: Eurostat, statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions de vie [ilc_peps01n, ilc_li02, ilc_md11, ilc_lvhl11n].

Les risques de pauvreté et d'exclusion sociale en Belgique sont relativement faibles et se réduisent, mais des différences régionales considérables persistent. Le taux de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale diminue depuis 2020 et a atteint 18,2 % en 2024, soit 2,8 points de pourcentage (pp) de moins que la moyenne de l'UE (21,0 %). De même, la part des personnes sous le seuil de risque de pauvreté était globalement

faible (11,5 % contre 16,2 % pour l'UE) et diminue depuis 2020. Les risques et les tendances en matière de pauvreté et d'exclusion sociale diffèrent considérablement d'une région à l'autre, en fonction des résultats sur le marché du travail. En Flandre, malgré le niveau national le plus bas (12,8 % en 2024), une troisième augmentation consécutive est observée en 2024, dépassant le niveau de 2021, tandis qu'en Wallonie (21,8 %), le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale continue de diminuer depuis 2020, comme dans la Région de Bruxelles-Capitale, où le niveau a diminué pour la troisième année consécutive pour atteindre 37,2 % en 2024, mais reste supérieur au niveau de 2020 de 36,4 %. Le nombre total de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale n'a cessé de diminuer, passant de 2,47 millions en 2016 à 2,14 millions en 2021, stagnant jusqu'en 2023 et baissant ensuite pour atteindre 2,12 millions en 2024. La Belgique devra prendre des mesures de longue durée pour atteindre son objectif national pour 2030 consistant à réduire de 279 000 le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (par rapport aux 2,26 millions en 2019). En 2023, le nombre d'enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est tombé à 460 000, atteignant ainsi déjà l'objectif national fixé pour 2030. Afin d'atténuer l'incidence de la pauvreté sur les enfants, la Belgique met en œuvre la garantie européenne pour l'enfance dans le cadre de son plan d'action 2022. Le rapport de mise en œuvre 2024 met l'accent sur les mesures qui étaient déjà en place avant la création de la garantie européenne pour l'enfance et souligne le défi que représente la fourniture de services en raison de la complexité institutionnelle.

Certains enjeux ont trait à la faible intensité de travail, en particulier dans les ménages monoparentaux. Le nombre de personnes (de moins de 65 ans) vivant dans des ménages à très faible intensité de travail²¹⁵ a augmenté de 0,8 pp depuis 2023 pour atteindre 11,3 % en 2024, devenant ainsi le plus élevé d'Europe (7,9 % pour l'UE). En Flandre, 6,9 % des personnes de moins de 64 ans vivent dans un ménage à très faible intensité de travail, contre 15,8 % en Wallonie et 20,3 % en Région de Bruxelles-Capitale. Les

²¹⁵ Il s'agit des personnes âgées de 0 à 64 ans qui vivent dans des ménages où les adultes (à l'exclusion des étudiants âgés de 18 à 24 ans et des personnes retraitées) et ont un temps de travail inférieur ou égal à 20 % de leur temps de travail combiné total au cours de l'année précédente.

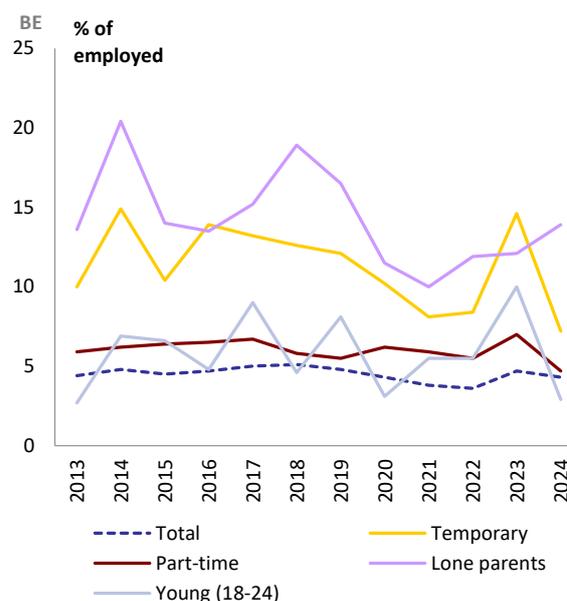


parents isolés sont également plus exposés au risque: 23,7 % des membres d'un foyer monoparental avec enfants à charge ont une très faible intensité de travail (22,3 % pour l'UE). Les ménages monoparentaux sont également beaucoup plus susceptibles de se trouver en situation de pauvreté au travail (13,9 % en 2024) que les ménages biparentaux (3,5 %), ce qui met en évidence la nécessité de politiques sociales bien conçues et axées sur la famille. La proportion d'adultes nés en dehors de l'UE (de 18 à 64 ans) vivant dans ces ménages est également l'une des plus élevées d'Europe (22,2 % contre 13,6 % pour l'UE), ce qui montre la nécessité de politiques d'inclusion active ciblées, y compris des politiques actives du marché de l'emploi (voir annexe 8).

Les personnes se trouvant dans une situation plus vulnérable sur le marché du travail, telles que les personnes issues de l'immigration ou les personnes handicapées, sont exposées à des risques plus élevés de pauvreté et d'exclusion sociale. En 2024, le

taux d'exposition au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des personnes nées en dehors de l'UE dépassait de 26,2 pp celui des personnes nées en Belgique (40,5 % contre 14,3 %). Il existe aussi un écart important (11,8 pp) entre le taux de pauvreté au travail des personnes issues de pays tiers et celui des personnes nées en Belgique (14,6 % contre 2,8 % en 2024). En ce qui concerne les personnes handicapées, malgré un déclin continu, quoique faible, depuis 2020, 30,0 % des personnes handicapées étaient exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (UE: 28,8 %) en 2024. Cette situation est liée à une baisse de l'emploi et à un écart élevé entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui des personnes sans handicap en Belgique (voir annexe 10). L'écart du taux de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale pour la population âgée de 16 à 64 ans était de 27 pp (2022). Leur taux de risque de pauvreté au travail est inférieur à la moyenne de l'UE (6,8 %, contre 9,7 % pour l'UE), mais a augmenté ces dernières années. Le taux de pauvreté au travail des travailleurs sous contrat temporaire a baissé de 7,4 pp. Le Fonds social européen plus (FSE+) alloue 836 millions d'EUR à des mesures visant à améliorer l'accès au marché du travail, en particulier pour les chômeurs de longue durée, les jeunes et les personnes âgées, les personnes ayant un faible niveau d'éducation, les personnes handicapées et les personnes inactives.

Graphique A11.2: **Pauvreté des travailleurs en Belgique selon les caractéristiques socio-économiques**



Source: Eurostat, statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions de vie [ilc_iw01, ilc_iw05, ilc_iw07, ilc_iw02].

Les prestations sociales offrent une protection efficace, mais tous les statuts professionnels n'en bénéficient pas de la même manière. En 2023, selon les estimations, 28,4 % du PIB étaient consacrés aux prestations sociales, ce qui est supérieur à la moyenne de l'UE (26,8 %) et constitue l'un des taux les plus élevés de l'UE. L'accès aux prestations sociales n'est pas le même pour tous. Pour les travailleurs indépendants, les prestations de chômage sont limitées aux personnes qui étaient auparavant salariées ou ne sont octroyées que sous la forme d'un montant forfaitaire à une catégorie spécifique de travailleurs indépendants. Les prestations pour accidents du travail et maladies professionnelles font également l'objet de certaines restrictions. Les données les plus récentes ont montré que 795 300 travailleurs indépendants ne bénéficiaient officiellement d'aucune couverture en cas de chômage ou en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, même si certains d'entre eux étaient couverts par d'autres régimes²¹⁶. En 2024, le taux de risque de pauvreté (après prestations sociales) des travailleurs à temps partiel était près de deux fois supérieur à celui des travailleurs à temps plein (4,7 %, contre 3,6 %) et celui des travailleurs temporaires était

²¹⁶ Statistiques nationales, fin 2022.

supérieur à celui des travailleurs à durée indéterminée (7,2 %, contre 2,2 %). Les chômeurs présentaient un taux de risque de pauvreté inférieur à la moyenne de l'UE (de 43 % contre 48,7 %), et le taux de risque de pauvreté des personnes inactives (autres que les retraités) était également inférieur à la moyenne de l'UE (22,7 % contre 31,1 %).

Des retraites adéquates sont essentielles pour atténuer les risques de pauvreté et d'inégalité chez les personnes âgées. En 2024, 14,4 % des plus de 65 ans étaient exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (UE: 19,4 %), alors que ce taux fluctuait entre 17 % et 21,3 % les quatre années précédentes. En 2024, 12,2 % des plus de 65 ans étaient exposés au risque de pauvreté, contre 15,8 % en 2023. Entre 2021 et 2024, le système des pensions a fait l'objet d'une réforme qui a porté en particulier sur les pensions minimales. Le taux de remplacement agrégé en ce qui concerne les pensions (à l'exclusion des autres prestations sociales) est de 0,48; il reste inférieur à la moyenne de l'UE (0,61) et témoigne de la baisse sensible des revenus chez les personnes de plus de 65 ans. En moyenne, les retraités ont une vie active de 40 ans, suivie de 22,4 ans de retraite (2022), ce qui place le rapport entre la vie active et la vie à la retraite en Belgique parmi les plus faibles de l'UE (rapport sur l'adéquation des pensions 2024). En 2024, l'écart de pension entre les hommes et les femmes parmi les personnes de plus de 65 ans a augmenté, passant de 27,7 % à 31,3 %, après avoir enregistré une baisse annuelle entre 2020 et 2022. En 2021 et 2022, l'écart est resté inférieur à la moyenne de l'UE, alors qu'en 2023 et 2024, il dépassait la moyenne de l'UE qui était respectivement de 25,4 % et 24,7 %. Les futures réformes du système des pensions, qui viseront, entre autres, à allonger la durée de la carrière nécessaire pour pouvoir prétendre à une pension complète, pourraient faire grandir cet écart. La réforme des pensions récemment adoptée dans le cadre du plan pour la reprise et la résilience vise à encourager l'allongement de la vie active tout en garantissant une retraite minimale adéquate.

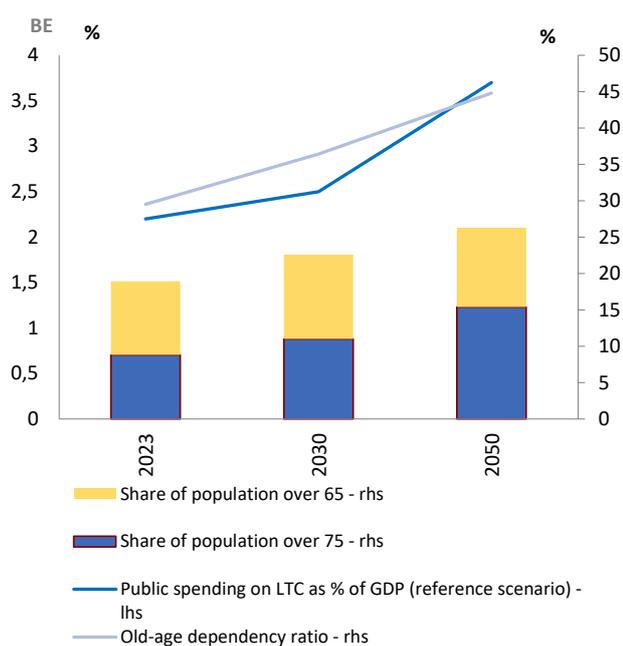
Le vieillissement de la population devrait mettre à rude épreuve le système de soins de longue durée. En 2022, 2,3 % du PIB ont été consacrés aux soins de longue durée (UE: 1,7 %). Cette proportion devrait augmenter de 0,2 pp d'ici à 2030 et de 1,8 pp d'ici à 2070, pour atteindre un total de 4,1 % du PIB (UE: 2,7 %), ce qui signifie

que la Belgique serait l'un des États membres qui devraient consacrer les taux les plus élevés de leur PIB aux soins de longue durée. Selon les données les plus récentes, près de 30 % des personnes âgées de 65 ans ou plus ont rencontrés des difficultés graves dans le contexte d'activités de soins personnels ou d'activités domestiques. Compte tenu du vieillissement de la population, la proportion de la population connaissant ce type de difficultés devrait augmenter. En 2023, les personnes âgées de 65 ans ou plus représentaient 19,8 % de la population et leur proportion devrait passer à 22,6 % en 2030 et atteindre 26,3 % en 2050. Quant à la part de la population âgée de 75 ans ou plus, beaucoup plus susceptible d'avoir besoin de soins de longue durée, elle passera de 8,8 % en 2023 à 11 % en 2030, puis à 15,3 % en 2050²¹⁷. En 2022, 460 000 personnes de plus de 65 ans étaient considérées comme dépendantes; parmi elles, 118 000 bénéficiaient de soins en institution, 349 000 de soins à domicile et 194 000 de prestations en nature. L'incidence du vieillissement de la population sur le système de soins de longue durée (viabilité financière et budgétaire, pénurie de personnel et surconsommation médicale) sera considérable, notamment pour ce qui est de garantir le droit à des services de soins de longue durée abordables et de qualité²¹⁸, en particulier dans le cas des services de soins à domicile et des services de proximité. Ces dernières années, la Belgique a augmenté l'offre de soins à domicile et a mené des actions de sensibilisation à ce sujet. Les résultats concrets obtenus restent à évaluer. Les mécanismes de prévision et de planification envisagés par la Belgique et ses entités fédérées en étaient encore à leurs débuts en 2024 et devaient être mis en œuvre de manière appropriée au moyen de mesures efficaces, notamment en ce qui concerne le rapport coût-efficacité de certaines options de soins de longue durée telles que les soins en institution. Il sera essentiel de continuer à améliorer et à renforcer la collaboration entre les différents niveaux de pouvoir et les autorités chargées des soins de longue durée.

²¹⁷ Belgique, rapport sur les soins de longue durée 2024.

²¹⁸ Recommandation du Conseil du 8 décembre 2022 sur l'accès à des soins de longue durée abordables et de haute qualité; SPF Sécurité Sociale (2024), Rapport belge 2024 sur la recommandation du Conseil.

Graphique A11.3: Incidence du vieillissement de la population sur les soins de longue durée



Source: Belgique, rapport national sur les soins de longue durée 2024.

La dynamique du marché du logement est restée contenue dans le contexte de taux d'intérêt élevés. Les prix des logements ont augmenté de 36 % en valeur nominale depuis 2015. D'après les estimations, ils seraient légèrement surévalués (de 10 à 15 %). La croissance des prix des logements a été modérée et inférieure à l'inflation en 2023 (2,3 % après 6,7 % et 5,5 % en 2021 et 2022, respectivement). Les prix des logements ont continué d'être modérés en 2024, progressant de 3,6 % au troisième trimestre de 2024, en glissement annuel. Le marché du logement s'est également adapté au niveau plus élevé des taux d'intérêt depuis mi-2022, le nombre de transactions étant nettement inférieur et le nombre de permis de construire ayant diminué de 12,1 % en 2022 et de 7,2 % en 2023. En ce qui concerne la stabilité financière, en février 2024, le comité européen du risque systémique (CERS) a conclu que le marché belge du logement résidentiel était exposé à des risques moyens et que le dosage des politiques macroprudentielles était partiellement approprié et partiellement suffisant pour atténuer la situation²¹⁹.

²¹⁹ CERS (2024): Follow-up report on vulnerabilities in the residential real estate sectors of the EEA countries, février 2024.

Dans l'ensemble, l'accessibilité financière des logements ne s'est pas détériorée de manière perceptible ces dernières années.

Depuis plusieurs années, les prix de l'immobilier augmentent globalement au même rythme que les revenus des ménages et le ratio des prix des logements rapportés au revenu est resté stable ces dix dernières années, se situant légèrement au-dessus de la moyenne à long terme. Le ratio prix/revenu atteint des valeurs comparables à celles observées dans de nombreux autres pays de l'UE. Compte tenu du coût du financement des crédits hypothécaires, la capacité d'emprunt des ménages est restée largement stable ces dix dernières années. Si le marché locatif est relativement petit, le ratio des nouveaux loyers par rapport aux revenus a diminué au cours de la dernière décennie, tant dans les centres-villes qu'en dehors de ceux-ci.

La surcharge des coûts du logement reste relativement faible, malgré des augmentations progressives au cours de la dernière décennie et de longs délais d'attente pour accéder aux logements sociaux.

Bien que la surcharge globale des coûts du logement reste inférieure à la moyenne de l'UE (6,8 %, contre 8,2 %), 33,2 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté y sont confrontées (UE: 31,1 %). En outre, les personnes handicapées âgées de plus de 16 ans supportent une surcharge des coûts du logement supérieure à la moyenne de l'UE (12,0 %, contre 10,4 %). Le taux de privation grave de logement (1,7 %) est nettement inférieur à la moyenne de l'UE (4,0 %) et retrouve le niveau de 2016. En 2024, 18,1 % des personnes à faible revenu risquaient de vivre dans des logements surpeuplés, tandis que celles dont le revenu était supérieur à 60 % du revenu équivalent affichaient un taux de surpopulation de 5,1 % (ces taux étaient tous deux nettement inférieurs aux moyennes respectives de l'UE de 28,8 % et de 14,6 %). Dans le même temps, dans toutes les régions, les logements publics abordables sont rares et les listes d'attente sont très longues. Enfin, on estime à 45 860 le nombre de personnes sans domicile en Belgique, dont 29,4 % vivent temporairement chez leur famille ou chez des amis et 27,4 % ont recours à l'hébergement pour les personnes sans domicile. Les autres vivent dans des logements non conventionnels (par exemple, dans des camps ou des squats) ou dans des institutions en raison d'un manque de logement (établissements

pénitentiaires ou médicaux) ou encore dans la rue ou dans des logements d'urgence.

La précarité énergétique reste globalement relativement faible, mais de fortes différences régionales sont observées.

D'après les estimations, en 2022, 13,5 % des ménages belges étaient en situation de précarité énergétique; ce taux était de 21 % en Wallonie. Parmi les groupes vulnérables figurent les familles monoparentales, les ménages de personnes âgées seules, les locataires – en particulier les locataires de logements sociaux – et les ménages comptant des personnes au chômage. L'incapacité à chauffer suffisamment les logements a touché 4,9 % de la population en 2024; c'est le niveau le plus bas des trois dernières années, certes 1,4 pp au-dessus du niveau de 2021 mais bien en dessous de la moyenne de l'UE (9,2 %). Les arriérés de factures de consommation courante ont augmenté pour s'établir à 4,0 % en 2024, soit une augmentation de 1,1 pp par rapport à 2021. La proportion de la population vivant dans des logements présentant des fuites, de l'humidité ou de la pourriture a diminué, passant de 15,5 % en 2017 à 14,5 % en 2020. La Belgique a mis en œuvre, au plus fort de la crise, une série de mesures de lutte contre la précarité énergétique aux niveaux fédéral, régional et local. Il s'agissait notamment d'un tarif social fédéral pour le gaz et l'électricité, de programmes régionaux de prévention des interruptions hivernales et d'initiatives locales telles que celle relative aux critères de performance énergétique de Gand. Les mesures adoptées pendant la crise énergétique, telles que l'extension des tarifs sociaux et des primes énergétiques universelles (non ciblées), ont également contribué à soutenir les ménages vulnérables à l'époque. Toutefois, l'absence d'une définition nationale de la précarité énergétique et d'une stratégie fédérale unifiée continue de constituer un défi.

Les groupes vulnérables en termes de revenu sont confrontés à des risques de précarité plus élevés en matière de mobilité dans le cadre de la transition écologique.

La proportion de personnes qui n'avaient pas les moyens de posséder une voiture s'élevait à 6,1 % en 2024, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne de l'UE (5,6 %). Toutefois, la proportion de personnes exposées au risque de pauvreté qui n'avaient pas les moyens de posséder une voiture était nettement plus élevée, s'établissant à 23,4 % en 2024, contre 15,9 % pour l'ensemble de l'UE,

ce qui laisse à penser que, d'une manière générale, les individus ne sont pas confrontés à des difficultés importantes pour posséder une voiture, mais qu'il s'agit d'un problème important parmi les groupes vulnérables en termes de revenu. En outre, la dépendance des citoyens à l'égard de la voiture pour les transports terrestres a augmenté au fil du temps (82,5 % en 2022, contre 79,5 % en 2011), tandis que l'utilisation des trains, des autocars et des trolleybus a diminué. La dépendance croissante à l'égard de la voiture, associée à une diminution de l'utilisation des transports publics, fait ressortir la nécessité grandissante de transports publics pour répondre plus efficacement aux besoins de la population. Cela est d'autant plus important qu'en 2024, la majorité de la population habitait dans les villes et banlieues (55,5 %) et seulement 14,7 % dans les zones rurales.

Les systèmes d'éducation et de formation belges peinent à répondre à la demande croissante de professionnels hautement qualifiés, en particulier dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) et compte tenu des besoins accrus en matière de transition écologique et numérique. Les compétences de base des jeunes baissent à un rythme alarmant, ce qui nuit à la compétitivité du pays. Malgré des mesures ciblées visant à résoudre ce problème, la proportion d'étudiants et de diplômés dans les domaines des STIM reste faible et les femmes sont sous-représentées. Les pénuries d'enseignants restent critiques. La formation des adultes, en particulier parmi les personnes peu qualifiées, est également insuffisante pour répondre aux besoins croissants des entreprises participant aux transitions écologique et numérique.

La forte participation à l'éducation et à l'accueil des jeunes enfants (EAJE) a posé des bases solides pour le développement des compétences, et les Communautés ont pris des mesures pour en améliorer le caractère abordable. En 2022, 98,4 % des enfants ayant entre trois ans et l'âge de la scolarité obligatoire fréquentaient l'EAJE, ce qui est supérieur à la moyenne de l'UE (93,3 %). En 2023, la Belgique a atteint son objectif national de Barcelone (53,9 %), avec un taux de fréquentation des structures d'accueil formelles de 56,3 % chez les enfants de moins de trois ans. Toutefois, il subsiste un écart entre la fréquentation des enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale et celle des enfants qui n'y sont pas exposés (42,5 %, contre 58,6 %). Les gouvernements de la Communauté flamande et de la Communauté française ont mobilisé des fonds supplémentaires pour rendre les services d'EAJE plus abordables pour les familles vulnérables²²⁰. Toutefois, des défis subsistent concernant la pénurie d'éducateurs et leurs conditions de travail, en particulier en Flandre et dans la Région de Bruxelles-Capitale²²¹, ce qui peut avoir une incidence sur la qualité des prestations.

²²⁰ Rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2024.

²²¹ Pirard, F., B. Peleman, N. Sharmahd, K. van Laere, C. Reinertz, et J. Backes. (2024). Belgium – ECEC Workforce Profile. In early childhood workforce profiles across Europe. 33 country reports with key contextual data.

Le déclin rapide des compétences de base chez les jeunes a de graves répercussions sur la compétitivité. Des études internationales à grande échelle indiquent un déclin général des compétences de base chez les jeunes. Selon le programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de 2022, la part des élèves éprouvant des difficultés scolaires en mathématiques (25 %²²²), en sciences (22,4 %) et en lecture (25,3 %) a augmenté dans les Communautés flamande et française par rapport à 2018²²³. Les résultats moyens en Flandre ont chuté plus fortement. Il est inquiétant de constater que la part des meilleurs élèves en mathématiques – longtemps l'une des plus élevées de l'UE – a également diminué rapidement ces dix dernières années (passant de 19,5 % à 11,5 %). La détérioration des performances des élèves plus jeunes (quatrième année primaire) est mise en évidence par l'étude de 2023 sur les tendances en mathématiques et en sciences (TIMSS). Dans ces matières, les résultats moyens des élèves en Flandre sont proches de la moyenne des pays participants de l'UE, mais la Communauté française figure parmi les pays les plus faibles.

Les différences entre les hommes et les femmes en mathématiques et en sciences se manifestent dès le plus jeune âge. Les garçons obtiennent des résultats nettement supérieurs à ceux des filles en mathématiques et en sciences dans les deux Communautés (TIMSS 2023). Les filles se montrent moins confiantes dans ces matières, ce qui est corrélé à leurs performances²²⁴. Il existe également des différences évidentes entre les filles et les garçons en ce qui concerne les aspirations professionnelles futures parmi les meilleurs élèves: par exemple, en Communauté française, les filles de 15 ans les plus performantes en sciences ou en mathématiques sont presque deux fois moins susceptibles que leurs pairs masculins de travailler en tant que professionnelles des sciences ou de l'ingénierie (PISA 2018). Par contre, elles sont plus

²²² BEfr: 28,3 %; BEfl: 22,4 %; BEde: 22,9 %; UE: 29,55 %.

²²³ BEfr: 27,1 %; BEfl: 23,9 %; BEde: 24,8 %; UE: 24,2 %.

²²⁴ Dupont et al. (2024), TIMSS 2023, note de synthèse.

motivées à travailler en tant que professionnelles de la santé²²⁵.

Les inégalités en matière d'éducation restent importantes et sont des facteurs déterminants des déficits de compétences plus tard dans la vie.

Bien que le nombre de jeunes quittant l'école sans avoir achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire reste inférieur à la moyenne de l'UE (7 % en 2024, contre 9,3 % dans l'UE)²²⁶, les systèmes scolaires se caractérisent par des inégalités persistantes. Le statut socio-économique et la provenance de milieux migrants restent de puissants indicateurs des résultats scolaires et des perspectives d'emploi. L'un des facteurs fondamentaux à l'origine des inégalités est le suivi des élèves par la performance, qui est fortement corrélée au statut socio-économique. Cette situation conduit à une sélection académique qui limite le potentiel des jeunes et entrave la mobilité sociale. L'incidence du choix de l'école est si importante que les élèves défavorisés d'écoles favorisées ont de meilleurs résultats que les élèves favorisés d'écoles défavorisées²²⁷. Par conséquent, il est essentiel d'encourager les écoles à diversifier leur corps étudiant et, dans le même temps, d'aider les élèves à réussir. Parmi les obstacles structurels figurent le suivi précoce (dans les Communautés flamande et germanophone) et les politiques de rétention dans les classes (dans la Communauté française), associés à un transfert progressif des élèves moins performants vers les filières professionnelles, ce qui exacerbe les inégalités entre les filières académiques et professionnelles²²⁸.

La proportion d'élèves qui déclarent avoir redoublé au moins une classe au cours de leur scolarité est la plus élevée de l'UE: 26,5 % des élèves belges dans l'ensemble des écoles et 52 % dans les écoles défavorisées des Communautés française et germanophone²²⁹. Ce taux est particulièrement élevé dans la

Communauté française, où la proportion d'élèves ayant redoublé au moins une classe pendant leurs études est de 50 % une fois qu'ils atteignent les deux dernières années d'enseignement secondaire²³⁰. Les recherches montrent que le redoublement de classe est coûteux et inefficace et qu'il peut accroître le risque de sortie précoce du système éducatif²³¹. Les mesures récemment adoptées avec le soutien de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) comprennent des orientations personnalisées pour les élèves et un suivi plus étroit de l'absentéisme scolaire, ce qui permet d'améliorer la prévention et le suivi. Toutefois, des efforts supplémentaires pourraient être nécessaires pour s'attaquer aux causes sous-jacentes, y compris les politiques de rétention dans les classes, qui sont progressivement révisées avec l'introduction du tronc commun, et les pratiques d'évaluation des enseignants.

L'amélioration des compétences numériques est essentielle pour la compétitivité de la Belgique, en particulier à la lumière de la transition numérique.

La Belgique s'est fixé pour objectif que 500 000 spécialistes des TIC occupent un emploi d'ici à 2030, ce qui nécessiterait une augmentation d'au moins 220 000 par rapport aux niveaux actuels. La pénurie de spécialistes des TIC reste parmi les plus élevées de l'UE, avec un taux de vacance d'emploi de 5,4 % en 2024 (UE: 2,9 %). En 2023, 42 % des PME ont déclaré que les pénuries de compétences entravaient leur capacité à adopter ou à utiliser les technologies numériques (UE: 45 %)²³². Afin d'améliorer plus largement l'habileté numérique, la Belgique vise à ce que plus de 70,4 % des adultes (de 16 à 74 ans) possèdent au moins des compétences numériques de base d'ici à 2030. Entre 2021 et 2023, cette part a augmenté de plus de 5 pp, passant de 54,2 % à 59,4 %. Toutefois, la proportion de personnes âgées de 16 à 19 ans possédant au moins des compétences numériques de base a diminué de 9,2 pp au cours de la même période, passant de 66 % à 56,8 % (UE: 66,5 %), ce qui met en péril le vivier de jeunes prêts à occuper des emplois dans les TIC à l'avenir. Bien

²²⁵ Édition 2018 du programme PISA de l'OCDE, Expectation to work as science and engineering professionals among top performers in science or mathematics, by gender.

²²⁶ Région de Bruxelles-Capitale: 9,8 %, Flandre: 5,8 %, Wallonie: 8,1 %.

²²⁷ OCDE (2022), Études économiques de l'OCDE: Belgique.

²²⁸ Ibidem.

²²⁹ BEfr: 33,2 %; BEfl: 21,5 %, BEde: 23,1 %.

²³⁰ Fédération Wallonie-Bruxelles, Les indicateurs de l'enseignement 2023.

²³¹ Galand, B., Lafontaine, D., Baye, A., Dachet, D., et Monseur, C. (2019). Le redoublement est inefficace, socialement injuste, et favorise le décrochage scolaire. Cahiers des Sciences de l'Éducation, (38).

²³² Eurobaromètre 529.

que, d'après l'étude internationale de 2023 sur la maîtrise des outils informatiques et la culture de l'information (ICILS), les élèves flamands en huitième année figurent parmi les meilleurs élèves de l'UE, 36 % n'atteignaient pas le niveau de compétence de référence (UE: 43 %). Les filles obtiennent des résultats supérieurs aux garçons en matière d'habileté numérique, et des différences importantes sont observées entre les élèves sur la base de l'éducation parentale²³³. Des enseignants qualifiés sont essentiels au développement des compétences numériques. Une étude approfondie de l'éducation numérique en Flandre²³⁴ montre des progrès en ce qui concerne l'utilisation des TIC et les compétences des élèves et des enseignants dans ce domaine, mais met également en exergue la nécessité de poursuivre la professionnalisation des enseignants.

La pénurie d'enseignants peut avoir une incidence sur la réussite des élèves, y compris dans les domaines des STIM et dans le domaine technique. Les données disponibles montrent une corrélation entre le nombre de postes de remplacement non pourvus dans les écoles et les résultats des élèves²³⁵. Toutefois, dans l'ensemble de la Belgique, trouver des remplaçants qualifiés pour les enseignants absents au cours de l'année scolaire constitue un défi. En Flandre, les offres d'emploi publiées par l'agence de l'emploi ont atteint un niveau record en 2024. Les enseignants de l'enseignement secondaire de français, de mathématiques et des matières techniques restent classés parmi les professions qui connaissent des goulets d'étranglement²³⁶. Dans la Communauté française, la proportion d'enseignants non qualifiés a diminué dans les domaines de la philosophie et de

la citoyenneté, des mathématiques, des sciences et des langues entre 2022 et 2023, mais il reste difficile de recruter des enseignants qualifiés dans les matières techniques²³⁷. La réforme de la formation initiale des enseignants n'a pas encore eu d'effet.

Les cursus d'enseignement et de formation professionnels (EFP) sont bien développés et les jeunes diplômés sont facilement employés, malgré un niveau élevé de ségrégation socio-économique. 80 % des personnes âgées de 20 à 34 ans ayant suivi un enseignement professionnel de niveau moyen avaient un emploi en 2024, contre 72,8 % pour les personnes ayant suivi un enseignement général de niveau moyen, ce qui indique que le choix de l'enseignement professionnel peut s'avérer payant. L'expérience du travail au cours de l'EFP est néanmoins moins répandue que dans l'UE en moyenne (48,8 %, contre 65,3 % en 2024), même si cette expérience contribue à garantir la capacité future d'adaptation des étudiants au monde du travail. 57,3 % des étudiants de l'enseignement de niveau moyen sont inscrits dans un programme d'EFP (UE: 52,4 % en 2024). Toutefois, les étudiants issus de milieux socio-économiques défavorisés sont trois fois plus susceptibles de s'inscrire à ces programmes que leurs pairs plus favorisés, ce qui est beaucoup plus que dans d'autres pays de l'UE (PISA 2022). En 2023, 27,7 % des étudiants de l'EFP de niveau moyen étaient inscrits dans des matières STIM, ce qui est inférieur à la moyenne de l'UE (36,3 %). Tant la Communauté flamande que la Communauté française mettent en œuvre des plans d'EFP. La Flandre a investi dans une meilleure connexion entre les établissements d'enseignement et les besoins du marché du travail. Il s'agit notamment d'une utilisation accrue des techniques de réalité élargie et de la promotion de la formation par le travail, avec des primes pour les demandeurs d'emploi de longue durée qui se forment à des professions touchées par des goulets d'étranglement. La Communauté française a renforcé les possibilités de formation en alternance, notamment au moyen de primes liées à une subvention. Malgré des efforts spécifiques, l'évaluation du programme flamand dans le domaine des STIM a montré que peu de progrès

²³³ Commission européenne: Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture, International Computer and Information Literacy Study (ICILS) in Europe, 2023 – Main findings and educational policy implications, Office des publications de l'Union européenne, 2024.

²³⁴ (2024). MICTIVO-4. Monitoring voor ICT-integratie in het Vlaamse onderwijs 2023. Eindrapport van overheidsopdracht: Meting ICT-integratie in het Vlaamse onderwijs (MICTIVO). Profacts.

²³⁵ Gambi, L. et De Witte, K. (2023). The uphill battle: The amplifying effects of negative trends in test scores, COVID-19 school closures and teacher shortages,

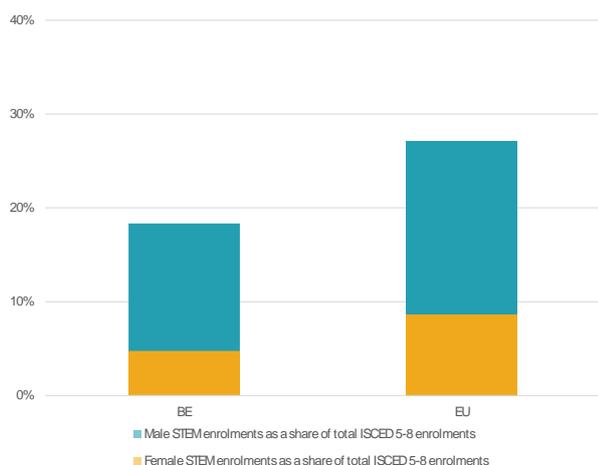
²³⁶ Commissie van Wijzen (2024). PRIORITY FOR PROFESSIONALISM Contemporary personnel policy with competent teachers, powerful schools and strong school boards.

²³⁷ Fédération Wallonie-Bruxelles, Les indicateurs de l'enseignement 2023.

avaient été accomplis dans l'augmentation de la participation aux matières STIM dans l'EPF.

Les réformes de l'enseignement supérieur visent une meilleure orientation des étudiants. La proportion de jeunes âgés de 25 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur se maintient à un niveau élevé (50,7 % en 2024, contre 44,2 % dans l'UE), mais les taux d'achèvement des études sont inférieurs à ceux des autres pays de l'UE²³⁸. Des mesures, telles que le décret Paysage de la Communauté française et le fonds de promotion de l'enseignement supérieur en Communauté flamande, visent à augmenter les taux de réussite dans les études et à fournir une meilleure orientation aux étudiants. Toutefois, leur efficacité doit faire l'objet d'une évaluation plus approfondie afin de réduire les taux d'abandon scolaire et les retards dans les études.

Graphique A12.1: **Part des étudiants inscrits aux programmes STIM par rapport au total des étudiants de l'enseignement supérieur (CITE 5-8), par sexe, 2022 (%)**



Source: Eurostat: educ_uae_enrt03.

Malgré des politiques ciblées, la faible proportion de diplômés en STIM entrave les efforts visant à remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans ces domaines.

L'augmentation de la proportion de spécialistes des STIM hautement qualifiés dans la main-d'œuvre entraînerait un gain de productivité notable d'environ 20 % pour une entreprise typique, dépassant de loin les avantages de l'embauche d'un plus grand nombre de travailleurs peu qualifiés dans le domaine des STIM ou de

travailleurs hautement qualifiés mais pas dans le domaine des STIM²³⁹. En 2022, la proportion d'étudiants inscrits dans des programmes STIM par rapport au nombre total d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur était la troisième plus faible de l'UE (18,3 %, contre 27,1 %). La part des étudiants inscrits dans des programmes portant sur les TIC était également inférieure à la moyenne de l'UE (4,1 %, contre 5,2 %). Surtout, la proportion de femmes parmi l'ensemble des étudiants inscrits dans des programmes portant sur les TIC était la plus faible de l'UE (13,2 %, contre 20,2 %). Compte tenu du taux généralement élevé de diplômés de l'enseignement supérieur et de la proportion supérieure à la moyenne des meilleurs élèves en mathématiques (PISA 2022), les raisons sous-jacentes pourraient être liées à la motivation des étudiants et à l'orientation professionnelle. En Wallonie, les raisons pour lesquelles les jeunes sont dissuadés de choisir des programmes d'études et des carrières dans le domaine des STIM sont liées: i) à la faible confiance en soi en ce qui concerne la maîtrise des matières scientifiques; ii) à une préférence pour les professions ne nécessitant pas d'importants investissements en ce qui concerne les études; et iii) à la perception des conditions de travail dans ces professions²⁴⁰. Le programme STIM en Flandre fixe des objectifs visant à accroître le nombre d'étudiants dans les matières STIM de l'enseignement secondaire et l'efficacité des études supérieures dans les STIM. Les académies des STIM (dispensant des activités périscolaires) ont jusqu'à présent une certaine incidence positive sur l'intention des filles de poursuivre leurs études et de mener une carrière dans le domaine des STIM²⁴¹. Les mesures prises par les pouvoirs publics ont été plus lentes dans la Communauté française: seuls des projets de stratégie ont été annoncés.

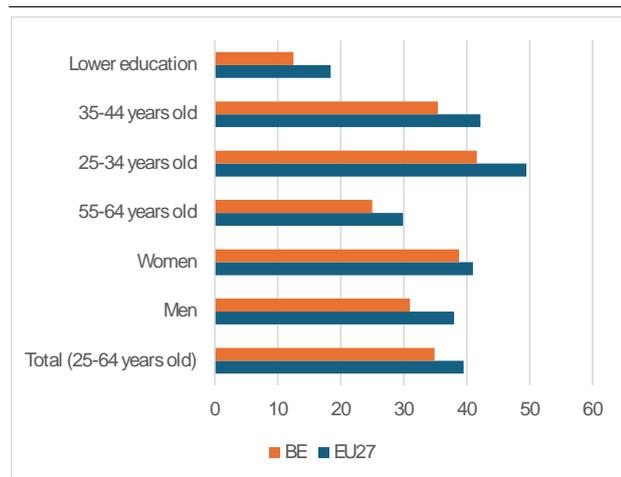
²³⁹ Bijmens, G. et Dhyne, E., The return on human (STEM) capital in Belgium, documents de travail de l'OCDE sur la productivité, 2021-2026, Éditions OCDE, Paris.

²⁴⁰ Bouchat, Pierre, *et al.* (2020), Les déterminants de l'attrait pour les études et les métiers scientifiques et techniques chez les 12-25 ans, rapport de recherche, UCLouvain.

²⁴¹ Blondeel, A. et Coussemont, S. (2022): STEM academies exploratory impact study research report.

²³⁸ Rapport de suivi de l'éducation et de la formation, 2024.

Graphique A12.2: **Participation des adultes à l'apprentissage au cours des 12 derniers mois**



Source: EEA 2022 (hors formation «sur le tas» encadrée).

Le renforcement de l'apprentissage tout au long de la vie, en particulier chez les personnes peu qualifiées, est essentiel au maintien de la compétitivité de la Belgique.

Des pénuries élevées dans le domaine des TIC et des STIM entravent les performances économiques, étant donné que le système éducatif à lui seul ne répond pas pleinement aux besoins du marché du travail. L'inadéquation des compétences²⁴² reste également parmi les plus élevées de l'UE en 2024 (25,6 %, contre 19,2 % au niveau de l'UE). La Belgique s'est fixé pour objectif d'atteindre une participation de 60,9 % d'adultes à la formation d'ici à 2030. Or, ce taux a reculé, passant de 39,4 % en 2016 à 34,9 % en 2022, ce qui est inférieur à la moyenne de l'UE (39,5 %) ²⁴³. Les hommes et les groupes d'âge les plus âgés, mais en particulier les adultes âgés de 55 à 64 ans, participent moins à l'éducation et à la formation des adultes que la moyenne de l'UE (voir graphique 2). Plus inquiétant encore, le taux de participation des personnes ayant le niveau d'éducation scolaire le plus bas n'est que de 12,5 % (contre 18,4 % dans l'UE). Le perfectionnement et la reconversion ciblés des adultes sont essentiels pour améliorer les résultats sur le marché du travail et favoriser la

²⁴² L'indicateur d'inadéquation macroéconomique des compétences mesure la dispersion des taux d'emploi entre les groupes de compétences (en fonction des niveaux de qualification, CITE 0-2 correspondant à un niveau «faible» de qualification, 3-4 à un niveau «moyen» et 5-7 à un niveau «élevé»).

²⁴³ Hors formation «sur le tas» encadrée, conformément à la méthodologie convenue pour le suivi de la réalisation de l'objectif de 2030, tranche d'âge allant de 25 à 64 ans.

compétitivité. Les initiatives prises aux niveaux des entités fédérales et fédérées pour créer des droits d'apprentissage individuels portables devraient être renforcées afin de garantir que les travailleurs et les non-travailleurs puissent participer au perfectionnement et à la reconversion professionnels en fonction des besoins du marché du travail.

La transition écologique nécessite d'importants efforts de perfectionnement et de reconversion professionnels.

Des niveaux élevés de pénuries ont été signalés en 2024 dans le secteur de la construction et dans le secteur de la fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, tous deux essentiels à la transition écologique, ainsi que dans des professions spécifiques telles que les postes de technicien en génie civil, d'inspecteur en matière d'environnement et de santé au travail et de jardinier/d'horticulteur²⁴⁴. Les possibilités offertes dans le secteur de la transition écologique sont importantes, mais le secteur des biens et services environnementaux ne représentait que 1,8 % de l'emploi total en 2022, soit bien moins que la moyenne de l'UE (3,3 %). En revanche, en 2023, 3,0 % de la main-d'œuvre travaillait dans des industries énergivores, qui sont plus susceptibles d'être touchées par la transition écologique. Dans le même temps, 40 % des salariés belges estiment ne pas avoir les compétences requises pour participer à cette transition (UE: 38 %) ²⁴⁵. En l'absence d'investissements adéquats dans les compétences critiques et dans les programmes ciblés de reconversion professionnelle, en particulier pour les personnes les plus touchées, la Belgique risque de ralentir le rythme de sa transition écologique. Le plan pour la reprise et la résilience (PRR) donne la priorité aux politiques de transition écologique, y compris les initiatives de perfectionnement et de reconversion professionnels, et les gouvernements régionaux ont lancé des stratégies pour favoriser ce changement. La stratégie flamande en matière de compétences écologiques vise à positionner la région en tant que chef de file de l'UE en matière d'innovation verte, tandis que le plan wallon «Des compétences pour la vie» pour la période 2025-2035 définit la transition écologique comme une priorité stratégique.

²⁴⁴ Autorité européenne du travail (2025), Rapport EURES sur les pénuries et les excédents de main-d'œuvre 2024.

²⁴⁵ Eurobaromètre SP527 (2022).

ANNEXE 13: TABLEAU DE BORD SOCIAL

Tableau A13.1: Tableau de bord social pour la Belgique

Equal opportunities and access to the labour market	Adult participation in learning (during the last 12 months, excl. guided on the job training, % of the population aged 25-64, 2022)	34.9				
	Early leavers from education and training (% of the population aged 18-24, 2024)	7.0				
	Share of individuals who have basic or above basic overall digital skills (% of the population aged 16-74, 2023)	59.4				
	Young people not in employment, education or training (% of the population aged 15-29, 2024)	9.9				
	Gender employment gap (percentage points, population aged 20-64, 2024)	8.0				
	Income quintile ratio (S80/S20, 2024)	3.45				
Dynamic labour markets and fair working conditions	Employment rate (% of the population aged 20-64, 2024)	72.3				
	Unemployment rate (% of the active population aged 15-74, 2024)	5.7				
	Long term unemployment (% of the active population aged 15-74, 2024)	2.0				
	Gross disposable household income (GDHI) per capita growth (index, 2008=100, 2023)	106.1				
Social protection and inclusion	At risk of poverty or social exclusion (AROPE) rate (% of the total population, 2024)	18.2				
	At risk of poverty or social exclusion (AROPE) rate for children (% of the population aged 0-17, 2024)	20.2				
	Impact of social transfers (other than pensions) on poverty reduction (% reduction of AROP, 2024)	52.7				
	Disability employment gap (percentage points, population aged 20-64, 2024)	33.5				
	Housing cost overburden (% of the total population, 2024)	6.8				
	Children aged less than 3 years in formal childcare (% of the under 3-years-old population, 2024)	52.2				
	Self-reported unmet need for medical care (% of the population aged 16+, 2024)	1.4				
Critical situation	To watch	Weak but improving	Good but to monitor	On average	Better than average	Best performers

(1) Mise à jour: 5 mai 2025. Les États membres sont classés sur la base du tableau de bord social d'après une méthode convenue avec le Comité de l'emploi et le Comité de la protection sociale. Veuillez consulter l'annexe du rapport conjoint sur l'emploi 2025 pour en savoir plus sur cette méthode (<https://employment-social-affairs.ec.europa.eu/joint-employment-report-2025-0>).

Source: Eurostat.

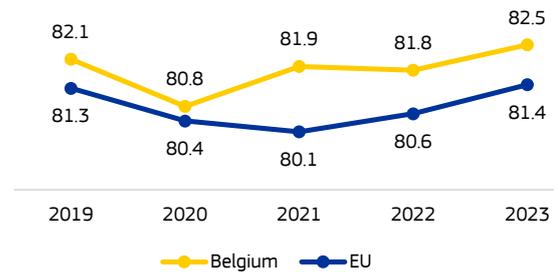


Le système de santé belge est confronté à des défis qu'il convient de relever pour permettre à la Belgique d'améliorer la santé de sa population et l'équité sociale, tout en stimulant la compétitivité de son économie.

La Belgique a une approche fragmentée de l'organisation des soins entre soins primaires et secondaires. D'importantes disparités, parmi les plus élevées de l'UE, existent dans l'accès aux soins de santé entre les groupes de revenus. En 2022, la part des dépenses non remboursées a augmenté et représentait plus de 20 % du total des dépenses de santé en Belgique. La pénurie croissante de professionnels de la santé, en particulier de médecins, suscite des inquiétudes quant à l'accessibilité des services dans un contexte de demande croissante.

L'espérance de vie à la naissance en Belgique a rebondi au-dessus de son niveau d'avant la COVID-19 et était légèrement supérieure à la moyenne de l'UE en 2023. Il existe des disparités entre l'état de santé des hommes et celui des femmes. Les femmes peuvent espérer vivre 4,1 ans de plus que les hommes, mais moins de temps en bonne santé, soit environ neuf mois de moins que les hommes. La mortalité évitable grâce aux traitements, qui n'a cessé de reculer au cours de la dernière décennie, est l'une des plus faibles de l'UE, ce qui témoigne de l'efficacité du système de santé (voir tableau A11.2). Les maladies de l'appareil circulatoire (maladies cardiovasculaires) et le cancer sont les principales causes de décès. La Belgique participe à plusieurs actions conjointes financées par EU4Health, qui visent à réduire la charge que représentent les maladies cardiovasculaires, le cancer, le diabète et les maladies respiratoires. Le taux national de suicide était supérieur à la moyenne de l'UE en 2021, mais n'a cessé de diminuer depuis 2012.

Graphique A14.1: **Espérance de vie à la naissance, en années**



Source: Eurostat (demo_mlexpec).

La fourniture de soins de santé en Belgique reste fortement centrée sur les services hospitaliers malgré les efforts récents visant à renforcer les soins primaires et intégrés, y compris le protocole d'accord sur le plan interfédéral pour des soins et des programmes intégrés pour les femmes enceintes, les groupes vulnérables et l'obésité infantile. En 2022, les dépenses de santé par personne en Belgique (ajustées pour tenir compte des différences de pouvoir d'achat) dépassaient la moyenne de l'UE. En particulier, les dépenses consacrées aux soins hospitaliers étaient supérieures à la moyenne de l'UE, tandis que les dépenses consacrées aux services ambulatoires, aux produits pharmaceutiques de détail et aux dispositifs médicaux étaient inférieures. La part publique des dépenses de santé en Belgique est inférieure à la moyenne de l'UE et a légèrement diminué en 2022 (72,12 % des dépenses courantes, contre une moyenne de l'UE de 81,30 %). En outre, les paiements directs de soins de santé en Belgique ont augmenté pour atteindre 20,1 % du total des dépenses de santé en 2022, dépassant ainsi la moyenne de l'UE (14,3 %).

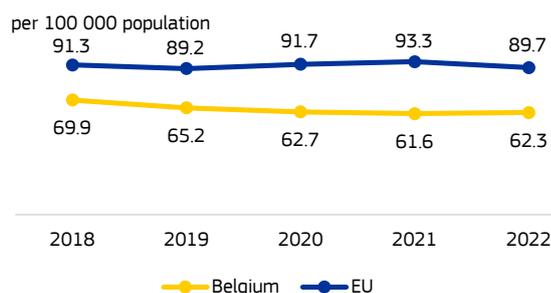
Tableau A14.1: Principaux indicateurs de santé

	2019	2020	2021	2022	2023	EU average* (latest year)
Cancer mortality per 100 000 population	229.3	223.2	220.1	218.2	n.a.	234.7 (2022)
Mortality due to circulatory diseases per 100 000 population	229.0	217.9	217.0	221.6	n.a.	336.4 (2022)
Current expenditure on health, purchasing power standards, per capita	3 827	3 872	4 181	4 339	n.a.	3 684.6 (2022)
Public share of health expenditure, % of current health expenditure	75.2	78.1	76.6	75.1	n.a.	81.3 (2022)
Spending on prevention, % of current health expenditure	1.6	2.1	3.1	2.5	n.a.	5.5 (2022)
Available hospital beds per 100 000 population**	416	412	408	404	n.a.	444 (2022)
Doctors per 1 000 population*	3.4	3.5	3.5	3.6	n.a.	4.2 (2022)*
Nurses per 1 000 population*	n.a.	n.a.	11.6	n.a.	n.a.	7.6 (2022)*
Mortality at working age (20-64 years), % of total mortality	14.3	12.9	14.2	13.4	13.2	14.3 (2023)
Number of patents (pharma / biotech / medical technology)	228	194	163	130	163	29 (2023)**
Total consumption of antibacterials for systemic use, daily defined dose per 1 000 inhabitants****	21.4	16.7	17.4	20.4	20.6	20.0 (2023)

* La moyenne de l'UE est pondérée pour tous les indicateurs, sauf pour les médecins et les infirmiers pour 1 000 habitants, pour lesquels la moyenne simple de l'UE est utilisée sur la base des données de 2022 (ou des dernières données de 2021), hormis pour le Luxembourg (2017). Les données sur la densité de médecins concernent les médecins en exercice dans tous les pays sauf la Grèce, le Portugal (médecins autorisés à exercer) et la Slovaquie (médecins professionnellement actifs). Densité des infirmiers: les données concernent les infirmiers en exercice (qualification reconnue par l'UE) dans la plupart des pays, à l'exception de la France et de la Slovaquie (infirmiers professionnellement actifs) et de la Grèce (infirmiers travaillant dans les hôpitaux uniquement). ** Les «lits d'hôpital disponibles» couvrent les soins somatiques et non les soins psychiatriques. *** La médiane de l'UE est utilisée pour les brevets.

Source: Base de données d'Eurostat; Office européen des brevets. **** Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) pour 2023.

Graphique A14.2: Mortalité évitable grâce aux traitements



Taux de mortalité standardisé en fonction de l'âge
(mortalité qui pourrait être évitée grâce à des soins de santé de qualité optimale)

Source: Eurostat (hlth_cd_apr).

En ce qui concerne la santé publique, le soutien à la prévention est relativement modeste. Alors que le taux de mortalité évitable grâce à la prévention en Belgique est inférieur à la moyenne de l'UE, la part des dépenses consacrées à la prévention s'élevait à 2,5 % du total des dépenses publiques consacrées à la santé en 2022, soit moins de la moitié de la moyenne de l'UE (5,5 %). La couverture vaccinale avec les doses recommandées pour la rougeole était inférieure à la moyenne de l'UE en 2023 et des foyers de rougeole ont été signalés en Belgique tant en 2023 qu'en 2024²⁴⁶. La population belge

affiche un niveau relativement élevé de consommation de fruits et légumes. La consommation d'alcool a diminué et le taux de tabagisme est inférieur à la moyenne de l'UE²⁴⁷. Toutefois, l'utilisation régulière de produits de vapotage, y compris chez les jeunes adultes (âgés de 15 à 24 ans), est supérieure à la moyenne de l'UE. En 2024, la Belgique a introduit des mesures visant à réduire la consommation de tabac, notamment en étendant les interdictions de fumer à l'extérieur des lieux publics dès décembre 2024 et en interdisant la mise en évidence de produits du tabac dans les points de vente à partir d'avril 2025.

La Belgique est confrontée à un accès inégal aux services. Alors que la proportion globale de la population déclarant des besoins médicaux non satisfaits en 2023 était inférieure à la moyenne de l'UE, en particulier parmi les personnes ayant déclaré avoir des besoins médicaux, l'écart entre les personnes en dessous et au-dessus du seuil de pauvreté (correspondant à 60 % du revenu équivalent médian) déclarant des besoins non satisfaits est plus élevé en Belgique que la moyenne de l'UE. Toutefois, la Belgique a investi environ 30 millions d'EUR provenant du Fonds social européen plus (FSE+) dans l'amélioration de l'accessibilité, de la qualité et de la résilience du système de santé.

²⁴⁶ OCDE/Commission européenne (2024), [Panorama de la santé: Europe 2024 – cycle sur l'état de la santé dans l'UE](#), p. 160 et 161.

²⁴⁷ [Panorama de la santé: Europe 2024](#), chapitre 4.

Les pénuries de professionnels de santé nuisent à l'accessibilité des services de santé.

En Belgique, les médecins généralistes ne jouent pas un rôle de contrôleur, ce qui signifie que les individus peuvent accéder directement à des soins spécialisés sans prescription. En outre, en raison de la demande croissante et des ressources limitées, les médecins généralistes refusent de plus en plus de prendre de nouveaux patients, aggravant les longs délais d'attente – qui peuvent atteindre plusieurs mois – et compliquent la fourniture de services en temps utile (soins de santé mentale, par exemple). Le nombre de médecins en exercice (3,5) pour 1 000 habitants en Belgique en 2022 était inférieur à la moyenne de l'UE (4,1). L'amélioration de l'attractivité des professions de la santé a été un domaine prioritaire en 2024, avec la création de nouveaux rôles et profils pour soutenir les infirmiers et les médecins généralistes. Un arrêté royal de septembre 2023, modifié en avril 2024, a défini les services infirmiers qui peuvent être fournis par un assistant en soins infirmiers, ainsi que les conditions d'exercice des prestations des assistants en soins infirmiers. En avril 2024, deux arrêtés royaux ont également fixé les activités cliniques et les actes médicaux que les infirmiers de pratique avancée peuvent exercer, ainsi que les critères d'obtention de la reconnaissance en tant qu'infirmier de pratique avancée. Pour soutenir les médecins généralistes, le titre d'assistant de pratique a également été reconnu en mai 2024. Ces professionnels paramédicaux assistent, sous leur supervision, les médecins généralistes dans leurs tâches administratives ainsi que pour certaines tâches d'assistance technique (telles que le prélèvement d'échantillons pour le laboratoire ou l'enregistrement du poids de patients).

Le système de santé belge a le potentiel de stimuler l'innovation et de favoriser le développement industriel dans le secteur médical de l'UE.

La Belgique fait état d'une augmentation des dépenses publiques consacrées à la recherche et au développement dans le domaine de la santé, qui se reflète dans les 163 brevets européens délivrés en 2023 dans les domaines combinés des produits pharmaceutiques, des biotechnologies et des technologies médicales²⁴⁸ (voir annexe 3). La Belgique fait partie des pays de l'UE où le nombre

d'essais cliniques est relativement élevé²⁴⁹. Le plan belge pour la reprise et la résilience comprend des investissements soutenant l'innovation par la recherche et le développement dans le secteur de la santé, y compris la médecine nucléaire pour le traitement du cancer.

La Belgique peut déjà se prévaloir d'une bonne pénétration des plateformes de santé en ligne et de la transformation numérique globale de son système de santé.

La proportion de personnes accédant à leurs dossiers médicaux personnels en ligne et/ou utilisant des services de santé en ligne (hors téléphone) au lieu de consultations en personne a augmenté en 2022 par rapport à 2020. Des investissements importants au titre du plan pour la reprise et la résilience visent à stimuler davantage la transformation numérique du secteur des soins de santé en Belgique. Les investissements dans la santé numérique et dans les données concernant la santé ont pour objectif le développement d'ensembles de soins standardisés pour la collecte et le stockage des données des patients, l'extension du système d'ordonnance électronique, la création d'un système de suivi intégré pour la consommation de médicaments, la mise en œuvre des téléconsultations et la fourniture d'outils numériques pour les équipes de soins intégrés, entre autres. La Belgique a adopté une législation visant à mettre en place une autorité des données de santé, conformément à la proposition de la Commission européenne relative à un espace européen des données de santé.

²⁴⁸ Office européen des brevets, [données à télécharger | epo.org](#).

²⁴⁹ EMA (2024), [Monitoring the European clinical trials environment](#), p. 9.

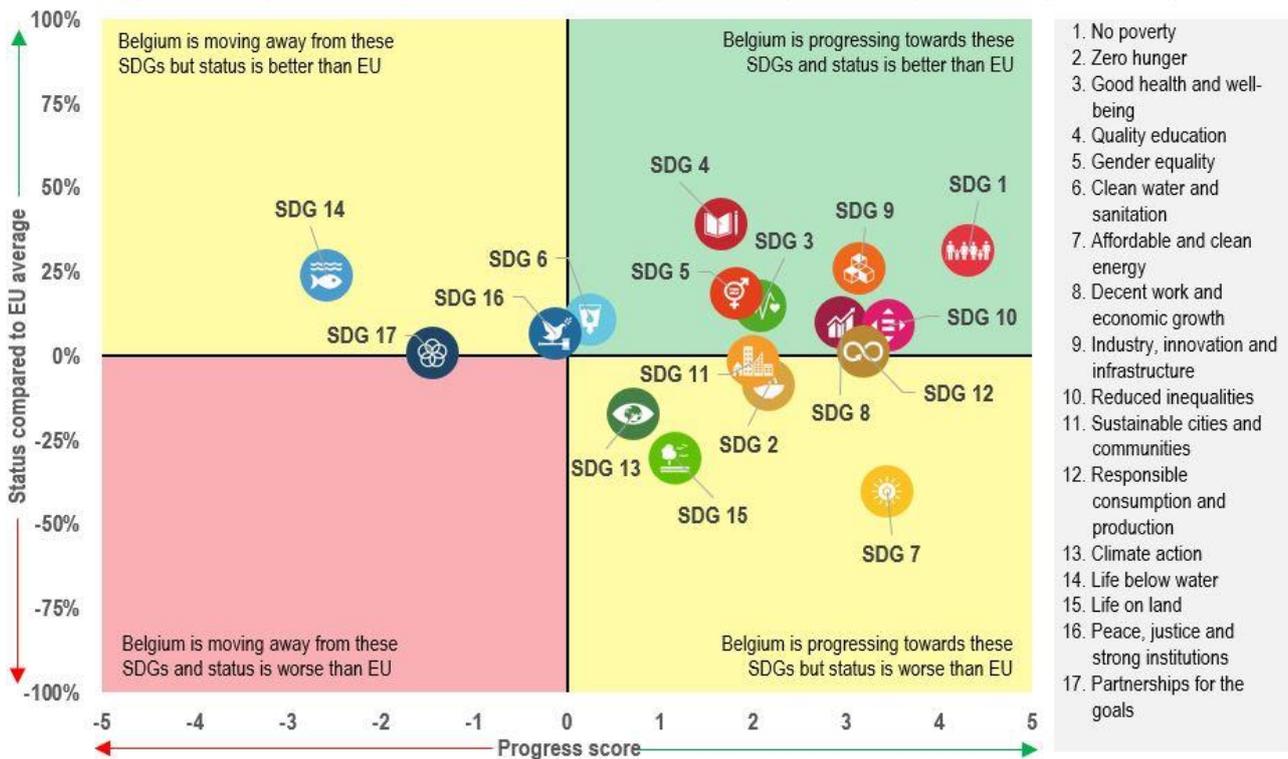


La présente annexe évalue les progrès accomplis par la Belgique dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) sous l'angle de la compétitivité, de la durabilité, de l'équité sociale et de la stabilité macroéconomique. Les 17 ODD et leurs indicateurs connexes fournissent un cadre stratégique au titre du programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies. Les buts poursuivis sont de mettre fin à toutes les formes de pauvreté, de combattre les inégalités et de lutter contre le changement climatique et la crise environnementale, tout en s'assurant que personne ne soit laissé pour compte. L'UE et ses États membres se sont engagés à mettre en œuvre cet accord-cadre mondial historique et à jouer un rôle actif pour avancer autant que possible dans l'accomplissement des ODD. Le graphique ci-dessous est fondé sur l'ensemble d'indicateurs

ODD de l'Union européenne développés pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des ODD dans l'UE.

La Belgique obtient de bons résultats et progresse pour tous les ODD relatifs à la compétitivité (ODD 4, 8 et 9). Le pays obtient de très bons résultats en particulier pour l'innovation, avec une intensité des dépenses de R&D de 3,3 % du PIB en 2023, bien au-dessus de la moyenne de l'UE (2,2 %). La part des ménages disposant d'une connexion internet haut débit en 2023 (96,0 %) est à présent supérieure à la moyenne de l'UE (78,8 %). Les résultats de la Belgique en ce qui concerne les indicateurs en matière d'éducation sont globalement bons, bien que des préoccupations subsistent quant aux fortes inégalités dans les résultats scolaires liées au statut socio-économique des élèves. La proportion des adultes possédant au moins des

Graphique A15.1: Progrès accomplis dans la réalisation des ODD en Belgique



Pour des ensembles de données détaillés sur les différents ODD, voir le rapport annuel d'Eurostat [«Développement durable dans l'Union européenne»](#); pour plus de détails concernant les données exhaustives par pays sur les progrès à court terme des États membres: [Principales constatations – Indicateurs de développement durable - Eurostat \(europa.eu\)](#). Un statut élevé ne signifie pas qu'un pays est sur le point d'atteindre un ODD spécifique, mais indique qu'il obtient des résultats supérieurs à la moyenne de l'UE. Le score de progrès est une mesure absolue fondée sur les évolutions des indicateurs au cours des cinq dernières années. Le calcul ne tient pas compte des valeurs cibles, car la plupart des objectifs stratégiques de l'UE ne sont valables qu'au niveau agrégé de l'UE. Toutes les données n'étant pas disponibles pour chaque objectif, les 17 ODD ne sont pas tous abordés pour chaque pays.

Source: Eurostat, dernière mise à jour: 28 avril 2025. Les données se rapportent principalement à la période 2018-2023 ou 2019-2024. Les données relatives aux ODD peuvent varier dans l'ensemble du rapport et de ses annexes en raison de dates butoirs différentes.

compétences numériques élémentaires était supérieure à la moyenne de l'UE en 2023, à 59,4 % (55,6 % pour l'UE). Toutefois, le pays est encore confronté à des difficultés de taille pour améliorer les compétences numériques. Le plan pour la reprise et la résilience (PRR) prévoit d'importants investissements visant à améliorer les infrastructures et les équipements numériques dans les écoles.

Si la Belgique progresse pour presque tous les ODD liés à la *durabilité*, elle perd du terrain en ce qui concerne l'ODD 14 (Vie aquatique) et doit rattraper son retard par rapport à la moyenne de l'UE en ce qui concerne les ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), 15 (Vie terrestre), 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et 11 (Villes et communautés durables). La Belgique a accompli des progrès relatifs concernant les indicateurs de consommation d'énergie, y compris la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie (ODD 7), qui a augmenté pour passer de 9,1 % en 2017 à 14,7 % en 2023. Celle-ci reste cependant inférieure à la moyenne de l'UE (24,6 % en 2023). La consommation finale d'énergie des ménages par habitant (ODD 7) est passée de 704 kilos d'équivalent pétrole en 2018 à 591 en 2023, mais reste supérieure à la moyenne de l'UE (511 kilos en 2023). Le PRR de la Belgique comprend des mesures visant à soutenir le remplacement des combustibles fossiles, en particulier pour la rénovation énergétique des bâtiments, la décarbonation de la production industrielle et les transports durables. Les émissions provenant de l'agriculture (ammoniac, nitrates) sont supérieures à la moyenne de l'UE (ODD 2 et 6), tout comme c'est le cas pour l'indicateur relatif à la présence de phosphate dans les cours d'eau (ODD 6). Concernant l'ODD 12, le taux d'utilisation de matières contribuant à l'économie circulaire a baissé, passant de 20,6 % en 2018 à 19,7 % en 2023, restant néanmoins bien au-dessus de la moyenne de l'UE (11,8 %).

La Belgique obtient de bons résultats ou s'améliore pour tous les ODD en lien avec l'équité sociale (ODD 1, 3, 4, 5, 7, 8 et 10). Le pays obtient de bons résultats en matière de lutte contre la pauvreté et de croissance inclusive (ODD 1 et 8), ce qui reflète l'impact redistributif important du système de prélèvements et de

prestations. La part des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est tombée à 18,6 % en 2023, en dessous de la moyenne de l'UE de 21,3 %. La Belgique a réalisé des progrès pour divers indicateurs liés à l'emploi, notamment le taux de chômage de longue durée (2,6 % en 2018, contre 2,0 % en 2024) et le nombre de jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation (11,4 % en 2018, 9,9 % en 2024). Plusieurs mesures prévues par le PRR visent à lutter davantage contre le chômage, notamment en améliorant la formation et l'apprentissage tout au long de la vie. Toutefois, malgré ces mesures, le taux d'emploi reste bien en deçà de l'objectif national pour 2030, étant freiné par un faible taux d'activité (voir l'annexe 14). La participation au marché du travail reste faible, en particulier pour les groupes vulnérables, tels que les adultes ayant un faible niveau de formation, les personnes issues de l'immigration et les personnes en situation de handicap. La Belgique doit rattraper son retard par rapport à la moyenne de l'UE en matière d'énergie propre et abordable (ODD 7), y compris en ce qui concerne la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie, qui était de 14,7 % en 2023, bien en dessous de la moyenne de l'UE (24,6 %). Toutefois, la proportion de la population incapable de chauffer convenablement son logement est inférieure à la moyenne de l'UE (6 % en 2023; moyenne de l'UE: 10,6 %).

En ce qui concerne la *stabilité macroéconomique*, la Belgique obtient de bons résultats et s'améliore en ce qui concerne l'ODD 8 relatif au travail décent et à la croissance économique, tandis qu'elle s'éloigne de la réalisation de l'ODD 16 (Paix, justice et institutions fortes) et de l'ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs). La Belgique obtient de relativement bons résultats en ce qui concerne la qualité de ses institutions (ODD 16), en particulier pour ce qui est de l'accès à la justice, mais de moins bons résultats que la moyenne en ce qui concerne la paix et la sécurité des personnes. La perception de la population relative à l'indépendance du système judiciaire s'est détériorée, passant de 64 % en 2018 à 61 % en 2024, mais était nettement supérieure à la moyenne de l'UE (52 %) en 2024. La Belgique obtient de meilleurs résultats que la moyenne de l'UE en ce qui concerne la plupart des indicateurs liés à l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique), à l'exception du taux d'emploi, qui était de 72,3 % en 2024, en dessous

de la moyenne de l'UE (75,8 %), et du taux de chômage de longue durée, qui, à 2 %, était légèrement plus élevé que la moyenne de l'UE, de 1,9 % en 2024.

Comme les ODD forment un cadre général, tous les liens avec les ODD pertinents sont expliqués ou

représentés par des icônes dans les autres annexes.



La Belgique est confrontée à des défis structurels dans un large éventail de domaines stratégiques, recensés dans les recommandations par pays adressées à la Belgique dans le cadre du Semestre européen. Ces recommandations concernent, entre autres, la politique fiscale, le système de retraite, les soins de longue durée, les politiques visant à aider les personnes à trouver un emploi ou à rester en activité, les compétences et l'éducation, les limitations à la concurrence, l'environnement des entreprises, l'énergie et les transports.

La Commission a évalué les recommandations par pays 2019-2024 au regard l'action des pouvoirs publics belges menée à ce jour, ainsi que des engagements qu'ils ont pris dans le plan pour la reprise et la résilience (PRR). À ce stade, la Belgique a réalisé au moins «certains progrès» à l'égard de 75 % des recommandations par pays²⁵⁰) et des «progrès limités» à l'égard de 22 % d'entre elles (tableau A16.2).

Les instruments de financement de l'UE fournissent des ressources considérables à la Belgique en soutenant les investissements et les réformes structurelles visant à accroître la compétitivité, la durabilité environnementale et l'équité sociale, tout en contribuant à relever les défis recensés dans les recommandations par pays. Outre le financement de 5,3 milliards d'EUR provenant de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) pour la période 2021-2026, la Belgique reçoit des fonds au titre de la politique de cohésion de l'UE²⁵¹ d'un montant de 2,5 milliards d'EUR (soit un montant de 5,7 milliards d'EUR avec le cofinancement national) pour la période 2021-2027²⁵² afin de stimuler la compétitivité et la

croissance régionales. Combinés, ces deux instruments représentent un financement égal à environ 1,3 % du PIB de 2024²⁵³. La contribution de ces instruments à différents objectifs stratégiques est présentée dans les graphiques A16.1 et A16.2. Ce soutien substantiel vient s'ajouter au financement accordé à la Belgique au titre du cadre financier pluriannuel 2014-2020, qui a financé des projets jusqu'en 2023 et a eu des effets positifs considérables sur l'économie et sur la société belge. La sélection des projets dans le cadre des programmes de la politique de cohésion 2021-2027 s'est accélérée et se trouve à un stade avancé.

Le PRR belge contient 119 investissements et 40 réformes visant à stimuler une croissance durable, à accélérer la transition vers une économie à plus faible intensité de carbone, à maximiser les retombées positives de la transformation numérique et à garantir la cohésion sociale. Un an avant la fin de la période couverte par la FRR, la mise en œuvre a pris du retard, 46,5 % seulement des fonds ayant été décaissés. À l'heure actuelle, la Belgique a atteint 28,3 % des jalons et cibles figurant dans son PRR²⁵⁴. Des efforts considérables sont nécessaires pour garantir l'achèvement de toutes les mesures du PRR d'ici au 31 août 2026. Le renforcement des capacités administratives et l'amélioration de la détection et de la résorption en temps utile des retards potentiels favoriseraient la mise en œuvre effective du plan.

La Belgique bénéficie également d'un financement au titre de plusieurs autres instruments de l'UE, y compris ceux énumérés dans le tableau A16.1. Plus particulièrement, la politique agricole commune (PAC) fournit à la Belgique une contribution de l'UE de 3,3 milliards d'EUR au titre du plan stratégique relevant de la PAC pour la période 2023-2027²⁵⁵.

²⁵⁰ 7 % des recommandations par pays pour la période 2019-2024 ont été intégralement mises en œuvre, 5 % ont été mises en œuvre dans une large mesure et certains progrès ont été accomplis pour 63 % des recommandations.

²⁵¹ Pour la période 2021-2027, les fonds de la politique de cohésion comprennent le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen plus et le Fonds pour une transition juste. Les informations sur la politique de cohésion figurant dans la présente annexe sont fondées sur les programmes adoptés avant la date butoir du 5 mai 2025.

²⁵² Les programmes de coopération territoriale européenne (CTE) sont exclus de ce montant.

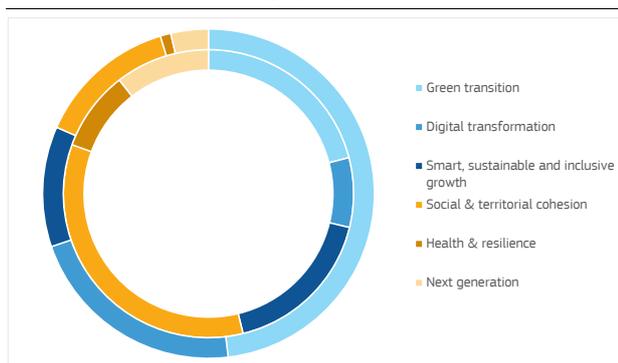
²⁵³ Le financement au titre de la FRR comprend à la fois des subventions et des prêts, le cas échéant. Les chiffres du PIB sont basés sur les données d'Eurostat pour 2024.

²⁵⁴ À la mi-mai 2025, la Belgique avait présenté trois demandes de paiement, la dernière étant en cours d'évaluation.

²⁵⁵ Un aperçu de la stratégie officiellement approuvée par la Belgique pour mettre en œuvre la politique agricole commune de l'UE au niveau national est disponible aux adresses suivantes: https://agriculture.ec.europa.eu/cap-my-country/cap-strategic-plans/belgium-flanders_en et https://agriculture.ec.europa.eu/cap-my-country/cap-strategic-plans/belgium-wallonia_en

Un montant supplémentaire de 290,1 millions d'EUR est disponible au titre du «Fonds asile, migration et intégration» (AMIF), ainsi que de l'instrument de relatif à la gestion des frontières et aux visas (IGFV) et des fonds pour la sécurité intérieure. Des opérations d'une valeur de 537,8 millions d'EUR²⁵⁶ ont été signées dans le cadre de l'instrument InvestEU soutenu par la garantie de l'Union, ce qui améliore l'accès au financement pour les opérations plus risquées en Belgique.

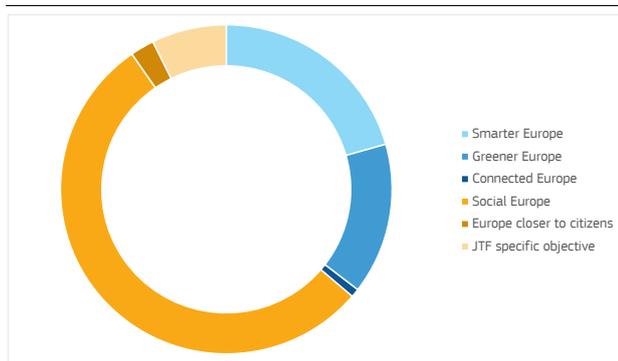
Graphique A16.1: Répartition des financements au titre de la FRR en Belgique, par domaine d'action



(1) Chaque mesure du PRR contribue à la réalisation des objectifs de deux des six piliers stratégiques de la FRR. La contribution primaire est indiquée dans le cercle extérieur, tandis que la contribution secondaire apparaît dans le cercle intérieur. Chaque cercle représente 100 % des fonds de la FRR. Par conséquent, la contribution totale à tous les piliers figurant dans ce graphique représente 200 % des fonds alloués au titre de la FRR.

Source: Commission européenne.

Graphique A16.2: Répartition du financement de la politique de cohésion, par objectif stratégique, en Belgique



Source: Commission européenne.

Les fonds de la politique de cohésion visent à accroître la productivité et la compétitivité

²⁵⁶ Les données reflètent la situation au 31 décembre 2024.

des entreprises belges et à améliorer l'environnement des entreprises.

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds pour une transition juste (FTJ) sont utilisés pour stimuler les investissements dans la recherche, l'innovation et la numérisation. Cela comprend le transfert de technologies avancées visant à accroître la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) et des investissements dans la numérisation des PME. Le soutien s'étendra à près de 14 000 PME, dont plus de la moitié en Wallonie, et permettra le développement de services, de produits et de processus numériques dans plus de 200 institutions publiques. La Wallonie a alloué 120 millions d'EUR pour soutenir les investissements dans la recherche et l'innovation dans les zones moins développées et en transition de la région, en plus de 147 millions d'EUR pour améliorer la compétitivité des PME et stimuler la création d'emplois. Le Fonds social européen plus (FSE+) fournit 836 millions d'EUR pour soutenir l'accès global au marché du travail, en particulier pour les chômeurs de longue durée, les personnes âgées, les personnes peu qualifiées, les personnes handicapées et les personnes inactives. Plus précisément, les interventions visent à lutter contre le chômage et le travail précaire chez les jeunes, à promouvoir l'emploi indépendant et à favoriser l'économie sociale. Le FSE+ contribue également à hauteur de 35 millions d'EUR à la modernisation des institutions du marché du travail et le système éducatif bénéficie d'un soutien à hauteur de 124 millions d'EUR. Un montant de 400 millions d'EUR provenant du FSE+ est utilisé pour réduire l'inadéquation des compétences grâce à l'acquisition de compétences ainsi qu'au perfectionnement et à la reconversion professionnels, en mettant l'accent sur les compétences numériques et vertes, dans le but de stimuler la compétitivité de la Belgique.

D'autres fonds contribuent à la compétitivité en Belgique, par exemple au moyen d'appels ouverts.

Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe a financé des investissements stratégiques, par exemple dans les voies navigables intérieures, y compris le projet Seine-Escaut, le transport maritime et les infrastructures ferroviaires, ainsi que le déploiement d'infrastructures pour carburants alternatifs et de la 5G dans les communautés intelligentes. Horizon Europe a soutenu la recherche et l'innovation, depuis les avancées scientifiques jusqu'à l'intensification de l'innovation, en faisant du

numérique, de l'industrie et de l'espace, ainsi que du climat, de l'énergie et de la mobilité, les grandes priorités en Belgique. L'instrument d'appui technique s'est concentré en 2024, entre autres, sur les moyens d'agir des éducateurs dans la transition numérique, la mise en œuvre du système national d'échange de quotas d'émission de l'UE et l'élaboration du plan social pour le climat, ainsi que la numérisation du système judiciaire en ce qui concerne le stockage et la consultation des pièces et éléments de preuve.

Le PRR de la Belgique contient également des mesures ambitieuses visant à améliorer l'environnement et la compétitivité des entreprises. Dans le cadre des mesures couvertes par les demandes de paiement évaluées au cours de l'année écoulée, des réformes ont été mises en œuvre afin de développer un droit individuel à la formation des salariés et de créer des incitations fiscales pour les entreprises afin de les encourager à assurer des formations. Les enchères pour l'attribution du spectre 5G se sont achevées et les normes en matière de rayonnement ont été adaptées pour permettre le déploiement de la 5G conformément aux recommandations des comités compétents sur les aspects sanitaires et environnementaux. De nouvelles plateformes numériques ont commencé à fonctionner dans la Région de Bruxelles-Capitale pour aider les particuliers et les entreprises à mener à bien leurs procédures d'autorisation, y compris les procédures d'autorisation environnementale, ainsi que pour les archives urbanistiques et les procédures de renseignements urbanistiques. Une réforme visant à faciliter le déroulement des procédures d'appel d'offres est entrée en vigueur. Un bureau de gestion de projets a été mis en place pour la numérisation du système judiciaire et un portail pour l'accès aux services et aux informations judiciaires a été mis en ligne. Plusieurs réexamens pilotes des dépenses ont été menés à bien à différents niveaux de gouvernement afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des dépenses publiques, et cette pratique est en cours d'intégration dans les processus budgétaires.

Les fonds de l'UE jouent un rôle important dans la promotion de la durabilité environnementale et de la transition écologique en Belgique dans le cadre de l'actuel budget de sept ans de l'UE (cadre financier pluriannuel). Près de 400 millions d'EUR provenant du FEDER sont actuellement

investis dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Sur ce montant, plus de 86 millions d'EUR sont utilisés pour la rénovation et l'efficacité énergétique des infrastructures publiques dans les régions de Wallonie les moins développées et en transition. Les investissements couvrent également la mobilité durable et l'augmentation de la capacité de recyclage des déchets à raison de 46 751 tonnes par an en Belgique, dont 36 050 tonnes en Wallonie. En outre, 183 millions d'EUR provenant du Fonds pour une transition juste sont investis dans le développement d'une économie à plus faible intensité de carbone, circulaire et économe en énergie, afin de soutenir la diversification économique et une transition climatique équitable en Wallonie. Le plan stratégique relevant de la PAC de la Wallonie alloue 110 millions d'EUR (soit 56 % du financement du développement rural) aux objectifs en matière d'environnement et de climat et 345 millions d'EUR (soit 26 % des paiements directs) à des éco-régimes de soutien à la biodiversité, à l'agriculture biologique et aux pratiques durables, dont 140 millions d'EUR pour soutenir l'agriculture biologique sur 132 000 hectares sur une période de cinq ans. Environ 68,5 % des terres agricoles seront couvertes par des mesures d'incitation à la réduction des émissions ainsi qu'au maintien et à l'amélioration du stockage du carbone, telles que le développement de prairies permanentes ou l'accroissement de la biodiversité dans les zones agricoles. Le plan stratégique relevant de la PAC de la Flandre alloue pour sa part 185 millions d'EUR (soit 54 % du financement du développement rural) aux objectifs en matière d'environnement et de climat et 261 millions d'EUR (soit 25 % des paiements directs) aux éco-régimes de soutien à la biodiversité, à l'agriculture biologique et aux pratiques durables. Ces mesures visent, entre autres, à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la qualité des sols et de l'eau et à renforcer la biodiversité.

Le PRR de la Belgique, notamment son chapitre REPowerEU, comprend un ensemble complet de réformes et d'investissements en faveur de la transition écologique. Les mesures en matière de transport durable couvertes par les demandes de paiement évaluées au cours de l'année écoulée comprennent: une incitation fiscale fédérale pour l'installation de bornes de recharge privées et semi-publiques pour les voitures électriques; une loi visant à réformer

le régime fiscal applicable aux voitures de société et à supprimer progressivement le régime existant pour les voitures classiques; des incitations visant à accroître la demande de solutions durables permettant de remplacer les voitures de société pour les déplacements domicile-travail; un cadre (législatif) pour l'installation de bornes de recharge dans les différentes régions. Afin d'établir un cadre favorable à la transition énergétique, la Belgique a approuvé le cadre juridique des régimes de subventions dans le domaine de l'énergie en Flandre, à Bruxelles et dans la Communauté germanophone, et a adopté l'ordonnance sur l'électricité afin de mettre en place un guichet unique pour la rénovation. Elle a également amélioré le régime de subventions énergétiques de la Région flamande. Afin de faciliter la transition vers une économie circulaire, une feuille de route a été élaborée pour la gouvernance de la plateforme centrale en Flandre, qui promeut la transition en question.

La promotion de l'équité et de la cohésion sociale et l'amélioration de l'accès aux services de base figurent parmi les principales priorités du financement de l'UE en Belgique.

Alors que le FEDER soutient les investissements dans les systèmes éducatifs, 423 millions d'EUR provenant de l'enveloppe du FSE+ (31 %) sont consacrés au renforcement de l'inclusion sociale et de la participation active, en particulier parmi les groupes défavorisés et les personnes vulnérables, dont les enfants en situation de pauvreté. À cet égard, les programmes au titre du FSE+ visent à s'aligner sur la garantie européenne pour l'enfance, qui assure l'accès aux droits les plus fondamentaux tels que les soins de santé et l'éducation pour les enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. En outre, la Belgique s'attache à aider les personnes à trouver un emploi et à accroître leur autonomie. Les programmes au titre du FSE+ visent à recenser et à éliminer les obstacles structurels à la participation à la société et à l'intégration sur le marché du travail. En outre, le Fonds «Asile, migration et intégration» (FAMI) soutient la numérisation des procédures d'asile et l'optimisation des capacités d'accueil; l'intégration précoce, l'accent étant mis sur l'intégration sur le marché du travail; et l'élaboration d'une approche intégrée des procédures de retour, axée sur la coopération avec les autorités locales et internationales et sur l'adaptation des stratégies pour les groupes vulnérables.

Le PRR de la Belgique comprend plusieurs réformes et investissements liés à l'équité et aux politiques sociales.

L'une des mesures s'inscrivant dans la demande de paiement évaluée au cours de l'année écoulée est une stratégie de désinstitutionnalisation pour les personnes âgées et les personnes handicapées, dans le cadre de la politique de santé wallonne. Un décret-cadre a été adopté pour prévenir le décrochage scolaire des élèves de la Communauté française présentant des problèmes psychosociaux et éducatifs liés à la COVID-19; et 1 358 équipements TIC et points WiFi ont été mis à disposition pour les écoles de Bruxelles comptant un nombre élevé d'élèves vulnérables. Afin d'améliorer les possibilités d'apprentissage et d'emploi, la Belgique a déployé un mécanisme de soutien renforcé pour les élèves en difficulté et élaboré un plan d'action fondé sur les résultats de la conférence sur l'emploi. Afin de promouvoir l'activation, le perfectionnement et la reconversion professionnels, la Belgique a amélioré le soutien aux congés de formation et à l'offre de formation en ligne et envisage un meilleur soutien aux chômeurs temporaires.

Tableau A16.1: Palette de fonds de l'UE avec leurs dotations adoptées – données de synthèse (en millions d'EUR)

Instrument/policy	Allocation 2021-2026		Disbursed since 2021 (1)
RRF grants (including the RepowerEU allocation)	5 033,9		2 372,5
RRF loans	244,2		83,2
Instrument/policy	Allocation 2014-2020 (2)	Allocation 2021-2027	Disbursed since 2021 (3) (covering total payments to the Member State on commitments originating from both 2014-2020 and 2021-2027 programming periods)
Cohesion policy (total)	2 339,0	2 503,1	1 458,4
European Regional Development Fund (ERDF)	1 077,6	992,8	696,7
European Social Fund (ESF, ESF+) and the Youth Employment Initiative (YEI)	1 261,4	1 327,6	705,1
Just Transition Fund (JTF)		182,6	56,6
Fisheries			
European Maritime, Fisheries and Aquaculture Fund (EMFAF) and the European Maritime and Fisheries Fund (EMFF)	41,7	40,3	22,2
Migration and home affairs			
Migration, border management and internal security - AMIF, BMVI and ISF (4)	238,5	290,1	140,1
The common agricultural policy under the CAP strategic plan (5)	Allocation 2023-2027		Disbursements under the CAP Strategic Plan (6)
Total under the CAP strategic plan	3 301,1		995,6
European Agricultural Guarantee Fund (EAGF)	2 763,3		944,8
European Fund for Agricultural Development (EAFRD)	537,8		50,8

(1) La date butoir pour les données relatives aux décaissements au titre de la FRR était le 31 mai 2025.

(2) Les dotations de la politique de cohésion pour la période 2014-2020 comprennent les crédits relevant de REACT-EU engagés au cours de la période 2021-2022.

(3) Ces montants ne concernent que les décaissements effectués à partir de 2021 et n'incluent pas les paiements effectués en faveur de l'État membre avant 2021. Par conséquent, les chiffres ne comprennent pas la totalité des paiements correspondant à la dotation 2014-2020. La date butoir pour les données relatives aux décaissements au titre du Feampa et du FEAMP était le 29 avril 2025. La date butoir pour les données relatives aux décaissements au titre des fonds de la politique de cohésion, du FAMI, de l'IGFV et du FSI était le 5 mai 2025.

(4) FAMI – Fonds «Asile, migration et intégration»; IGFV – instrument relatif à la gestion des frontières et aux visas; FSI – Fonds pour la sécurité intérieure.

(5) Les dépenses qui ne relèvent pas du plan stratégique relevant de la PAC ne sont pas incluses.

(6) La date butoir pour les données relatives aux décaissements du Feader était le 5 mai 2025. Les informations relatives aux décaissements au titre du FEAGA sont fondées sur les déclarations présentées par les États membres jusqu'en mars 2025. Les décaissements pour les paiements directs (FEAGA) ont débuté en 2024.

Source: Commission européenne.

Tableau A16.2: Tableau de synthèse sur les recommandations par pays de 2019 à 2024

Belgium	Assessment in May 2025	Relevant SDGs
2019 CSR 1	Limited progress	
<i>Ensure that the nominal growth rate of net primary government expenditure does not exceed 1.6 % in 2020, corresponding to an annual structural adjustment of 0.6 % of GDP.</i>	No longer relevant	SDGs 8, 16
<i>Use windfall gains to accelerate the reduction of the general government debt ratio.</i>	No longer relevant	SDGs 8, 16
<i>Continue reforms to ensure the fiscal sustainability of the long-term care and pension systems, including by limiting early exit possibilities from the labour market.</i>	Some progress	SDG 3
	Limited progress	SDG 8
<i>Improve the composition and efficiency of public spending, in particular through spending reviews,</i>	Some progress	SDGs 8, 16
<i>and the coordination of fiscal policies by all levels of government to create room for public investment.</i>	Limited progress	SDGs 8, 16
2019 CSR 2	Some progress	
<i>Remove disincentives to work and strengthen the effectiveness of active labour market policies, in particular for the low-skilled, older workers and people with a migrant background.</i>	Limited progress	SDGs 8, 10
<i>Improve the performance and inclusiveness of the education and training systems and address skills mismatches.</i>	Some progress	SDGs 4, 8, 10
	Some progress	SDG 4
2019 CSR 3	Some progress	
<i>Focus investment-related economic policy on sustainable transport, including upgrading rail infrastructure,</i>	Some progress	SDGs 10, 11
<i>the low carbon and energy transition</i>	Some progress	SDGs 7, 9, 10, 11, 13
<i>and research and innovation, in particular in digitalisation, taking into account regional disparities.</i>	Some progress	SDGs 9, 10, 11
<i>Tackle the growing mobility challenges, by reinforcing incentives and removing barriers to increase the supply and demand of collective and low emission transport.</i>	Some progress	SDG 11
2019 CSR 4	Some progress	
<i>Reduce the regulatory and administrative burden to incentivise entrepreneurship</i>	Some progress	SDGs 8, 9
<i>and remove barriers to competition in services, particularly telecommunication, retail and professional services.</i>	Some progress	SDG 9
2020 CSR 1	Substantial progress	
<i>Take all necessary measures, in line with the general escape clause of the Stability and Growth Pact, to effectively address the COVID-19 pandemic, sustain the economy and support the ensuing recovery. When economic conditions allow, pursue fiscal policies aimed at achieving prudent medium-term fiscal positions and ensuring debt sustainability, while enhancing investment.</i>	No longer relevant	SDGs 8, 16
<i>Reinforce the overall resilience of the health system and ensure the supply of critical medical products.</i>	Substantial progress	SDG 3
2020 CSR 2	Some progress	
<i>Mitigate the employment and social impact of the COVID-19 crisis, notably by promoting effective active labour market measures</i>	Substantial progress	SDGs 1, 2, 8, 10
<i>and fostering skills development.</i>	Some progress	SDG 4
2020 CSR 3	Some progress	
<i>Ensure effective implementation of the measures to provide liquidity to assist SMEs and the self-employed</i>	Full Implementation	SDGs 8, 9
<i>and improve the business environment.</i>	Some progress	SDGs 8, 9
<i>Front-load mature public investment projects</i>	Some progress	SDGs 8, 16
<i>and promote private investment to foster the economic recovery.</i>	Some progress	SDGs 8, 9
<i>Focus investment on the green and digital transition, in particular on infrastructure for sustainable transport,</i>	Some progress	SDG 11
<i>clean and efficient production and use of energy,</i>	Some progress	SDGs 7, 9, 13
<i>the circular economy,</i>	Some progress	SDGs 6, 12, 15
<i>digital infrastructure, such as 5G and Gigabit Networks,</i>	Some progress	SDG 9
<i>and research and innovation.</i>	Some progress	SDG 9

(Suite page suivante)

Tableau (suite)

2021 CSR 1	No longer relevant	
<i>In 2022, use the Recovery and Resilience Facility to finance additional investment in support of the recovery while pursuing a prudent fiscal policy. Preserve nationally financed investment.</i>	No longer relevant	SDGs 8, 16
<i>When economic conditions allow, pursue a fiscal policy aimed at achieving prudent medium-term fiscal positions and ensuring fiscal sustainability in the medium term.</i>	No longer relevant	SDGs 8, 16
<i>At the same time, enhance investment to boost growth potential. Pay particular attention to the composition of public finances, on both the revenue and expenditure sides of the budget, and to the quality of budgetary measures in order to ensure a sustainable and inclusive recovery. Prioritise sustainable and growth-enhancing investment, in particular investment supporting the green and digital transition.</i>	No longer relevant	SDGs 8, 16
<i>Give priority to fiscal structural reforms that will help provide financing for public policy priorities and contribute to the long-term sustainability of public finances, including, where relevant, by strengthening the coverage, adequacy and sustainability of health and social protection systems for all.</i>	No longer relevant	SDGs 8, 16
2022 CSR 1	Limited progress	
<i>In 2023, ensure prudent fiscal policy, in particular by limiting the growth of nationally financed primary current expenditure below medium-term potential output growth, taking into account continued temporary and targeted support to households and firms most vulnerable to energy price hikes and to people fleeing Ukraine. Stand ready to adjust current spending to the evolving situation.</i>	No longer relevant	SDGs 8, 16
<i>Expand public investment for the green and digital transitions, and for energy security taking into account the REPowerEU initiative, including by making use of the Recovery and Resilience Facility and other Union funds.</i>	No longer relevant	SDGs 8, 16
<i>For the period beyond 2023, pursue a fiscal policy aimed at achieving prudent medium-term fiscal positions and ensuring credible and gradual debt reduction and fiscal sustainability in the medium term through gradual consolidation, investment and reforms.</i>	No longer relevant	SDGs 8, 16
<i>Prioritise reforms to improve the fiscal sustainability of long-term care, including by promoting a cost efficient use of the different care settings.</i>	Some progress	SDG 3
<i>Reform the taxation and benefit systems to reduce disincentives to work by shifting the tax burden away from labour and by simplifying the tax and benefit system. Reduce tax expenditures and make the tax system more investment-neutral.</i>	Limited progress	SDGs 8, 10, 12
2022 CSR 2		
<i>Proceed with the implementation of its recovery and resilience plan, in line with the milestones and targets included in the Council Implementing Decision of 13 July 2021.</i>	RRP implementation is monitored by assessing RRP payment requests and analysing reports published twice a year on the achievement of the milestones and targets. These are to be reflected in the country reports.	
<i>Submit the 2021-2027 cohesion policy programming documents with a view to finalising their negotiations with the Commission and subsequently starting their implementation.</i>	Progress on the cohesion policy programming documents is monitored under the EU cohesion policy.	
2022 CSR 3	Some progress	
<i>Address labour shortages and skills mismatches, notably by improving the performance and inclusiveness of the education and training system, enhancing the quality and labour market relevance of the vocational education and training and developing more flexible and attractive career paths and training for teachers.</i>	Some progress	SDG 4
2022 CSR 4	Some progress	
<i>Reduce overall reliance on fossil fuels</i>	Limited progress	SDGs 7, 9, 13
<i>by stepping up energy efficiency improvements and the reduction of fossil fuel use in buildings,</i>	Some progress	SDG 7
<i>promoting the use and supply of public transport as well as soft mobility</i>	Some progress	SDG 11
<i>and accelerating the deployment of renewable energies and related grid infrastructure by further streamlining the permitting procedures including by reducing the length of appeal procedures and adopting framework conditions to boost investments in solar energy installations</i>	Some progress	SDGs 7, 8, 9, 13

(Suite page suivante)

Tableau (suite)

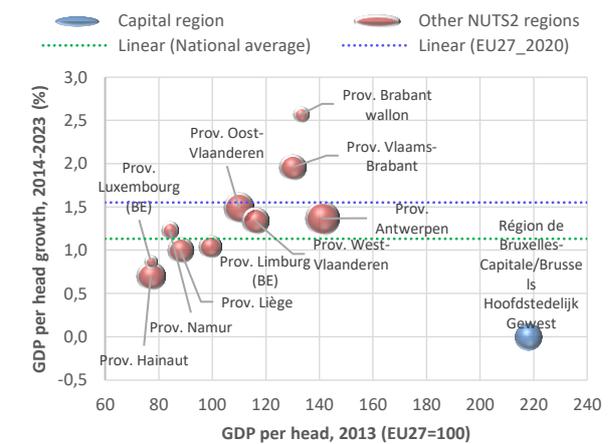
2023 CSR 1	Limited progress	
<i>Wind down the emergency energy support measures in force, using the related savings to reduce the government deficit, as soon as possible in 2023 and 2024. Should renewed energy price increases necessitate new or continued support measures, ensure that these are targeted at protecting vulnerable households and firms, fiscally affordable, and preserve incentives for energy savings.</i>	Substantial progress	SDGs 8, 17
<i>Ensure prudent fiscal policy, in particular by limiting the nominal increase in nationally financed net primary expenditure in 2024 to not more than 2%.</i>	No progress	SDGs 8, 17
<i>Preserve nationally financed public investment and ensure the effective absorption of RRF grants and other EU funds, in particular to foster the green and digital transitions.</i>	Full Implementation	SDGs 8, 17
<i>For the period beyond 2024, continue to pursue a medium-term fiscal strategy of gradual and sustainable consolidation, combined with investments and reforms conducive to higher sustainable growth, to achieve a prudent medium-term fiscal position.</i>	No progress	SDGs 8, 17
<i>Strengthen efforts to improve the efficiency of long-term care.</i>	Some progress	SDG 3
<i>Pursue the reform of the taxation and benefits system to reduce disincentives to work by shifting the tax burden away from labour and by simplifying the tax and benefits system.</i>	Limited progress	SDGs 8, 10, 12
<i>Review tax expenditures to reduce their economic, social and environmental harmful impact.</i>	Limited progress	SDGs 8, 10, 12
2023 CSR 2		
<i>Ensure an effective governance to allow for a swift and steady implementation of its recovery and resilience plan. Swiftly finalise the REPowerEU chapter with a view to rapidly starting its implementation. Proceed with the speedy implementation of cohesion policy programmes, in close complementarity and synergy with the recovery and resilience plan.</i>	RRP implementation is monitored through the assessment of RRP payment requests and analysis of the bi-annual reporting on the achievement of the milestones and targets, to be reflected in the country reports. progress with the cohesion policy is monitored in the context of the Cohesion Policy of the European Union.	
2023 CSR 3	Some progress	
<i>Address labour shortages and skills mismatches, in particular by strengthening activation policies (including guidance) to integrate disadvantaged groups into the labour market.</i>	Some progress	SDGs 8, 10
<i>Improve the performance and equity of the education and training systems and continue reforms to strengthen the teaching profession.</i>	Some progress	SDG 4
2023 CSR 4	Some progress	
<i>Reduce overall reliance on fossil fuels</i>	Limited progress	SDGs 7, 9, 13
<i>by stepping up energy efficiency improvements and the reduction of fossil fuel use in buildings,</i>	Some progress	SDG 7
<i>by further stimulating the decarbonisation of industry and</i>	Some progress	SDG 7
<i>by promoting the use and supply of public transport as well as soft mobility.</i>	Some progress	SDG 11
<i>Accelerate the deployment of renewable energies and related grid infrastructure by further streamlining the permitting procedures, including by reducing the length of appeal procedures, and by adopting legal frameworks to further boost investments in renewable energy installations and facilitate energy sharing.</i>	Some progress	SDGs 7, 8, 9, 13
<i>Step up policy efforts aimed at the provision and acquisition of skills and competences needed for the green transition.</i>	Some progress	SDG 4
2024 CSR 1	Limited progress	
<i>Submit the medium-term fiscal-structural plan in a timely manner.</i>	Full Implementation	SDGs 8, 16
<i>In line with the requirements of the reformed Stability and Growth Pact, limit the growth in net expenditure in 2025 to a rate consistent with, inter alia, putting the general government debt on a plausibly downward trajectory over the medium term and reducing the general government deficit towards the 3% of GDP Treaty reference value.</i>	Full Implementation	SDGs 8, 16
<i>Address the expected increase in age-related expenditure,</i>	Limited progress	SDGs 8, 16
<i>including by making the long-term care system more cost-effective.</i>	Some progress	SDG 3
<i>Reform the tax and benefits system to strengthen incentives to work by shifting the tax burden away from labour and by reviewing the design of benefits.</i>	Limited progress	SDGs 8, 10, 12
<i>Finance the labour tax reduction,</i>	Limited progress	SDGs 8, 10, 12
<i>including by reducing tax expenditure.</i>	Limited progress	SDGs 8, 10, 12
<i>In particular, take steps to phase out fossil fuel subsidies, including by shifting excise duties from electricity to fossil fuels.</i>	Limited progress	SDGs 6, 7, 9, 12, 13, 15
2024 CSR 2		
<i>Significantly accelerate the implementation of the recovery and resilience plan, including the REPowerEU chapter, ensuring completion of reforms and investments by August 2026, by ensuring effective governance. Accelerate the implementation of cohesion policy programmes. In the context of their mid-term review, continue focusing on the agreed priorities, while considering the opportunities provided by the Strategic Technologies for Europe Platform initiative to improve competitiveness.</i>	RRP implementation is monitored through the assessment of RRP payment requests and analysis of the bi-annual reporting on the achievement of the milestones and targets. Progress with the cohesion policy is monitored in the context of the Cohesion Policy of the European Union.	
2024 CSR 3	Some progress	
<i>Address labour shortages and skills mismatches, including for the green transition, and strengthen activation policies to further integrate disadvantaged groups into the labour market.</i>	Some progress	SDGs 4, 8, 10
<i>Improve the performance and equity of the education and training systems and continue reforms to strengthen the teaching profession.</i>	Some progress	SDG 4
2024 CSR 4	Some progress	
<i>Improve the business environment and business dynamics by reducing regulatory burden and complexity,</i>	Some progress	SDGs 8, 9
<i>and by easing the restrictions in the service sector.</i>	Some progress	SDG 9

Source: Commission européenne.

Les régions belges affichent des niveaux de compétitivité supérieurs à la moyenne de l'UE. Néanmoins, des disparités persistent au niveau régional, et les régions et les provinces sont confrontées à un éventail de défis et de perspectives en matière de croissance. Si la transition vers une économie verte et durable progresse, des défis régionaux subsistent en ce qui concerne la transformation des domaines et des secteurs économiques traditionnellement énergivores.

L'économie belge, bien que prospère par rapport à la moyenne de l'UE, présente dans l'ensemble d'importantes disparités régionales en termes de PIB par habitant et de taux de croissance. La Région flamande et la province du Brabant wallon ont connu une forte croissance à long terme, contrairement aux autres provinces wallonnes. Si la Région de Bruxelles-Capitale maintient un PIB par habitant élevé par rapport à la moyenne nationale, sa croissance à long terme a également accusé du retard, la croissance démographique ayant dépassé la production économique. Les provinces du Hainaut et de Luxembourg, moins développées sur le plan économique, affichent un PIB par habitant inférieur à 75 % de la moyenne de l'UE²⁵⁷.

Graphique A17.1: **Croissance annuelle moyenne du PIB réel par habitant par rapport au PIB par habitant en 2013**



Axe X: PIB par habitant, 2013 (SPA, indice EU-27 = 100).
 Axe Y: croissance annuelle réelle moyenne du PIB par habitant, 2014-2023 (EUR, prix de 2015, en %). Taille de la bulle: nombre d'habitants en 2023
 Source: ARDECO (JRC).

Concurrence

En 2022, la productivité de la main-d'œuvre belge était supérieure de 35 % à la moyenne de l'UE mais présentait des disparités régionales importantes et croissantes. La productivité réelle de la main-d'œuvre belge en 2022, mesurée en PIB par heure, s'élevait à 58,4 EUR, soit 1 % de moins que l'année précédente. Alors que la province du Brabant wallon et la Région de Bruxelles-Capitale affichent toutes deux la productivité de la main-d'œuvre la plus élevée (respectivement 73,9 EUR et 73,7 EUR par heure), leurs trajectoires divergent fortement. Le Brabant wallon a connu une augmentation significative de 6 % de la croissance de sa productivité réelle en 2022, qui a presque retrouvé son niveau d'avant la pandémie, tandis que Bruxelles a enregistré une baisse de 3 %. Hormis le Brabant flamand, qui a connu un taux de croissance substantiel de 4 %, les autres provinces ont enregistré des pertes de productivité. L'écart de productivité entre les provinces les plus productives et les moins productives de la Belgique s'est progressivement creusé au cours des deux dernières décennies jusqu'en 2020 et, malgré une réduction récente, il est supérieur à 30 EUR par heure.

²⁵⁷ Le niveau NUTS 1 correspond aux trois régions et le niveau NUTS 2 aux dix provinces plus la Région de Bruxelles-Capitale. Les provinces exercent leurs compétences de manière autonome tout en restant sous la supervision de leur région.

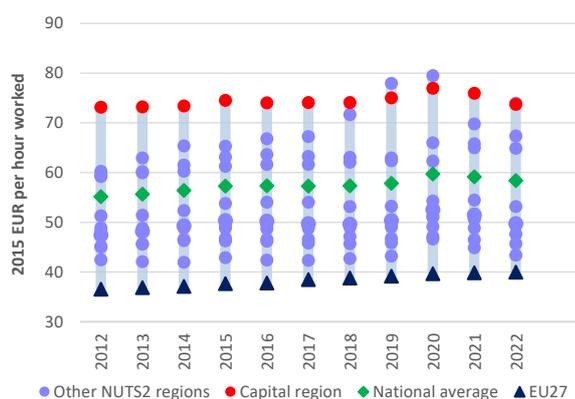


Tableau A17.1: Palette d'indicateurs au niveau régional en Belgique

	GDP per head (PPS)	Real GDP per head growth	Productivity - GDP per hour worked (PPS)	Real productivity growth (per hour worked)	Human resources in science and technology (core)	Employment in knowledge-intensive services	Regional Competitiveness Index	Employment rate 20-64	At-risk-of-poverty or social exclusion	Access to alternative fuel infrastructure	Greenhouse gas emissions	Green employment - in sustainable but competitive sectors
	Index EU-27 = 100	Average annual % change	Index EU-27 = 100	Average annual % change	% of total employment	% of total employment	Index EU-27 = 100	% of population aged 20-64	% of total population	Number of electric vehicles charging points within 10 km	tCO2eq. per person	% of total employment
	2023	2014-2023	2022	2013-2022	2024	2024	2022	2024	2024	2022	2023	2020
European Union (27 MS)	100	1,6	100	0,9	49,2	41,5		75,8	21,0	287	7,1	15,1
Belgium	118	1,1	135	0,6	56,5	50,1		72,3	18,2	633	9,0	19,3
Région de Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest	191	0,0	167	0,1	64,6	48,9	136	64,1	37,2	2718	2,3	61,5
VLAAMS GEWEST	121	1,5	134	0,7	56,1	48,6		76,9	12,8	556	8,4	
Prov. Antwerpen	138	1,4	149	0,9	57,1	49,7	134	75,8	15,8	850	8,2	18,4
Prov. Limburg (BE)	95	1,0	116	0,3	50,8	46,5	126	75,7	11,6	224	6,6	14,1
Prov. Oost-Vlaanderen	110	1,5	125	0,4	58,0	49,5	135	78,9	13,1	482	11,3	14,3
Prov. Vlaams-Brabant	135	2,0	154	1,3	63,3	54,2	136	74,7	10,1	624	6,5	25,5
Prov. West-Vlaanderen	116	1,3	116	0,5	49,1	41,7	121	79,0	11,2	365	8,3	14,6
RÉGION WALLONNE	86	1,2	119	0,6	54,4	53,9		67,1	21,8	87	12,4	
Prov. Brabant wallon	148	2,6	172	2,1	72,6	59,2	136	73,7	16,9	116	6,5	21,0
Prov. Hainaut	72	0,7	110	0,5	47,0	50,4	108	64,3	26,8	73	16,5	5,8
Prov. Liège	85	1,0	116	0,1	55,8	53,5	112	65,1	20,5	126	9,9	9,2
Prov. Luxembourg (BE)	73	0,9	101	0,2	52,0	54,7	105	72,0	17,8	28	12,5	4,2
Prov. Namur	81	1,2	104	0,2	55,8	58,3	111	70,3	17,8	45	11,5	8,7

Source: Eurostat et JRC.

Graphique A17.2: Productivité de la main-d'œuvre par heure



Unité: PIB réel par heure travaillée (en EUR, prix de 2015)

Source: ARDECO (JRC).

Toutes les provinces belges dépassent la moyenne de l'UE en ce qui concerne l'indice de compétitivité régionale (ICR), qui mesure l'attractivité d'une région pour les entreprises et les résidents. Toutefois, les provinces flamandes sont toujours plus performantes que la plupart des provinces wallonnes. La Région de Bruxelles-Capitale, le Brabant flamand et le Brabant wallon forment une plaque tournante économique forte et interconnectée.

Les secteurs à forte intensité de connaissances et de haute technologie sont

des moteurs importants de la productivité et offrent des possibilités dans de nombreuses provinces belges. Le Brabant wallon est le chef de file de la Belgique en matière d'industries à forte intensité de connaissances et de haute technologie, ce qui stimule une nette croissance économique. En 2024, la moitié de l'emploi belge était concentrée dans les services à forte intensité de connaissances, le Brabant wallon et Namur affichant la part la plus élevée (près de 60 %), bien au-dessus de la moyenne de l'UE (41 %). L'emploi fondé sur les technologies de pointe est également concentré dans le Brabant wallon, 8,3 % de la main-d'œuvre étant employée dans ce secteur, contre seulement 3,4 % en Flandre occidentale. L'innovation se développe particulièrement dans le Brabant wallon et dans le Brabant flamand, comme en témoigne le nombre élevé de demandes de brevets, en particulier dans les domaines de la biotechnologie et des TIC. Ces régions se classent parmi les premières de l'UE, tirant parti des politiques de R&D et de la présence d'universités de recherche d'envergure mondiale, comme la KU Leuven et l'UCLouvain, et de multinationales. À ce titre, 98,8 % des demandeurs de brevet ne sont pas des titulaires belges²⁵⁸.

Le paysage régional de l'innovation en Belgique se caractérise par plusieurs centres

²⁵⁸ SPF Économie (2024), Office de la propriété intellectuelle – Rapport annuel 2023, economie.fgov.be.

d'excellence dans différents domaines et secteurs, qui offrent des possibilités de développement économique. Les politiques régionales en matière de clusters sont bien mises en œuvre et spécialisées dans des domaines tels que les biotechnologies et l'industrie verte, l'accent étant fortement mis sur les innovations durables et compétitives. Les écosystèmes basés sur des clusters stimulent la compétitivité industrielle, la R&D, les exportations et les investissements étrangers, tout en permettant la reconversion de la main-d'œuvre pour répondre à l'évolution des besoins de l'industrie²⁵⁹.

Les provinces méridionales, en particulier le Hainaut, accusent un retard en ce qui concerne le capital humain²⁶⁰. Dans le Hainaut, 20,5 % de la population âgée de 0 à 64 ans vit dans des ménages à très faible intensité de travail. En outre, seuls 37 % des 30 à 34 ans ont un niveau de qualification élevé. C'est moins que dans le reste de la Wallonie (43,6 %) et bien moins qu'en Flandre (51,7 %) ou dans la Région de Bruxelles-Capitale (63,8 %). Point positif, le pourcentage de jeunes en décrochage scolaire en Wallonie est passé de 10,9 % en 2019 à 8,1 % en 2024, une tendance qui peut également être observée dans le Hainaut. La province de Luxembourg est confrontée à des défis similaires en matière de capital humain. Une partie importante de sa main-d'œuvre, bien qu'elle réside principalement dans les régions d'Arlon, de Bastogne et de Virton, travaille en réalité au Grand-Duché de Luxembourg²⁶¹, ce qui améliore le revenu des ménages, tandis que le PIB par habitant de la province reste faible.

Les conditions du marché du travail sont généralement meilleures en Flandre que dans la Région de Bruxelles-Capitale ou en Wallonie. Le taux d'emploi de la Belgique en 2024 (72,3 %) était inférieur à la moyenne de l'UE (75,8 %), avec d'importantes différences régionales. La Flandre affichait un taux d'emploi de 76,9 %, tandis que la Wallonie (67,1 %) et

Bruxelles (64,1 %) accusaient un retard dans ce domaine. Les provinces de Flandre occidentale et de Flandre orientale affichaient le taux d'emploi le plus élevé (79 %), tandis que celles de Hainaut et de Liège étaient dernières dans ce domaine (64-65 %). Le taux d'emploi des femmes reste inférieur à celui des hommes à l'échelle nationale. Le chômage des jeunes est préoccupant, en particulier les taux observés à Bruxelles (23,6 %), à Namur et dans le Hainaut (26,3 et 28,1 %, respectivement), qui dépassent largement les moyennes de l'UE (14,9 %) et des États membres (17,4 %). Dans le même temps, l'inadéquation des compétences et les pénuries de main-d'œuvre posent des problèmes de taille pour les petites et moyennes entreprises (PME). En 2023, 75 % des PME belges ont déclaré que les pénuries de compétences avaient une incidence négative sur leurs activités économiques générales, ce qui est supérieur à la moyenne de l'UE (63 %)²⁶². L'innovation et la compétitivité peuvent être entravées par des inadéquations/pénuries de compétences, ce qui constitue un problème particulièrement aigu compte tenu des transitions industrielle et écologique en cours.

L'indice régional de la qualité de l'administration²⁶³ varie d'une région belge à l'autre, la Flandre et la Wallonie obtenant un score supérieur à la moyenne de l'UE et Bruxelles un score légèrement inférieur à celle-ci. La coordination et la coopération s'imposent dans un système institutionnel à plusieurs niveaux caractérisé par des compétences régionales étendues et parfois partagées, et peuvent nécessiter des efforts considérables. Toutefois, il est possible d'améliorer la gouvernance et la fourniture de services, y compris aux niveaux régional et local, même dans des contextes institutionnels complexes, comme l'illustrent, par exemple, le déploiement des services publics en ligne et la part de la population qui les utilise, qui a considérablement augmenté ces dernières années, y compris dans les provinces les moins développées (graphique A17.3).

²⁵⁹ Plateforme européenne de collaboration des clusters, Country factsheet Belgium, clustercollaboration.eu.

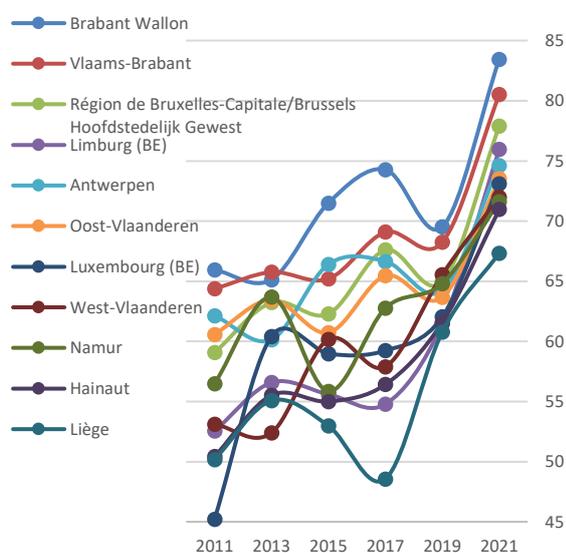
²⁶⁰ Le capital humain englobe les connaissances, les aptitudes et les compétences, ce qui souligne l'importance de l'éducation, de la formation et de l'expérience pour constituer une main-d'œuvre qui favorise la croissance économique, l'innovation et la productivité.

²⁶¹ Idelux (2023), Tableau de bord socio-économique, [Idelux.be](https://idelux.be).

²⁶² Commission européenne (2019), Skills Mismatch and Productivity in the EU, europa.eu.

²⁶³ [Indice européen de la qualité de l'administration, 2024](https://www.goteborg.se) Université de Göteborg.

Graphique A17.3: **Proportion d'utilisateurs d'internet interagissant avec les pouvoirs publics: pourcentage de personnes ayant utilisé l'internet au cours de l'année écoulée (%)**



Source: Eurostat.

Équité sociale

Les taux de pauvreté les plus élevés en Belgique sont enregistrés à Bruxelles, où 37,2 % de la population est exposée au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale et 13,6 % est en situation de privation matérielle et sociale grave. Ces chiffres sont nettement supérieurs aux moyennes nationales et sont plus prononcés qu'en Wallonie et en Flandre. Les taux de pauvreté élevés à Bruxelles sont en partie exacerbés par les coûts relativement importants du logement, qui s'expliquent par de multiples facteurs économiques. Il s'agit notamment de l'augmentation de la demande et, par conséquent, des prix plus élevés pour Bruxelles et ses environs, des salaires plus élevés, des possibilités d'expansion limitées, de l'inflation générale et de la hausse des prix de l'énergie²⁶⁴. Le coût du logement fait peser une charge considérable sur les habitants des villes, 11 % de la population urbaine du pays ayant été confrontée à une surcharge des coûts du logement en 2024, ce qui signifie que ces ménages

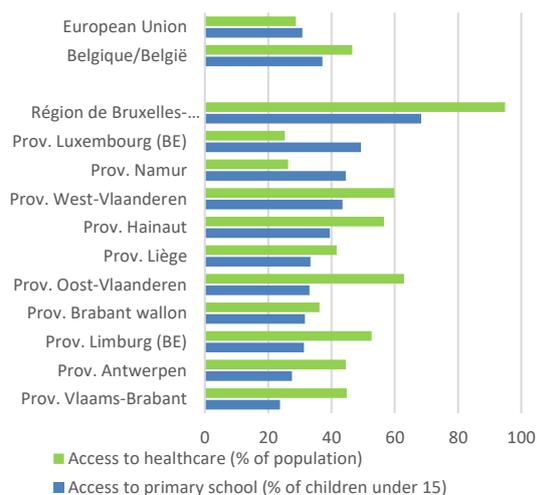
²⁶⁴ OCDE (2024), Territorial Reviews: Brussels-Capital Region, Belgium, [oecd.org](https://www.oecd.org/).

consacrent plus de 40 % du revenu disponible pour financer leurs frais de logement. Si les frais de logement constituent un problème à l'échelle nationale, le phénomène est moins prononcé dans les villes et les banlieues ou dans les zones rurales (5 %). Mettre l'accent sur une gestion du logement axée sur l'accessibilité financière, en accordant une attention particulière aux populations vulnérables, pourrait améliorer les conditions de vie générales à Bruxelles.

Il existe des différences régionales importantes en matière d'accès aux soins de santé et à l'enseignement primaire dans les zones rurales belges (graphique A17.4). La proportion de la population vivant à moins de 10 minutes en voiture du centre de santé le plus proche varie de 25 % dans la province de Luxembourg, ce qui est inférieur à la moyenne de l'UE (29 %), à 63 % en Flandre orientale²⁶⁵. Alors que la moyenne de l'UE s'établit à 31 %, dans le Brabant flamand, 24 % des enfants vivant dans les zones rurales habitent à moins de 15 minutes à pied de l'école primaire la plus proche, contre 49 % dans la province de Luxembourg. Dans les zones urbaines, environ 90 % de la population vit à proximité d'hôpitaux et d'établissements d'enseignement primaire, sauf dans les provinces du Limbourg et de Namur pour ce qui est de l'accès aux écoles élémentaires.

²⁶⁵ La zone sud-est de la Région de Bruxelles-Capitale est recouverte de forêts, ce qui signifie que les parcelles sont classées comme rurales en fonction du degré d'urbanisation. C'est pourquoi une petite partie de la population qui y vit a un accès réduit aux hôpitaux ou aux écoles par rapport à d'autres parties de la région.

Graphique A17.4: **Accès aux services dans les zones rurales en 2021**



Unités: Accès aux soins de santé: pourcentage de la population pouvant se rendre à l'hôpital le plus proche en 10 minutes en voiture (EU-27). Accès à l'école primaire: pourcentage d'enfants de moins de 15 ans pouvant aller à l'école primaire à pied en moins de 15 minutes (EU-24).
Source: Eurostat.

même en dessous de la valeur de référence de l'UE pour les régions moins développées (6,3 %). Toutefois, plusieurs plans structurels wallons²⁶⁷ établissent le cadre d'un développement durable, renforcé par des mesures de formation des travailleurs peu qualifiés pour les secteurs spécialisés. La bonne mise en œuvre de la transition industrielle/écologique dans la province du Hainaut est essentielle pour garantir la résilience économique locale et la cohésion sociale.

Les infrastructures de recharge des véhicules électriques en Belgique²⁶⁸ varient considérablement d'une région à l'autre. Bruxelles possède la densité la plus élevée, avec une moyenne de plus de 2 700 bornes de recharge dans un rayon de 10 km autour du lieu où vivent les personnes concernées. En revanche, la province de Luxembourg n'en compte que 28, alors que la moyenne belge est de 633 et la moyenne de l'UE de 287.

Durabilité

La Belgique a considérablement réduit les émissions annuelles de gaz à effet de serre par personne de 14,5 à 9 tonnes équivalent CO₂ entre 1990 et 2023. Si Bruxelles est la région qui affiche les plus faibles émissions, avec 2,3 tonnes équivalent CO₂ par personne, les émissions du Hainaut sont sept fois plus élevées. L'industrie à forte intensité de carbone représente 29,7 % des émissions de CO₂ en Wallonie, en raison de la production de ciment, de produits chimiques et d'électricité. Trois arrondissements du Hainaut sont inclus dans le plan de transition juste de la Wallonie, dans le but de les aider à passer à des procédés de production plus durables et à diversifier leur base économique.

L'emploi vert est concentré à Bruxelles, où 62 % des emplois sont considérés comme durables et compétitifs²⁶⁶. Ce chiffre est nettement plus élevé que dans le Hainaut, où la part correspondante n'est que de 5,8 % et se situe

²⁶⁶ Données du JRC: emplois liés à 56 activités de la NACE produisant moins d'émissions de gaz à effet de serre par travailleur et plus productives par travailleur que la valeur médiane de l'UE.

²⁶⁷ Liste des plans wallons sur [Wallonie.be](https://www.wallonie.be).

²⁶⁸ Les indicateurs relatifs à l'accès aux infrastructures pour carburants alternatifs sont fondés sur des calculs de la DG REGIO et du JRC, sur la base des données de l'observatoire européen des carburants alternatifs (EAFO), d'Eurostat, de TomTom et d'Eco-Movement.